

280130

REVUE DE TRANSYLVANIE

TOME X

Nos. 1-2 * JANVIER/JUIN 1944



SIBIU, ROUMANIE
1944

REVUE DE TRANSYLVANIE

PUBLIÉE PAR LE CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
CONCERNANT LA TRANSYLVANIE, EN COLLABORATION
AVEC L'ASTRA, ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

DIRECTEUR:

SILVIU DRAGOMIR

Professeur à l'Université de Cluj-Sibiu
Membre de l'Académie Roumaine

RÉDACTEUR EN CHEF:

GEORGES SOFRONIE

Professeur à l'Université de Cluj-Sibiu

SOMMAIRE

✓ OPRESCU G.: Un grand historien de l'art, ami des Roumains: Henri Focillon	3
✓ JINGA V.: Notre espace et l'espace des autres	14
✓ IANCU V.: Le véritable aspect du problème transylvain	44
✓ PETROVICI E.: La population de la Transylvanie au XI ^e siècle	71
✓ PORUȚIU P.: Les principes de l'expropriation dans la réforme agraire	99
✓ BERCIU I.: Les nouvelles fouilles archéologiques en Transylvanie	131

CHRONIQUE

✓ MACREA D.: La langue roumaine	137
✓ MIHAIL P. DAN: Biblioteca Rerum Transilvaniae	142
✓ CIOCALTEU: La Roumanie et le problème de l'unité européenne	156
✓ BOITOȘ O.: L'État policier	166
✓ — Un anniversaire	173

COMPTE-RENDUS

✓ DAN M. P.: Românii din Câmpia Aradului (<i>Dr. G. Ciuhandea</i>)	178
✓ FILIPAȘCU AL.: La Diocesi Magiara di Hajdu-Dorogh (<i>Giov. Georgescu</i>)	196
✓ — Episcopia greco-catolică maghiară din Hajdudorog (<i>Șt. Manciușlea</i>)	201
✓ — Biserici din Maramureș (<i>O. Brătulescu</i>)	206
✓ DAN M. B.: Dr. Jan Svetoň, Slováci v europškom zahraničí	211
✓ LEON N. G.: La Transylvanie et la politique économique de la Roumanie	220

REVUE DE TRANSYLVANIE

PUBLIÉE PAR LE CENTRE d'ETUDES ET DE RECHERCHES
CONCERNANT LA TRANSYLVANIE, EN COLLABORATION
AVEC l'ASTRA, ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

DIRECTEUR:

S. DRAGOMIR

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE
CLUJ-SIBIU,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

RÉDACTEUR EN CHEF:

G. SOFRONIE

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE
CLUJ-SIBIU

BCU Cluj / Central University Library Cluj

TOME X

Nos. 1—2 * JANVIER/JUIN 1944



SIBIU
ROUMANIE

UN GRAND HISTORIEN DE L'ART, AMI DES ROUMAINS: HENRI FOCILLON.

« C'est dans le besoin que l'on connaît ses amis » dit un dicton roumain. Si cette constatation, née d'une longue et triste expérience est vraie pour les individus, elle l'est encore plus pour les nations. Notre pays, nous le savons tous, n'a pas été gâté par le sort, au cours des dernières années surtout. Alors que nous pouvions croire définitifs les résultats auxquels nous étions parvenus après avoir consenti, pour le triomphe de notre juste cause, à des sacrifices aussi nombreux que pénibles, les faits sont venus nous détromper et nous rappeler qu'en politique — et cela est surtout vrai pour les petites nations — les résultats, même les plus justes, même sanctionnés par les organes internationaux, doivent être défendus sans trêve, par les actes et les paroles, par la presse et les conférences, aussi bien que dans les chancelleries des ministères des Affaires Etrangères.

Quelle n'est donc pas la valeur que peut revêtir un mot prononcé au moment opportun, un article de journal, le chapitre d'un bon livre ! C'est ce qui explique la chasse aux voix éloquentes à laquelle nous avons assisté au lendemain de la dernière guerre. Moins habiles que d'autres ou plus confiants en notre droit, plus timides ou moins aptes peut-être à déchiffrer le sens des événements, nous avons laissé nos adversaires chercher de tous côtés des avocats susceptibles de défendre leur point de vue et nous avons vu les colonnes des périodiques à grand tirage se remplir de sophismes qui se gravaient dans la mémoire de tous.

De loin en loin, un homme qui nous avait connus de près, qui avait pris la peine de distinguer le vrai du faux et auquel nous avions inspiré de la sympathie par quelque trait de caractère, a entrepris de soutenir notre cause. À l'encontre de tant d'autres voix qui

escomptaient une récompense ou en avaient déjà reçu une — fût-ce une simple satisfaction de vanité — la sienne où perçait l'accent de la sincérité, s'élevait avec force en notre faveur.

Force nous est de reconnaître que les amis de cette trempe ont été rares. Je parle de ceux qui n'ont rien réclamé en échange de leur affection. L'un d'entre eux, le plus dévoué, le plus précieux, celui qui depuis plus de vingt ans n'a jamais cessé — en quelque lieu qu'il se trouvât, — de nous rendre les plus signalés services a été le professeur Focillon.

Henri Focillon était originaire de Bourgogne. Né à Dijon, il appartenait à une vieille famille d'artisans aisés. Mais son père était déjà plus qu'un artisan, c'était un artiste, à la fois graveur et aquafortiste, dont les oeuvres étaient appréciées au siècle dernier. C'était un homme intelligent et doux, à l'esprit ouvert, curieux de littérature, désireux de s'instruire, généreux en paroles et en actions, comme son fils devait l'être lui aussi. Sa femme était, pour un homme de cette nature, la compagne rêvée. À ses qualités de gaieté, de vivacité, de grâce, de coquetterie bien française, elle joignait un sincère amour de l'art sous toutes ses formes et s'entendait à merveille à rendre son intérieur agréable à celui en qui elle appréciait à la fois l'homme et l'artiste. C'est dans ce milieu que grandit Henri, leur unique enfant, c'est là qu'il ouvrit les yeux sur le monde et que se développa sa vive intelligence, sa spontanéité rare même chez un Français, sa puissance d'affection qui ne s'est jamais affaiblie et qui n'a cessé d'émerveiller et de réconforter tous ceux qui l'ont connu. Il partageait, plus en ami d'élection qu'en fils, les joies et les soucis de son père qui discutait avec lui à tout propos comme avec un égal, et qui ne tarda pas à l'initier aux secrets de son art pour qu'il le comprît, l'aimât et en connût toutes les immenses et mystérieuses possibilités.

En même temps, dans l'hospitalière maison de l'Ile Saint-Louis, dans ce coin enchanteur du vieux Paris où il avait constamment sous les yeux les vues les plus belles et les plus évocatrices du passé d'un grand peuple, l'enfant assistait aux entretiens de son père avec quelques uns des artistes célèbres de l'époque. Parmi les familiers de la maison se trouvaient Rodin, Cézanne, Bracquemond, pour ne citer que ceux-là. Il est aisé d'imaginer avec quel intérêt l'enfant écoutait les propos qu'échangeaient, à bâtons rompus, graveurs, peintres

et sculpteurs, autour d'un verre de vin, près d'une table que présidait la jeune femme du graveur et à l'autre bout de laquelle Henri rêvait, fasciné par tout ce qu'il entendait, ravi de découvrir le côté humain de ces prestigieuses personnalités dont les journaux parlaient et dont les revues d'art publiaient les oeuvres à côté des eaux-fortes qui portaient la signature de son père ou de ses amis.

C'est là j'en suis sûr qu'il faut chercher le secret de cette immense différence, qui m'a toujours frappé plus tard, entre Focillon et tout autre historien de l'art, quelque grand qu'il fût, c'est dans les souvenirs qui se sont déposés dans la mémoire véritablement prodigieuse de l'enfant, au cours des séances qui se tenaient à la clarté de la lampe et où les hommes les plus indiqués passaient en revue toutes les questions intéressant la vie et l'œuvre de l'artiste. C'est ainsi que s'est forgée la solide armature de son esprit basée non sur de vagues connaissances livresques, mais sur les confessions de maîtres expérimentés, contrôlées et complétées ensuite par des visites aux musées qu'il connaissait déjà à fond à un âge où l'on ne songe en général qu'aux jeux, et soumises à l'épreuve de l'atelier où il travaillait aux côtés de son père. C'est pourquoi il a pu parler plus tard avec une telle compétence de la technique, c'est-à-dire du rôle joué par la main de l'artiste. Et c'est pour le même motif qu'il était parvenu, malgré la myopie qui a assombri sa vie et devait constituer un sérieux obstacle à sa carrière, à peindre et à dessiner des paysages nés de son imagination ou, dans la manière de l'un des peintres en renom, des tableaux qui étaient pour lui de simples divertissements, mais qui nous émerveillaient.

On retrouve un écho de son heureuse adolescence, de l'atmosphère morale dans laquelle il a grandi, dans la dédicace émue qu'il adressa à sa mère sur la page de garde des « Maîtres de l'Estampe » qui parut en 1930: « Tu le sais mère chérie, toi qui fus si étroitement associée à la vie d'un parfait artiste et qui, sensible à la poésie de l'estampe, m'inspiras comme lui le goût et le privilège de l'aimer. Accepte ce livre où j'ai tâché de traiter sous des aspects inégaux et multiples la continuité d'une même pensée. Gravure et peinture, Occident et Orient m'en ont tour à tour donné la trame. Que d'incertitudes encore dans ces recherches! Les esquisses que je réunis dans ce portefeuille ont besoin d'être protégées. Permets-moi de les placer sous ton nom ».

Il fit, est-il besoin de le dire, de brillantes études, au lycée comme à l'Ecole Normale Supérieure où il dut pourtant se mesurer à des camarades aussi doués que Jérôme Carcopino et Jean Giraudoux. Quant à sa thèse de doctorat qu'il consacra à *Piranesi* et à laquelle il travailla en Italie en qualité de membre de l'École Française de Rome, elle est restée célèbre à la Sorbonne, où, ainsi qu'on le sait, le niveau des études de cette nature est pourtant très élevé.

Devenu professeur d'histoire de l'Art à l'Université de Lyon, il fut nommé en même temps directeur de tous les musées de cette ville, parmi lesquels celui des Beaux-Arts qui occupe en France la seconde place après le Louvre. C'est là que je l'ai rencontré pour la première fois, au lendemain de la dernière guerre, alors que je guidais un groupe de professeurs de l'enseignement secondaire de Transylvanie venus prendre contact avec la France et se familiariser avec la langue et la culture de ce pays. Ceux qui m'avaient confié cette mission attendaient beaucoup d'elle. Ils espéraient que ce voyage effacerait dans les esprits les néfastes résultats de l'école hongroise et qu'en permettant aux Roumains de Transylvanie de s'abreuver à la source où avaient déjà puisé ceux de l'Ancien Royaume, il hâterait le rapprochement entre nos frères d'outre-monts et nous.

Les cours s'organisèrent suivant un plan qu'avait contribué à fixer notre ami le professeur Guiard, qui faisait alors partie, comme hôte, de l'Université de Cluj. Au programme figuraient naturellement des leçons d'histoire de l'art français, confiées au jeune professeur de la Faculté des Lettres qui s'était déjà acquis une solide réputation, non seulement par ses cours ouverts au public, mais encore par ses conférences. Je m'attendais à trouver un spécialiste bien informé, capable, comme le sont la plupart des professeurs dans les universités françaises, de faire d'excellents exposés, bien documentés et solidement construits. Il nous attendait, je m'en souviens comme si c'était d'hier, dans une salle située au rez-de-chaussée du musée, en se promenant devant les sculptures antiques, gallo-romaines pour la plupart. Il me parut légèrement ému. C'était la première fois qu'il voyait des Roumains. Je savais que, loin d'être réservé avec les étrangers, il aimait en connaître le plus possible et s'occuper d'eux. N'avait-il pas accepté avec plaisir de surveiller les études des nombreux Chinois et Japonais que la présence des fabriques de soieries a attirés à Lyon?

Il se mit à parler d'une voix chaude, mâle, caressante et pénétrante à la fois. Sa phrase d'une perfection inégalée se déroulait harmonieusement avec une élégance soutenue par un vocabulaire d'une exceptionnelle richesse où voisinaient les épithètes les plus subtiles, les jugements les plus originaux. Je l'écoutais, et ses paroles me captivaient comme l'eût fait une musique. C'est bien ainsi qu'il convient de s'exprimer quand on parle de l'art, avec cette chaleur communicative, ces vastes connaissances générales qui, loin d'imposer leur pédante indiscretion comme c'est trop souvent le cas, ne se montrent qu'au moment opportun, afin d'éclairer l'auditeur, de mettre en valeur une idée grâce à une allusion, à un rapprochement inattendu. Mais combien en sont capables?

Ainsi se déroulèrent les six ou huit leçons qui furent autant de synthèses éblouissantes au cours desquelles il évoqua pour nous les principales étapes de l'art français, soulignant son exposé d'exemples empruntés au musée qu'il avait arrangé avec autant de goût que de méthode. Après une de ces leçons, je l'invitai à prendre un bock de bière à une brasserie située non loin du musée. Nous y sommes restés deux ou trois heures, je ne sais plus au juste, à bavarder par une chaude soirée d'été. Il faisait nuit quand nous nous sommes séparés et nous étions amis. C'est de ce jour que date ce lien fraternel qui ne pouvait se rompre, nous le savions, que par la mort de l'un de nous.

Mais ce n'est pas pour proclamer l'affection qu'il me portait ou celle que j'éprouvais pour lui que j'ai tenu à parler dans cette savante assemblée à laquelle il a, lui aussi, appartenu. À la brasserie de Lyon, ce n'est pas moi seulement, qui ai gagné un ami, c'est aussi mon pays. Or les circonstances et ses qualités exceptionnelles n'allaient pas tarder à faire de ce professeur timide d'une université de province, l'un des intellectuels les plus écoutés de France, un écrivain et un essayiste dont les revues et les éditeurs se sont disputé les écrits, un conférencier qui a partagé avec Paul Valéry la faveur du public aussi bien dans son pays qu'à l'étranger, l'un des premiers parmi les historiens de l'art, un savant respecté et aimé partout où il paraissait, aux congrès ou aux réunions du Comité International des Lettres et des Arts de la Société des Nations. Grâce aux nombreux élèves qu'il avait formés en France et aux États-Unis où il occupa au cours des dernières années, de deux en deux

ans et pour trois mois, la chaire d'archéologie médiévale à l'Université de Yale, il avait noué des liens puissants entre les postes de commande des deux pays, aussi bien dans le domaine de l'architecture médiévale que dans celui de la direction des musées. Tous les élèves qu'il a initiés aux méthodes de recherche et d'organisation dont il avait le secret étaient fiers, et le sont encore, de se dire les disciples et les héritiers spirituels de ce grand professeur. Il leur dispensait à tous une affection de père ou de frère aîné. « Quels peuvent être, m'écrivait-il lors de la déclaration de guerre, mes sentiments à moi qui ai tant d'enfants — ses étudiants — sur le front? Ils viennent me dire adieu, ils m'écrivent, ils me font des recommandations sur le ton le plus simple et le plus cordial ».

Des oeuvres capitales sortaient de sa plume avec une régularité impressionnante. Chacune d'elle constitue un monument élevé, avec une science clairvoyante, une méthode impeccable, une langue très pure, à l'art de l'Occident où son pays a souvent occupé la première place: *L'Histoire de la peinture aux XIX-e et XX-e siècles*, deux volumes massifs où l'information est d'une sûreté rare dans des ouvrages embrassant des domaines aussi vastes et qui abonde en suggestions neuves d'une profondeur et d'une justesse sans précédent; *L'art des Sculpteurs romans*; *Les peintures romanes*; *L'Art de l'Occident médiéval*, autant d'occasions pour lui de renouveler un sujet, même lorsque d'illustres devanciers l'avaient déjà traité; des volumes d'un format plus modestes comme *Raphael*, *Cellini*, *Hokusai*, ou de longs articles publiés dans des revues et dont certains devaient être par la suite réunis en volumes; des communications aux sociétés savantes, aux congrès, aux réunions du Comité pour les Lettres et les Arts dont il fût l'animateur; autant de jalons lumineux dans le domaine qu'il s'était choisi. Historien de formation, il apportait à l'étude de l'art, la seule méthode capable d'éclairer les problèmes que les spécialistes de l'histoire de l'art se montraient impuissants à résoudre. Familiarisé avec de nombreuses techniques qu'il pratiquait — son essai « L'Eloge de la main » publié dans le même volume que la seconde édition de la *Vie des Formes*, est un hymne à la contribution apportée par la main à l'oeuvre d'art — il faisait preuve d'une sûreté de jugement et d'une compétence que tous lui enviaient. Cet esthéticien pouvait se permettre des incursions dans le domaine des idées générales et des synthèses pour lesquelles ses

confrères n'avaient ni assez de souffle, ni assez d'imagination. Si bien que *La Vie des Formes*, ce petit volume de considérations esthétiques, d'ordre général, apparaît aujourd'hui comme l'un des livres véritablement substantiels de notre époque.

* * *

Tel était l'homme et le savant qui avait mis son cœur et son esprit au service de notre pays, non en vue d'avantages — fût-ce d'ordre moral — mais parce qu'il nous aimait, parce qu'il sentait **que nous avions été de cœur avec son pays au milieu des épreuves, parce que notre étoile avait voulu qu'il devînt, comme il le disait lui-même « le compatriote spirituel de quelques-uns des hommes les plus complets qu'il lui avait été donné de connaître et d'aimer »** : les uns plus âgés que lui et auxquels il témoigna toujours une affection dévouée, le Prof. I. Cantacuzino et le Prof. N. Iorga, d'autres de son âge ou plus jeunes que lui et parmi lesquels je me bornerai à citer celui qui nous a déjà quitté, Vasile Pârvan.

Il est venu en Roumanie et il a parlé à plusieurs reprises à l'Université de Cluj et à celle de Bucarest, des problèmes d'art français. Il a fait à nos élèves des leçons pratiques afin de les initier et de nous initier, nous aussi, professeurs, aux méthodes d'investigation de la science française. Il a inauguré par une conférence mémorable la première exposition d'art graphique qui s'ouvrit à Bucarest au musée Kalinderu. Il a été à Paris en 1925 notre commissaire à l'exposition d'art roumain, la plus importante des manifestations de cette nature qui ait eu lieu à l'étranger. Secondé par André Dezarrois et par un petit comité, il prodigua si bien ses efforts que le succès de cette exposition fut complet, encore qu'elle vînt après des rétrospectives — la flamande et la hollandaise par exemple — où l'on avait pu admirer quelques-uns des chefs-d'œuvre artistiques les plus éblouissants. Et comme rien ne lui tenait plus à cœur que le resserrement des liens entre ses deux patries, la sienne et la nôtre, il ne lui fallut pas longtemps pour élever sur des bases solides l'Institut français des Hautes Études en Roumanie et en fixer les lignes directrices.

À la Sorbonne et chez lui, dans l'appartement si accueillant qu'il occupait derrière le Panthéon et où des objets d'art populaire roumain, tapisseries, broderies, cruchons, écuelles, voisinaient sur les murs et dans les vitrines avec les admirables produits de l'art fran-

çais ou extrême-oriental, il n'est pas de Roumain qu'il fût étudiant ou simple voyageur, qui ait frappé sans avoir été reçu par le professeur avec une exceptionnelle cordialité, comme « un des siens ». Comment aurait-il pu en être autrement alors que lui-même avait l'impression lorsqu'il venait en Roumanie, de rentrer chez lui, comme il le dit dans l'admirable préface qu'il écrivit pour mon livre, *L'art du paysan roumain*?

« Que de fois, dans nos voyages à travers la vieille Europe, ne nous sommes-nous pas entretenus de nos patries ! Il m'a guidé dans la sienne, c'est en elle et par elle que s'est faite notre amitié, que je suis devenu le compatriote spirituel de quelques-uns des hommes les plus complets qu'il m'ait été donné de connaître et d'aimer. Quand au-dessus des labours d'automne, sous un ciel dont la lumière est amicale comme celle d'un regard, je vois se dessiner le profil des collines olténiennes, quand je reconnais et salue la tour des Golesco, je sens bien que je ne vais pas voir des parents lointains, mais que je rentre au pays. Curtea de Argeș la vieille capitale valaque avec ses tombes et ses églises, dans sa petite Attique rocailleuse est présente à mon cœur comme un de ces bourgs de l'Ile-de-France⁴ qui avec l'illustration de leur passé ont conservé leur fierté rustique et le paysan debout sur la glèbe ou marchant sur la route, c'est peut-être un Dace de la Colonne Trajane, mais c'est aussi « un de chez nous ». Les objets dont il se sert, que ses pères ont fabriqués et dont il sait encore parer sa vie, ont perdu pour moi tout exotisme ; leur vertu poétique appartient à ces régions où tout homme conserve le souvenir des siens ».

Il a toujours soutenu avec enthousiasme, non seulement à Paris mais dans toute la France, les manifestations roumaines. Je l'ai vu, harassé par ses multiples occupations et déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter, faire le long trajet de Paris à Nice, aller et retour, à seule fin de parler de nous, un soir, à l'Institut Méditerranéen. Et récemment, notre collègue Gusti me disait encore à quel point l'aide de Focillon lui avait été précieuse lors de notre participation à la dernière exposition internationale de Paris. Les articles qu'il publia sur notre art dans les revues les plus appréciées, dans *L'Illustration*, *La Vie des Peuples*, *Les Nouvelles Littéraires* ont familiarisé tous les gens cultivés d'Occident avec une école, la nôtre, que trop peu connaissaient auparavant.

L'article publié en septembre 1929 dans *L'Illustration* est connu des membres de l'Académie. Ce qui l'est moins, c'est l'admirable préface qu'il écrivit pour le catalogue de l'exposition que nous organisâmes en 1925 au Jeu de Paume et dont je me permets de faire quelques citations: « Toute tentative de cet ordre (pour montrer comme nous l'avions voulu alors l'image de la vie d'un peuple au long des siècles) est, dans une certaine mesure un déracinement. Ils nous arrivent du fond des monastères perdus dans les montagnes et dans les forêts, ces beaux objets qui portent jusqu'à nous la vieille fidélité d'une race à sa foi; ils nous viennent de la chaumière paysanne ces tapis, ces tissus parcourus de si belles lueurs, et ces poteries aussi. Et le meilleur de cette peinture contemporaine atteste encore l'amour de la terre natale, la suavité des paysages fidèles. Cette unité, ce charme, cette énergie libre sont faits, non de promenades errantes et de souvenirs diffus, mais de la puissance d'un milieu géographique ».

Et, plus loin: « Naguère, je souhaitais voir mes amis les peintres roumains moins sensibles à l'admirable Bretagne d'un Lucien Simon ou aux recherches savantes de nos « constructeurs », plus attentifs aux étonnantes murailles des églises bâties sous Pierre Rares en Bucovine et où s'alignent, fixés en traits énergiques, tant d'expressions vraiment grandes du génie de leur pays... Mais, quoi qu'ils fassent et même en adoptant nos disciplines, ils ont toujours cette fraîcheur de tendresse, cette vivacité, cette mélancolie, cet accent natal, — tout ce patrimoine de sensibilité particulier aux bonnes races et qu'elles n'oublient ni ne dédaignent jamais tout à fait ».

Ce grand ami de la Roumanie aurait désiré que nos peintres devinssent les « continuateurs des peintres de Voronetz ». En effet, « la vitalité d'un peuple ne s'affirme pas par des tentatives d'archaïsme, mais elle peut se définir par la continuité, car, « moralement une depuis des siècles, la Grande Roumanie contemporaine ne nous présente pas une improvisation de culture, mais un présent et un passé qui se complètent ».

Il ne s'est pas borné à être notre champion inspiré aux jours heureux, alors que la Roumanie sortie triomphante mais épuisée d'une guerre sanglante était impatiente de se présenter à ses amis d'Occident, de leur montrer non une nation parvenue, mais un pays

de vieille culture populaire. Il a partagé toutes nos douleurs, ces multiples douleurs qui nous ont éprouvés en ces dernières années et qui n'ont éveillé chez personne un écho plus profond que chez lui. Voilà ce qu'il écrivit à la mort de son grand ami le prof. Cantacuzène : « La mort qui vient de le frapper avec une rapidité sauvage, en nous arrachant la plus chaleureuse et la plus vivante de toutes les vies, n'atteint pas seulement un groupe de fidèles privilégiés de l'affection, mais deux patries, car la France était fière de ce que la Roumanie lui avait donné, elle le revendique fraternellement. Chez ce Roumain de lignée antique, en qui revivaient les traits, l'allure d'un chef dace, elle chérissait ce que ses meilleurs enfants ont eu de meilleur ».

« C'est qu'il y avait en lui ce puissant équilibre des facultés, cette aptitude à vivre avec aisance sur tous les sommets, cette égale intensité des dons qui nous font reconnaître de loin en loin, au milieu d'une humanité fragmentaire et spécialisée, l'homme complet... C'est pour lui que semblait avoir été conçu le tendre et vaste vers du poète latin, car rien d'humain ne lui était étranger. Il a vécu dans toutes les magnificences de l'esprit. Il a cru à toutes. Jamais nous ne le vîmes en rien indifférent ou sceptique », ajoutait Focillon.

Parlant de l'affection respectueuse dont était entouré le professeur, il disait encore : « C'est de ces tendresses viriles qu'est faite la vie morale des générations. C'est cette poésie toute puissante du respect et de la sympathie qui donnait sa force et sa couleur particulières au groupe d'hommes étroitement serré autour du professeur » et il termine sur cette émouvante confession : « Nous ne reverrons plus notre vieux Patron, nous ne l'entendrons plus, et il me semble que j'entre dans une région nouvelle de ma vie, plus froide, plus grise, toute dépouillée de rayons ».

Mais l'affreuse mort du professeur Iorga ? « Y eut-il jamais vie plus abondante, plus riche, plus infatigable ? Comme le grand fleuve de votre pays, elle fertilisait des régions immenses. Iorga appartient pour toujours à l'histoire de la Roumanie et de l'Europe, non seulement comme un grand homme et un grand esprit, mais comme une de ces forces naturelles sans lesquelles il est impossible de comprendre un peuple et une tradition... Il paraissait implanté dans le sol comme un arbre et il en aspirait les essences les plus précieuses, les plus lointaines, les plus séculaires, par des milliers de racines cachées.

« Il est affreux de penser que le souvenir qui nous reste de lui est taché de pourpre comme ces épitaphes, éclatantes et funèbres à la fois, placées sur les tombeaux des grands dans les petites églises de la montagne.

« C'est peut-être cela qu'on appelle appartenir à l'Histoire. Il était de ceux sur lesquels le temps n'a aucun pouvoir et que la mort ne parvient pas à effacer ou à diminuer, tant sont grandes leurs aptitudes à vivre.

« Il est mort comme on meurt sur le champ de bataille, pour les idées que nous continuons à défendre ».

Qui n'aurait le coeur serré à la lecture de ces lignes? Et que dire alors de celles qu'il m'adressa lors de la perte de la Transylvanie et par lesquelles je terminerai cette communication?

« Après la défaite de la France, nous sommes atterrés par les dangers que court la Roumanie et les sacrifices qui lui ont été imposés. Est-il besoin de vous dire nos pensées? Elles nous reportent cruellement aux jours heureux de nos voyages en Transylvanie, au petit appartement de Cluj, aux amis qui nous entouraient à l'Université. Nous ne sommes pas de ceux qui ne pensent qu'à leurs propres ruines. Tout ce qui nous est cher nous appartient et aggrave notre malheur. Il pèse terriblement sur mes épaules, mais il n'arrache pas de mon âme l'espérance. Cher ami, nous verrons sûrement revivre notre jeunesse et le beau rêve que nous avons fait. Il était sage et lumineux ».

Ce cri optimiste sortait des lèvres d'un homme déjà frappé par la maladie. Deux ans et demi plus tard, il s'éteignait loin de son pays, accablé de soucis, dans les bras de la plus dévouée des épouses.

G. OPRESCO

Membre correspondant de l'Académie Roumaine

NOTRE ESPACE ET L'ESPACE DES AUTRES

PERSPECTIVES SUR L'ESPACE

La pensée de l'homme moderne se rapporte de plus en plus à la géographie et aux informations de tous genres que cette science nous fournit. Les compétitions politiques, la tactique et la stratégie de la guerre, l'expansionisme de certaines grandes et moyennes Puissances, l'accessibilité toujours plus facile et plus fréquente de tous les espaces planétaires, — nous obligent à considérer de plus en plus la carte et à feuilleter, plusieurs fois par jours, les atlas et les encyclopédies.

Du jour au lendemain, de nouvelles zones d'intérêt sont créées, et presque toujours elles constituent des zones de grandes tensions politiques ou de troubles belliqueux. Ces zones ont un coefficient d'élasticité très élevé, s'étendant rapidement au-dessus des espaces environnants, donnant aux phénomènes respectifs un caractère régional, continental et — à de grands intervalles — même mondial. Les crises ou la surproduction économiques, les conflits politiques entre États, les idéologies, les caprices vestimentaires, etc., ne peuvent plus être localisés, leur étude impliquant la connaissance des points de départ mais, en même temps, aussi l'impossibilité de les embrasser dans toute leur étendue.

L'on a dit que l'histoire serait la géographie en mouvement et que le nom plus adéquat de cette discipline serait géohistoire. C'est là une exagération, vu qu'il existe aussi des événements enregistrés par l'histoire qui n'ont pas, implicitement, un rapport avec la géographie. Et le simple fait qu'un événement se produit quelque part, acquerrant par là même, un contour dans l'espace, ne signifie pas que la géographie ait marqué, à son compte, un fait nouveau qui lui appartiendrait.

Bien que l'espace soit depuis longtemps un facteur important dans le discernement des problèmes politiques, économiques et démographiques, son utilisation fréquente et efficiente en vue de discuter, guider et résoudre les dits problèmes est de date relativement récente.

Le rationalisme et la métaphysique, dominants à l'époque du libéralisme et de l'individualisme, n'expliquaient pas l'ordre dans l'État par le déterminisme géographique ou par la fatalité biologique du sang. L'État était un produit du Droit public, un complexe de fonctions politiques et d'autre nature, produit élaboré, fonctions voulues et exercées par une grande catégorie d'individus liés entre eux par des intérêts et des aspirations communs ou par d'autres ressemblances.

Même à notre époque, l'on suit encore la ligne de ces interprétations. En 1939, l'ancien président du Conseil français, Edouard Daladier, parlant des facteurs constitutifs de la France moderne, disait :

« Quelle que soit notre origine première, nous sommes devenus Français parce que nous avons voulu devenir Français. La France n'a pas été réalisée par les seules fatalités de la race, de la langue ou de la géographie, mais par le consentement des hommes et par une décision rationnelle qui est plus élevée et plus puissante que toutes ces fatalités »¹⁾.

Au siècle dernier, la doctrine générale de l'État confondait la notion d'espace de l'État avec celle du territoire de l'État. L'espace-territoire était une superficie de terre ayant certaines dimensions qui finissaient là où cessait le droit de souveraineté d'un pays et où commençait celui d'un autre. Le territoire n'est pas identique à l'espace. Alors que le premier exprime une réalité statique, une surface déterminée et toujours identique, l'espace exprime une réalité dynamique, une force géohistorique et géopolitique²⁾.

La définition même de l'État comportait, au XIX-e siècle, le sens statique de la notion d'espace, l'État étant « un peuple organisé

¹⁾ E. Daladier, *Défense du pays*, discours prononcé le 2 janvier 1939, à Ajaccio, p. 111.

²⁾ C. Schmitt, *Der neue Raumbegriff in der Rechtswissenschaft*, dans *Raumforschung und Raumordnung*, 1940, p. 440 et suivantes.

juridiquement sur une surface déterminée ». Mais le XIX-e siècle avait apporté, lui-même, un correctif tant à la réalité d'espace de l'État qu'à la doctrine qui la définissait. L'État amplifiait ses attributs dans l'espace par la politique d'expansion, inaugurée depuis longtemps déjà, mais fort intensifiée au cours du siècle dernier. Des États de dimensions moyennes, mais surtout les grands États tendaient — et réussissaient — à étendre leurs sphères d'influence sur des territoires, vastes et éloignés, l'expansionisme territorial n'étant pas seulement une politique de nécessités, mais bien plus une politique de prestige et de force.

Plus près de nous fut conçu un nouvel ordre juridique international à la base duquel devaient se trouver quelques empires avec leurs espaces vitaux. L'« espace vital » devient une notion de grande circulation, une doctrine dynamique, un programme et un mot d'ordre. L'espace vital est défini comme un espace vaste dominé par une grande Puissance qui en éliminerait l'intervention des autres Puissances étrangères vu que « seul le peuple qui se sent capable d'assumer une telle mission en est le garant et le protecteur »¹⁾.

Voici une autre présentation de la notion d'espace vital. Est espace vital:

« Du point de vue économique: une région suffisamment étendue et, en ce qui concerne sa structure économique, suffisamment variée pour permettre aux groupes humains qui y vivent d'assurer, par le travail de tous pour tous, une production quantitativement abondante, une division moderne du travail et un échange suffisant de marchandises et de capitaux, c'est-à-dire un niveau de vie digne du XX-e siècle, et ceci en une indépendance sensible envers la politique économique des grands capitalismes contrôlant les matières premières ou envers d'autres espaces vitaux de la planète.

« Du point de vue stratégique: un territoire suffisamment étendu et doté d'énergies, de produits alimentaires et de matières premières suffisants pour mettre les peuples y habitant à l'abri du désagrément de devoir vivre ou même de devoir mourir dans la dépendance servile de l'une ou de l'autre grande Puissance détentrice de l'hégémonie maritime.

¹⁾ K. Schmitt, *Völkerrechtliche Grossraumordnung mit Interventionsverbot für raumfremde Mächte*, Berlin-Leipzig-Wien, 1941, p. 47.

« Du point de vue diplomatique: Un territoire dont les États sont décidés à vivre en bon voisinage, à comprendre leurs besoins réciproques, chacun d'entre eux donnant l'assurance et la garantie qu'il n'entreprendra pas de politique inamicale ou ne concluera pas d'alliance contre l'un des participants d'un même espace, surtout pas aux côtés d'une Puissance extérieure ou en qualité d'instrument de cette dernière »¹⁾.

Dans « Mein Kampf », ce problème est formulé comme suit:

« La politique extérieure de l'État raciste doit assurer les moyens d'existence sur cette planète à la race qui forme l'État, établissant un rapport sain, viable et conforme aux lois de la nature entre le nombre et l'accroissement de la population d'une part, l'étendue et la valeur du territoire, d'autre part.

« Seul un espace suffisant sur cette terre peut assurer la liberté d'existence à un peuple.

« Les limites des États sont tracées par des hommes et modifiées par eux. Le fait qu'un peuple a réussi à conquérir un territoire excessif, ne lui a pas conféré par là, l'obligation supérieure de se le voir admettre pour toujours. Il prouve tout au plus la force du conquérant et la faiblesse du patient. Et ce n'est que dans cette force que réside le droit.

« Le droit à la terre peut devenir un devoir, lorsqu'un grand peuple semble destiné à la ruine par manque d'espace... L'Allemagne sera une Puissance mondiale ou ne sera plus.

« Nous, national-socialistes, rejetons l'orientation politique extérieure d'avant la guerre. Nous recommençons là où fut mis une fin il y a six cents ans. Nous arrêtons la marche éternelle des Allemands vers le sud et l'ouest de l'Allemagne et jetons nos regards vers l'Est. Nous mettons fin à la politique coloniale et commerciale d'avant la guerre et inaugurons la politique territoriale de l'avenir ».

En 1939 nous commentons comme suit les textes ci-dessus, extraits du célèbre livre du Führer de l'Allemagne national-socialiste:

« Bien que le Führer de l'Allemagne d'aujourd'hui soit fort clair dans son exposé, quelques commentaires peuvent, dans une cer-

¹⁾ Gerhart Jentsch, *Lebensraum*, dans *Monatshefte für auswärtige Politik*, No. 2, février, 1940.

taine mesure, être nécessaires. Examinons donc tour à tour chacune de ses affirmations.

« Il commence par établir un rapport entre le nombre de la population et la productivité du terrain habité par cette population, exprimant le désir que ce rapport soit sain, viable et conforme aux lois naturelles. Mais on ne nous dit pas de façon précise ce que l'on entend par « lois naturelles ». En effet, ce n'est pas seulement la richesse et la satisfaction des besoins qui sont conformes à la nature ; le problème étant ainsi posé, nous trouverions justifiés les vœux de tant de peuples, du monde entier, situés dans des régions pauvres, de se livrer aux migrations périodiques vers des régions plus riches, en dépit des agitations et de l'inquiétude que de telles migrations peuvent produire.

« Le problème de l'espace est soulevé surtout par ceux qui croient — et au moment où ils le croient — que cet espace fait défaut à un peuple.

« Il est évident que les limites des États sont tracées par les hommes et modifiées par eux. Mais telle qu'elle est formulée par M. Hitler, cette constatation et les appréciations qui y font immédiatement suite, créent une atmosphère justifiée d'inquiétude quant aux directives de la politique allemande pour le prochain avenir. L'Allemagne étant placée dans la tragique alternative d'être une Puissance mondiale ou rien, nous nous rendons compte des sombres développements que peuvent avoir les problèmes politiques, même dans l'Europe d'aujourd'hui, mais surtout dans l'Europe de demain. Il va de soi que les petits peuples qui, au prix de sacrifices immenses et d'une longue patience, se sont créés leurs États indépendants, n'auraient rien à objecter si ces compétitions dans l'arène du monde se déroulaient et étaient résolues sans les entraver en rien. Or, les règles de ce jeu entraînent presque toujours, dans son orbite, un grand nombre de petits peuples et, à des intervalles rapprochés, mettent en discussion leur existence nationale propre.

« Ce qui semble avoir justifié une plus grande inquiétude, est l'affirmation comprise dans les dernières phrases citées ci-dessus. L'arrêt de la marche des Germains vers le sud et l'ouest de l'Europe, et le fait qu'ils jettent leurs regards vers l'est, nous placent sur la voie de cette expansion à laquelle nous devons faire face avec notre droit et notre désir inébranlable de conserver notre indépendance

politique, économique ou d'autre nature. Ce que les grandes Puissances poursuivent par leur politique coloniale, nous est, somme toute, indifférent. Nous nous sommes habitués à cette marche sur des pays considérés comme n'appartenant à personne mais où, plus tard, les peuples autochtones auraient peut-être pu donner eux-mêmes une forme et un contenu plus élevés à leur vie spirituelle et à leur civilisation.

« La doctrine de l'espace vital est un désaveu du caractère national de la fixation et de la transformation des frontières, si nous admettions que cette théorie soulèverait même le problème de certaines annexions; dans ce cas, la doctrine raciste elle-même est déconsidérée dans sa substance vu que l'espace qui appartient aujourd'hui à d'autres États et à d'autres nations, apporterait une mosaïque ethnique et de races, contrastant avec l'homogénéité raciale et nationale soutenue, initialement et par principe, par le national-socialisme. Il semble que, pour le moment, l'espace vital ne comprenne pas, dans la conception allemande, de désir d'annexion politique, mais seulement une certaine subordination économique » ¹⁾. BCU Cluj / Central University Library Cluj

Dans le discours qu'il a prononcé le 6 mars 1939, à Leipzig, M. J. Goebbels a dit entre autres: « Ainsi qu'on le sait, le peuple allemand se trouve, au point de vue économique, dans une situation de gêne bien plus grande que n'importe quel autre peuple européen. Nous n'assurons que difficilement au peuple allemand les produits alimentaires indispensables ou de seconde nécessité. Ceci ne s'explique évidemment pas par le fait que nous n'aurions pas suffisamment d'aptitudes ou d'intelligence ou que nous ne déploierions pas suffisamment d'activité, mais bien par le fait que, dans la répartition des richesses de cette terre, la nation allemande n'a pas eu la part qui lui revenait. La nation allemande fait partie des nations dites non-possédantes. Pour ce motif, les dirigeants de l'État allemand qui ont l'obligation de donner, à cette question décisive de notre vie nationale, une solution satisfaisante, se sont vus forcés,

¹⁾ Victor Jinga, *Tratate comerciale și interese economice naționale* (Traité de commerce et intérêts économiques nationaux) dans « Conferințele Extensiunii Academice » (Conférences de l'Extension Académique), Vol. IV, année 1938/9, p. 220—221.

précisément à cause des difficultés de notre situation économique, de prendre une série de mesures impopulaires dont la raison a souvent échappé au public, mais qui étaient d'autant plus indispensables que le pays se trouvait dans une situation économique grave ».

La doctrine de l'espace vital est une conséquence de la politique d'autarchie que certains États ont poussée jusqu'à ses conséquences extrêmes. L'autarchie contraste avec l'évolution suivie au cours des dernières décades par les rapports économiques entre les États et représente, de certains points de vue, surtout lorsqu'elle est pratiquée de façon exagérée, un retour en arrière sur la voie que le monde civilisé croyait avoir parcourue depuis longtemps.

La distribution inégale des matières premières a donné lieu, depuis longtemps déjà, à des agitations entre les grandes Puissances, tandis que la division internationale du travail qui l'a suivie forme, de même, l'objet de vives disputes insuffisamment concluantes jusqu'à présent.

Le Prof. Andreas Predöhl a raison lorsqu'il affirme que les arguments économiques soulevés contre la division internationale du travail n'ont pas réussi à l'ébranler ¹⁾. Les peuples que la Providence a dotés de richesses qui font défaut aux autres n'ont envers la communauté internationale que le devoir d'accorder à tous libre accès à ces richesses, bien entendu seulement dans la mesure où elles excèdent la consommation propre et dans des conditions satisfaisant les intérêts économiques et politiques nationaux. Le travail entraîné par l'extraction et le traitement de ces richesses, doit s'effectuer, se développer et s'organiser en tenant compte — en premier lieu — des intérêts de l'État respectif, harmonisés le plus et le mieux possible, avec ceux des États avisés à assurer des débouchés à leurs propres forces de travail.

« Le retour à l'ancienne économie mondiale étant impossible et l'utilisation des possibilités techniques étant limitées, les économies à espaces réduits sont obligées de procéder à un élargissement de cet espace. Ceci peut se réaliser par l'incorporation de colonies. Dans ce cas, il y a lieu de tenir compte du fait que le but de l'invulnérabilité économique n'est atteint que lorsque ces colonies peuvent

¹⁾ Andreas Predöhl, *Die sogenannten Handelshemmnisse und der Neuaufbau der Weltwirtschaft*, dans « *Weltwirtschaftliches Archiv* », septembre 1940, 52. Band, Heft 2, p. 197.

être défendues et exploitées même en cas de guerre. Par conséquent, la meilleure solution demeure la concentration des espaces voisins, grands et petits, en vue de la constitution d'un espace vital économique unitaire »¹⁾).

De ce que nous venons d'exposer, ressort clairement un manque de correspondance entre l'espace politique d'un État et son espace « vital ». Il n'est pas difficile de comprendre que, dans ce manque de correspondance, se trouvent les germes d'inquiétude entre certains peuples dont la maturation mène à des conflits et à des guerres. Les frontières politiques des États sont dépassées ainsi par les incursions économiques préconisées par les partisans de la théorie de l'espace vital, incursions qui peuvent, pour le moment, n'être que théoriques et scientifiques, mais qui peuvent, avec le concours de certaines circonstances, devenir des causes organiques de déclenchements de guerres et donc de pertes énormes de valeurs matérielles et de vies humaines.

Le déplacement des centres de gravité économiques au delà des frontières politiques d'un État, peut constituer une entreprise tentante, mais elle est pleine de risques tant pour l'État qui en prend l'initiative que pour celui ou ceux contre qui elle s'exerce.

Quelles que soient la nature et l'orientation des nouvelles frontières politiques qui seront tracées sur le continent européen et en dehors de ce continent, il est certain que ces nouvelles frontières n'auront pas de stabilité et ne seront pas organiques si elles ne sont pas accompagnées d'une association plus large et plus intime des intérêts économiques des peuples, par delà leurs individualités nationales.

La collaboration — dans les formes et selon les systèmes indiqués par l'opportunité — est la seule voie de rapprochement et d'entente durables entre les grands États d'une part et entre ceux-ci et les petits États de l'autre. Le respect pour la vie, les droits et la caractéristique des nations petites et moyennes, est l'attribut des grands peuples qui, respectant les autres, consacrent et honorent les principes de liberté et d'indépendance pour tous. Personne ne peut être grand si, par ses faits, il méprise le droit à une vie digne et libre des petits.

¹⁾ Andreas Predöhl, *Op. cit.*, p. 202.

Dans ses études de géographie politique (sa « Politische Geographie » apparue en 1897), Ratzel a dit que seuls les grands peuples ont l'instinct, ont le sens de l'espace (Raumsinn). Ratzel énonçait ses conceptions de géographie politique précisément au moment où Bismarck inaugurerait la politique allemande d'expansion.

Dans cette affirmation de Ratzel, il y a une exagération. Les petits peuples aussi ont un sens très développé pour les espaces, qu'ils défendent et pour lequel ils se sacrifient; les grandes nations — et ici l'appréciation de Ratzel est exacte — ont souvent un sens trop développé pour l'espace des autres.

« Plus l'homme est primitif, plus il est dominé par la nature, la civilisation et la culture ne consistant qu'en la conquête et la domination progressive des forces de la nature »... « Lorsque nous songeons à l'ancien peuple grec avec son admirable culture, qui s'est répandue dans le monde entier, comment pouvons nous nous expliquer le fait que sous une même latitude, une même longitude, dans les mêmes conditions d'humidité, ayant les mêmes eaux et les mêmes côtes qu'autrefois, vit aujourd'hui un peuple qui ne crée plus comme créait le Grec d'autrefois, qui ne produit plus ce qu'il produisait autrefois. Est-ce le milieu physique qui est force créatrice, ou est-ce autre chose? »... « Le géographe s'occupe aussi de l'homme, mais il ne doit pas dépasser les limites naturelles de sa science et surtout ne pas confondre l'homme avec les différentes formes géologiques ou géographiques, produits mécaniques des transformations de l'écorce terrestre. Car l'homme est autre chose en son essence », disait Petre Andrei¹⁾.

L'espace n'acquiert un coefficient élevé de valeur et d'attraction qu'en collaboration avec d'autres facteurs qui peuvent être dénommés: la population avec ses qualités, les richesses pouvant être mises en valeur, le travail, etc.

L'ESPACE ROUMAIN.

L'évolution historique et les recherches géographiques, économiques et politiques ont unanimement constaté que la structure d'un État composé de territoires géographiquement variés est supérieure à celle d'un État doté d'un territoire uniforme, les parties différentes

¹⁾ *Sociologia Generală*, Craiova, 1936, p. 457.

se complétant mutuellement et constituant un tout harmonieux. Ce n'est pas l'unité de paysage qui est nécessaire, mais bien l'unité et le caractère organique de la vie. R. Kjellén, le fondateur de la géopolitique, a déclaré que l'État organique a moins besoin de régions identiques ou semblables que de territoires se complétant harmonieusement ¹⁾. Otto Maull s'est exprimé de même façon ²⁾. D'après Grabowsky, le territoire d'un État est privé d'harmonie si ses paysages sont trop différents les uns des autres ou s'ils se ressemblent jusqu'à la monotonie ³⁾.

La physionomie de la terre roumaine de nos jours a donné, très tôt déjà, naissance à des formations politiques correspondantes. Son unité dans la variété a offert des possibilités de création d'États durables, capables de fournir à la population qui y habitait presque tout ce qui lui était nécessaire.

La valeur politique et géoéconomique de la Dacie fut appréciée dès l'époque de Jules César qui en avait projeté l'occupation. L'unité et la force ethnique, le lien organique des Daces avec leur terre, donnèrent beaucoup de mal à l'Empire romain; cette unité et ce lien organique ont conservé inaltéré, pendant dix-sept siècles, le caractère de ce coin du monde qui, par la fondation de la Roumanie Unie a parachevé un processus politique analogue à la formation de son unité antique. L'État dace d'il y a vingt siècles avait approximativement la forme et l'étendue de la Roumanie Unie. « Lorsque, à des intervalles si éloignés, se répètent des formes politiques si semblables, nous sommes en droit de croire que ce genre d'organisations politiques sont parmi les plus heureuses qui puissent se réaliser dans le cadre géographique de notre sol » ⁴⁾.

L'unité de la terre roumaine ressort aussi de la constatation que la domination roumaine n'a pas été possible en Dobroudja et dans la plaine, sans la conquête de la citadelle transylvaine. Et cette unité fut toujours exprimée par les frontières naturelles qui l'ont encadrée de toutes parts. Grâce à la large zone déserte, écrit un

¹⁾ R. Kjellén, *Der Staat als Lebensform*, p. 61.

²⁾ O. Maull, *Politische Geographie*, 1925, p. 632.

³⁾ A. Grabowsky, *Staat und Raum*, Berlin, 1928, p. 46.

⁴⁾ Gh. Vâlsan, *Evoluția Statului român în cadrul său geografic* (L'évolution de l'État roumain dans son cadre géographique) dans le *Bulletin de la Société Royale Roumaine de Géographie*, Bucarest, 1937, LVI, p. 24.

géographe allemand, la zone de plaines et de marais de la Tissa, de la Dacie et de la Pannonie voisinèrent longtemps comme deux mondes différents. Au delà de la zone déserte et inondable commençaient les forêts des sous-monts et des Monts Apuseni: la Sylvanie, tandis qu'en deçà de celle-ci s'étendait le plateau de la Trans-Sylvanie ¹⁾).

« C'est un fait que notre Dacie, la pièce géographique la mieux dessinée, construite le plus solidement et le plus organiquement de toutes les parties qui composent l'espace entre le Maramureș et l'Egée, a donné naissance à un peuple séparé, ayant une physiologie propre différente des autres peuples, — le peuple roumain. En effet, il n'existe pas d'histoire et il n'existe pas de peuple qui soient si fortement l'expression de leur terre, comme le sont l'histoire roumaine et le peuple roumain » ²⁾.

Les limites qu'un géographe grec trace, plus près de notre époque, pour la terre roumaine, sont particulièrement intéressantes. Le livre du géographe Daniel (Dimitrie) Philippide fut imprimé chez Tauchnitz, à Leipzig, en 1816. Le géographe grec y dit:

« La Roumanie » est située entre les 44-e et 47-e degrés de latitude boréale, — sa partie la plus méridionale étant la région du Danube entre Roustchouk et Nicopol, et la partie la plus septentrionale, les sources de la rivière Ung, — et entre 38 et 48 degrés de longitude ayant son point « le plus oriental » à Cetatea Albă et « le plus occidental » devant Solnoc, sur la Tissa ³⁾.

Et, parlant, des eaux de la Roumanie, le géographe Philippide s'exprime comme suit:

« Les fleuves communs à la Roumanie et à d'autres pays sont le Danube, la Tissa, l'Ung et le Dniester. Propre à la Roumanie, le Mureș qui prend sa source à l'est de la Transylvanie, non loin de la frontière de la Moldavie et des sources de l'Olt, sépare, dans une

¹⁾ W. Vogel, *Politische Geographie*, Leipzig-Berlin, p. 33, cité par I. Conea, *Spațiul geografic românesc* (L'espace géographique roumain) dans *Revista Fundațiilor Regale*, 1-er juillet 1942, p. 39.

²⁾ I. Conea, *Spațiul geografic românesc* (L'espace géographique roumain) dans *Revista Fundațiilor Regale*, No. 7, 1-er juillet 1942, p. 42.

³⁾ N. Bănescu, *Viața și opera lui Daniel (Dimitrie) Philippide* (La vie et l'œuvre de Daniel (Dimitrie) Philippide), Bucarest, 1924, p. 156.

certaine mesure, la région en deux, constitue la frontière du Banat aux environs de Ghiula et se jette dans la Tissa »¹⁾).

Dans la partie concernant les départements de « la Roumanie », le dit géographe mentionne :

« Ghiula est cette partie de la Roumanie qui s'étend des Carpathes et des sources de la Tissa, où se trouve aussi le Maramureș, jusqu'à l'Ung et au Mureș, de telle sorte qu'elle est limitée au nord et à l'est par les monts Carpathes, au sud par une partie de la Moldavie, de la Transylvanie et du Banat et à l'ouest par la Hongrie dont elle est séparée par les rivières Ung et Tissa ». C'est d'ici que sont partis les Daces et qu'ils ont occupé l'autre partie de la Roumanie, « alors la Gétie »²⁾).

Ce livre du géographe grec Philippide sur la terre roumaine constitue une impressionnante anticipation sur les frontières de la Roumanie Unifiée un siècle plus tard. Le mérite d'avoir porté cet ouvrage à notre connaissance revient au prof. N. Bănescu. Sa traduction de 1924 est précédée d'une bio-bibliographie du géographe Philippide qui a écrit aussi une Histoire de la Roumanie, imprimée également en 1816, à Leipzig.

Mais l'équilibre géographique indispensable à son développement organique faisait défaut à la Roumanie de la fin du siècle dernier et du début du siècle présent. « La Roumanie, écrivait F. Schrader, est une région dont le centre, que nous nommons centre géographique par analogie avec le centre de gravité, se trouve en dehors du territoire déterminé par les événements historiques. En d'autres termes, la Roumanie telle qu'elle se présente aujourd'hui, donne l'impression d'un pays se trouvant en équilibre instable »³⁾).

Un autre géographe allemand, Theobald Fischer, comparait, dans une leçon publique faite à l'Université de Marbourg, l'image de la Roumanie d'alors, à celle d'un aigle en plein vol, dont les ailes auraient été formées par la Valachie et l'Olténie d'une part, la Moldavie, d'autre part ; la Dobroudja représentait la tête tandis que le tronc, c'est-à-dire la partie essentielle du corps, la Transyl-

¹⁾ N. Bănescu, *idem*, p. 179.

²⁾ N. Bănescu, *idem*, p. 198.

³⁾ F. Schrader, F. Prudent et Antonie, *Atlas de géographie moderne*, Paris, 1891, p. 36.

vanie, lui faisait défaut. C'est à peu près à la même époque que Rudolf Kjellén écrivait que les deux ailes dont parlait Th. Fischer ressemblaient aux deux branches d'une tenaille prête à se refermer, à l'ouest, sur la Transylvanie ¹⁾.

L'image hybride de la Roumanie d'alors a attiré l'attention des géographes étrangers; pour les Roumains, cette image constituait un reproche et un stimulant qui trouvèrent leur heureuse échéance après la guerre d'unification et grâce à celle-ci. Aujourd'hui, « l'aigle » de Theobald Fischer et la « tenaille » de Kjellén obscurcissent à nouveau le soleil des Roumains; la nécessité de les chasser de notre firmament a la force d'un impératif catégorique.

« L'aspect si unitaire de la terre roumaine a eu une conséquence naturelle sous le rapport ethnique: le peuple qui a habité cette terre fut également un peuple unitaire. Celui qui habite le centre de la terre roumaine, le plateau de la Transylvanie, habitera logiquement aussi les régions plus basses entourant le plateau. Il en fut ainsi au temps des Gètes et des Daces, il en est de même aujourd'hui. C'est pourquoi n'existent pas, chez nous, de différences de dialectes, telles que l'on en constate en France, par exemple, ou en Allemagne. Un habitant du Maramureş s'entend immédiatement avec un habitant de la Dobroudja, et un habitant d'Orhei avec un habitant du Banat » ²⁾.

L'unification de la Roumanie à la suite de la guerre de 1916—1918 a donné au territoire politique du pays également son équilibre géographique ainsi que sa consistance et son harmonie ethniques et économiques. Parmi les États de l'Europe la Roumanie représentait, jusqu'en 1940, un État-type du point de vue géoéconomique et de la symétrie de l'espace. En fait, les frontières ethno-géographiques de la Roumanie étaient tracées depuis longtemps dans la conscience du peuple situé sur cet espace et dans les réalités évidentes et incontestables de la terre et de la vie du peuple unitaire et compact qui l'habite.

Nous n'accorderons pas une importance toute particulière au fait que notre espace national est également encadré naturellement par le Danube, les marais de la Tissa et une importante rivière à

¹⁾ Ion Conea, *Op. cit.*, p. 44.

²⁾ C. C. Giurescu, *Istoria Românilor* (Histoire des Roumains), III-e éd., Vol. I, 1938, p. 9.

l'est, vu qu'actuellement la doctrine des frontières naturelles ne peut plus avoir l'importance qu'elle avait autrefois, lorsque le franchissement d'un cours d'eau ou d'une haute chaîne de montagnes constituait un problème technique et tactique, lorsque ces monts et ces fleuves étaient des frontières d'empire ou même de présumées limites de mondes.

Soulignons pourtant cette vérité incontestée qu'un organisme ethnique et politique roumain, puissant et unitaire, en mesure de résister à toutes les épreuves, ne peut s'imaginer que s'appuyant sur la citadelle de Transylvanie, sur les eaux du Danube et sur le rivage de la Mer Noire.

Un érudit géographe et cartographe suisse, enchanté de l'admirable symétrie des formes plastiques des Carpathes et des régions environnantes a exprimé, il y a plus de trente ans déjà, le désir de voir quelqu'un dessiner une carte-modèle, prenant la terre roumaine comme thème.

« Où trouvons-nous encore un pays dont la terre présente des contrastes plus tentants et aux variations plus riches qu'en Roumanie?... D'abord les Carpathes, une ligne bien arquée. Au centre, le plateau de Transylvanie entouré de monts, plateau d'où sourdent quelques rivières qui franchissent la muraille des roches et descendent, par la voie la plus courte, vers le Danube... Les monts sont prolongés par une ceinture de collines... entre la Valachie et la Moldavie, nous avons la grandiose plaine du Baragan. En même temps, le pays est traversé par le plus grand fleuve de l'Europe centrale... Nous avons encore une portion de mer, bornée d'un rivage des plus variés »¹⁾.

L'unité de la terre roumaine a si profondément impressionné le géographe suisse qu'il a immédiatement exprimé l'avis que la carte de la Roumanie devait forcément comprendre aussi la Bessarabie, la Bucovine et la Transylvanie, parties se trouvant en une liaison des plus étroites avec le royaume roumain, non seulement du point de vue géographique, mais encore du point de vue historique et culturel.

¹⁾ Raymond Netzhammer, *Viitoarea hartă a României* (La future carte de la Roumanie), Bucarest, 1910, cité par Mehedinți dans *Ce este Transilvania?* » (Qu'est-ce que la Transylvanie?), Bucarest, 1940, p. 9.

L'image unitaire, dans ses harmonieuses variations, de la terre roumaine a attiré l'attention de nombreux géographes étrangers venus chez nous pour contempler la beauté et les caractéristiques du paysage carpatho-danubien.

« Le plus près possible de l'idéal national, l'État roumain comprend presque tous les Roumains entre des frontières, idéales de certains points de vue, autour de la citadelle carpathique qui fut toujours le cœur de la nation roumaine. Sa vie économique n'est pas troublée par l'adjonction de nouvelles provinces dont les ressources diverses se combinent. Ce que la Roumanie gagne en richesses minières ne modifie pas le rapport entre la vie agricole et la vie industrielle. Il n'est pas question d'une adaptation à une vie entièrement nouvelle: c'est l'ancienne vie qui doit continuer avec une plus grande richesse de pulsation et de trafic commercial », disait de Martonne ¹⁾.

Les opinions des géographes sont unanimes à reconnaître et à démontrer l'unité géographique de la terre roumaine. « Sans aucune exagération, dit V. Mihăilescu, nous pouvons considérer la terre roumaine comme une unité géographique des plus catégoriques. Ses caractères distinctifs sont dus en premier lieu à la présence des Carpathes, dont la genèse et l'évolution sont rattachées à la formation des dépressions périphériques. Le rapport est tellement étroit entre les deux séries de formes: celles élevées et accidentées (les Carpathes et, partiellement, les collines péricarpathiques) et celles basses et planes (plaines et plateaux), que nous devons considérer les formes du second groupe également comme des terres carpathiques et comme constituant donc, avec les monts, une seule unité: celle de la terre roumaine » ²⁾.

« Que peut-il y avoir de plus symétrique que la constitution de la terre roumaine avec le grand plateau transylvain, situé exactement au milieu du pays, entouré de toutes parts d'une chaîne de monts, puis d'une zone de collines, d'une zone de plaines et d'une zone de prés, le tout enfermé dans un admirable ovale formé par trois fleuves navigables: Tissa-Danube-Dniester? Symétrie parfaite,

¹⁾ Em. de Martonne, *La nouvelle Roumanie dans la nouvelle Europe*, Bucarest, 1922, p. 19.

²⁾ Vintilă Mihăilescu, *România* (La Roumanie), Bucarest, 1936, p. 24.

forme ronde, frontières minimales par rapport à l'étendue territoriale, tout existe. Si de telles caractéristiques géographiques ont des vertus mystérieuses, alors la terre roumaine et l'État qui couvre cette terre, les auront dans la même mesure que l'aurait eu l'ancien État hongrois. Pour le passé, nous pouvons dire que nous possédons une preuve car une des causes pouvant expliquer de façon plus plausible l'unité ethnique roumaine, est précisément cette harmonie de la terre roumaine.

« Il va de soi qu'il y a une différence de constitution: l'ancienne Hongrie présentait une plaine centrale sur l'axe d'un fleuve, ensuite une ceinture de collines et de monts que chevauchait la frontière. L'État roumain, au contraire, présente une citadelle centrale encadrée de monts, de collines et de plaines, puis de fleuves chevauchant la frontière. Et puis après? Où sont les lois géographiques démontrant qu'une constitution est plus favorable à un État qu'une autre? ¹⁾).

Entre le Danube, la Tissa, le Dniester et la Mer s'étend une terre harmonieuse et unitaire, construite par le groupement des parties plus basses autour des Carpathes Transylvaines. Notre espace ethnique se superpose à l'espace carpathique roumain.

La Roumanie représente la limite extrême de la romanité orientale. L'heureuse structure de notre terre a indestructiblement rattaché la romanité à cet espace qu'elle n'a jamais quitté vu que nulle part elle n'a trouvé de meilleures conditions de vie ni de meilleures conditions pour ses possibilités futures.

La Roumanie, nous dit Mihăilescu, est un pays de triple carrefour. Sur la terre de notre pays trois grandes régions européennes se rencontrent: la région occidentale (par l'intermédiaire de l'Europe centrale), la région méridionale (par l'intermédiaire des Balkans) et la région continentale (par contact direct). La première région est représentée par les Carpathes qui sont le prolongement des Alpes vers l'orient de l'Europe. En effet, les deux chaînes montagneuses se ressemblent par leur structure géologique, par le puissant plissement des couches les constituant, par la présence de formes glaciaires,

¹⁾ Gh. Vâlsan, *Transilvania în cadrul unitar al pământului și Statului Român* (La Transylvanie dans le cadre unitaire de la terre et de l'État roumains), dans le volume *Transilvania, Banatul, Crișana, Maramureșul*, 1918—1928, Vol. I, p. 149.

du moins dans les massifs plus élevés, par leur végétation, etc. ¹⁾. La deuxième grande région géographique, la région continentale ou orientale, est représentée par le gigantesque bloc russe dont la limite occidentale se trouve en Moldavie et notamment sur le long contact entre le plateau moldave et les collines sous-carpathiques... La troisième grande région, la région méridionale est physiquement représentée par le fondement de la plaine danubienne et par le plateau de Dobroudja.

Ce sont toutefois les Carpathes qui remplissent la fonction dominante dans l'espace roumain. « Ainsi qu'il a été dit si souvent par des hommes de science, écrivait Nicolas Iorga et comme je l'ai souligné à plusieurs reprises moi-même, la Roumanie est carpathique, la Yougoslavie dinarique, la Grèce maritime et la Turquie anatolique. Seule la Bulgarie est balkanique » ²⁾.

Le sentiment de notre isolement ethnique a déterminé Goga à s'exprimer comme suit : « Dans l'océan tourmenté de l'humanité, nous sommes une île ayant sa flore séparée. Permettre que cette île soit détruite, serait tolérer un vol dans l'atelier de l'évolution universelle » ³⁾.

« Notre terre, dit un historien, peut être comparée à une citadelle antique ou médiévale. La Transylvanie et sa couronne de monts représentent la forteresse proprement dite, les collines environantes sont les remparts, tandis que le Danube, la Tissa et le Dniester sont les fossés entourant la citadelle. L'image s'impose d'elle-même. Il n'est donc pas étonnant que les savants français et allemands aient utilisé le terme de citadelle ou de bastion (Bollwerk ou Bastion) en parlant de la Transylvanie » ⁴⁾.

Chez l'auteur allemand Karl Hermann Theil nous trouvons la comparaison du territoire transylvain avec un bastion dont le rôle, dans l'évolution ethnique et politique du peuple roumain, peut être suivi tout au long de l'histoire ⁵⁾.

¹⁾ Vintilă Mihăilescu, *România, țară de răspântie* (Roumanie, terre de carrefours) dans *Conferența* No. 8, 1939, p. 6—9.

²⁾ Ion Conea, *op. cit.*, p. 45.

³⁾ *Mustul care fierbe*, Bucarest, p. 26.

⁴⁾ C. C. Giurescu, *Op. cit.*, p. 3.

⁵⁾ Dr. L. Someșan, *Vechimea și evoluția agriculturii românești în Transilvania* (L'ancienneté et l'évolution de l'agriculture roumaine en Transylvanie), dans *Analele Academiei comerciale din Cluj-Brașov*, I-re année, p. 584—585.

Un géographe nous expose comme suit les propriétés de la terre transylvaine: « Une configuration orographique des groupements de monts qui entourent un plateau haut de 500—600 m., d'où radient des défilés, des routes et des eaux courantes qui brisent et franchissent les monts, les rendant pénétrables. Dans les altitudes moyennes des Carpathes roumaines, dont les cimes se détachent de versants calmes, ensoleillés et couverts de forêts, les prés et les champs donnent l'impression d'une véritable campagne suspendue, peuplée uniquement de Roumains menant une vie pastorale, mais s'occupant aussi de l'agriculture, de l'exploitation des mines et des forêts, du flottage du bois, etc. La fréquence des routes de cimes et des défilés profonds permettant un passage facile de l'intérieur de la citadelle transylvaine vers le Danube, la Mer Noire et la Tissa, complète un organisme économique de la plus grande importance dans l'évolution ethnique et politique de la population roumaine » ¹⁾.

Ce sont là des affirmations récentes qui viennent confirmer les appréciations d'auteurs anciens, concernant la terre roumaine d'en deça des Carpathes. « La carte de l'espace sud-oriental de l'édition de 1542 du *Traité de Johannes Honterus*, intitulé « *Rudimenta cosmographica* », est importante dans cet ordre d'idées, parce que la Transylvanie y apparaît comme une unité géographique entièrement différente de la Hongrie, et appartenant, avec la Moldavie et la Valachie, à la Dacie » ²⁾.

À ce sujet, la structure et la physionomie de la terre roumaine, vues et étudiées par les géographes et les non-géographes, nous parlent clairement. La terre roumaine constitue un système orographique en forme d'anneau, franchissant des terrasses jusqu'aux rives du Danube et des rivières orientales et occidentales. Elle est une convergence de cours d'eau rapides ou calmes. Son littoral orienté vers le soleil levant est gardé par les traces des citadelles aux noms et au passé glorieux. Quels que soient l'endroit ou le moment d'où nous la considérons, cette terre est un cadre naturel de vie particulièrement beau et heureux pour un peuple qui lui est toujours demeuré fidèle et en fut le constant défenseur.

¹⁾ *Die Siebenbürgische Bastei*, dans *Zeitschrift für die Geopolitik*, Berlin, 1935, Heft 5, p. 276..

²⁾ Netoliczka Oskar, *Johannes Honterus, ausgewählte Schriften*, Wien-Hermannstadt, 1818, p. 201.

« La triple évolution géologique, paléogéographique et morphologique, dictée par les forces de la nature, a créé dans cette partie du monde, entre l'Europe péninsulaire et l'Europe continentale, une région séparée, un bloc unitaire parfaitement délimité, fondamentalement différent des régions naturelles voisines, ayant une individualité propre, une unité, une symétrie et une harmonie presque parfaites »¹⁾.

LA PRÉTENDUE UNITÉ DE L'ESPACE MAGYAR

Les opinions autorisées des hommes de science étrangers et roumains que nous avons citées ci-dessus au sujet de l'harmonie et l'unité spatiale de l'État roumain pour la période entre 1918 et 1940 suffirait pour légitimer, de ce point de vue également, les frontières rondes de la Roumanie qui, même dans leur étendue pendant ladite période, ne recouvraient pas tout l'espace ethnique roumain, celui-ci débordant au delà des eaux du Danube et du Dniester.

Afin de présenter aussi complètement que possible le problème de nature de l'espace transylvain et de son encadrement organique en fonction des deux plaines — du Bas-Danube et du Danube pannonien — nous exposerons aussi l'argumentation magyare relative à ce problème.

Dans le Mémoire No. 2 adressé au Conseil Suprême de la Conférence de la paix, et signé par A. Apponyi et le secrétaire général de la délégation hongroise, il est dit:

« Le passé de l'homme et de la terre, la surface du sol, sa structure géomorphologique, la chaîne circulaire ininterrompue des Carpathes que Sir Thomas Holdrich caractérisait comme l'une des frontières les plus stables, le cours des rivières, les vallées descendant toutes en s'élargissant vers la grande plaine, la formation de la terre végétale, le climat, la flore naturelle formée par l'action du climat, ensuite sa transformation en flore cultivée, enfin la faune accommodée à cette évolution, toutes ces manifestations de la vie

¹⁾ C. Brătescu, *Unitatea și individualitatea fizică a pământului românesc* (L'unité et l'individualité physiques de la terre roumaine) dans le volume *Unitatea și funcțiunile pământului și poporului românesc* (L'unité et les fonctions de la terre et du peuple roumains), 1943, p. 33.

sont des facteurs qui prouvent l'individualité géographique de notre pays. Cette unité déterminée par la nature s'accroît grâce au fait que les habitants de diverses nationalités réalisent entre eux des échanges économiques et vivent depuis des siècles, mêlés les uns aux autres, comme sujets d'un même pays »¹⁾.

Mais de quelle terre située sur le parallèle de la terre hongroise d'autrefois ne pourrait-on faire des appréciations semblables, découvrant à chacune d'entre elles une « unité géographique »? En ce qui concerne l'accentuation de l'unité géographique par la vie commune que ces nationalités mènent depuis des siècles — il eut fallu dire: certaines, c'est-à-dire toutes, contre une seule, c'est-à-dire les Hongrois — nous verrons plus loin quel a pu être son apport à la réalisation et à la consolidation de « l'unité » de l'État hongrois.

Dans la note complémentaire au Mémoire ci-dessus, nous trouvons encore les appréciations suivantes:

« Toute amputation de cet organisme — c'est-à-dire de la Hongrie « millénaire » — qui dérangerait les lignes naturelles, porterait un coup mortel à chacune de ses parties vu qu'aucune d'entre elles ne pourrait trouver ailleurs ni la cohésion géographique, ni les mutualités économiques que leur offrent la patrie magyare ».

Le sombre pronostic de « coup mortel », n'est qu'une anticipation phraséologique n'ayant eu d'autre suite que l'heureux encadrement des provinces détachées de l'ancienne Hongrie dans les nouveaux organismes d'État à l'intérieur desquels elles ont progressé dans tous les domaines de manifestation du travail et de la création humaine.

« Sur toutes les cartes morphologiques, géologiques, tectoniques ou orographiques, la Hongrie se présente à nos yeux comme une unité ronde bien fixée », disent les géographes magyars aux géographes du monde entier. Et ils disent encore:

« L'unité orographique de la Hongrie implique aussi son unité hydrographique. Cette unité hydrographique présente une importance énorme quand elle se trouve en une seule main qui peut la régler, la régulariser »... « La défense contre les inondations

¹⁾ Magyar Békeküldöttség-Délégation de Hongrie. — Nous avons consulté les Mémoires de la Délégation hongroise dans leur facture originale, tels qu'ils furent présentés à la Conférence de paix.

et le service d'information deviendrait purement et simplement impossible si la Hongrie devait être démembrée... « Si l'on démembre le pays, on y détruit la vie d'ordre supérieur, on y cause une diminution du développement économique et culturel »... « Tout le système de routes de la Hongrie, depuis que nous connaissons les voies commerciales du Bassin du Danube central, est dirigé vers le centre du bassin »¹⁾.

L'unité de la Hongrie n'était « ronde » que vers l'arc carpathique, axe central de l'espace roumain, et ressemblait, dans toutes les autres directions, au prolongement irrégulier d'une tache d'encre. La convergence des eaux du bassin central du Danube est réalisée à la frontière méridionale de l'ancienne Hongrie et non pas au centre de ce pays. En ce qui concerne la direction du réseau de routes vers le centre du bassin, vers Budapest, elle était due à l'hypertrophie de cette capitale accaparatrice, pour l'embellissement de laquelle furent dépensés d'immenses capitaux dont la culture et la civilisation rurale magyare furent privées.

Les appréciations superlatives quant à la perfection du territoire hongrois, abondent. En voici encore quelques-unes :

« Le territoire hongrois est le plus parfait de tous les bassins géographiques », dit Eugène Cholnoky, professeur à l'Université de Budapest. Et plus loin, il dit encore : « Le bassin magyar est séparé des pays voisins par une large chaîne de montagnes boisées, complètement inhabitées. Il serait impossible d'imaginer frontière plus parfaite. Les cours d'eau et les routes des vallées, convergeant tous vers le centre du bassin, reliaient ces territoires étroitement entre eux et la Hongrie formait la plus belle unité géographique de toute l'Europe »²⁾.

Avant que Trianon n'ait ramené les Hongrois au sens de la réalité — qui disparut du reste rapidement ensuite — ce même professeur Cholnoky, parlant du même problème, disait en 1913 dans une conférence prononcée à Budapest au VII^e Cours international d'expansion commerciale :

¹⁾ *Adresse de la Société Hongroise de Géographie aux sociétés de géographie de l'univers*. Budapest, 1919, p. 3—4, 11, 12, 18 et 19.

²⁾ *La patrie hongroise*, dans le volume *La Hongrie et la civilisation*, rédigé par G. Lukács, ancien ministre de l'Instruction Publique de Hongrie, Paris, 1929, p. 105 et 109.

« A l'intérieur du grand cercle formé par les Carpathes il existe trois grands bassins: celui de la grande plaine, celui de la petite plaine et le bassin de Transylvanie. Ces bassins sont séparés les uns des autres par des restes de monts formant de petits massifs discontinus. Ainsi, la grande plaine est séparée de la petite par les Monts Moyens et, au delà du Danube, par les Monts Bakony, Vértes, Budai, etc. Elle est de même isolée du bassin transylvain par le massif des Monts Métalliques, des Monts du Bihor, de Sălaj et les Alpes de Gilău... « Dans les trois bassins l'on constate des tendances politiques séparatistes, surtout en Transylvanie; en même temps, ces tendances ne sont ni si fortes ni si solides que le collier constitué par les monts de roches qui unissent tout le territoire »¹⁾.

Alors qu'en 1913 le Prof. Cholnoky, qui était à l'Université de Cluj, pouvait constater, sur le territoire de la Hongrie, « trois grands bassins » « séparés entre eux », ce même professeur constate en 1929, à Budapest, cette fois, que « le territoire de la Hongrie est le plus parfait de tous les bassins géographiques », et que ce pays représente « la plus belle unité géographique de toute l'Europe ».

Nous ignorons si la géologie a enregistré, au cours des seize années écoulées depuis que le prof. Cholnoky a été transféré de Cluj à Budapest, des transformations terrestres tellement importantes que ce qui était séparé puisse s'unir, que trois bassins puissent en devenir un seul et que puissent naître des « Alpes » séparatrices, là où il n'y avait rien. Il est regrettable que les données de la géologie, de la géographie et la terre elle-même ne puissent être falsifiées ne fut-ce qu'une fois tous les dix ans et qu'il soit impossible de créer et de propager, en liaison avec les immuables réalités terrestres, les légendes dont les Hongrois ont si abondamment truffé leur histoire super-romancée.

En ce qui concerne le conte des Carpathes inhabitées, il peut avoir prise sur les hommes de l'Alföld qui n'ont jamais vu ou franchi ces monts, mais il ne peut être écouté par un peuple de montagnards peuplant les vallées, les défilés et les routes de montagne sur les deux versants.

¹⁾ E. Cholnoky, *Essai descriptif de géographie de la Hongrie*, dans le volume *Magyar közgazdaság és kultúra*, Budapest, 1913, p. 2—3.

« La parfaite unité géographique de l'ancienne Hongrie, entourée de la chaîne presque impraticable des Carpathes, ne peut être détruite par des frontières politiques artificielles » dit un homme politique magyar qui ajoute: « La nécessité économique constitue, elle aussi, un lien étroit entre ces régions montagneuses productrices de matières premières et la plaine qui fournit les articles alimentaires et transforme les matières premières amenées par la voie fluviale peu coûteuse ou par d'autres voies »¹⁾.

La « chaîne presque impraticable des Carpathes » est la chaîne des monts roumains franchie, siècle après siècle, d'est en ouest et d'ouest en est, par des hommes, des troupeaux et des véhicules, au mépris des douanes officielles qui n'étaient pas en mesure d'arrêter la migration intense, organique, entre la Roumanie et la Transylvanie, toutes deux habitées par des masses compactes de Roumains. En ce qui concerne les « nécessités économiques », nous savons que la Transylvanie couvrait ces nécessités, parfaitement et abondamment, avec la production agricole des plaines de la Tissa et du Danube roumain, envoyant dans ces régions ses produits forestiers, miniers et industriels; le complètement économique a parfaitement fonctionné à l'intérieur des frontières de la Roumanie unifiée.

Carol Balás, professeur à la Faculté de Droit de Budapest, exprime presque les mêmes idées dans les phrases suivantes:

« Notre patrie était l'une des unités géographiques les plus parfaites de l'Europe et peut-être du monde entier, formée concentriquement par le bassin fluvial entouré des Carpathes. Cette unité géographique est ce qui peut être le plus durable en ce monde. Peuples, guerres, souverains, autocrates peuvent disparaître et disparaissent avec leurs aspirations et leurs ambitions, mais les conditions géographiques demeurent. Le système orographique et fluvial hongrois assure à jamais, du point de vue géographique, le territoire de la Hongrie de Saint Etienne. S'il unit de même, géographiquement, les peuples qui s'y sont installés, quelle que soit la langue qu'ils parlent, il établit entre eux le coefficient de contact, du mélange de races, de solidarité économique »²⁾.

¹⁾ Tiburce Eckhardt, *La Hongrie et les Etats successeurs*, dans le volume *La Hongrie et la civilisation*, déjà mentionné, p. 417.

²⁾ *Les droits historiques* dans *Nouvelle Revue de Hongrie*, mai 1929, p. 391.

Cette « unité géographique, la plus parfaite du monde entier », c'est-à-dire la Hongrie, n'a établi aucun mélange de races ni une solidarité économique entre les peuples qui ont habité cet espace. Chacune des nationalités de ce bassin fluvial a vécu, séparé, sa vie biologique, économique et spirituelle, l'« unité » géographique constituant la base de disparité, sur tous les plans de la vie, de peuples qui ont vécu l'un aux côtés de l'autre, mais non pas l'un avec l'autre.

Voilà « l'unité idéale géographico-économique qu'a détruit le Traité de Trianon »¹⁾.

Nous trouvons des appréciations superlatives quant à l'unité de la Hongrie également chez un autre professeur de l'Université de Budapest. La Hongrie d'avant Trianon « est le territoire d'État le plus parfait, le plus uni et le plus harmonieux de toute la région que nous examinons et peut être du monde entier »²⁾.

Nous retrouvons une autre variante du même refrain dans le programme de 1941 du Parti transylvain magyar qui dit dans sa II-e partie: « La terre magyare millénaire couronnée par les Carpathes, est considérée par nous comme espace vital magyar et notre premier devoir est d'assurer, sur cette terre, à chaque Hongrois, un foyer, du travail, du pain et la culture magyare ». Et un peu plus loin nous lisons dans le même programme: « Les Hongrois d'au delà des Carpathes doivent, d'urgence, être installés au pays »³⁾.

Lorsque l'unité géographique et économique de la Hongrie n'était pas un argument de propagande, l'opinion des auteurs hongrois au sujet de la conformation de l'espace de l'État magyar était autre que celle exprimée après le Traité de Trianon. Parlant de la situation géographique de la ville de Budapest et de ses fonctions de polarisation, le Dr. Cholnoky Jenő s'exprimait de la sorte: « Cette partie de notre pays — c'est-à-dire la Transylvanie — ne se rattache pas ici — c'est-à-dire à Budapest — mais demeure séparée,

¹⁾ Dott. Andrea Fall, *I diritti dell'Ungheria sulla Transilvania*, Budapest, 1940, p. 24.

²⁾ André Ronai, *Biographie des frontières politiques du Centre-est européen*, Budapest, p. 101.

³⁾ *Programme du parti « Erdélyi Part »*, dans *Tribuna Ardealului*, Cluj, 5 juin, 1941.

comme une unité physico-géographique distincte. Cette situation particulière fut toujours mise en évidence au cours de l'histoire. Soit en tant que Dacie, soit en tant que Principauté de Transylvanie, elle eut toujours une histoire propre » ¹⁾).

La physionomie et l'existence distinctes de la Transylvanie ont été mises en évidence d'une autre façon encore. Dans leur action — il s'agit de 1848 — « les Roumains se sont inspirés des conseils de Csérey qui, bien que Szekler, n'en était pourtant pas moins patriote, quand à la fin du XVII-e siècle il se lamentait des maux de la patrie et s'écriait d'une voix prophétique: « Que tes souffrances d'aujourd'hui te servent de leçon, ô Transylvanie, ma patrie bien aimée, afin d'éviter toute union avec la Hongrie... Le malheur de la Transylvanie est toujours venu de Hongrie et des Hongrois... C'est ainsi que nous avons perdu et notre pays et notre liberté » ²⁾.

Le fondateur de l'Académie Magyare, le comte Etienne Széchenyi, considéré comme l'un des exemplaires les plus représentatifs de la race magyare, s'est clairement rendu compte des défauts géographiques de la Hongrie. Il regrettait que la direction des cours d'eau de la Hongrie fût contraire à la direction des exportations de ce pays, que les Bouches du Danube se trouvassent en d'autres mains, que les Hongrois ne disposassent pas d'une voie fluviale sur laquelle ils puissent effectuer des transports vers l'unique port maritime du pays et s'exclamait plein d'amertume: « Dieu, tu vois que notre situation géographique ne nous est pas favorable » (Lásd Urunk, geografiai helyzetünk nem kedvező) ³⁾.

« L'État magyar, disait J. Acsády, fut un conglomérat bariolé de territoires, de régions, de grands domaines et de villes dont l'unité — telle est la vérité — était représentée par la Couronne qui n'a toutefois jamais réussi à la réaliser en fait » ⁴⁾.

« Selon le Droit historique, selon la Pragmatique Sanction, selon toutes les lois postérieures et selon la volonté actuelle de la grande

¹⁾ *Budapest följai helyzete* (La situation géographique de Budapest). *Földrajzi Közlemények*, Budapest, 1915, XLIII, fasc. V, p. 206.

²⁾ A. Papio Ilariano, *Les Roumains et les Etats autrichiens. L'indépendance constitutionnelle de la Transylvanie*. Bucarest, 1861, p. 37.

³⁾ S. Dragomir, *La Transylvanie roumaine et ses minorités ethniques*, Bucarest, 1934, p. 36—37.

⁴⁾ *Magyarország három részre osztásának története*, Budapest, 1897, p. 10.

majorité de ses peuples, la Transylvanie est un pays entièrement indépendant de la Hongrie; car entre la Transylvanie et la Hongrie, selon le Droit historique actuellement encore en vigueur, il n'existe aucune trace d'union réelle, mais simplement une union personnelle parce que, en vertu de la Pragmatique Sanction, celui qui règne sur la Hongrie en qualité de roi, règne en même temps sur la Transylvanie en qualité de Grand Prince; car, envers l'Autriche, la Transylvanie se trouve exactement dans un même rapport d'union personnelle qu'envers la Hongrie »¹⁾).

Plus près de nous, le publiciste magyar Joseph Csetényi a écrit dans le « Pesti Hirlap » du 8 avril 1928: « La base économique faisait défaut à l'ancienne Hongrie. Dans le domaine économique, le Traité de Trianon n'a pas créé une situation nouvelle, mais a consacré des réalités déjà existantes ».

Les témoignages ci-dessus concernant « l'unité » géoéconomique de la Hongrie sont clairs et nous dispensent de beaucoup de commentaires. Des écrivains hongrois de valeur — plus anciens ou plus récents — dont la liste, avec Étienne Széchenyi en tête, pourrait facilement être allongée écartent les apparences de prétendue unité de l'État magyar et montrent les contrastes et les incohérences de la terre revendiquée par les Hongrois. L'individualité de la Transylvanie, son destin autonome, l'inclination de sa vie et principalement celle de la seule population autochtone et majoritaire — les Roumains — vers le Bas-Danube et les Principautés roumaines sont dès maintenant démontrés par les écrits compétents des auteurs magyars, roumains et étrangers.

Après avoir reproduit en résumé le point de vue des géographes hongrois quant au caractère de l'espace de l'État ex-magyar, G. Vâlsan dit: « Tel est, en résumé, l'air que nous chantent les géographes hongrois. Il est question d'un nouveau dérivé du mysticisme géographique, qui élève l'individualité d'un territoire au rang de divinité vengeresse ou dispensatrice de récompenses. Que l'État ne signifie rien s'il n'est considéré en fonction de ses habitants; que l'État est une fiction lorsqu'il comprend tant de nations aux

¹⁾ A. P. (probablement A. Papiu Ilarianu), *Independența constituțională a Transilvaniei* (L'indépendance constitutionnelle de la Transylvanie), Jassy, 1861, p. 9—10. Le texte est en caractères cyrilliques.

tendances centrifuges; que l'État est un vrai malheur et une monstruosité quand la majorité des habitants est opprimée et souffre, — tout cela ne signifie rien. Pourvu que l'harmonie de l'État hongrois ne disparaisse pas, tout le reste peut s'agiter, tous les peuples peuvent périr, sauf le peuple élu. Que l'« harmonie » de cet État n'ait pas été si parfaite qu'on le prétendait, qu'une chaîne de montagnes bien définie ne s'étendait que sur la moitié de l'ancien État hongrois, que cet État était hermétiquement enfermé entre des terres étrangères et que ce n'est qu'après de grands efforts qu'il ait réussi à baigner la pointe du pied dans une mer, que l'admirable fleuve central venait d'un autre pays et passait dans un autre pays qui était maître de ses embouchures, que toute la circulation continentale était forcée de prendre une direction contraire aux voies d'eau naturelles, que tout le plateau de Transylvanie était entièrement excentrique et séparé du reste de l'État par des montagnes, que la dépression de la Tissa fut jusqu'il y a quelques dizaines d'années un immense marais séparant les régions carpathiques du reste de la Hongrie plus radicalement encore qu'une chaîne de montagnes, — tout ces détails n'ont pas troublé les savants qui ne voyaient que la divinité de l'État hongrois millénaire. C'est une conception comme une autre et elle peut consoler les inconsolables. Mais la partie faible de cette conception est qu'elle n'a pas été admise par tous les habitants de cet État-miracle; que ces habitants qui ne l'ont pas admise étaient les plus nombreux et qu'après avoir patienté pendant des siècles, ils se sont créé des États propres où ils se sentent mieux que dans le miracle de l'État hongrois » ¹⁾).

L'arc carpathique — colonne vertébrale de la terre roumaine — a fini par être une obsession visuelle pour la science patriotique magyare. Une image a été empruntée au relief du sol d'une nation voisine, afin de construire une frontière de revendications où rien de hongrois ne commence ni ne finit. Et de l'affluence des eaux vers la partie méridionale de la grande plaine, l'on tira la conclusion que le Créateur Céleste avait réalisé son œuvre la plus importante et la plus parfaite; l'on négligeait le fait que le Danube

¹⁾ Gh. Vâlsan, *Transilvania în cadrul unitar al pământului și Statului român* (La Transylvanie dans le cadre unitaire de la terre et de l'État roumains), dans le volume déjà mentionné, p. 147.

traversait les régions agricoles hongroises et coulait vers les grandes régions agricoles roumaines où rien ne devait être transporté, que la Tissa — par sa direction et sa structure — n'est pas une artère de grande communication, et que le réseau des grands cours d'eau — à l'exception du Danube — évitait Budapest. Et l'on ne tient pas compte du fait que, de « cette harmonie parfaite », faisait partie aussi l'autonomie croate à la frontière de laquelle se trouve le seul port maritime du pays; que la Transylvanie — par sa structure ethnique et géopolitique — a toujours refusé de s'intégrer dans l'État magyar; qu'au nord, les Slovaques avaient un pays qui était à eux et qu'à l'ouest du royaume, le massif ethnique allemand avait poussé en avant d'importantes masses d'une population, étrangère et de l'esprit et des aspirations impérialistes des Hongrois.

Parlant de la mission européenne de la Hongrie d'il y a un quart de siècle, un ancien premier ministre de ce pays s'exprimait comme suit: « En Hongrie il est question à nouveau d'un problème des nationalités, dont la conséquence fatale commença à mûrir, lorsque l'aspiration des populations non-magyares de conserver et de développer leurs particularités nationales, vint en collision avec l'idée d'État magyar fondée sur l'unité du bassin carpathique, idée constructive, correspondant à une nécessité européenne »¹⁾.

Une idée d'État en collision avec les intérêts et les tendances des populations de cet État, voilà en réalité un anachronisme qui ne peut être dénommé « harmonie », « unité parfaite », etc. que dans un pays comme la Hongrie. Le tragique de l'histoire magyare consista toujours dans des efforts désespérés pour couvrir, par des formules simplistes et trompeuses, les réalités dramatiques, pour inventer des légendes et confectionner des idéaux non-conformes aux situations de fait et aux possibilités de réalisation fort limitées de ce peuple.

Construire, pour une nation, un idéal d'espace sur la base fragile de souvenirs ou sur celle de figures géométriques — dans le cas qui nous occupe: le demi-cercle carpathique — souvenirs et figures géométriques ne tenant pas compte du nombre et du caractère autochtone d'autres nations, — voilà un système de pédagogie na-

¹⁾ László von Bárdossy, *Ungarns Europäische Sendung* dans *Europäische Revue*, juillet 1941, p. 433.

tionale absolument défectueux qui prépare des échéances tragiques à un peuple et à un État.

Nous savons que la doctrine géopolitique a précisé la notion de « région naturelle organique », à laquelle — en employant d'autres termes — les géographes et les économistes hongrois se réfèrent fréquemment. « Une observation toujours plus approfondie dans cette direction — dit Kjellén — a montré que le concept de région naturelle organique consiste en deux éléments: au dehors, la région doit avoir des « frontières naturelles » et, au dedans, une cohésion organique. Dans les deux directions, la loi de l'individualisation géographique est devenue de plus en plus active dans la vie des États »¹⁾.

Il va de soi que l'on ne peut parler du caractère organique de l'espace d'un État sans prendre en considération sa structure ethnique et démographique. Nous ne pouvons apprécier les formes géographiques dans leur rôle et leur utilité, sans les rapporter à la population respective puisque ce n'est qu'en fonction de celle-ci que l'on peut parler du caractère organique ou inorganique d'une région. Si les limites ethniques correspondent aux frontières naturelles, tant mieux; c'est le cas de l'espace de l'État roumain unifié qui, par sa forme ronde et enfermée entre des eaux et des monts comprend, dans une petite longueur de frontières la superficie la plus grande possible, tout en couvrant presque intégralement l'espace ethnique du roumanisme carpatho-danubien. Quel élément composant de la frontière d'un État peut être considéré comme plus naturel qu'une frontière politique superposée à une limite ethnique?

Fut-ce le cas de la Hongrie? Les régions périphériques de l'ancienne Hongrie étaient habitées par des populations qui, dans une énorme proportion, étaient non-magyares. Ces populations nourrissaient des tendances ethno-politiques centrifuges: les Roumains de Transylvanie inclinaient vers la Roumanie, les Slovaques vers les Slaves septentrionaux et les Serbo-croates vers les Slaves méridionaux. Étant donné que des réalités géoéconomiques précises correspondaient à ces réalités ethno-politiques, comment la Hongrie pourrait-elle encore être considérée comme « une région naturellement organique », dans le sens de la doctrine géopolitique?

¹⁾ Rudolf Kjellén, *Grundriss zu einem System der Politik*, Leipzig, 1920, p. 65—68.

La Hongrie « millénaire » était privée et de frontières naturelles et de cohésion intérieure organique, sans lesquelles aucun État ne peut durer et, ne pouvant durer, ne peut être fort.

« En dépit des illusions cartographiques, le bassin du Danube moyen, encerclé par les Carpathes, ne présente aucune unité » dit le géographe français Jacques Ancel. « Si un carrefour fluvial suffisait pour déterminer l'établissement fatal d'un État, les confluent de Belgrade, où les fleuves pannoniens se concentrent au point le plus bas, offriraient un centre plus favorable que les ponts de Budapest. Si une ceinture de montagnes suffisait pour fixer à jamais une frontière, les Carpathes, que les envahisseurs hongrois ont franchis en 896 et par-dessus lesquelles les déplacements des pâtres roumains n'ont cessé de tracer des chemins et des sentiers, ne semblent en rien prédestinés à jouer un tel rôle. Et si l'on affirme en principe que l'unité hydrographique implique l'unité politique, nous ne voyons pas pourquoi les gardiens du Danube moyen devraient avoir la priorité sur les riverains du Danube bavarois, du Danube autrichien, du Danube roumano-bulgare. « La plus belle unité géographique de toute l'Europe », « le Bassin carpathique », selon la nouvelle étiquette que les géographes hongrois collent sur le Danube, — est un masque pseudo-scientifique fixé sur une nature moins simpliste qui ne se plie pas avec tant de souplesse devant des théories forgées pour des raisons d'État. Pourquoi donc les États imposeraient-ils leurs frontières en remontant le cours des fleuves au lieu de les descendre, unissant la plaine à sa périphérie montagneuse, au lieu de rattacher les monts excentriques au centre géométriques des bas pays? »¹⁾.

VICTOR JINGA

*Recteur de l'Académie des Hautes
Études commerciales et industrielles
de Cluj-Braşov*

¹⁾ *La démographie des frontières*, Paris, 1938, p. 170.

LE VÉRITABLE ASPECT DU PROBLÈME TRANSYLVAIN

En marge d'un article de M. Zsombor Szász

La propagande a certes son utilité. A mesure que la presse, sous ses diverses formes prenait un essor toujours plus vif, on a vu s'affirmer ce puissant instrument, utilisé surtout à des fins politiques. Mais, au sujet de la propagande, les conceptions varient. De nos jours, on lui a souvent attribué un rôle peu compatible avec ses fondements juridiques et qui compromet d'ailleurs son efficacité. Alors qu'elle devrait être le moyen de servir honnêtement, en les faisant connaître, diverses causes d'ordre politique et moral, la propagande s'est parfois arrogé des pouvoirs « créateurs ». Le fait que, tôt ou tard, des actions de cette nature sont identifiées n'intéresse pas ceux qui veulent accréditer des opinions qu'ils savent erronées. A ce propos, le début politique du sage T. G. Masaryk constituera pour celui-ci un éternel titre de gloire. Dans sa jeunesse, il s'est vu obligé de condamner les faux commis par un groupe politique tchèque désireux de fournir à la cause nationale des arguments historiques inexistants. Masaryk soutint qu'une action honnête ne devait jamais avoir recours à de pareilles armes, susceptibles de compromettre les causes les plus sacrées. Cette réprobation souleva contre Masaryk l'hostilité de ses compatriotes qui admettaient le principe machiavélique suivant lequel la fin justifie les moyens. Mais, grâce à la supériorité morale de son attitude, Masaryk parvint cependant, sans tarder, à dominer tous les mouvements d'émancipation du peuple tchèque.

Dans la lutte soutenue par les intellectuels hongrois contre les droits et les revendications des Roumains, ils ont à maintes reprises eu recours à cette propagande abusive. C'est pourquoi les Roumains ont le plus souvent ignoré, par le passé, l'action revisionniste ma-

gyare, qui s'est exercée dans les deux continents et a toujours été soutenue par l'outillage de la technique la plus moderne. Les Roumains ont parfois une confiance peut-être naïve dans la justice de leur cause et n'interviennent que lorsque ces entreprises menacent de déclencher des actions internationales susceptibles de porter préjudice à la juste cause pour le triomphe de laquelle ils ont consenti tant de sacrifices. On sait que cette propagande a toujours été soutenue par les officiels hongrois et a sciemment empoisonné les relations entre le peuple hongrois et les nations qui ont formé les États successoraux de la monarchie habsbourgeoise comme l'a récemment exposé dans la revue *Câmpia Libertății* (Le Champ de la Liberté) un profond connaisseur de la politique internationale, le ministre plénipotentiaire Vasile Stoica, un des représentants les plus distingués de la diplomatie roumaine. Désireux de ne rien changer à la structure de la société hongroise, les officiels du « cours blanc » inauguré par la réaction qui prit le pouvoir après l'échec des mouvements révolutionnaires provoqués par l'effondrement de la Monarchie austro-hongroise et soutenue par la classe dirigeante hongroise et ses valets intéressés, ont tout fait pour que le mécontentement d'ordre économique des grandes masses de Hongrie se détournât de préférence contre le statut territorial imposé à la Hongrie après la guerre mondiale. L'avenir montrera clairement que les revendications revisionnistes hongroises ont eu comme seul fondement l'intérêt de l'aristocratie qui par ses agissements a contribué elle aussi dans une large mesure à la préparation de la seconde guerre mondiale dont nous sommes les dramatiques témoins.

Parmi les armes qu'a utilisées cette propagande se trouve bien entendu la plume. Elle a eu à sa solde une foule de publicistes spécialisés dans l'interprétation tendancieuse de tous les problèmes concernant les États successoraux. Certains de ces auteurs ont fait preuve de qualités remarquables par le talent, l'habileté, la passion qu'ils ont mis au service de cette cause, ils ont même fait montre parfois d'une certaine documentation. Mais tous ont manifesté la même haine contre les peuples autrefois subjugués par la Hongrie et pourrait-on dire surtout contre le peuple roumain.

Parmi ces auteurs, il en est un que nous connaissons de longue date, c'est M. Zsombor Szász, collaborateur de plusieurs revues

hongroises écrites en hongrois ou en d'autres langues, comme *Magyar Szemle* et la *Nouvelle Revue de Hongrie* et qui en 1927 déjà a publié un livre contre les Roumains sous le titre de *Erdély Romániában* (La Transylvanie en Roumanie ¹⁾). Il s'est efforcé d'y rassembler des matériaux compromettant l'idée d'État daco-roumain en utilisant entre autres de nombreux témoignages d'hommes politiques roumains. J'ai suivi pendant longtemps les articles qu'il a publiés dans les colonnes de la revue *Magyar Szemle* où l'information toujours tendancieuse et la plupart du temps superficielle s'alliait systématiquement à la haine de classe et au mépris manifesté par l'ancien maître hongrois pour les progrès réalisés par la nation de paysans qu'est la Roumanie. Aujourd'hui, nous avons devant nous un article de M. Szász intitulé *Le problème transylvain* qui a paru dans le numéro de Noël de la *Nouvelle Revue de Hongrie* de 1943 et dont nous prenons la liberté de nous occuper dans les pages qui suivent. Mais nous dirons d'abord quelques mots de la méthode utilisée par cet adversaire acharné des Roumains dans ses études et ses articles.

A celui qui ne connaît pas le problème transylvain, M. Zsombor Szász apparaîtra comme un homme de science qui juge *sine ira et studio* et se borne à laisser parler les faits. Mais ce n'est là qu'une apparence car les thèses que soutient M. Zsombor Szász sont préconçues et tendancieuses. En général, et c'est le cas dans cette étude comme nous allons nous en convaincre, M. Zsombor Szász part d'une affirmation inexacte. Dans l'article en question — que nous ne mentionnons ici qu'à titre d'exemple — M. Szász affirme entre autres que pendant mille ans, la Transylvanie n'a pas constitué de problème, et, sur la base de cette erreur fondamentale, il conclut, que si de nos jours elle en constitue un malgré tout, ce fait est dû exclusivement aux fautes commises à la Conférence de la Paix de Paris lorsque cette province a été attribuée à la Roumanie dont les titres étaient insuffisants et qui n'était d'ailleurs nullement capable de l'administrer conformément aux besoins de ce pays et au niveau de civilisation qu'il avait atteint. On voit que le sophisme de M. Zsombor Szász se complait dans la forme de l'erreur fondamentale car si la prémisse majeure part d'une constatation inexacte, le sophisme de l'incidente ajoute à la conclusion

¹⁾ Budapest, 1927. Grill-féle udv. könyvkereskedés kiadása.

de nouveaux éléments d'inexactitude. Analysons avec plus de détail le raisonnement de M. Szász afin de pouvoir vérifier sa méthode scientifique. Nous avons affirmé que la prémisse majeure de son argumentation constitue un cas typique d'*error fundamentalis*. Il suffit en effet d'avoir du passé une connaissance élémentaire pour savoir que le problème de la Transylvanie, loin d'avoir été créé de nos jours par les Roumains, est un des problèmes les plus anciens et les plus graves de l'histoire. A l'appui de cette affirmation, citons le fait que dans la plus grande partie de son passé, la Transylvanie, même lorsqu'elle subissait le joug de la couronne hongroise a constitué une principauté séparée. Il n'est pas vrai, comme l'auteur s'efforce de le prouver, que les traditions les plus purement hongroises s'y soient conservées, pas plus que les vestiges du Droit constitutionnel hongrois menacé par les tentatives d'usurpation étrangère. Les nombreuses révolutions qui ont éclaté dans ce pays et qui ont presque toujours été déclenchées par le peuple roumain prouvent que la situation de cette province était loin d'être satisfaisante. Les luttes qui s'y sont déroulées pendant tout le XIX-ème siècle nous montrent l'existence, à cette époque déjà, d'un problème que l'auteur prétend faire remonter à 1918 seulement. La seconde moitié du siècle dernier, l'époque libérale, se caractérisa surtout par les progrès qu'ont réalisés les peuples dans la paix et l'abondance. Mais la Transylvanie était à cette époque le théâtre de troubles qui ont plus d'une fois éveillé des échos en Europe. Le fameux procès du Memorandum, à l'issue duquel les chefs politiques des Roumains, c'est-à-dire de la population la plus nombreuse de Transylvanie, furent jetés en prison, émut non seulement l'opinion publique du petit royaume de Roumanie, mais encore celle des pays occidentaux. A cette époque, la Roumanie était gouvernée par le roi Carol I^{er} dont la loyauté à l'égard de la monarchie habsbourgeoise ne saurait être mise en doute. Et cependant, dans le journal de Titu Maioresco, un des partisans les plus convaincus de la Triple Alliance dans la politique étrangère de la Roumanie d'alors, nous trouvons la note suivante à la date du 4/16 avril 1888: « Lundi, 4 avril, première audience chez le Roi ¹⁾. Il veut

¹⁾ Première audience de travail qu'il ait eue en sa qualité de Ministre des Cultes et de l'Instruction publique et ad-interim des Domaines dans le nouveau gouvernement « junimiste » présidé par Théodore Rosetti.

faire venir ici ostensiblement tous ceux qui ont subi des persécutions politiques de la part des Hongrois afin qu'on sache qu'il les protège. Il voudrait appeler également Slavici et le général Traian Doda. Des paroles du Roi, il résulte qu'il fait des concessions aux Autrichiens mais non aux Hongrois » ¹⁾). En France, Clemenceau attaque avec acharnement dans son journal la procédure du gouvernement hongrois dans la question du Memorandum et il prend ouvertement la défense des accusés roumains. La totale incompréhension que manifestent les officiels hongrois pour les doléances de la population transylvaine amène également le professeur anglais R. W. Seton-Watson à s'occuper de la question roumaine. Il renseigne le public de l'Europe occidentale sur la véritable situation de cette partie de l'Europe centrale par une série d'articles et d'études judicieux signés du pseudonyme de Scotus Viator. La question transylvaine devient de la sorte un problème roumain si brûlant que le Comte Tisza, le premier ministre réactionnaire et chauvin de Hongrie va jusqu'à entreprendre, dès avant le début de la guerre mondiale, des pourparlers directs avec les représentants du parti national roumain, encore que le gouvernement hongrois contestât la légalité de ce parti. Mais ces pourparlers échouèrent, ce qui ne laissa pas d'inquiéter les milieux viennois dont la presse manifestait une certaine sympathie pour les revendications roumaines. D'ailleurs, dans la ville impériale l'idée de la fédéralisation de l'empire sur des bases nouvelles, nationales, gagnait de plus en plus d'adhérents car elle était ouvertement soutenue par l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône. Elle trouva un théoricien éminent en la personne de l'ardent nationaliste roumain, Aurel C. Popovici, auteur du livre si discuté « *Die Vereinigten Staaten Grossösterreichs* ». Alors qu'il poursuivait ses études supérieures, Aurel C. Popovici avait déjà subi une condamnation en Hongrie ce qui l'obligea à quitter sa province natale pour vivre soit dans l'ancien royaume roumain, soit dans la partie cisleithaine de la monarchie habsbourgeoise où il continua à mener le bon combat contre l'oppression hongroise. Grâce aux relations qu'il entretenait avec la presse viennoise, Aurel C. Popovici, qui d'ailleurs était membre du comité national roumain de Transylvanie, organe su-

¹⁾ *Titu Maioresco*. Notes quotidiennes publiées avec une introduction et des notes de I. Radulesco-Pogoneanu, vol. III, Socec, Bucarest 1944, p. 91.

prême du Parti National Roumain, réussit à faire la connaissance de l'archiduc qui découvrit en lui l'homme le plus indiqué pour diriger la politique étrangère de la monarchie lorsqu'il monterait sur le trône. La proclamation que devait faire l'archiduc à ses peuples au moment où le vieil empereur fermerait les yeux avait été rédigée en 1912 par Aurel C. Popovici et annonçait, cela va sans dire, la réforme constitutionnelle qui devait mettre un terme à la domination hongroise en Transylvanie. Mais par suite de l'assassinat de François-Ferdinand, la question transylvaine n'était pas résolue lorsque la monarchie entra en guerre. En dépit du désir manifesté par la monarchie de conserver son *status quo* territorial, le Kaiser Guillaume II lui-même essaya, à deux reprises au cours de la guerre mondiale, d'intervenir pour résoudre la question transylvaine. Mais il se heurta, lui aussi, à l'intransigeance de la classe historique hongroise représentée par le comte Tisza, cet adversaire irréconciliable des nationalités de l'ancienne Hongrie. La question resta donc ouverte jusqu'à l'automne de 1918, lorsque le peuple roumain, après une longue attente prit en mains, en vertu du principe d'auto-détermination des peuples, les destinées du sol qu'il peuplait en majorité absolue. Tout cela prouve donc que, loin de constituer un problème récent, créé par la Conférence de paix de Paris, la question transylvaine remonte à une date lointaine. Elle a été créée par l'aristocratie hongroise qui, se refusant à comprendre les idées nouvelles de progrès, n'a pas voulu renoncer à ses privilèges et a refusé au peuple roumain le droit à une vie nationale indépendante. Mais, jusqu'en 1940, le problème transylvain a trouvé une solution équitable dans les cadres de l'État roumain. Pendant cette période, tous les groupes ethniques de Transylvanie ont pu s'organiser librement sur le terrain culturel et économique et on collaboré au développement du pays. C'est ainsi que le représentant des Saxons de Transylvanie, M. Rudolf Brantsch, en qualité de sous-secrétaire d'État a été à plusieurs reprises membre du gouvernement de Bucarest et si les députés hongrois du Parlement roumain n'ont pas joui des mêmes honneurs, cela s'explique avant tout par leur manque de loyalisme vis-à-vis de la souveraineté roumaine. Mais qu'un problème transylvain ait existé de longue date, voilà qui est prouvé par les réflexions de plusieurs théoriciens de la littérature hongroise de Transylvanie. Tandis que la littérature

roumaine des deux versants des Carpathes s'est toujours sentie solidaire et n'a jamais manifesté de tendances nationalistes (ce que l'on nomme l'École Transylvaine se trouve à la base même de l'idée d'unité nationale roumaine), les écrivains hongrois de Transylvanie ont eu conscience du caractère particulier de leurs œuvres et ont souvent parlé du *transylvanisme* comme d'une note distincte déterminée par le caractère *spécifique* de cette province. Le *transylvanisme* culturel n'est pas une formule roumaine mais bien une conception hongroise fondée sur la notion du caractère particulier de cette province dû à la coexistence de trois peuples de races distinctes. Et si de nos jours le problème transylvain constitue une des questions européennes les plus brûlantes — chose que l'on ne saurait nier — c'est parce que le verdict de la Commission d'arbitrage de Vienne a ignoré les principes sur lesquels reposent les droits nationaux à notre époque et a scindé un corps unitaire qui, par la voix de l'immense majorité de sa population, les Roumains et les Saxons, a proclamé son union avec le Royaume de Roumanie. Aujourd'hui la Hongrie a repris les régions septentrionales de la Transylvanie province peuplée en majorité écrasante de Roumanie, de même que les départements sicules. Au lendemain de cette annexion, elle a déclenché avec une aveugle fureur un régime de terreur et de persécutions inouïes contre l'élément majoritaire, soulevant l'indignation de la population roumaine réfugiée, de même que celle de la moitié méridionale de la Transylvanie. Ces procédés par lesquels la Hongrie a prouvé une fois de plus qu'elle est incapable d'administrer des territoires peuplés d'allogènes a éveillé dans le monde entier d'amples et pénibles échos que la propagande hongroise, en dépit des habiles procédés dont elle se sert, ne pourra dissiper. Le fait qu'elle use à cette fin de sophismes ne saurait naturellement nous étonner mais nous oblige — par suite de l'injustice qui nous est faite — à les démasquer. Le fait ne manque pas d'intérêt pour ceux qui sont curieux de voir la façon dont la démagogie politique élude la logique. Ici, comme nous le disions plus haut, nous n'avons discuté le problème transylvain que pour illustrer les défauts de l'argumentation d'un journaliste budapestois qui s'est fait une spécialité d'attaquer la position et les revendications politiques de l'État roumain. Examinons les autres aspects que comporte encore la méthode de M. Zsombor Szász.

Comme nous l'avons signalé, il est également l'auteur d'une œuvre de plus longue haleine intitulée *Erdély Romániában*, étude des problèmes minoritaires, comme il la nomme lui-même, paru à Budapest en 1927. Cet ouvrage qui comporte plus de 350 pages a la prétention de traiter scientifiquement la situation de la Transylvanie pendant les dix premières années du régime roumain, en accordant bien entendu une importance particulière à la cause hongroise. Pour donner à son ouvrage une apparence scientifique, l'auteur a collectionné avec passion une foule de documents variés: décisions de l'assemblée nationale d'Alba-Iulia, traité des minorités, une foule d'extraits de journaux, déclarations d'hommes d'État roumains, le tout présenté comme un témoignage éclatant de la situation lamentable dans laquelle se trouvait la Transylvanie après sa réunion au Royaume de Roumanie. Ce qui est particulièrement impressionnant ce sont certaines déclarations d'hommes politiques roumains considérés par l'auteur comme de bons patriotes et dont les paroles permettraient de tirer de bien tristes conclusions de l'état de la Roumanie. Nous nous permettons ici de faire quelques réserves sur la méthode de M. Szász dont la correction laisse à désirer. En effet, s'il ne falsifie pas la phrase elle-même, l'interprétation qu'il lui donne et la manière dont il fait ses citations sont tendancieuses. En tout cas, un observateur objectif de la situation de la Roumanie reconnaîtrait sans peine que la tendance qui anime ce journaliste hongrois au zèle excessif trahit les intentions des hommes politiques roumains. On ne connaît que trop la méthode qui consiste à interpréter une citation de façon erronée afin d'impressionner le lecteur non prévenu. En général, une citation ne prend toute sa valeur qu'à la lumière du contexte. C'est ce que M. Szász se plaît justement à ignorer¹⁾.

¹⁾ D'ailleurs la méthode des citations constitue chez M. Szász un problème séparé. Outre la tendance qu'il a, de leur donner une fausse interprétation, il emploie d'autres procédés tout aussi peu scientifiques. L'un d'entre eux — le plus fâcheux peut-être — consiste à citer des auteurs très inégaux en leur conférant des attributions inexactes. A l'endroit où M. Szász cherche à convaincre ses lecteurs de l'absence de conscience historique chez les Roumains, il cite à côté de personnes dont la passé et la réputation sont bien établis, des noms comme celui de M. *Emil Cioran* qui ne saurait en aucun cas être traité de « sociologue éminent » comme le fait M. Szász, d'abord parce que M. Cioran n'est pas sociologue. M. Cioran est incontestablement un jeune et talentueux publiciste roumain dont les préoccupations



Il est un autre point qu'il convient d'envisager. Dans chaque pays, les mœurs politiques ont un caractère spécifique en étroite relation avec la psychologie du peuple ou de la classe dirigeante. En Hongrie, par exemple, elles ont toujours été déterminées par la mentalité des magnats qui se sont efforcés de donner une justification à leurs actions les plus intéressées. Ils se sont rendu compte que le dualisme de 1867 allait à l'encontre des idées nouvelles et de l'opinion internationale, c'est pourquoi ils ont accepté une *loi dite des nationalités* élaborée dans un esprit libéral par le ba-Eötös, mais cette loi devait rester lettre morte. (A titre d'information il est intéressant de mentionner que cette loi a, pour la première fois, été appliquée loyalement par le « Conseil Dirigeant » — gouvernement provisoire roumain qui a conduit les destinées politiques de la Transylvanie au cours des premières années qui ont suivi la réunion de cette province à la Roumanie: 1^{er} décembre 1918 — mars 1920. Nous avons eu personnellement l'occasion de voir une fois les représentants du peuple hongrois défendre au Parlement roumain les principes de cette loi, alors que sous le régime hongrois, ces mêmes représentants n'auraient jamais perdu leur temps à veiller à la loyale application de cette loi créée dans le dessein formel de protéger les nationalités qui habitaient l'ancien Etat magyar). Les auteurs de cette loi l'ont faite pour la forme et non pour qu'elle fût réellement appliquée. Elle devait abuser d'abord les nationalités si nombreuses de la

pations d'ordre lyrico-philosophique donnent naissance à une œuvre où abondent les paradoxes et les aphorismes assaisonnés d'une bonne dose d'exubérance juvénile. Ce mélange de noms assemblés sans autre criterium que celui du caractère tendancieux des thèses, et agrémentés d'attributs donnés au hasard prouve de la part de l'auteur l'absence d'une culture supérieure où des improvisations de cette nature sont considérés comme les essais de dilettantes médiocres. Nous pensons par exemple à la forte réaction qu'a provoquée dans les milieux philosophiques allemands (cf. revista *Logos*, vol. IX) l'apparition de l'œuvre célèbre de Spengler *Der Untergang des Abendlandes*, par suite du dilettantisme ont est empreinte cette œuvre. Bien que plus tard Spengler ait été considéré comme une apparition géniale dans la philosophie allemande, des considérations de méthode, empêchent, même de nos jours, de citer son nom sur le même plan que celui de Kant. De deux choses l'une: ou M. Szász ne connaît pas suffisamment les problèmes roumains — et alors il serait à souhaiter qu'il n'écrive plus à ce sujet — ou il est incapable d'entreprendre une étude dans un esprit strictement scientifique, ce qui nous mène aux mêmes conclusions. Ceux de ses écrits que nous connaissons nous autorisent à croire M. Szász remplit ces deux conditions.

Hongrie et servir de justification au régime, aux yeux des étrangers. Tel est le sens profond de la correction dont se vantait la classe noble hongroise. Il suffit de lire les mémoires du comte Károlyi, ancien président de la République magyare pour se faire une idée, d'ailleurs pâle, des conceptions perfides et vieux-jeu de ce dernier bastion de la féodalité au centre de l'Europe moderne. Ce qui nous intéresse dans la mentalité des nobles hongrois ce n'est pas tant le fond même, les abus traditionnels, que la forme extérieure: tout est organisé de manière à ce que les masses ne puissent se rendre compte des abus commis par leurs gouvernants et soient persuadées que tout se passe conformément à un principe d'ordre et d'équité. On chercherait en vain sur le continent un autre pays où un vulgaire faux-monnayeur comme le prince Windischgrätz eut pu jouer un rôle politique de pareille ampleur. A supposer même que les milieux chargés en Hongrie d'opérer la sélection des valeurs aient ignoré la véritable nature de cet escroc, la presse hongroise inféodée à l'aristocratie n'aurait jamais dû le présenter, lorsqu'il fut démasqué, comme un grand patriote victime des manœuvres des ennemis de la Hongrie. M. Szász insiste beaucoup sur la corruption en Roumanie, il s'efforce d'en souligner l'existence grâce surtout aux témoignages des hommes politiques roumains. Mais c'est justement ici que réside cette différence de mentalité à laquelle nous avons fait allusion ci-dessus et qu'il ne peut ou ne veut comprendre. Dans un Etat comme la Roumanie qui ne possède pour ainsi dire pas de noblesse et dont la structure est populaire, dans le sens de la conception allemande du *Volksstaat*, la libre critique a toujours fait partie des méthodes de gouvernement. L'opposition roumaine a toujours dénoncé sans ménagements ce qui lui semblait condamnable. Il est incontestable qu'il existe en Roumanie un esprit critique excessif, dû peut-être à la nature légèrement sceptique de l'intellectuel roumain imprégné de culture française. Quels que soient les désavantages pratiques que présente cette attitude pour la marche des affaires de l'Etat, qui doit veiller à ce que son prestige ne soit pas atteint, elle est moralement bien supérieure au formalisme hypocrite des Hongrois. Mais M. Szász s'efforce dans tous ses écrits de mettre cette libre critique au service de la propagande hongroise et d'en faire une arme contre nous. C'est pourquoi nous jugeons nécessaire de démasquer cet artifice qui se cache sous des apparences scientifiques.

La science est objective par nature, elle est ennemie de toutes les idées préconçues, de toutes les attitudes fixées d'avance, elle s'attache à observer froidement les faits suivant les règles du bon sens et de la raison. C'est ce que ne saurait réaliser M. Zsombor Szász qui, outre les défauts déjà énumérés, pêche souvent, comme nous allons le voir, par falsification des faits eux-mêmes.

* * *

Passons à l'étude du fond de l'article qui nous préoccupe ici. Il a été inspiré par l'étude du professeur R. W. Seton-Watson intitulée «*Transylvania: a key problem*» où le fameux publiciste anglais, après une critique assez acerbe de l'administration roumaine pendant la période où la Transylvanie a été soumise au régime roumain, analyse la situation actuelle créée par l'arbitrage de Vienne et conclut en reconnaissant les droits de la Roumanie sur cette province. Examinons brièvement le contenu de l'article de M. Szász. Il part comme nous l'avons vu de la constatation que pendant mille ans et plus la Transylvanie n'a jamais constitué un problème et qu'elle a toujours été considérée comme une terre hongroise dont le loyalisme n'a jamais été mis en cause. Les princes autrichiens ont, à en croire M. Zsombor Szász, exercé le pouvoir sur la Transylvanie en leur qualité de rois de Hongrie¹⁾. La Transylvanie n'est donc devenue un problème qu'après la décision partielle de la Conférence de la paix qui, en l'attribuant à la Roumanie dont les titres étaient insuffisants, a créé un précédent dangereux. Au lieu de chercher des solutions destinées à assurer une paix durable cette conférence a adopté dès le début une attitude regrettable lorsqu'elle a voulu punir ceux qui étaient sortis vaincus de la première guerre mondiale. Estimant que la Hongrie dualiste était dominée par l'esprit féodal, les Puissances victorieuses, dans leur désir de réorganiser le continent sur des bases démocratiques, ont protégé la Roumanie sans se rendre compte que ce pays était gouverné par une

¹⁾ Nous ignorons comment M. Szász concilie cette affirmation catégorique avec le fait historique que Joseph II a refusé d'être couronné roi de Hongrie. Après la fin de la suzeraineté turque de 1691 à 1867, la Transylvanie constitua, sur la base du *Diplôme léopoldien* un grand duché (Grossherzogtum) autonome, soumis comme les autres provinces d'Autriche (Autriche inférieure, Autriche supérieure, Styrie, Bohême, Moravie, Galicie, etc.) à la maison de Habsbourg (Erbländer).

mentalité encore plus dangereuse et plus arriérée que celle que l'on reprochait à la Hongrie.

L'auteur attaque ensuite le criterium même qui a servi de base aux travaux de la Conférence de paix de Paris qui devait donner à la Hongrie un nouveau statut territorial. C'est ainsi que le principe de la soi-disant autodétermination des peuples s'est révélé inapplicable dans le cas de la Transylvanie. Les chiffres de la statistique hongroise, établie sur la base du recensement de 1910, indiquent suivant l'auteur, une majorité roumaine *insignifiante*. Sur une population de 5.257.467 habitants, 2.829.454 seulement sont Roumains, ce qui ne représente qu'une majorité de 53,81% par rapport au reste de la population qui s'élève à 47,19%. Il est donc injuste d'attribuer à cette majorité certaines prérogatives, surtout si l'on tient compte du fait que son niveau intellectuel est inférieur à celui des autres populations et que, d'autre part, elle s'est constituée grâce à une lente infiltration facilitée par l'esprit de large tolérance du régime hongrois. M. Zsombor Szász repousse donc la thèse de la continuité historique de l'élément daco-roumain en Dacie et soutient que les Roumains ont fait leur apparition très tard au XIII-ème siècle sous la forme de pâtres nomades, c'est-à-dire bien après l'établissement des Hongrois dans le bassin danubien de la Pannonie. Ce qui prouverait que les choses se sont bien passées ainsi et que l'idée daco-roumaine exprimée par Micu Klein ou Sincai ne représente qu'une conception roumaine de l'historiographie, destinée à servir des buts politiques opposés au droit historique hongrois, ce sont les confessions mêmes des intellectuels roumains notoires, telle cette déclaration du professeur Sextil Pușcariu, premier Recteur de l'Université roumaine de Cluj, qui a reconnu que « la Roumanie a obtenu son unité territoriale sur une tout autre base, sur une base juridique et non pas historique (le lecteur est prié de noter ici aussi la préférence de l'auteur pour la forme sophistiquée de l'argumentation: la citation de M. le prof. Sextil Pușcariu, qui est plus longue, n'affirme pas le manque de base de nos droits historiques mais le fait que notre unité territoriale a été déterminée non par eux, mais par l'application du principe d'autodétermination des peuples — ce qui est tout différent). Mais comme le professeur Seton-Watson insiste dans son étude sur la continuité daco-roumaine que M. Szász considère comme aujourd'hui « complètement démodée »

l'auteur tient à insister sur la thèse hongroise de même que sur la conception erronée suivant laquelle est interprétée « *l'union des trois nations* » cette loi de caractère constitutionnel sur laquelle repose l'organisation de la Transylvanie au Moyen-Âge et dont les Roumains étaient exclus. Le terme de « nation » précise l'auteur ne doit pas être confondu avec la conception moderne de la nation. Ces trois nations étaient la noblesse hongroise, les juridictions des Sicules de même que les cités et les bourgs saxons. Mais en dehors de ces privilégiés, il existait une nombreuse population privée de droits, les serfs, dont la religion qui était distincte de celles des trois nations, ne pouvait naturellement être reconnue mais tout au plus tolérée. Le professeur Seton-Watson a insisté dans son étude sur l'injuste traitement infligé aux Roumains de Transylvanie par le système féodal hongrois. Le publiciste budapestois estime que si l'Eglise des Roumains, la confession orthodoxe, n'était pas reconnue de droit mais seulement tolérée en fait, il ne faut voir là aucune persécution. Le peuple roumain de Transylvanie a été formé par l'infiltration ultérieure d'une population ignorante dont le seul état comme d'ailleurs celui des couches inférieures de la population hongroise ne pouvait être que le servage, les Hongrois jouissant toutefois d'une certaine protection grâce à leur qualité de *patriae filii*. Lorsqu'un Roumain avait accompli des actions d'éclat il pouvait obtenir des titres de noblesse ; mais le hasard a voulu que tous ceux qui ont été l'objet de cette distinction n'aient pas voulu rester Roumains. Ainsi donc, conclut M. Szász, les maîtres hongrois n'ont jamais manifesté de mépris pour la race roumaine et ont respecté les règles d'organisation sociale qui avaient cours dans toute l'Europe. Même les soulèvements des Roumains, comme par exemple celui d'Horia en 1784 (urent, à en croire l'auteur, un caractère non pas national mais social. Loin d'être chauvine ou intolérante, la noblesse hongroise a toujours fait preuve d'une largeur de vues qui devait un jour se retourner contre elle. Si cependant, à l'époque libérale, les officiels hongrois ont dû observer une certaine réserve vis-à-vis des mouvements roumains, cela s'explique par les tendances centrifuges des intellectuels roumains qui, oublieux de leurs devoirs envers la patrie qui les protégeait, ont commencé à nourrir des sentiments séparatistes daco-roumains.

Ce qui caractérise, suivant M. Zsombor Szász la situation européenne des Roumains, c'est l'absence d'une mission historique.

Privés de conscience historique, les Roumains ont prouvé pendant les vingt ans d'existence de la Grande Roumanie, qu'ils étaient également dépourvus de possibilités sérieuses d'organisation politique. Le prétendu régime démocratique que les Roumains avaient l'habitude d'invoquer avec fierté n'a été qu'un vain mot. Le suffrage universel a été le résultat non d'une conception sociale mais de calculs chauvins. Qu'il n'ait d'ailleurs jamais représenté une réalité c'est ce que prouve, suivant l'auteur, le fait qu'un gouvernement roumain n'a jamais été renversé jusqu'à ce jour par le régime représentatif. Ce que M. Szász oublie, c'est que le gouvernement Maniu s'est constitué en 1928 sous la pression de l'opinion publique et qu'à la fin de 1937 le cabinet Tataresco a dû démissionner à la suite de l'échec qu'il avait subi aux élections, sans parler du fait que le ministère Take Ionesco de 1922 n'a duré qu'un mois parce que l'éminent homme d'Etat n'a pu obtenir la majorité au Parlement... M. Szász se plaint encore du traitement appliqué aux minorités nationales dont les droits garantis par les résolutions d'Alba Iulia et par le Traité des minorités n'ont pas été respectés. Sous ce rapport tous les gouvernements roumains, de quelque nuance qu'ils aient été furent d'accord pour ne pas donner aux minorités un régime juridique. Les fonctionnaires d'origine magyare furent exclus l'un après l'autre des services publics sous divers prétextes, entre autres les examens de langue roumaine, et remplacés par des éléments roumains. La garantie que les grandes Puissances avaient offertes aux minorités ethniques par la Société des Nations est restée inopérante car aucun minoritaire roumain n'a eu le courage de défendre ses droits par cette voie ce qui l'aurait exposé à de sauvages persécutions de la part des autorités roumaines. D'ailleurs ce ne sont pas seulement les Hongrois mais encore les Roumains transylvains qui eurent à se plaindre du traitement qui leur fut appliqué. Les résolutions d'Alba-Iulia stipulent, à en croire l'auteur, l'autonomie de la Transylvanie qui, une fois l'Union accomplie n'a plus été respectée. L'Etat roumain a également adopté vis-à-vis de la Bessarabie une politique intolérante dont les conséquences n'ont pas tardé à se faire voir. Telles sont d'après M. Szász les causes de l'effondrement de la Grande Roumanie qui reposait non sur une réalité mais sur des fictions et des aspirations aussi dangereuses qu'injustifiées. L'Etat roumain ne saurait se consolider à l'avenir, termine

généreusement notre acerbe préopinant, que dans la mesure où i aura su réfléchir sur la propre mission qui est incompatible avec l'annexion de territoires et de populations ayant un passé et une *civilisation* millénaire (!?). Tel est, brièvement résumé, l'article de M. Zsombor Szász conçu dans un style empoisonné qui permet au lecteur le moins informé de discerner sans effort la haine que nourrit le publiciste hongrois pour la nation roumaine.

* * *

Répondre à cet article de M. Zsombor Szász n'est pas une entreprise facile, non parce que ses arguments sont irréfutables mais parce que tous, *sans aucune exception*, sont fondamentalement erronés. Nous avouons qu'en elle-même, la passion personnelle de M. Zsombor Szász ne nous intéresse guère. De pareils ressentiments n'ont jamais donné naissance à de grandes choses. Nous croyons d'ailleurs que le chauvinisme n'est pas fait pour ouvrir les horizons et comme nous ne nous sommes pas fait une spécialité des drames mineurs celui-ci ne saurait nous intéresser. Comme nous l'avons remarqué dans les pages qui précèdent, toute l'œuvre de M. Szász respire la haine qu'éprouve l'ancienne classe dirigeante de la Transylvanie à l'endroit des couches inférieures qui ont réussi à s'émanciper sous le rapport social et intellectuel. M. Szász est incapable de voir dans un intellectuel roumain de Transylvanie autre chose que le descendant d'un ancien serf qui s'est élevé non par un acte de clémence de son seigneur mais bien par ses seules forces. Or seul le seigneur peut avoir l'initiative de l'émancipation. La haine de race du noble plumitif de Budapest originaire des plateaux transylvains est en réalité une haine de classe. C'est là une conception sociale très répandue dans certains milieux hongrois qui sont sans doute en Europe les derniers bastions de l'esprit médiéval. Si nous perdons cependant un peu de notre temps à propos de l'article de M. Szász, c'est pour une autre raison : son cas n'est pas isolé mais symptomatique d'une mentalité générale que nous ne pouvons ignorer, encore qu'elle ne représente en Europe que les idées d'une minorité aussi restreinte par la qualité que par la quantité. Or cette mentalité est celle d'un peuple qui est notre voisin, dont l'histoire est étroitement liée à la nôtre et avec lequel la nation roumaine désire sincèrement entretenir des rapports de bon voisinage. Mais

ceux-ci ne seront possibles que lorsque cette injuste manière de voir ne sera plus qu'un souvenir. Bien que nous ne nous fassions aucune illusion sur la portée d'un simple article, nous estimons que dans la mesure où il représente lui aussi une manière de voir générale, il peut avoir sa place dans une discussion qui sera peut-être un jour de quelque utilité.

Nous allons donc nous efforcer de grouper les objections que M. Szász oppose au Professeur Seton-Watson au sujet de l'opinion que professe ce dernier au sujet de la Transylvanie, et nous indiquerons brièvement en quoi consiste l'erreur du journaliste hongrois, afin que le lecteur puisse trouver par lui-même la vérité.

Dans la première partie de notre exposé, lorsque nous avons insisté sur la méthode adoptée par M. Szász dans la discussion des idées, nous avons montré que sa thèse principale, celle qui consiste à soutenir que le problème transylvain n'existe que depuis la guerre mondiale, est profondément erronée. Mais il s'enfonce encore plus loin dans l'erreur lorsqu'il s'efforce de contester à une population majoritaire le droit de déterminer, seule, l'Etat à laquelle elle désire appartenir et le régime politique auquel vont ses préférences. C'est d'ailleurs ici que se cache le point vulnérable de la propagande irrédentiste hongroise. Elle ne peut contester la majorité absolue de l'élément roumain car celle-ci est admise même par les données statistiques établies sur la base du dernier recensement organisé en 1910 par l'ancien Etat hongrois, et suivant lequel les Roumains constituent 53,81% donc la majorité absolue de la population. Mais il convient de mentionner la manière dont s'est effectué ce recensement. Pour déterminer la nationalité, les Hongrois ne se sont basés ni sur l'origine ethnique, ni sur la préférence manifestée par chaque individu, mais sur la langue parlée le plus couramment. Cette nuance subtile avait naturellement sa raison d'être. Un grand nombre de fonctionnaires publics et d'habitants des villes ont été obligés d'opter pour la langue hongroise même si ce n'était pas leur langue préférée. Il faut connaître le vaste réseau des tentatives de dénationalisation pratiquées par les officiels hongrois depuis l'établissement du dualisme.

Il s'appliquait, inoffensif en apparence, à partir de la première classe primaire, appliquait plus tard des peines draconiennes allant jusqu'à la prison et se servait avec une habileté consommée des

opérations de recensement. (Dans son article, M. Szász se plaint de la politique scolaire roumaine qui distinguait certaines zones culturelles, fondées dans le dessein de dénationaliser les masses. Mais en réalité, c'est au système pratiqué par le régime hongrois que songe M. Szász car cette conception est due au comte Apponyi, ministre de l'Instruction Publique dans de nombreux gouvernements hongrois et qui, grâce aux zones culturelles, est parvenu à fermer, au cours des dix dernières années du régime hongrois, un nombre important d'écoles primaires roumaines, dans des communes presque entièrement peuplées de Roumains. Nos zones culturelles ne représentent, elles, qu'une indemnité de rétribution accordée aux instituteurs afin que l'on puisse envoyer des éléments bien préparés dans les régions peuplées de minorités et le long de la frontière occidentale). Le recensement organisé par l'Etat roumain en 1930 sous le contrôle de certaines commissions constituées bien entendu avec la participation des citoyens minoritaires et dont les travaux n'ont pas été, que nous le sachions, contestées par une voix autorisée, indique pour les territoires appartenant à l'ancien royaume de Hongrie et qui sont revenus à l'Etat roumain, une majorité de 57,8% supérieure donc de 4% à celle qu'indiquait la statistique hongroise. Nous ne cherchons pas à établir les causes de cette différence mais en admettant même le pourcentage indiqué par la statistique hongroise nous retiendrons la curieuse tentative de M. Szász pour présenter cette majorité comme infime et insignifiante par rapport au reste de 47,19%. Quoi qu'il en soit, on ne saurait, si l'on est de bonne foi contester que les Roumains forment la majorité absolue. Mais ce que M. Szász passe sous silence c'est le fait que ce reste de 47,19% ne représente pas l'élément hongrois mais bien le total de la population non roumaine. Sur ce chiffre, la population hongroise ne représentait que les 31,6%, le reste étant composé d'Allemands et de groupes ethniques divers. Il convient de même de noter que dans les statistiques hongroises les Juifs étaient englobés dans la population magyare ¹⁾. Observons ensuite que la population allemande de

¹⁾ D'ailleurs les données de M. Zsombor Szász ne sont pas rigoureusement exactes. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de donner le tableau statistique de la situation, qui se trouve dans l'excellente étude du professeur *Silviu Dragomir*, membre de l'Académie Roumaine et spécialiste notoire dans les

Transylvanie s'est ralliée, par ses délégués réunis en assemblée nationale à Mediaş en janvier 1919 à l'acte d'union accompli par les Roumains à Alba-Iulia et a exprimé au roi Ferdinand sa fidélité au nouvel Etat. Ainsi donc, la majorité absolue des Roumains ne doit pas être rapportée à tout le reste de la population mais seulement à une minorité atteignant au plus 31,6% ce qui présente les choses dans une lumière tout à fait différente. Si une majorité absolue de 53,8% ne suffit pas, nous ne voyons vraiment pas sur quelles bases une minorité de 31,6% pourrait s'arroger des droits incontestables vis-à-vis d'une majorité de 68,4%. Voilà pourquoi nous soutenons que la méthode de M. Szász n'est pas scientifique car il plaide en faveur de la thèse hongroise comme un habile avocat pour une cause perdue.

Il ne tarde d'ailleurs pas à quitter le terrain glissant des arguments pour passer à ce qui constitue le raisonnement de prédilection de l'argumentation hongroise: la preuve historique. Cela ne lui réussit d'ailleurs pas davantage et il doit recourir à maintes reprises à la forme qu'il affectionne entre toutes: celle de l'erreur fondamentale. M. Szász conteste la continuité de l'élément daco-roumain. Il considère cette conception comme romantique, échaufaudée dans des desseins évidemment politiques, et il affirme qu'elle est de nos jours périmée et rejetée par le monde savant. A la place de cette conception qu'il rejette, M. Szász ne nous en apporte, hélas, aucune autre et se borne à constater que les Roumains n'apparaissent qu'au cours du XIII-ème siècle sous la forme de bergers nomades. De notre évidente latinité, il ne dit rien et il ne parle pas davantage

questions de minorités, *La Transylvanie avant et après l'arbitrage de Vienne* (Sibiu 1943).

	Recensement de 1930	Recensement de 1910	Pourcentage d'après le recensement de 1930	% d'après le recensement de 1910
Roumains . .	3.207.880	2.830.040	Roumains . . . 57,8%	53,8%
Hongrois et Sicules. . .	1.353.276	1.664.296	Hongrois . . . 24,4%	53,8%
Aliemands . .	543.852	565.116	Allemands . . . 9,8%	10,7%
Divers . . .	443.355	565.116	Juifs 3,2%	—
Total . . .	5.548.363	5.263.602		

de la littérature relative au problème de notre origine. Et comme preuve nouvelle il apporte ce témoignage cité plus haut et suivant lequel nous reconnaissons nous-mêmes que notre Etat repose non sur des fondements historiques mais sur le principe d'autodétermination des peuples. C'est ici qu'intervient l'erreur d'interprétation de notre auteur. Nous ne fondons certes pas nos droits sur une conception historique semblable à celle de la Hongrie « millénaire ». Nous accordons plus d'importance à la « volonté nationale » de la majorité absolue de la population de la Grande Roumanie qu'à certains arguments qui appartiennent exclusivement au passé. Dans notre conception comme dans celle de toute politique réaliste, le présent constitue une réalité plus concrète que le passé. Ce n'est pas le respect pour des réalités actuelles qui peut être qualifié de romantique mais bien plutôt le culte excessif du passé, surtout lorsque ce dernier représente la seule base juridique — d'ailleurs discutable comme dans le cas des revendications hongroises. Mais revenons au problème de l'origine des Roumains. L'affirmation de M. Szász suivant laquelle la théorie de la continuité de l'élément daco-roumain est fausse et comme telle repoussée du monde savant d'aujourd'hui, ne correspond pas à la réalité. Au contraire, la célèbre théorie de Rössler qui combattait l'idée de la continuité daco-roumaine est aujourd'hui abandonnée par les plus notables historiens étrangers — sans parler des Roumains — de même que par les philologues. Seuls font exception les Hongrois dont les motifs purement politiques ne sauraient être pris en considération par la science. Personnellement, j'ai eu l'occasion d'entendre à l'Université de Munich l'opinion d'un romaniste aussi notoire que le professeur Karl Vossler, au cours d'un exposé sur la romanité orientale. Ce grand savant a soutenu avec fermeté la thèse de la continuité de l'élément daco-roumain en la fondant sur de puissants arguments linguistiques. Le professeur Gamillscheg s'est acquis lui aussi d'incontestables mérites en défendant cette thèse que le publiciste hongrois considère comme tendancieuse, et « démodée ». Afin de ne pas nous perdre en discussions qui dépasseraient largement les limites d'un seul article, nous nous permettons d'inviter notre distingué contradicteur, qui s'est toujours montré prêt à recueillir des matériaux d'une valeur souvent inégale d'ailleurs, à prendre la peine d'ouvrir un dictionnaire allemand quelconque (Brockhaus, Meyer) pour se

convaincre que ce ne sont pas ses objections mais bien la théorie de la continuité daco-roumaine qui est acceptée de nos jours par les milieux scientifiques de l'étranger. D'ailleurs comment un Transylvain d'origine comme M. Szász pourrait-il s'expliquer autrement le fait que la plupart des sommets et des vallées les moins accessibles de la Transylvanie n'ont qu'un seul nom, le nom roumain? Si l'élément hongrois était plus ancien que l'élément roumain, ce miracle serait impossible. Il est une preuve de notre ancienneté bi-millénaire, du fait que nous sommes l'élément autochtone le plus ancien sur ce territoire.

M. Szász essaie ensuite d'étayer sa thèse historique par un autre argument: l'*unio trium nationum*. Il semble connaître l'action entreprise au cours du XVIII-ème siècle par les Roumains pour obtenir la reconnaissance de leurs droits ancestraux, action connue sous le nom de *Supplex Libellus Valachorum*. Il n'ignore donc pas l'explication que nous donnons de la situation dans laquelle nous étions arrivés au cours de âges. Il s'agit d'une décadence provoquée par une usurpation. Les usurpateurs ne sont autres que les nobles hongrois. Comment M. Szász pourrait-il expliquer autrement la conscience que les paysans roumains du Maramureș et de Făgăraș ont toujours eu de leur ancienne noblesse? Comment explique-t-il autrement la fondation des deux principautés danubiennes? L'usurpation commence au XIV-ème siècle à l'avènement des rois angevins. Charles-Robert introduit en Transylvanie le système féodal en élargissant les privilèges de l'aristocratie hongroise au détriment de la couche autochtone roumaine qui dans le système voévodal existant sous la dynastie arpadienne a continué à mener une existence propre. Le diplôme de Charles-Robert établit en 1324 un nouveau régime juridique qui transforme les paysans autochtones en serfs. D'après l'historien Ștefan Meteș, «le mot de «iobag» (serfs) n'avait pas autrefois le sens d'esclave mais constituait au contraire une distinction — les «iobagiones» étant les défenseurs des cités — et ce terme était même employé pour désigner les fonctionnaires les plus proches du roi ¹⁾. La réponse di-

¹⁾ Șt. Meteș, *Istoria neamului românesc* (Histoire de la nation roumaine), vol. I. Sibiu, 1922; p. 151. George Sofronie, *Doctrina prescripției achizitive și suveranitatea teritorială*, Sibiu, 1943; p. 38.

recte de la population roumaine des campagnes, frustrée dans ses anciens droits, est le soulèvement de Bobâlna en 1437—38. « Les sources contemporaines permettent d'enregistrer les phases de cette révolution et de dégager certains succès des troupes paysannes. Elles révèlent également certaines tentatives de conciliation ainsi que la mauvaise foi des nobles hongrois. Ces derniers, d'accord avec les Saxons et les Sicules — à Capâlna le 16 septembre 1437 — fondent cette « Unio trium nationum » qui marque la défaite des révoltés. Le but des trois nations privilégiées était — comme le montre l'Assemblée congrégationnelle de Turda (2 février 1438) — « ...l'extermination totale des paysans maudits et rebelles » ¹⁾. Tels sont les événements que M. Szász ne mentionne pas, encore que le devoir de tout historien soit d'étudier le passé sans partialité, d'autant plus que le peuple hongrois ne sortirait pas diminué d'un récit sincère des faits de son passé. Peuple nomade, venu des immenses steppes touraniennes et établi en Pannonie, les Hongrois, ont mené l'existence d'envahisseurs et de conquérants jusqu'au jour où leur sanglante conversion au Christianisme les a encadrés dans l'ordre européen. Jusqu'à la bataille de Mohacs — date à partir de laquelle une armée hongroise indépendante a cessé d'exister jusqu'à la fin de la guerre mondiale — le Hongrois ont essayé de pratiquer une politique impérialiste et ont parfois réussi à imposer leur souveraineté à d'autres peuples. Bénéficiant de conditions historiques assez favorables grâce surtout au contact avec l'Occident assuré par leur conversion à la religion catholique et par leur union à l'Autriche, il est regrettable que les Hongrois n'aient pas réussi à s'élever au niveau culturel des Tchèques ou des Polonais ou du moins à celui plus modeste des Croates qu'ils ont plusieurs fois subjugués. En échange, ils ont fait preuve d'un grand pouvoir d'assimilation et ont fondu dans leur classe moyenne une foule d'éléments allogènes (slaves, allemands et sémites) et sont parvenus à force de mimétisme à réaliser une atmosphère civilisée qui devait, surtout dans le domaine pratique, porter des fruits. Si l'on ajoute à tout ceci une conscience d'État multiséculaire, on obtient un passé assez beau pour n'avoir pas besoin de l'enjoliver

¹⁾ George Sofronie, *op. cit.*, p. 39.

de légendes qui, à un moment donné, pourraient lui causer le plus grand tort ¹⁾.

Une de ces légendes est *le mythe de la Couronne de Saint Etienne* que M. Szász, encore qu'il ne nous en parle pas ouvertement, doit accepter puisque c'est la base même du droit historique hongrois. Les Hongrois revendiquent tous les territoires qu'ils possédaient avant la révolution de 1918 jusqu'à la Croatie et même le port de Fiume, en vertu du fait qu'ils ont appartenu à la Couronne de Saint Etienne dont ils constituaient le corps mystique. Pour les adeptes de cette doctrine, ce qui importe ce n'est pas le fait que la plupart des territoires de la Hongrie de la Sainte Couronne « Apostolique » ne sont pas et n'ont jamais été peuplés de Hongrois. Les peuples allogènes ont été soumis à la Sainte Couronne de Saint Etienne et le fait pour eux de se détacher de l'État hongrois constitue un sacrilège, une grave blessure infligée au corps de ce dernier et qui doit être pansée aussitôt car elle entraînerait sans cela la perte de la Hongrie ²⁾. Le droit d'autodétermination des peuples constitue une tentative démagogique opposée au droit historique, seul valable

¹⁾ La fameuse conception « millénaire » de l'État hongrois fait, elle aussi partie de cette légende. La Hongrie comme État et non « comme une réunion de tribus guerrières » ce qu'elle était à l'époque d'Arpad et de ses successeurs jusqu'à St. Etienne, n'apparaît qu'aux environs de l'an 1000, à l'époque de la conversion de St. Etienne au christianisme, lorsque sont posées les bases du royaume hongrois « Mais la Hongrie n'a pas englobé en entier et tout d'un coup tout son territoire et les XI-ème et XII-ème siècles nous montrent les Hongrois luttant encore sur les plateaux transylvains, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas atteint si vite et si facilement les frontières séculaires de la couronne de St. Etienne » (George Bratiano, *Misiunea istorică a Ungariei, Cuvinte către Români*, La mission historique de la Hongrie. Paroles aux Roumains, Bucarest 1942, pp. 60—61). En outre, la Hongrie a cessé d'exister comme un État unitaire après le désastre de Mohacs (1526) et se divisa en trois régions. L'État hongrois ne reprit existence que pour une courte période en 1848—49 et sous la forme dualiste à dater de 1867. Les Habsbourg considéraient la Hongrie comme un de leurs fiefs héréditaires (Ermland) et non comme un État.

²⁾ Cf. l'intéressante étude de M. Tudor Drăganu, maître de conférences à la Faculté de Droit de Cluj-Sibiu: *La doctrine juridique de la couronne hongroise*. Sibiu. Bibliotheca Rerum Transsilvaniae, 1944). Sur le même sujet, on a également un substantiel article dû au professeur Ion Lupaș, *Mitul « Sacrei coroane » și problema transilvană* (Le mythe de la Sainte Couronne et le problème transylvain) dans « Studii, conferințe și comunicări istorice », vol. III, Sibiu 1941, de même que G. Bratiano, *Cuvinte către Români*, Bucarest, 1942. Dans l'étude mentionnée

en cette question. C'est pourquoi ce droit d'autodétermination n'est pas reconnu par les Hongrois qui lui reprochent d'être un des éléments ayant empêché la consolidation de la paix européenne après la fin de la première guerre mondiale. Après la paix de Trianon, ce mythe de la couronne de Saint Etienne est devenu la doctrine juridique officielle de l'État hongrois. Observant après la guerre de 1914—1918 une réaction violente contre la raison, les Hongrois, peuple d'ailleurs assez peu mystique, ont estimé qu'une adhésion de cette nature pouvait leur être utile. Mais ils oubliaient que les mythes contemporains reposent sur une autre idée-force et répondent à d'autres besoins que ceux que pourrait satisfaire la Couronne de Saint Etienne. Les mythes modernes ont une origine sociale et représentent le besoin impérieux de donner du pain et une croyance aux grandes masses. Qu'ils aient été puisés dans Sorel ou qu'ils soient dus au besoin d'un principe d'autorité, ils se basent sur des réalités plus fermes que les diamants qui ornent la couronne de Saint Etienne. Ce mythe par lequel une classe agonisante voudrait reprendre un souffle de vie ne fait que confirmer l'opinion de tous ceux qui voient dans l'organisation politique actuelle de la Hongrie une réminiscence anachronique d'une Europe médiévale que les événements ont largement dépassée.

Et parce que les Roumains tiennent à fonder leur conception politique sur des réalités concrètes et non sur un mythe historique qui trouverait par exemple son origine dans la figure légendaire du « divin Trajan », M. Szász leur dénie toute conscience historique. Il ignore ici de nouveau les faits historiques car s'il avait étudié le passé avec plus d'attention et surtout avec plus d'impartialité, il aurait dû reconnaître que l'État roumain repose sur la volonté d'unité de tous les Roumains habitant le territoire de la Grande Roumanie en y comprenant bien entendu ceux qui donnent aujourd'hui tant de fil à retordre aux officiels hongrois de la Transylvanie septentrionale, — une volonté d'unité qui a inspiré de façon subconsciente les prouesses de Michel le Brave, qui était présente dans les écrits des anciens chroniqueurs moldaves du XVII-ème

le professeur I. Lupaș examine également l'ancienneté du titre « d'apostolique » que les Hongrois ont attribué au porteur de la couronne et montre que celle-ci ne remonte pas à St. Etienne mais est d'une date beaucoup plus récente.

siècle et qui, fondée sur la révélation de la latinité, a éveillé en Transylvanie la conscience de tous les Roumains depuis la Tisa jusqu'au Dniester. C'est l'idée qui a animé l'ancienne irrédente roumaine et qui donne des forces inépuisables et indomptables à notre nouvel irrédentisme. La Hongrie revendique aujourd'hui tous les territoires qu'elle a autrefois dominés en vertu d'un droit qui repose exclusivement sur le passé. Elle ignore que la plupart des États nationaux sont des formations nouvelles, dans lesquelles la mission historique ne s'appuie pas sur la légende d'un État « millénaire » mais sur le destin commun de la race. Celui qui ne reconnaît pas cette vérité ignore ce qu'est le sentiment national. Il peut être impérialiste, irrédentiste, il peut même être un bon patriote, il n'en reste pas moins qu'il n'est pas pénétré du sens authentique de l'idée nationale. Deux exemples éclatants nous sont offerts à ce propos par l'Italie et l'Allemagne. Comme l'Italie nous avons eu nous aussi notre Piémont — les Principautés Unies de 1859 — qui en 1918 rassembla autour de lui toutes les provinces roumaines en un État unitaire. Que dirait la Hongrie si la Turquie, au nom de l'ancien empire ottoman et en vertu des droits que leur confère le Coran — et qui auraient à peu près la même valeur juridique que ceux que revendique le mythe de la couronne de Saint Etienne — élevait aujourd'hui des prétentions sur la plaine hongroise sous le prétexte que pendant un siècle et demi elle a constitué un pachalik turc. En définitive, la Transylvanie historique n'a appartenu intégralement au Royaume hongrois que pendant 51 ans, de 1867 à 1918 alors que pendant les années qui ont précédé le dualisme elle a eu un statut beaucoup plus avancé qui comportait des droits égaux pour les trois peuples qui l'habitent. M. G. Sofronie a raison lorsque dans son étude consacrée à la doctrine de la prescription acquisitive, au nom de laquelle les Hongrois essaient de revendiquer la Transylvanie, il affirme que l'on ne peut parler d'une continuité dans le temps au long des siècles, d'une domination réelle de l'État hongrois sur la Transylvanie, mais seulement d'un régime de privilèges du point de vue politique, social et économique de l'élément magyar qui s'est infiltré et est venu se superposer à la population autochtone » ¹⁾. La roumanité de la Transylvanie n'est pas seu-

¹⁾ G. Sofronie, *op. cit.*, p. 36.

lement une question historique mais encore une question biopolitique. La Transylvanie est le berceau de la race roumaine et elle a toujours évolué dans un sens purement roumain. Toute autre solution que celle de son rattachement à la Roumanie, et entre autres la solution provisoire d'aujourd'hui irait à l'encontre forces naturelles. Le peuple roumain représente l'élément sain et prolifique de cette province et par conséquent l'élément d'avenir. Le progrès réalisé au cours des cent dernières années par le peuple roumain de Transylvanie dépasse de beaucoup celui de tous les autres peuples qui habitent la même région et en tout cas des Hongrois. La place nous manque ici pour débattre cette question sur laquelle nous nous promettons cependant de revenir un jour si le temps nous le permet ¹⁾.

Mais ce qui est intéressant c'est que ce sont justement ces incontestables progrès que notre distingué contradicteur paraît contester en s'efforçant de démontrer que la Transylvanie a subi, lors de son incorporation au Royaume Roumain une douloureuse régression. Il y a encore la chaîne des réalisations roumaines parti-

BCU Cluj / Central University Library Cluj

¹⁾ Comme nous l'avons déjà mentionné nous n'avons nullement l'intention de répondre dans cet article à toutes les affirmations de M. Zsombor Szász. Nous voulons simplement montrer en passant que la prétendue persécution des éléments hongrois de Transylvanie appartient au domaine de la fantaisie. M. Szász se plaint que l'Etat roumain ait institué des examens de langue roumaine pour les fonctionnaires minoritaires afin de pouvoir plus facilement les congédier. La vérité c'est que l'Etat roumain a maintenu tous les fonctionnaires de l'ancien régime qui ont prêté le serment officiel obligatoire pour tout fonctionnaire. Or il s'est trouvé certains fonctionnaires qui ne savaient pas encore la langue officielle au bout de quinze ans. Ceux-ci ont naturellement été mis à la retraite. Mais la tolérance de l'Etat roumain a été telle qu'il a admis même après dix ans de régime roumain le paiement rétroactif des pensions à certains fonctionnaires publics qui avaient dû être éloignés du service de l'Etat parce qu'ils avaient refusé de prêter serment lors de l'introduction de l'administration roumaine. La Hongrie d'aujourd'hui pourrait prendre des leçons de tolérance de l'Etat roumain. D'ailleurs les Hongrois n'ont plus l'autorité morale nécessaire pour discuter une question de cette nature, depuis l'attitude qu'ils ont adoptée vis-à-vis de la population roumaine de la Transylvanie septentrionale rétrocédée à la Hongrie par l'arbitrage de Vienne. En ce qui concerne l'impossibilité où se trouvaient les Hongrois de s'adresser à la Société des Nations même lorsque leurs mécontentements étaient justifiés, cette assertion est parfaitement fausse. Le grand nombre des procès que l'Etat roumain a dû soutenir est la meilleure preuve de l'inexactitude de cette affirmation. Au cas où

culièrement importantes si l'on tient compte des circonstances économiques particulièrement difficiles qui ont sévi pendant l'entre-deux guerres. Il est une chose sur laquelle nous tenons à insister ici: c'est qu'il est naïf de chercher les causes de la crise que nous avons traversée en 1940 dans les erreurs commises par l'administration roumaine vis-à-vis des minorités nationales. Nous sommes convaincus que M. Szász le sait tout aussi bien que nous, mais qu'il préfère le passer sous silence pour des motifs qui relèvent de la propagande. Ce sont les mêmes intérêts qui ont déterminé l'absurde sentence de Vienne qui a scindé en deux tronçons l'organisme unitaire de la Transylvanie. Ces intérêts ont pesé plus lourd dans la balance que toutes les fautes des Roumains et même que les prétendus titres juridiques de la Hongrie. En échange, un fait demeure limpide: la crise politique qu'a traversée la Hongrie entre 1918—1920 a été provoquée surtout par la myopie avec laquelle les Hongrois ont toujours envisagé le problème des nationalités, cette myopie qui est encore plus aigue de nos jours et qui pourrait être fatale au peuple hongrois s'il ne se trouve personne pour lui ouvrir les yeux. Et ce serait dommage car le peuple hongrois possède des qualités qui pourraient être utilisées à son profit et à celui de l'humanité. En tout cas le peuple roumain a toujours désiré et il

leurs droits étaient lésés, les minoritaires soumis aux Roumains n'avaient d'ailleurs pas besoin de s'adresser directement à la Société des Nations car l'Etat hongrois était lui aussi en mesure de formuler des plaintes dans l'intérêt de ses connationaux habitant les Etats successoraux, ce qui lui permettait de se mêler continuellement aux affaires intérieures de ces Etats. Il est vrai que dans leur majorité écrasante, ces procès ont été gagnés par l'Etat roumain, mais ceci ne plaide pas en faveur de la thèse de M. Szász. Mais là où la mauvaise foi de ce dernier atteint son point culminant, c'est lorsqu'il affirme que les Roumains transylvains ne sont pas satisfaits, eux non plus, du traitement qu'ils ont reçu dans leur nouvelle patrie, laissant entendre par là qu'ils seraient désireux d'être restitués à la Hongrie. Or la vérité c'est que de tous les Etats successoraux, le mieux constitué et le plus homogène en ce qui concerne la conscience nationale c'est l'Etat roumain. Dans ce domaine en effet la Grande Roumanie s'est consolidée en un temps relativement court. Il n'a existé chez nous ni problème « slovaque », ni problème « croate ». Les Roumains transylvains se considèrent roumains au même titre que ceux de Valachie ou de Moldavie. La plupart du temps ils se considèrent même comme de meilleurs Roumains. Chez nous, la rivalité entre les provinces a pris la forme d'une émulation nationale et non de tendances de désagrégation de l'Etat.

désire encore aujourd'hui, en dépit de toutes les déceptions, qu'une entente sincère s'établisse entre lui et son voisin hongrois, mais seulement sur le pied d'égalité et dans le respect réciproque des droits qui ne doivent pas être imposés par une force étrangère mais acceptés par des peuples ayant la sagesse de reconnaître qu'ils ont des intérêts communs. Mais pour cela il faut que l'aristocratie hongroise abandonne sans tarder le ton arrogant qu'elle affectionne et qui a si souvent constitué un obstacle dans la voie du rapprochement des peuples. Personnellement, nous continuons à croire qu'une entente avec les classes productives hongroises mènerait sans tarder à d'appréciables résultats.

VICTOR IANCU

*Assistant à la Faculté de Philosophie
et de Lettres de Cluj-Sibiu.*

LA POPULATION DE LA TRANSYLVANIE AU XI-e SIÈCLE

(à propos du livre de M. István ~~Kniezsa~~, *Ungarns Völkerschaften im XI. Jahrhundert*. Mit einer Kartenbeilage. Budapest 1938, 172 p. Ostmitteleuropäische Bibliothek, Nr. 16)

Le doyen des linguistes hongrois, M. János Melich, dans son livre intitulé *A honfoglaláskori Magyarország*, a cru pouvoir établir, à l'aide des noms de lieux, quels peuples les Hongrois ont trouvés sur le sol de la future Hongrie lors de leur établissement dans le bassin du Danube aux IX-e et X-e siècles. Sur la « manie » de l'auteur de voir partout des peuples « turcs » que les Hongrois ont plus tard assimilés, voir la critique de M. Elemér Moór dans *Zeitschrift für Ortsnamenforschung (ZONF)*, VII, p. 266 sq. et l'ouvrage de N. Drăganu, *Românii în seacurile IX—XIV pe baza toponimiei și a onomasticeii*, București 1933. L'étude de M. István Kniezsa peut être considérée comme une suite de l'œuvre de M. Melich dont il est d'ailleurs l'élève. M. Kniezsa ne peut pas être accusé de « turcomanie »¹⁾ comme son maître, quoiqu'il admette lui aussi une « continuité avaro-hongroise »²⁾, tout en reconnaissant qu'il n'existe aucune preuve palpable (« keinerlei handgreifliche Beweise ») qui puisse la démontrer. Pour la continuité daco-romane le savant hongrois est beaucoup plus exigeant³⁾. Pourtant les noms des rivières *Criș* (a.-hongr. *Kris* > *Kiris*, *Körös*, *Körös*), *Timiș* (hongr. *Temes*⁴⁾, *Ampoiu* (hongr. *Ompoly*), *Mureș* (hongr. *Maros*), *Olt* et

1) V. ZONF, VII, 267: « unkritische Turkomanie ».

2) Kniezsa, *op. cit.*, 104: « awarisch-ungarische Kontinuität ».

3) *Op. cit.*, 124 sq.

4) V. Melich, *op. cit.*, 305. Le passage de *i* à *ë* en hongrois date de la première moitié du XIII-e siècle.

Someș (hongr. *Szamos*), qui continuent les noms attestés dès l'antiquité, prouvent assez non seulement que la Transylvanie constitue un « terrain conservateur »¹⁾ — comme d'ailleurs toutes les régions montagneuses —, mais aussi que ces noms semblent être transmis de génération en génération, de l'antiquité jusqu'aux temps modernes, par les ancêtres des Roumains²⁾. Cela est vrai même si les hydronymes que nous venons de citer ont été empruntés par les Roumains aux Slaves³⁾, car ces Slaves de Dacie (« dakischen Slawen ») doivent être comptés eux aussi parmi les aïeux des Roumains⁴⁾. S'il n'y a pas eu de continuité daco-romane, il y en a eu sûrement une slavo-roumaine du VII-e siècle jusqu'à l'heure actuelle⁵⁾.

M. Kniezsa n'a pas trouvé de preuve pour l'existence des Roumains en Transylvanie au XI-e siècle. En revanche il a trouvé partout des Hongrois. Pour établir les régions où il y avait des Hongrois à cette époque, il se sert de trois catégories de preuves : historiques, archéologiques et linguistiques.

C'est surtout sur les résultats auxquels ont abouti les historiens hongrois Bálint Hóman et János Karácsonyi dans l'étude des conditions de peuplement de la Hongrie des premiers siècles que M. Kniezsa s'appuie pour prouver historiquement l'existence d'une population hongroise dans telle ou telle région. Cependant la présence d'une population roumaine à cette époque, du moins dans les régions montagneuses de la Transylvanie, a été considérée comme plus que probable aussi par d'autres que les historiens roumains. Même le maître et précurseur de M. Kniezsa, M. Melich, pense que la forme archaïque des emprunts hongrois en roumain, surtout la forme des noms de lieux entrés — selon M. Melich — par la filière hongroise en roumain, prouve que les Roumains étaient bien en

¹⁾ En Grèce les noms antiques des rivières ont disparu, v. J. Jung, *Römer und Romanen in den Donauländern*, Innsbruck, 1887, p. 352.

²⁾ Cf. Drăganu, *op. cit.*, passim; du même, *Inchinare lui Nicolae Iorga*, Cluj 1931, p. 136; E. Petrovici, dans DR, X, p. 266, 335 et suiv.; Th. Capidan, *Revista Fundațiilor Regale*, X, p. 269.

³⁾ Cf. E. Moór, ZONF, VI, p. 131.

⁴⁾ V. Jung, *op. cit.*, p. 352, note 4: « jene <Slaven> gehören eben zu den Stammvätern der heutigen Rumänen »; Jagić, *Die Kultur der Gegenwart*, Teil I, Abteilung IX, Berlin-Leipzig 1908, p. 6.

⁵⁾ Cf. Drăganu, *Românii în veac. IX—XIV*, *op. cit.*, p. 590; E. Petrovici, DR, X, p. 276.

Transylvanie au moment où les Hongrois y pénétraient pour la première fois ¹⁾. Nous pourrions citer aussi l'opinion d'un historien autrichien, M. Hans Koch, éminent connaisseur de l'histoire ancienne des Slaves, sur la composition de la population transylvaine avant l'arrivée des Hongrois: « Eine zweite Schmälerung [du territoire occupé par les Slaves dans la deuxième moitié du VIII-e siècle] bildete sich im Karpatenbogen; hier hatten sich die jungen Siedler [les Slaves] mit eingeborenen Thrakern und Dakern, mit Resten nachgewanderter Goten sowie mit römischen Kolonisten auseinanderzusetzen, die teils seit dem zweiten Jahrhundert im Lande gewesen waren, teils unter bulgarisch-slavischem Druck jenseits der Donau nach Norden gepresst wurden und dort auf Almen und Hängen ein unstetes, aber eben dadurch unangreifbares Hirtenleben führten (Vlachen). Die Kraftprobe fiel nicht zugunsten der Slaven aus; sie liessen dem neu sich heraus bildenden Volke zwar ein Grossteil ihrer Sprache und ein Stück ihrer militärischen Organisation, die später sogenannten Wojewodschaften —, das Volk selbst aber formte sich in der Folge nach mancherlei Schwankungen romanisch; es wurde zum Ahnherrn der heutigen Rumänen » ²⁾. BCU Cluj / Central University Library Cluj

Par conséquent, là où M. Kniezsa suppose l'existence au XI-e siècle d'une population slave dans l'Est de l'ancienne Hongrie — ces « Slaves » ont été refoulés par la conquête hongroise dans les montagnes, occupant les pourtours des plaines et des dépressions — il s'agit en réalité d'une population roumano-slave. De même les régions montagneuses de la Transylvanie, présentées comme inhabitées au XI-e siècle sur la carte qui se trouve à la fin du livre dont nous nous occupons, étaient en réalité parcourues, à cette époque-là tout comme aujourd'hui, par les bergers daco-roumains qui en ont toujours exploité les alpages ³⁾, de l'époque où Florus disait de leurs ancêtres: « Daci montibus inhaerent », jusqu'aux temps modernes où l'italien Ascanio Centorio (XVI-e siècle), a trouvé partout

¹⁾ V. Melich, *op. cit.*, p. 302—315.

²⁾ V. *Die Neue Propyläen-Weltgeschichte*. Herausg. von Willy Andreas, II, Berlin 1940, p. 505.

³⁾ Les Romains aussi ont exploité les hauts pâturages, « pascua », de la Dacie, v. C. Daicoviciu, *Daker und Rumänen*, dans *Siebenbürgen*, Bucarest 1943, vol. I, p. 176.

des Roumains dans les montagnes transylvaines: « Le montagne < della Transilvania > sono tutte habitate da Valacchi ». Les régions montagneuses de la Transylvanie, même là où elles n'abritent pas de villages, doivent être considérées comme appartenant à « l'espace vital » de la population établie aux pieds des monts et dans les vallées qui pénètrent à l'intérieur des massifs montagneux, c'est-à-dire des montagnards roumains qui vivent surtout d'élevage. Sur la carte de M. Kniezsa, la zone « inhabitée » des montagnes aurait dû être coloriée d'une couleur indiquant la présence des bergers roumains, tout comme les plaines et les dépressions sont colorées de rouge, territoire parcouru par les Hongrois qui étaient encore à cette époque une peuplade nomade pratiquant l'élevage extensif ¹⁾ qu'elle avait appris dans les steppes eurasiatiques. L'élevage extensif ne peut pas nourrir une population bien dense. Aussi la carte présentée par M. Kniezsa doit être considérée comme trompeuse; les grandes étendues colorées de rouge semblent indiquer une nombreuse population hongroise, tandis que les étroites bandes bleues aux bords des plaines et des dépressions indiqueraient une population slave (dans l'Est de la Hongrie slavo-roumaine) assez insignifiante. La situation ethnique des siècles suivants est aussi une preuve que les indications de cette carte sont erronées: une population majoritaire hongroise qui a joui pendant des siècles du prestige que lui conférait la détention du pouvoir n'aurait pas cédé devant une minorité de montagnards réduits au servage, donc privés de tout prestige ²⁾.

Quant aux preuves archéologiques qu'invoque M. Kniezsa, on peut faire les remarques suivantes: d'abord, la culture, l'art et le rite d'enterrement des Hongrois étaient identiques à ceux des autres peuples cavaliers nomades touraniens des steppes eurasiatiques. Tout n'est donc pas hongrois parmi les matériaux que

¹⁾ Cf. Kniezsa, *op. cit.*, p. 13.

²⁾ La carte dont il s'agit porte le même titre que l'ouvrage de M. Kniezsa: « Les peuples de la Hongrie au XI-e siècle ». Or M. Kniezsa a passé sur la carte, aux couleurs notées à la p. 172 sous les Nos 30, 31 et 32, ce qu'il appelle « Vordringen des Ungarntums im XII. Jh. ». Dans ce cas le titre de la carte ne correspond pas à son contenu. Et si la carte montre des réalités ethniques du XII-e siècle, pourquoi n'y est-il pas fait mention des Roumains qui, d'après M. Kniezsa, se trouvaient à cette époque dans les environs d'Alba-Iulia (p. 128)?

les archéologues de Budapest présentent comme tel ¹⁾. Ensuite la tombe d'un cavalier touranien ne prouve pas que la région était peuplée de Hongrois au moment des funérailles; les troupes pillardes d'une peuplade cavalière nomade peuvent se déplacer très loin du territoire où campe d'habitude le gros de la population.

Pour les découvertes archéologiques prouvant l'existence en Dacie, du VII-e au XI-e siècle, d'une population daco-romane et slave, voir l'article de M. C. Daicovicu que nous venons de citer.

La troisième catégorie de preuves sur lesquelles repose l'étude de M. Knieszsa est d'ordre linguistique. Pour les régions de l'Est de la Hongrie, ce sont les faits suivants relevés par le slaviste hongrois qui nous intéressent: les noms de lieux d'origine slave prouveraient par la conservation, dans leur forme hongroise, des voyelles nasales, que les Hongrois ont entendues des Slaves au plus tard vers le milieu du XI-e siècle (p. 9). Ces toponymes indiqueraient qu'aux X-e—XI-e siècles la région était peuplée de Hongrois et de Slaves.

Supposons que, sur tout le territoire de l'ancienne Hongrie, la dénasalisation des voyelles nasales slaves s'est effectuée au cours du X-e et de la première moitié du XI-e ²⁾ siècle. Dans ce cas les noms

¹⁾ V. C. Daicovicu, *Bemerkungen zur Frage der «slavischen» Bodenfunde aus Dazien*, extrait de *Anuarul Institutului de Studii Clasice*, vol. IV (1941—1942), p. 3, note 10.

²⁾ Cette thèse nous semble peu admissible. Il est probable que les Slaves qui se sont magyarisés ou roumanisés ont conservé la nasalité des voyelles nasales jusqu'à leur complète dénationalisation. Ainsi les Bulgares de Cergăul-Mic, Cergăul-Mare, Rușciori et Bungard (districts de Târnava-Mare et Sibiu), colonisés en Transylvanie au XIII-e siècle, ont gardé la nasalité slave jusqu'à leur complète roumanisation survenue à peine au cours du XIX-e siècle. L. Miletič, *Sedmigradskité bālgari*, dans «Sbornik za narodni umotvorenija, nauka i knižnina», XIII (1896), 153 sq.; id., *Sedmogradskitē bālgari i tēhnijat ezik*, dans «Spisanie na Bālgarskata Akademija na naukite», kniga XXXIII, klon istoriko-filologičen i filosofo-sko-obštstven, 18, Sofija 1926, p. 1 sq.

En outre on peut supposer que les Slaves étaient déjà roumanisés à l'arrivée des Hongrois. Il s'ensuit que les noms de lieux à voyelles nasales conservées ont pu être pris par les Hongrois aux Roumains, car le roumain a gardé des vestiges de l'ancienne nasalité slave jusqu'à nos jours: cf. sl. *lōka* > roum. *luncă*, sl. *dq-brava* > roum. *dumbravă*, sl. *osqđiti* > roum. *osândi*, sl. *gręda* > roum. *grindă*,

de lieux d'origine slave des régions roumaines de la Transylvanie, présentant dans leur forme roumaine des vestiges des anciennes voyelles nasales slaves, prouvent l'existence d'une symbiose slavo-roumaine aux X-e—XI-e siècles. M. Kniezsa n'a trouvé que trois

sl. *reďū* > roum. *rând*, etc. D'ailleurs, même si des restes de Slaves ont échappé à la roumanisation jusqu'à la conquête hongroise, il est à supposer que, étant bilingues du fait qu'ils étaient noyés dans la masse roumaine, ces Slaves avaient pris des habitudes de prononciation roumaines. Comme les Roumains avaient rendu les voyelles nasales *o* et *e* par la combinaison d'une voyelle orale suivie d'une consonne nasale, celle-ci étant de la même espèce que la consonne suivante: sl. *skopŭ* > roum. *scump*, sl. *reďū* > roum. *rând*, sl. *kręgŭ* > roum. *crâng* (avec un *n* velaire), il est à présumer que ces Slaves en train d'être roumanisés prononçaient de la même façon leurs voyelles nasales. Les Bulgares de Cergău avaient la même prononciation des voyelles nasales. C'est par des habitudes de prononciation grecques, albanaises, allemandes et roumaines qu'on peut expliquer le maintien de la nasalité slave dans les parlers slaves de Macédoine, d'Albanie, de Carinthie et de Transylvanie. (V. V. Oblak, *Macedonische Studien*, Vienne 1896, p. 18 sq.; W. Vondrák, *Altkirchenslavische Grammatik*, Berlin 1912, p. 140 sq.; id., *Vergleichende slavische Grammatik*, p. 144, 154).

Quels sont les toponymes hongrois à voyelles nasales slaves conservées dont se sert M. Kniezsa comme indice chronologique? Pour la région qui nous intéresse ce sont: deux villages au nom hongr. *Gerend* (district d'Hunedoara et de Turda) — roum. *Grind*, hongr. *Gambuc* (district d'Alba) — roum. *Gâmbuț*, hongr. *Pankota* (districts d'Arad, Hunedoara et Bihor), — roum. *Pâncota*, hongr. *Dombró* (district de Turda) — roum. *Dumbrău* et hongr. *Dombópataka* (district de Târnava-Mică) — roum. *Dâmbău*. Pour ce qui est des deux *Grind*, c'est un toponyme de formation roumaine, cf. roum. *grind* « butte (dans la région inondable d'une rivière), dune, banc de sable » < sl. **gręda* « banc de sable » (les deux villages se trouvent sur les rives du Mureș). En Valachie et en Moldavie, il y a, dans différents districts, treize villages au nom de *Grind*, v. I. Iordan, *Rumänische Toponomastik*, Bonn-Leipzig, 1924, p. 14—15. (Pour l'étymologie de *grind*, voir P. Skok dans la *Revue des Études Slaves*, III, p. 70). *Pâncota* semble être aussi de formation roumaine (v. ci-dessous). *Gâmbuț* peut être emprunté par les Hongrois aux Roumains (v. ci-dessous). Il ne reste donc que *Dumbrău* (< sl. **Dębrovŭ* et non pas **Dębrava*, étymologie proposée par Weigand, *Balkan-Archiv*, I, 13) et *Dâmbău*. (< sl. **Dębovŭ*) dont la diphtongue finale -ău peut indiquer qu'il s'agit d'une forme passée en roumain par la filière hongroise (hongr. -ó > roum. -ău: *biró* « maire du village » > roum. *birău*). Cependant il y a des indices que les Slaves de la moitié nord de la Transylvanie prononçaient en fin de syllabe un -v bilabial: **Dębrovŭ*, **Dębovŭ*. Les formes roumaines à -ău final peuvent donc reposer sur ces dernières formes slaves. (Sur la finale -ău, v. Margareta Ștefănescu, dans *Arhiva*, XXXI, 1924, 202; E. Petrovici, dans *Dacoromania* X, 251). Ainsi il est bien possible que tous les toponymes cités par M. Kniezsa soient passés en hongrois par la filière roumaine.

toponymes tels, notamment *Glâmboca*¹⁾ « nom d'un village du district de Severin », *Glâmbocă* « nom d'un village du district de Sibiu »²⁾ et *Lingina* (*Lindina*) « nom d'un village du district d'Hunedoara » qui rendent, conformément aux « lois phonétiques » qui président au passage des éléments slaves en roumain, les formes slaves **G'q'ocka* (sl. *glōbokŭ* « profond ») et **Lędina* (sl. *lędina* « terrain non cultivé, jachère »). Le slaviste hongrois se donne toutes les peines du monde pour récuser le témoignage de ces trois toponymes (p. 128, 129, notes 25, 26). Il va sans dire qu'il n'y réussit point³⁾. On doit ajouter à cette liste les toponymes *Glâmboceni* « nom d'un ruisseau dans le district d'Hunedoara » < sl. *Globočane*⁴⁾, *Indol* « nom d'un village du district de Turda » < sl. **Jōdolŭ* (sl. *jōdolŭ* « vallée »⁴⁾, *Luncavița*, nom d'un village et d'un ruisseau dans le district de Severin » < sl. **Lqkavica* (sl. **lqkavŭ* « sinueux »⁴⁾). La forme hongroise *Gambucz* (district d'Alba) (« rivus, villa, mons *Gumbuch*, 1303), que M. Knieszsa fait dériver du sl. **Gqbŭci* (p. 10, 153, repose plutôt sur la forme roumaine *Gâmbuș* qui à son tour rend le sl. **Gqboviči* (< sl. *gqba* « champignon »⁵⁾). Les toponymes hongr. *Pankota*⁶⁾ (districts d'Arad, de Bihor et d'Hunedoara) ne sont peut-être que des emprunts faits au roumain. En effet les toponymes *Pâncota* semblent venir du nom de personne roumain *Pâncotă*⁷⁾.

¹⁾ Les toponymes sont cités dans les pages suivantes d'après Moldovan-Togan, *Dictionarul numirilor de localități cu poporațiune română din Ungaria*, Sibiu, 1909. Dans le cas où d'autres sources nous apprennent que la forme donnée par ce dictionnaire est erronée, nous avons préféré la forme la plus correcte. C'est le cas de *Glâmboca*, aussi qui, dans le dictionnaire sus-mentionné, est écrit *Glâmbocă*.

²⁾ Non pas du district de Târnava-Mare (hongr. Nagyöküllő) comme l'affirme M. Knieszsa.

³⁾ V. *DR*, X, 519 sq.

⁴⁾ *DR*, X, 235 sq., 246.

⁵⁾ *Ibid.*, p. 237.

⁶⁾ Knieszsa, *op. cit.*, p. 11, 153 et 165.

⁷⁾ *DR*, I, p. 212. Pour l'habitude, chez les Roumains, de désigner un domaine, un village par le nom sans suffixe du propriétaire, du fondateur, du « cnèze » du village, v. Iorgu Iordan, *op. cit.*, 1924, p. 48 et 51 sq.; N. Drăganu dans « *Balcenia* », I, p. 31, note 2 et VI 423, note 1; E. Petrovici, dans « *Balcenia* », VI, p. 506, note 5.

À part cela il y a en Transylvanie une multitude de toponymes roumains, noms de villages et noms de lieux-dits, comme *Dumbrava*, *Dumbrăvița*, *Dumbrăveni*, *Lunca*, *Luncșoara*, *Luncoiu*, *Luncani* qui sont sans aucun doute de formation roumaine, surtout ceux qui ont des suffixes roumains (-șoara, -ani). Ces noms géographiques ne peuvent pas par conséquent servir d'indice chronologique, car les Roumains ont pu désigner un lieu à l'aide des appellatifs *dumbravă* « forêt de chênes, forêt » et *luncă* « pré sur le bord d'une rivière, prairie » dans une époque récente ¹⁾. Cela n'exclut pas cependant la possibilité que quelques unes de ces dénominations datent du temps de la symbiose slavo-roumaine d'avant l'arrivée des Hongrois ²⁾.

Cette symbiose slavo-roumaine antérieure à l'établissement des Hongrois dans les régions roumaines de l'ancienne Hongrie est prouvée aussi par le fait que les Roumains ont emprunté les toponymes slaves directement aux Slaves et non pas aux Hongrois, qui d'ailleurs les ont souvent traduits. Même si on admet que les Slaves n'étaient pas encore complètement assimilés au XII-e siècle ³⁾,

¹⁾ Cf. Kniesză, *op. cit.*, p. 10, note 10 et p. 128, note 25.

²⁾ Cf. E. Moór *ZONF*, VI. p. 18. Ce dernier auteur envisage la possibilité que le toponyme *Dumbrăveni* (hongr. *Dombrovány*) du district de Bihor ne soit pas de formation roumaine, mais bien slave. Cependant le grand nombre de toponymes roumains formés à l'aide du suffixe -ani même sur les thèmes non slaves (par ex. les noms des villages de *Câmpani*, *Vălani*, *Delani*, *Gurani*, *Petrani*, etc. du même district de Bihor < *câmp* « champ », *vale* « vallée », *deal* « colline », *gura vâii* « entrée de la vallée », *piatră* « pierre ») démontrent qu'il s'agit d'une formation roumaine dans le cas de *Dumbrăveni* aussi. Le suffixe -an (pl. -ani) forme, dans le parler du Bihor, des noms qui indiquent l'origine. Les *Câmpani* sont les gens qui habitent dans un champ ou dans le village appelé *Câmp* (district de Bihor); les *Petrani* sont les habitants du village appelé *Piatra* (même district); les *Săucani* (c'est aussi le nom d'un village du même district) sont originaires du village de *Săuca* (district de Sălaj). On peut donc supposer que les villages de *Câmpani*, *Petrani*, *Săucani*, etc. ont été fondés par des gens venus de *Câmp*, *Piatra*, *Săuca*, etc. Ceux de *Dumbrăveni* ont dû habiter avant dans une *dumbravă* quelconque qui existent par centaines dans les régions roumaines de l'ancienne Hongrie.

³⁾ Les chartes, qui pour la Transylvanie ne commencent qu'avec le XIII-e siècle, ne mentionnent nulle part dans l'Est de la Hongrie des masses de Slaves. On ne trouve dans les chartes rien concernant les Slaves qui ressemble aux expressions « terra Blacorum » (1222), « terram exemptam de Blaccis » (1223), « silva Blacorum et Bissenorum » (1224), etc., v. *Documenta historiam Valachorum in Hungaria illustrantia*, Budapest 1941, p. 3, 9, 11, etc. Cf. aussi *DR*, X, 268.

il est peu logique de supposer que les Roumains, venus en Transylvanie — d'après M. Kniezsa — à peine pendant la deuxième moitié de ce siècle (et seulement dans les environs d'Alba-Iulia), ont emprunté les noms géographiques non pas à la population qui était en majorité et qui bénéficiait du prestige dont jouissent les conquérants et les dirigeants, mais aux restes déjà insignifiants au XI-e siècle de la population slave conquise et réduite à la servitude. Les toponymes roumains suivants ne peuvent être expliqués autrement que si l'on admet la vie en commun des Roumains et des Slaves sur le sol de la Transylvanie avant l'arrivée des Hongrois: *Bălgrad* « nom populaire d'Alba-Iulia, ancienne capitale de la Transylvanie » < sl. **Běľugradŭ* (hongr. *Gyulafehérvár*), *Târnava* « nom de deux affluents réunis du Mureș » < sl. *Trŭnava* (hongr. *Küküllő*), *Cernavoda* « hydronyme » (district de Sibiu) < sl. *Črŭnavoda* (hongr. *Feketeviz*), *Belareca* « hydronyme » (district de Severin) < sl. **Běla rěka* (hongr. *Feyerwiz*, 1436), *Valea Bistrei* « hydronyme » (district de Maramureș) < sl. **Bystra* (hongr. *Sebuspatak*, 1353), *Cozla* « nom de village » (district de Sălaj) < sl. **Kozilę* (hongr. *Kecskés*), *Craiova* « nom de village (district d'Alba) » < sl. **Kraljeva*, (hongr. *Királypatak*), *Craiova*, *Craiva* « nom de village » (district de Bihor) < sl. **Kraljeva* (hongr. *Keralmezei*, 1344). *Racova* « nom de village » (district de Satu-Mare) < sl. **Rakova* (hongr. *Rákosterebes*), *Vlăhița* « nom de village » (district d'Odorheiu) < sl. **Vlaxa* + le suffixe diminutif roum. -ița¹⁾ < sl. -ica (hongr. *Oláhfalú*), *Vlaha* « nom de village » (district de Cluj) < sl. **Vlaxa* (hongr. *Magyarfenes*, forme ancienne *Olafenes*, 1332—37), *Zlaști* « nom d'un ruisseau et d'un village » (district d'Hunedoara) < sl. **Zlaštŭ* < **Zolt-jŭ*²⁾ (hongr. *Zalasd*, *Zlasd*, 1362 « nom du village de Zlaști » *Aranyos* « nom d'un village situé sur les bords du ruisseau de Zlaști³⁾), *Gârbova*, *Gârbovița* « nom de plusieurs villages des districts d'Alba et

¹⁾ *Vlăhița* est bien une formation roumaine car en slave le *x* (*ch*) suivi d'un *i* (ancien **i* i.-e.) se palatalise en *š*.

²⁾ V. DR, X, p. 252.

³⁾ Les formes hongroises *Fehérvár*, *Küküllő*, *Feketeviz*, *Feyerwiz*, *Sebuspatak*, *Kecskés*, *Királypatak*, *Királymezeje*, *Rákosterebes*, *Oláhfalú*, *Olafenes*, *Aranyos*, ne font que traduire plus ou moins littéralement les formes slaves correspondantes.

Sibiu » < sl. **Vrūbova*¹⁾ (*Vrūbova* + suff. roum. *-ița*) (> hongr. *Orbó*), *Slimnic* « nom de village » (district de Sibiu) < sl. **Slivīnikŭ* (> hongr. *Szelindek*), *Lovnic* « nom de village » (district de Târnava-Mare) < sl. **Lovīnikŭ* (> hongr. *Lemnek*), *Lipova* « nom de village » (district de Timiș) < sl. **Lipova* (> hongr. *Lippa*), *Dalnic* « nom de village » (district de Trei-Scaune) < sl. **Dalīnikŭ* (> hongr. *Dálnok*), *Budila* « nom de village » (district de Trei Scaune) < sl. **Budilo*²⁾ « nom de personne » > hongr. *Bodola*³⁾, 1360), *Ciumărna* « nom de village » (district de Sălaj) < sl. **Čemerīna* (cf. l'oronyme bulg. *Čumerna* (> hongr. *Csömörölő*), *Sad* « nom de village » (district de Sibiu) < sl. **Sadŭ* (> saxon *Zoodt* > hongr. *Cód*), *Sibiiu* « nom de rivière et nom de ville » < sl. **Sibiñi* (> hongr. *Szeben*)⁴⁾, *Bozna* « nom de village » (district de Sălaj) < sl. *Božina* (hongr. *Szentpéterfalva*), *Cerna* « hydronyme » (district d'Hunedoara) < sl. *Črŭna* (hongr. *Egregy*), *Jabenîța* « nom de village » (district de Mureș) < sl. **Žabenica* (hongr. *Görgénysóakna*), etc. etc.⁵⁾.

¹⁾ La forme roumaine s'explique par la dissimilation $v - b > g - b$.

²⁾ Cf. cependant le nom de personne roumain *Budilă*, v. Șt. Pașca, *Nume de persoane și nume de animale în Țara Oltului*, Bucarest 1936, p. 190.

³⁾ M. Otto Liebhart (*Die Ortsnamen des Seklergebietes in Siebenbürgen*, dans *Balkan-Archiv*, III, p. 114-12) considère ce toponyme comme représentant le bulg. *bodilŭ* + a « Distelort ».

⁴⁾ L'aspect phonétique des toponymes roumains *Gârbova*, *Gârbovița*, *Slimnic* (cf. P. Skok, dans la *Revue des Études Slaves*, III, p. 71), *Lovnic*, *Lipova*, *Dalnic*, *Budila*, *Ciumărna*, *Sad*, *Sibiiu* montre que les formes roumaines ont passé directement du slave en roumain sans avoir été modifiées phonétiquement par la filière hongroise (*Orbó*, *Szelindek*, *Lemnek*, *Lippa*, *Dálnok*, *Bodola*, *Csömörölő*, *Cód*, *Szeben*). En revanche la forme hongroise peut toujours avoir été empruntée à la population slavo-roumaine ou simplement roumaine que les Hongrois ont trouvée dans la région. Dans quelques cas la forme slave a passé par la filière hongroise en roumain, par ex. sl. **Vrūbovo* > hongr. *Orbó* > roum. *Orbou* « nom de village » (district de Sălaj), sl. **Popovići* > hongr. *Papole*, *Papóc* > roum. *Păpăuț* « nom de village » (district de Trei-Scaune), etc. L'inverse est naturellement plus fréquent: sl. **Glboka* > roum. *Glâmboaca* > hongr. *Glimboka*, sl. **Golīci* > roum. *Goleț* (district de Severin) > hongr. *Golec*, sl. **Glogovići* > roum. *Glogoveț* (district de Târnava-Mică) > hongr. *Glogovéc*, etc.

⁵⁾ Se sont servis de l'argument pour la priorité des Roumains en Transylvanie tiré des toponymes d'origine slave: A. Bunea, *Incarcare de istoria Românilor până la 1382*, Bucarest 1912, p. 116 et N. Drăganu, *op. cit.*, p. 505 et 590. De même M. M. Schwartz (dans *Südost-Forschungen*, VII, p. 713) répond par ces mots à l'affirmation qu'a faite M. Zsigmond Jakó dans son étude intitulée *Bihar megye a török pusztítás előtt* (*Le district de Bihar avant la dévastation turque*), Budapest

La vie en commun des Roumains et des Slaves à la périphérie des plaines et des dépressions et dans les vallées qui pénètrent dans les massifs montagneux doit être imaginée de la façon suivante: les Slaves vivaient surtout de l'agriculture, tandis que les Roumains pratiquaient de préférence l'élevage. Les premiers habitaient surtout dans les villages situés dans les vallées, aux pieds des montagnes, dans des sortes de centres économiques, politiques et religieux qui portent d'habitude des noms slaves: *Clopotiva* ¹⁾ (district d'Hunedoara), *Săliște* (district de Sibiu), *Seghiște* ²⁾ (district de Bihor), etc. etc. La population roumaine vivait dispersée — comme aujourd'hui dans les régions montagneuses — dans des hameaux et des habitations isolées. Lors de la conquête de la Transylvanie par les Hongrois qui pratiquaient l'élevage extensif ³⁾, les Slavo-roumains des bassins et des plaines ont été refoulés vers la périphérie des bassins ⁴⁾, où grâce à la prépondérance de l'élément montagnard roumain, elle a acquis un caractère roumano-slave et bientôt purement roumain. Il nous semble par conséquent probable que les bassins et les vallées les plus importantes de la Transylvanie ont été vidés à une époque donnée — peut-être au XI^e siècle comme le prétend M. Knieszsa, peut-être seulement au XII^e — des populations non hongroises. Les pâtres guerriers, habitués dans les steppes de l'Eurasie à mener de rudes combats pour la possession des pâturages nécessaires à leurs troupeaux, n'ont pas sans doute appliqué beaucoup de douceur à cette besogne. L'invasion hongroise a dû ressembler à l'invasion mongole de 1241 ⁵⁾ à la seule différence que la première resta en quelque sorte permanente. Il n'est

1940, d'après laquelle les Roumains se seraient établis dans le Bihor relativement tard: « Wenn Verfasser behauptet, dass diese Slawen (signalés dans le district de Bihor — d'après M. Jakó — encore au XII^e siècle) mit den Rumänen verschmolzen, so muss eine rumänische Besiedlung für einen früheren Zeitpunkt angesetzt werden, denn sonst ist eine Übernahme der slawischen Orts- und Personennamen nicht zu erklären ».

¹⁾ « Sacerdos olahalis ecclesie de Clapatia », 1360: Csánki Dezső, *Magyarország történelmi földrajza a Hunyadiak korában*, Budapest, vol. V, 1913, p. 102.

²⁾ < sl. **Sědište*, DR, X, 245.

³⁾ « Ausgebreitete Viehzucht », Knieszsa, *op. cit.*, p. 13.

⁴⁾ « An den Rändern des Gebietes », Knieszsa, *op. cit.*, p. 83.

⁵⁾ *Documenta historiam Valachorum in Hungaria illustrantia*, Budapest 1941, p. XVI.

par conséquent pas surprenant que partout en Hongrie les régions slaves (dans l'Est de la Hongrie roumano-slave) se soient trouvées à un moment donné réduites aux pourtours des plaines et des bassins. La carte de M. Kniezsa correspond donc en général à la réalité, mais peut-être pas à celle du XI-e siècle. Ensuite il faut tenir compte du fait que les Hongrois ont occupé de grandes étendues sans être nombreux. Lorsque l'agriculture commence à se développer aux XIII-e—XIV-e siècles, les descendants des conquérants hongrois qui se sont contentés d'une mince « Dienerschicht »¹⁾ pour la garde de leurs troupeaux, ont dû recruter leur main-d'œuvre agricole parmi les montagnards roumains. C'est cela qui explique la fondation de tant de villages roumains au cours du XIV-e siècle dans les vallées plus larges et les bassins de la Transylvanie, villages qui portent très souvent le nom d'un établissement ou d'un lieu-dit provenant des conquérants²⁾.

Les régions montagneuses de la Transylvanie ont constitué et constituent encore de nos jours de véritables réservoirs ethniques d'où la population roumaine s'est déversée dans les plaines et les bassins environnants³⁾.

Où étaient situés les noyaux dans lesquels la population roumaine de la Transylvanie a pu se maintenir à l'abri des invasions et d'où elle a ensuite reconquis les vallées et les plaines situées à l'intérieur et à l'extérieur de la couronne des montagnes transylvaines? Pour établir dans quelles régions de la Hongrie il y avait des Hongrois au XI-e siècle, M. Kniezsa compare les données historiques, archéologiques et linguistiques aux données toponymiques de la région (p. 13)⁴⁾. C'est ce que M. Kniezsa aurait dû faire aussi en ce qui

¹⁾ M. Kniezsa prétend que c'est le contraire qui est vrai: les chefs hongrois auraient amené avec eux de nombreux serfs de langue finno-ougrienne (p. 134, 135).

²⁾ Ioan Moga, *Die Rumänen Siebenbürgens in den Ungarischen Urkunden des Mittelalters*, dans *Leipziger Vierteljahrschrift für Südosteuropa*, VI (1942), p. 107 sq.

³⁾ Cf. E. Petrovici, *Siebenbürgen als Kernland der nördlich der Donau gesprochenen rumänischen Mundarten*, dans *Siebenbürgen*, Bucarest 1943, p. 309 sq.

⁴⁾ M. Kniezsa et généralement les historiens hongrois font grand cas de la toponymie hongroise attestée dans les chartes de la Hongrie médiévale. Cependant, comme le dit M. M. Schwartz (dans *Südost-Forschungen*, VII, p. 713) à propos de la toponymie médiévale du district de Bihar: « Auch die Ortsnamen lassen keine eindeutige Feststellung der Nationalität zu, da sie zumeist nur in der madjarischen Form überliefert sind ». En effet, les scribes des chartes hon-

concerne les Roumains. Puisque le slaviste hongrois admet que les toponymes d'origine slave à voyelles nasales conservées prouvent que les noms de lieux respectifs ont été empruntés à la population slave de la région au cours des X^e—XI^e siècles, il aurait dû chercher si les toponymes roumains *Luncavița*, *Glâmboca*, *Lindina*, *Glâmboceni*, *Glâmboca*, *Ampoiu*, *Împoița*, *Trâmpoiele*¹⁾ *Indol*, etc. ne peuvent pas eux aussi indiquer qu'au XI^e siècle vivaient, dans les régions respectives, des Roumains et des Slaves mélangés.

1. Commençons par *Luncavița*. Le village et le ruisseau de ce nom se trouvent dans les montagnes situés au sud de Caransebeș. Dans cette région il y a beaucoup de toponymes provenant de la même

groises n'ont jamais été des Roumains (des Slaves non plus d'ailleurs). C'est ce qui explique pourquoi les noms de lieux apparaissent dans les documents sous leur forme hongroise (plus rarement allemande): *Gorozdorph* et *Nadhfalú* en 1383, *Salisthia* en 1496, appelé par les Roumains — sans aucun doute dès la création de ce village — *Săliște*. (Pour les régions slovaques, cf. Henri Bartek, dans la *Revue des Études Slaves*, XI, p. 41).

Pour l'habitude des Hongrois de magyariser, de traduire la toponymie, habitude qu'ils ont eue aussi au Moyen-Âge, voir Jung, *Römer und Romanen in den Donauländern*, Innsbruck 1887, p. 352, note 4; A. Bunea, *op. cit.*, p. 116; S. Dragomir, *Vechimea elementului românesc și colonizările streine în Bănat*, dans « Anuarul Inst. de Ist. naț. din Cluj », VI (1924—25), p. 276; N. Drăganu, *op. cit.*, p. 234, 291, 308; E. Petrovici, *Toponimia ungurească în Transilvania medievală*, dans *Transilvania*, 74, Nr. 2; Moga, dans *Leipziger Vierteljahrsschrift für Südosteuropa*, VI, p. 109; *DR*, X, p. 535; Petar Skok, *Iz slovenačke toponomastike*, II, dans « Etnolog », VII, Ljubljana 1934, p. 62—63.

Les toponymes (noms de villages et de villes) hongrois des régions roumaines de l'ancienne Hongrie sont donc dus au fait que ces régions ont été conquises, dominées et administrées par des Hongrois. Ce sont des toponymes « féodaux ». (Cf. Petar Skok, *op. cit.*, pp. 53, 60, 73, 74). Cette toponymie hongroise féodale (M. Petar Skok dit: « feudalna toponomastika ») ne fait pas supposer nécessairement la présence d'une nombreuse population hongroise. M. J. Melich (*Szláv jövevényyszavaink* [Nos mots d'emprunt slaves], Budapest 1903, I, p. 32) explique les toponymes d'origine germanique de la Pannonie qu'on trouve dans la *Conversio Bagoariorum et Carantanorum* de la façon suivante: « Les noms de lieux formés à l'aide de *-kirchen*, en jugeant d'après le passage *k > ch*, nous permettent de déduire seulement que ces localités ont été nommées ainsi par des prêtres parlant l'ancien-haut-allemand ». « Les toponymes de caractère non ecclésiastique ne témoignent pas pour une population parlant le haut-allemand, mais seulement pour une domination franque (moyen-allemande) ».

¹⁾ Si ces trois derniers toponymes ne continuent pas directement la forme antique *Ampeiu-*, mais ont passé en roumain par la filière slave.

population slave de caractère « bulgare » qui a donné aussi le nom de **Lqkavica* au ruisseau sur les bords duquel a été fondé un village roumain ¹⁾. Mêlés aux toponymes slaves, on y trouve aussi des noms géographiques roumains ²⁾. La région est aujourd'hui purement roumaine. Les quelques Hongrois qui se sont établis — relativement tard ³⁾ — dans les environs de la forteresse de *Miháld* (*Mehadia*) et à Caransebeș et de qui proviennent quelques noms de lieux ont complètement disparu. Les autorités hongroises du XIX-e siècle ont été obligées de reprendre aux Roumains des noms de lieux d'origine hongroise, par ex. hongr. *Mehádia* < roum. *Mehadia* < anc. hongr. *Miháld*, hongr. *Mehádika* < roum. *Mehadica* < anc. hongr. *Miháld* + suff. *-ica* ⁴⁾. Dans une époque plus récente — à partir du XV-e siècle — des Slaves présentant des particularités serbes se sont établis dans cette région. L'aspect phonétique des noms géographiques *Belareca*, *Predel*, *Dubova*, etc. est dû à ces derniers venus (v. *DR*, X, 250, 255).

Le village de *Glâmboca* (*Glamboka*, 1475) se trouve au nord-est de Caransebeș, sur les bords de la rivière de Bistra. La région est purement roumaine. Les Hongrois n'y ont jamais pénétré ⁵⁾.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

¹⁾ *Goleț* (v. *DR*, X, 258), *Topleț* (*ibid.*), *Cerna* (*ibid.*, 261), *Crușovăț* (*ibid.*, 262), *Globucraiova* (*ibid.*), *Criva*, *Teregova*, *Sadova-Nouă*, *Ilova*, *Plugova*, *Bolvașnița*, *Borlova*, etc. etc.

²⁾ Les affluents du *Timiș Râul Alb*, *Râul-Lung*; les montagnes *Piatra-Nedeii*, *Tomnatic*, *Muntele-Mic*, etc.; les villages de *Cuptoare*, *Vălișoara* (*Walyswara*, 1468, Csánki, *op. cit.*, II, 69), *Zervești* (*Zazesth*, cacographie pour **Zervesth*, 1440, Csánki, *op. cit.*, II, 71), *Delinești* (*Danilest*, 1433, Csánki, II, 33), etc. Le nom du *Timiș* même peut être le correspondant roumain d'un antique **Timisiu-* (*Drăganu*, *op. cit.*, 244—250).

³⁾ V. Kniczsa, *op. cit.*, 76.

⁴⁾ La forme *Mehedyka* est attestée déjà au XV-e siècle, *Drăganu*, *op. cit.*, p. 251 sq.

⁵⁾ Le village de *Mărul* (< roum. *măr* « pommier ») (> hongr. *Mörul*) est attesté en 1394 sous la forme de *Almafa* traduite par le scribe (Csánki, *op. cit.*, II, p. 23). Le village actuel de *Ohaba-Bistra* (< roum. *ohabă* « propriété patrimoniale exempte d'impôt » < sl. **oxaba*) apparaît dans une charte de 1430 sous la forme *Bizthere aliaș Negoteste* — roum. *Bistra*, *Negotesti* (Csánki, *op. cit.*, II, 28). Voici d'autres noms de lieux roumains de la région: *Cireșa*, *Valea-Mare*, *Mal* (1433), *Var* (*Mez-falva*, forme traduite, 1411; *Waar* 1485: roum. *var*. « chaux » < sl. *varŭ* « id. », hongr. *mész*. « id. »), *Obreja* < roum. *obrejă* « plateau (près d'une rivière) » < sl. *obrěžije*.

Le village de *Lindina* et le ruisseau de *Glâmboceni* (près du village de *Meria*) se trouvent dans le massif montagneux situé à l'ouest d'Hunedoara et Hațeg. C'est une des régions les plus roumaines et les plus archaïques de la Transylvanie¹⁾.

Les Hongrois ont pénétré dans le voisinage de ces massifs montagneux, par la vallée du Mureș, le long des rivières de la Cerna et du Streiu jusqu'à Hațeg²⁾.

Le territoire qui s'étend au sud de Hațeg doit être considéré comme un prolongement de la région où se trouvent *Lindina* et *Glâmboceni*. La région est purement roumaine, comme d'ailleurs la toponymie aussi³⁾.

¹⁾ Cf. O. Densusianu, *Graiul din Tara Hațegului*, Bucarest, 1905; J. Popovici, *Rumänische Dialekte, I. Die Dialekte der Munteni und Pădureni im Hunyader Komitat*, Halle a. d. S. 1905.

Les toponymes de la région sont presque tous d'origine roumaine ou slave. Les hydronymes *Cerņișoara* (*Chernyswara*, 1380) < sl. **Črŭna* + suff. roum. -ișoara, *Cerna* (hongr. *Egrefy*), *Riu mare* (Popovici, *op. cit.*, 16), *Runcu*, *Vălărița*, etc. Les villages de *Poieni* < roum. *poieni*, pl. de *poiană* « clairière » (*Polyen*, 1436, Csánki, *op. cit.*, V, 126), *Poienița-Voinii* (*Polonycza*, 1380, l. c.), *Cerișor* (*Chereswar* 1482, *ibid.* 83), *Plopi* (*Plop*, 1468, *ibid.* 125), *Strigoanea* < roum. anc. et dial. *strigoane*, « stryge, vampire » (*Stregowanya*, 1491, *ibid.*, 140), etc. Les noms de lieux hongrois traduisent les formes roumaines ou slaves: *Aranyos* traduit *Zlaști* (v. ci-dessus et *DR*, X, 252), *Kékesfalva* traduit *Meria* (hongr. *kék* « bleu », roum. *meriu* m., *merie* f. « id. »), *Reketya* (1360),auj. *Reketyefalva* < sl. **Rakytova* > roum. *Răchitova*, *Gunuzfolu* (1360) < *Rea* (*Reye*, 1443: cf. E. Petrovici, dans « Transilvania », 74, p. 125). *Csolnokus* (1360) est une magyarisation du sl. **Člŭnĭčiši* > roum. *Cinciș* (E. Petrovici, dans « Balcania », VI, p. 513), etc. Parfois les toponymes hongrois sont des formations parallèles, indépendantes des formes anciennes roumano-slaves: *Egrefy* — *Cerna*, *Nyres* (1360) — *Lunca-Cernei*.

²⁾ Ils ne pouvaient pas être nombreux, car aujourd'hui on ne les rencontre que sporadiquement dans quelques villages et l'officialité hongroise a dû reprendre aux Roumains des toponymes d'origine hongroise: hongr. anc. *Nagyág* > roum. *Nojag* > hongr. mod. *Nozság*, hongr. anc. *Kitid*, devenu *Keted* (1391) au début du XIII^e siècle > roum. *Chitid* > hongr. mod. *Kitid* (la forme roumaine est attestée déjà en 1377: *Kytid*), etc. (*Documenta Valachorum*, *op. cit.*, p. 36, note 3 et *DR*, X, p. 522, note 4).

³⁾ À part *Clopotiva* « nom d'un village et d'une rivière » (< sl. **Klopotiva* < sl. *klopotŭ* « clapotement » + suff. sl. -ivŭ), les autres toponymes qui ont un aspect slave sont à vrai dire de formation roumaine: *Ostrov* (*Oztro*, 1360) < roum. *ostrov* « île », *Grădiște* (forme hongroise traduite *Varhel*, 1404) < roum. *grădiște* « lieu où se trouvent les ruines d'une localité disparue », *Ponor* (1404) < roum. *ponor* « escarpement, ravin ».

Toutes les régions roumaines dont nous venons de parler peuvent être réunies sous un même nom: les massifs montagneux qui séparent la plaine du Banat du bassin de la rivière du Streiu. Ce territoire semble avoir appartenu à une formation d'état slavo-roumaine antérieure à l'invasion hongroise ¹⁾.

La partie montagneuse de cette région a constitué l'un des quatre noyaux dialectaux daco-roumains d'où a rayonné le parler qu'on appelle communément parler du Banat vers la vallée du Mureș, la plaine du Banat, le coin nord-est de la Serbie, la partie située aux pieds des montagnes du district de Mehedinți et le bassin du Streiu ²⁾.

La carte jointe à cet article présente la situation toponymique telle qu'elle existait à la fin du XIX-e siècle. Les noms de lieux tels que *Luncavița*, *Glâmboca*, *Lindina*, *Glâmboceni* et le grand nombre des toponymes que les Roumains ont empruntés directement aux Slaves constituent une preuve que la situation a dû être semblable aussi à l'époque de la conquête hongroise. On reconnaît sur la carte la voie de pénétration des Hongrois en Transylvanie le long du Mureș. Cependant à l'ouest de Deva, là où la vallée de cette rivière est plus étroite, les toponymes hongrois font défaut. En revanche à l'est de la ville de Deva, là où la vallée du Mureș s'élargit, dans le bassin de la rivière de Streiu, les toponymes hongrois témoignent que la domination hongroise s'est étendue aussi sur ces dépressions en ne pénétrant que fort tard et atténuée dans les régions montagneuses.

On voit s'esquisser sur la carte aussi une seconde direction de pénétration hongroise dans la masse roumaine (slavo-roumaine) le long des rivières du Timiș et de la Belareca jusqu'au Danube.

Les toponymes roumains apparaissent assez tôt dans les chartes, souvent sous la forme traduite en hongrois: *Nușoara* (*Nozara*, 1359, *Documenta Valachorum*, op. cit., 143), *Râușor* (*Ryusoar*, 1377, Csánki, op. cit., V, 132), *Pietros* (*Pytrus*, 1407, Csánki, *ibid.*, 125), *Râu-de-Mori* (traduit en hongrois *Malomsvyz*, 1359, Csánki, *ibid.*, 109), *Râu-Bărbat* (traduit partiellement *Barbadiuze*, 1391, Csánki, *ibid.*, 73). Cf. Drăganu, op. cit., 284—288.

¹⁾ S. Dragomir, *Câteva urme ale organizației de stat slavo-române*, dans *Daco-romania*, I, 147 sq.

²⁾ Cf. E. Petrovici, dans *Siebenbürgen*, op. cit., 309 sq.

2. Une autre région de symbiose slavo-roumaine aurait dû être établie par M. Kniezsa, à l'aide du nom de lieu roumain *Glâmboaca* (hongr. *Glimboka*), au sud-est de Sibiu. Avant l'arrivée des Hongrois, le territoire slavo-roumain auquel appartenait *Glâmboaca* comprenait les vallées des deux rivières appelées *Târnavă*, le bassin de la rivière de *Sibiul*¹⁾, le bassin de l'Olt et la région comprise entre ces rivières. L'ancienne population roumano-slave de cette contrée a été refoulée, par les Hongrois et ensuite par les Saxons, vers l'ouest et le sud, aux pieds des montagnes de Sibiu et de Făgăraș. C'est ici qu'a dû se trouver la « *terra Blacorum* » (1222) et la « *silva Blacorum det Bissenorum* » (1224). La carte de M. Kniezsa aussi place des « Slaves » dans la partie sud de la région. Une autre carte instructive concernant cette même région nous est fournie par M. W. Scheiner à la fin de son étude *Die Ortsnamen im mittleren Teile des südlichen Siebenbürgens*, parue dans *Balkan Archiv*, II et III: Les toponymes roumains et slavo-roumains s'égrènent, dans le sud-ouest et le sud de la contrée, le long de la limite nord-est et nord de la région montagneuse, de la vallée du Sebeș jusqu'au bassin de Brașov (Țara Bârsei). Cette répartition des toponymes roumains et slaves a été remarquée par M. W. Scheiner lui-même (*Balkan-Archiv*, II, 6)²⁾.

Selon M. W. Scheiner, les noms de lieux de cette région présentent quatre couches: 1. slave, 2. hongroise, 3. saxonne et 4. roumaine. Cependant des toponymes comme *Glâmboaca*, *Gârbova*, *Lovnic*, *Slimnic*, *Cernavoda*, etc. (v. ci-dessus) prouvent que la couche la plus ancienne a été slavo-roumaine. Celle-ci a été disloquée par la venue des Hongrois et des Saxons; la population roumano-slave a été refoulée aux pieds des montagnes où elle a dû créer beaucoup de nouveaux villages. C'est après la complète roumanisation³⁾ des Slaves que les Roumains ont réoccupé les régions plus basses.

¹⁾ Les montagnards roumains de la région appellent la rivière du Țibin *Rîu Sîgiului* et les habitants du village de Gura Râului l'appellent *Rîu. Țibin* (écrit aussi *Cibin*) est l'ancienne forme saxonne que les Roumains de la plaine de Sibiu ont empruntée aux colons saxons de la région (cf. Drăganu, *op. cit.*, 553).

²⁾ Cf. aussi la carte ci-jointe.

³⁾ Les chartes ne mentionnent nulle part dans cette contrée des Slaves. La toponymie slave a dû être empruntée par les Roumains à une époque assez reculée. Le fait que le nom du ruisseau appelé *Cernavoda* apparaît dans les chartes (et dans les chartes seulement) sous la forme traduite en hongrois *Feketevyz* n'est

La population roumaine établie au nord des montagnes de Sibiu et de Făgăraș est en contact permanent avec la population qui vit au sud des Carpathes. Les hauts pâturages attirent pendant les mois d'été le gros de la population des deux versants. C'est sur ce territoire montagneux que s'est constitué le noyau du parler méridional daco-roumain qui s'est étendu, vers le nord, à l'intérieur de la Transylvanie et, vers le sud, sur la plaine de la grande et de la petite Valachie ¹⁾).

3. Une autre région où on trouve un toponyme à voyelle nasale slave (*Indol* dans le district de Turda < sl. **Jodolŭ*) est constituée par les pentes méridionales et orientales des Monts du Couchant ²⁾, à partir de *Bălgrad* (Alba-Iulia) vers l'est jusqu'au confluent du Mureș et de la Târnava réunie et de là, vers le nord, par les districts de Turda et Cluj jusque dans le Sălaj. Les toponymes roumains d'origine slave de la région indiquent une ancienne symbiose slavo-roumaine d'avant l'invasion hongroise: *Târnava* (hongr. *Küküllő*), *Bălgrad* (hongr. *Gyulafehérvár*), *Zlatna*, *Zlagna*, (hongr. *Zalatna*), *Gârbova-de-Jos*, *Gârbova-de-Sus* (hongr. *Alsóorbó*, *Felsőorbó*), *Gârbovița* (hongr. *Középorbó*), *Craiva* (hongr. *Királypatak*), *Bozna* (hong. *Szentpéterfalva*), etc. (v. ci-dessus). Beaucoup de toponymes de formation roumaine reposent sur des appellatifs roumains d'origine slave: *Poiana-Arieșului* (district de Turda) < roum. *poiană* < sl. *poljana* (hongr. *Aranyospolyán*), *Grind* (v. ci-dessus), *Ponor* (village du district d'Alba et source dans le district de Cluj) < roum. *ponor* < sl. *ponorŭ* (hongr. *Ponor*), etc. ³⁾.

pas une preuve certaine qu'il y eût encore des Slaves non roumanisés dans la région respective à l'arrivée des Hongrois. La traduction a pu être faite beaucoup plus tard par quelque scribe connaissant un peu le slave. Les scribes saxons ont à leur tour traduit les formes de la chancellerie *Feketewyz* (1319) et *Nigra aqua* (1330) en *Schwarzpach* (1378). La forme roumaine — la seule vivante, car les formes latine, hongroise et allemande n'ont existé que dans les actes des autorités — apparaît d'ailleurs aussi dans les chartes: *Chirnauada* (1383). Le village situé sur les bords de la *Cernavoda* a dû s'appeler de tout temps *Săcel* < roum. *săcel* « petit village ». Cf. W. Scheiner, dans *Balkan-Archiv*, III, 123; Ioan Moga, dans *Leipziger Vierteljahrschrift für Südosteuropa*, VI, p. 109.

¹⁾ E. Petrovici, dans *Siebenbürgen*, op. cit., p. 311 et 315.

²⁾ En roumain « Munții Apuseni ».

³⁾ M. Kniezsa (op. cit., p. 80, notes 79, 80 et p. 81, note 84) cite ces toponymes parmi d'autres qui ne peuvent être que de formation slave.

N'oublions pas que la forme *Ampoiu* (*Împoița*, *Trâmpoiele*) (hongr. *Ompoly*, *Ompolyica*, *Trimpoel*) peut être expliquée, à l'aide des lois phonétiques roumaines, par l'antique *Ampeiu*-; de même la forme de *Mureș* aussi.

Les toponymes *Grind*, *Gâmbuț*, *Poiana* (-*Arieșului*), *Bogata* (-*de-Mureș*), qu'on voit sur la carte ci-jointe dans une région à toponymie hongroise, représentent des vestiges de l'ancienne toponymie slavo-roumaine dans une région d'où la population ancienne a été chassée par les Hongrois vers l'ouest, dans les montagnes. Cette région de collines qui a le caractère d'une steppe, appelée la « Prairie »¹⁾, colonisée par une rare population hongroise menant une vie plutôt nomade, est devenue peu à peu roumaine par l'établissement des montagnards roumains comme serfs sur les terres des descendants des anciens conquérants. C'est ce qui explique pourquoi la toponymie²⁾ de la « Prairie transylvaine » présente un caractère si hongrois. Les Roumains ont emprunté ici aux Hongrois les noms de lieux d'origine slave (ou slavo-roumaine) passés par la filière hongroise. Le cas de *Grind*, *Gâmbuț*, *Bogata-de-Mureș* (district de Turda) (hongr. *Marosbogat*), *Poiana-Arieșului* constitue une exception.

La population roumaine établie sur les versants sud et est des Monts du Couchant est en contact avec celle qui occupe les hautes vallées de ce massif et avec celle des bassins des trois rivières appelées Criș sur le versant ouest. Les « foires » qu'on tient à des altitudes de 1400—1500 m., par ex. celles de Găina³⁾ et de Călineasa, semblables aux « nedei » des montagnes de Sibiu et de Sebeș, facilitent la contraction de mariages entre jeunes gens originaires de villages très éloignés⁴⁾.

Dans les bassins des trois Criș il n'y a pas de toponymes slaves à voyelle nasale⁵⁾. Cependant l'hydronyme *Criș* qui repose sur

¹⁾ En roumain *Câmpia* (hongr. *Mezőség*).

²⁾ Les noms des lieux habités, villages et villes, et non pas les noms des lieux-dits.

³⁾ *Târgul de fete dela Găina* « la foire aux jeunes filles sur le mont Găina ». Au mont *Găina* se touchent les limites des districts d'Arad, Hunedoara et Turda.

⁴⁾ Ces « foires » ont dû être plus nombreuses dans le passé: Les lieux-dits appelés *La Sbor* (< roum. *sbor* « fête populaire, foire » < sl. *sûborû*) dans les Monts du Couchant en gardent le souvenir.

⁵⁾ On a vu ci-dessus que *Dumbrăvani* (> hongr. *Dombrovány*) est de formation roumaine.

une forme antique **Crisius* prouve par son phonétisme roumain, qu'il n'y a pas eu d'hiatus dans la romanité de cette région depuis l'antiquité jusqu'au Moyen Age et aux temps modernes (cf. Drăganu, *op. cit.*, p. 313)¹). Les toponymes de formation slave témoignent aussi que les Roumains vivaient ici mélangés aux Slaves

Les deux toponymes du district de Bihor, *Dumbrăvița-de-Codru* (hongr. *Havasdombrovica*) et *Dumbrăvița-Mică* (hongr. *Kisdombrovica*) apparaissent dans les chartes assez tôt (1374): « ... villas Olachales... *Dombrauicza* alia *Dombrauicza*... » (*Documenta Valachorum*, *op. cit.*, p. 256). M. Kniezsa ne les cite pas parmi les toponymes slaves à voyelle nasale. C'est qu'il les considère comme étant de formation roumaine (Kniezsa, *op. cit.*, p. 128, note 25 et Jakó, *op. cit.*, p. 235). En revanche dans les *Documenta Valachorum* (p. XVIII), là où il s'agit d'énumérer les toponymes roumains attestés dans les chartes avant l'année 1400, les deux *Dumbrăvița* ne figurent pas. Cette fois on les a considérées comme slaves. Pourtant les éditeurs des *Documenta Valachorum* ont profité des lumières de M. Kniezsa. Par conséquent les savants de Budapest considèrent comme étant de formation roumaine un toponyme qui pourrait être d'ancienne formation slave et pourrait servir d'indice chronologique pour l'ancienneté des établissements roumains dans une région quelconque; en revanche ce même toponyme est tenu pour être d'origine slave s'il s'agit de diminuer le nombre des noms de lieux roumains anciens dans la région respective. Ce procédé est caractéristique pour les toponymistes de Budapest.

Notons qu'il n'y a de toponyme *Dâmbovița* (Kniezsa, *op. cit.*, p. 128, note 25) nulle part dans les régions roumaines de l'ancienne Hongrie. M. Kniezsa a voulu dire sans doute *Dumbrăvița*. C'est une autre caractéristique des toponymistes de Budapest que de négliger et de déformer les toponymes roumains et de tirer des conclusions linguistiques et historiques de ces formes erronées. Ainsi M. Kniezsa écrit *Cârășău* au lieu de *Carașova* (p. 35, *Glâmboaca* au lieu de *Glâmboca* (p. 128, note 25), *Gaveșdia* au lieu de *Găvojdia* (p. 34, note 73), *Ierseg* au lieu de *Iersig* (l. c.), *Dâmbrava* au lieu de *Dumbrava* (p. 79, note 78), *Glogovaț* au lieu de *Glogoveț* (p. 81, note 83), etc.

¹) M. Kniezsa croit pouvoir prouver que l'hydronyme *Criș* ne peut pas provenir des Roumains, étant donné que les trois *Criș* (Blanc, Noir et Rapide) se réunissent dans la plaine où — d'après M. Kniezsa — il n'y a jamais eu de Roumains, tandis que les sources de ces trois rivières se trouvent dans « durch ungangbare Berge geschiedenen Gebieten » (p. 125). Ce qui est vrai, c'est que le massif des Monts du Couchant n'est pas du tout impraticable; il est parcouru par ses habitants, et surtout par ceux appelés « Moți », dans tous les sens, de Brad à Vașcău et de Câmpeni à Huiedin. Pour les « Crișeni », c'est-à-dire les habitants du pays des Criș, le nom de leur rivière est une sorte d'appellatif; même le Danube est pour eux un « criș », mais beaucoup plus grand. D'ailleurs il a dû y avoir des Roumains (mélangés aux Slaves) même dans la plaine des Criș d'où ils ont été chassés dans les montagnes par les Hongrois.

avant l'arrivée des Hongrois: *Bratca* (district de Bihor) < sl. **Bratka*, *Pociovești* (district de Bihor) < sl. **Počivalište*, *Seghiște* (district de Bihor) < sl. **Sědište*, *Târnava* (distr. d'Hunedoara) < sl. **Trúnava*, *Ribița* (distr. d'Hunedoara) < sl. **Rylica*, *Târnova* (distr. d'Arad) < sl. **Trúnovo*, etc..

Le massif des Monts du Couchant a été le noyau où s'est formé le parler daco-roumain du nord-ouest et d'où il s'est répandu surtout vers la plaine des Criș, mais aussi vers l'intérieur de la Transylvanie (E. Petrovici, dans *Siebenbürgen, op. cit.*, p. 315).

La toponymie de toute cette région montagneuse est très roumaine. Dans les bassins du Criș Noir et du Criș Blanc les autorités hongroises ont simplement transcrit les noms de lieux roumains à la hongroise: *Albești* (hongr. *Albest*, *Albolfalwa*, 1508), *Râpa* (hongr. *Rippa*, traduit récemment par *Körösmart*), *Dobrești* (hongr. *Dobrest*), *Roșia* «hydronyme et nom de village» (hongr. *Rossia*, *Rossa*, 1445), *Copăceni* (hongr. *Kapocsány*), *Mesteacăn* (hongr. *Mesztákon*), *Țărmurea* (hongr. *Cermura*), etc. La plupart des toponymes roumains apparaissent bien tard dans les chartes. C'est qu'on ne s'intéressait guère aux noms et même à la propriété des hameaux et des habitations isolées des montagnards roumains ¹⁾. D'ailleurs, si les scribes hongrois avaient énuméré les localités roumaines une à une au lieu de les mentionner sommairement sous l'expression «et les villages roumains» («és az oláh falvak»), ils en auraient sans doute magyarisé les noms comme ils l'ont fait dans d'autres régions, soit en traduisant les dénominations roumaines (ou slaves), soit en donnant aux localités des noms hongrois indépendants des noms roumains (ou slaves) ²⁾.

¹⁾ Csánki, *op. cit.*, I, p. 591.

²⁾ M. Kniezsa affirme (p. 31) que la vallée du Criș Rapide a été hongroise jusqu'à sa source et que les Roumains ont pris tous les toponymes de ce bassin aux Hongrois. Il est vrai que le cours supérieur du Criș Rapide traverse la plaine élevée de Huiedin qui, comme toutes les plaines, a été vite occupée par les Hongrois. Il n'est donc pas étonnant que les noms des villages y soient d'origine hongroise. (La population des environs de Huiedin est aujourd'hui en grande majorité roumaine. D'après le recensement de 1930 il y avait dans l'arrondissement de Huiedin 39,540 Roumains et 8,587 Hongrois). Mais plus en aval, le Criș traverse les montagnes. Là nous trouvons les noms de villages roumains suivants: *Vad*, *Peștere*, *Poieni*, *Cornițal*, *Josani*, *Dubărcenești*, *Măgești*, *Luncșoara*, *Ponoară*, *Groși*, *Bulz*, *Butan*, *Gheleșeni*, *Piatra*, *Bălaia*, *Botean*, *Brusturi*, *Paulești*, *Bratca*,

D'après M. Knieszsa (p. 32) les Hongrois n'ont pas pénétré dans la vallée du cours supérieur du Criș Noir, parce qu'elle avait été occupée par les Roumains qui s'y étaient établis au cours du XIII-e siècle (« da das enge obere Tal des Flusses ausschliesslich von dem seit dem XIII. Jh. allmählich angesiedelten Rumänentum im Besitz genommen wurde »). Cependant le bassin supérieur du Criș Noir n'a pas été conquis par les Hongrois pour le simple motif qu'il n'offrait pas, à ce peuple habitué à la steppe, des conditions de vie assez avantageuses. Si la vallée avait été plus large, si elle avait offert une voie de passage commode de la plaine steppique de la Tisa jusqu'à la région tout aussi steppique de la « Prairie transylvaine », elle aurait été vidée de Roumains dès le début de la conquête de la Transylvanie par les Hongrois. C'est ce qui s'est passé dans les vallées du Mureș, du Criș Rapide et surtout du Someș ¹⁾.

C'est surtout par la large vallée du Someș que les Hongrois ont pénétré en Transylvanie. C'est ce qui explique pourquoi on trouve sur la rive gauche du Someș, en aval de Jibău, « fast ausschliesslich rein ungarische Ortsnamen » (Knieszsa, *op. cit.*, p. 30, 31). C'est vrai pour la zone de plaine qui s'étend le long de la rivière. Mais dès qu'on monte dans la zone des montagnes de faible altitude qui bordent la vallée, on trouve des toponymes roumains ²⁾.

Ciucea, etc. Aucun de ces noms n'est d'origine hongroise. En revanche les noms hongrois qui correspondent à ces toponymes sont ou bien pris aux Roumains, ou bien traduits du roumain ou enfin ils sont dus à une nouvelle formation hongroise: *Rév*, *Pestere*, *Kissebes*, *Kornyicel* (1392), *Krajnikfalva* (1508) (< roum. *crainic*), *Dubricsony* (1360), *Szászfalva*, *Lokk*, *Ponor*, *Tőtös*, *Csarnóháza*, *Rikosd*, *Gálosháza*, *Kőalja*, *Kabaláspataka*, *Bottyán*, *Tataros*, *Kistótfalu*, *Brátka*, *Csucs*, etc.

¹⁾ Les vallées étroites des cours supérieurs des rivières, c'est-à-dire celles qui ne servent pas de voie de pénétration de la Hongrie proprement dite en Transylvanie, n'ont jamais été occupées par les Hongrois. Par ex. la vallée de la Bistra dans le Banat, du Streiu en amont de Hațeg (le bassin de Hațeg), du Sebeș en amont de Petrești, de l'Ampoiu en amont de Șard, tout le bassin de la Cernavoda dans le district de Sibiu (les villages de Săliște, Galeș, Tilișca, Rod, Vale, Săcel, Sibiel, Cacova), de l'Arieș en amont de Buru, du Grand Someș en amont de Nîmigea, de la Bistrița en amont de la ville de Bistrița, de l'Iza dans le Maramureș, etc.

²⁾ *Turbuța*, (hongr. *Turbuca*: distr. de Sălaj), *Poienița* (traduit en hongr. *Kismező*: distr. de Someș), *Toplița* (hongr. *Toplica*: district de Someș), *Cozla* (en hongr. traduit du slave *Kecskés*: même district), *Valea-Rea* (hongr. *Dióspatak*: même district), *Mesteacăn* (traduit en hongr. *Kisnyires*: même district), *Gaura* (hongr. *Gaura*: district de Satu-Mare), *Fericea* (hongr. *Fericse*: même district),

La population roumaine est descendue des hauteurs et a occupé la vallée où les Hongrois n'ont sans doute pas été nombreux ¹⁾.

Les flots roumains, temporairement séparés par l'invasion hongroise, se sont refermés sur les restes des conquérants dans la vallée du Someş tout comme dans celle du Mureş et du Criş Rapide, autres voies de pénétration des Hongrois en Transylvanie, de même que dans tous les bassins de la province (à l'exception de ceux du Ciuc, Trei-Scaune et Odorhei où les Sicules—Szeklers—se sont maintenus jusqu'à l'heure actuelle).

4. Jusqu'ici nous avons traité de la population roumaine des massifs montagneux qui séparent la Transylvanie 1. du Banat, 2. de la Valachie et 3. de la région des trois Criş (Crişana). Dans ces massifs se sont formés les parlers daco-roumains du Banat (du sud-ouest), de la Valachie (du sud) et de la Crişana (du nord-ouest). Le quatrième parler daco-roumain, celui de Moldavie (de l'est) a eu comme noyau les montagnes qui séparent la Transylvanie de la Moldavie ²⁾. Là nous ne possédons pas de toponymes slaves qui puissent servir d'indice chronologique. Néanmoins, en tenant compte du fait que des Roumains ont été signalés en 1164 ³⁾ près des frontières de la Galicie, donc quelque part dans les montagnes de Bucovine, il est naturel de supposer qu'il y avait à cette époque-là des Roumains aussi aux pieds des pentes occidentales du même massif montagneux. Si les localités roumaines sont signalées à

Buciumi (hongr. *Törökfalva*: même district), *Buteasa* (hongr. *Butyásza*: même district), *Buzeşti* (hongr. *Oláhujfalva*: même district), *Odeşti* (hongr. *Vadafalva*: district de Sălaj), *Stâna* (hongr. *Felsőboldád*: district de Satu-Mare), *Sârbi* (traduit en hongr. *Oláhtótfalu*, même district), *Corni* (traduit en hongr. *Somosfalva*: district de Sălaj), *Stremţi* (*Bükkötöfalva*: même district), *Racova* (en hongrois traduit du slave *Rákosterebes*: district de Satu-Mare), etc.

¹⁾ La région est aujourd'hui très roumaine. D'après le recensement de 1930 l'arrondissement de Cehul-Silvaniei (district de Sălaj) avait 30.098 Roumains et 11.389 Hongrois, celui de Jibău (même district) 32.974 Roum. et 2.613 Hongr., celui de Şomcuta-Mare (district de Satu-Mare) 22.138 Roum. et 1.255 Hongr., celui de Baia-Mare (même district) 29.973 Roum. et 4.138 Hongr., celui d'Ileanda (distr. de Someş) 23.988 Roum. et 250 Hongr., celui de Gârbou (même district) 13.691 Roum. et 157 Hongr.

²⁾ E. Petrovici, dans *Siebenbürgen*, op. cit., I, I, p. 309 sq.

³⁾ Le chroniqueur byzantin Nicéas Choniates Acominatos raconte qu'en 1164 Andronic Comnène a été empêché par des Roumains de fuir en Galicie près des frontières de ce pays.

peine au XIV-e siècle, cela s'explique par le fait que, tout comme dans le district de Bihor, les autorités hongroises médiévales ont commencé assez tard à s'intéresser à ces régions.

Dans ce massif montagneux aussi les populations établies autour du massif se rencontrent pendant l'été sur les hauts pâturages où elles paissent leurs troupeaux. Là aussi il y a eu des fêtes pastorales appelées « *nedei* » (< sl. *neděl'a*) qu'on célébrait sur quelque montagne comme dans les autres massifs montagneux qui entourent la Transylvanie. Dans une charte de 1373 une montagne du Maramureș est appelée *Wegsaghauasa alio nomine Nedele* (*Documenta Valachorum, op. cit.*, p. 249). Le nom hongrois (la forme moderne en serait *Vigsághavasa*) ne fait que traduire le nom roumain (hongr. *vigság* « divertissement », *havas* « montagne »¹⁾).

La population de cette région montagneuse est purement roumaine²⁾. Dans les vallées de l'Iza, Mara, la région appelée « Țara Oașului », le versant sud des monts de Gutâiu, Lăpuș, Țibleș, la vallée supérieure du Grand Someș abondent les dénominations géographiques roumaines. Les noms des villages apparaissent dans les chartes, comme d'habitude, sous leurs formes hongroises: *Kys Zachal* 1453 < roum. *Săcel*, *Barbfalwa*, 1387 < roum. **Bărbești*, aujourd'hui *Berbești*, *Barzanfalua* 1390 < roum. *Bârsana*, *Zurduky* 1326 < traduction du roum. *Strâmtura*, etc.³⁾.

Dans ces régions aussi la forme que les toponymes slaves ont prise dans la bouche de la population roumaine prouve que les Roumains ont emprunté les noms de lieux directement aux Slaves avant l'établissement dans ces contrées des Hongrois: roum. *Bistrița* < sl. **Bystrica* (hongr. *Beszterce*)⁴⁾. Cette même rivière de *Bistrița*, qui est l'affluent du *Șieu* (< hongr. *Sajó* « rivière salée »), a d'ailleurs vers sa source le nom roumain de *Repedele* (< roum. *repede*). Ces trois hydronymes montrent comment, à leur arrivée, les Hongrois ont occupé la région la plus basse où le nom qu'ils ont donné à la rivière est resté jusqu'à l'heure actuelle. Des Slaves,

¹⁾ Cf. E. Petrovici, dans *Transilvania*, 74, p. 121.

²⁾ Dans le Maramureș il y a eu une immigration juive de Galicie pendant le XIX-e siècle. De même il y a quelques villages ruthènes le long de la frontière établie à Trianon.

³⁾ Cf. E. Petrovici, dans *Transilvania*, 74, p. 120.

⁴⁾ Cf. N. Drăganu, *Toponomie și istorie*, Cluj 1928, p. 72 sq et 151.

qui ont été refoulés vers la montagne, est resté l'hydronyme *Bistrița*. Enfin, à l'intérieur même du massif montagneux, la même rivière porte le nom de *Repedele* qui signifie la même chose que le nom slave (sl. *bystrŭ* « rapide », roum. *repede* < lat. *rapidus*), preuve que les Roumains avaient été refoulés à leur tour par les Slaves dans les montagnes, avant l'invasion hongroise ¹⁾.

Le cas est assez fréquent en Transylvanie. M. E. Moór signale (dans *ZONF*, VI, 20) celui de *Derna* (< sl. **drŭnŭ* « gazon ») et *Gyepes* (< hongr. *gyepes* « couvert de gazon ») dans le district de Bihor. *Derna*, l'affluent du *Gyepes*, est un ruisseau de montagne, tandis que le dernier (dont le nom hongrois a été traduit du slave) coule surtout dans la plaine. Dans la montagne, les Slavo-roumains (plus tard les Roumains) qui ont cédé la plaine aux conquérants hongrois, ont conservé pour l'affluent le nom ancien du cours d'eau principal.

De même la rivière de *Țibin*, *Cibin* (district de Sibiu), nom repris par les Roumains de la plaine aux Saxons, porte, à l'intérieur du massif montagneux, le nom de *Râul Sibiului* ou simplement *Râul* (v. *DR*, IV, p. 1439; N. Drăganu, *Românii în veacul IX—XIV*, op. cit., p. 553; *DR*, X, p. 528).

La rivière de *Sebeș* (< hongr. *sebes* « rapide ») dans les district d'Alba a été nommée par les Hongrois à l'aide d'un nom qui traduit le slave *Bistra*, qui est d'ailleurs le nom d'un affluent du *Sebeș*. Le cours supérieur de cette rivière s'appelle *Frumoasa*. Comme dans le cas de *Șieu—Bistrița—Repedele* là aussi les hydronymes *Sebeș—Bistra—Frumoasa* montrent comment les Roumains ont été chassés par les Slaves dans les montagnes, ces derniers étant à leur tour supplantés dans la plaine par les Hongrois (v. E. Petrovici, dans *Transilvania*, 74, p. 127). Les nombreux hydronymes *Sebeș* en Transylvanie, dans le Banat et dans la Crișana ne sont peut-être que des traductions d'après *Bistra* ou *Repedea*. M. E. Moór suppose qu'un autre hydronyme *Gyepes* du district de Bihor n'est que la traduction d'un **Derna* slave disparu ²⁾.

¹⁾ Cf. S. Pușcariu, dans *Dacoromania*, IV, 1350 sq.; N. Drăganu, *Toponimie și istorie*, op. cit., p. 73.

²⁾ La rivière de *Dobra* (district d'Hunedoara) < sl. **Dobra* s'appelle dans les montagnes *Riu Mare* (I. Popovici, *Rumänische Dialekte*, I, Halle a. d. S. 1905, p. 16).

Dans la région montagneuse située plus au sud, dans ce qu'on appelle le « Pays des Sicules »¹⁾, la forme des toponymes slaves prouve, comme pour d'autres régions de la Transylvanie, que les Roumains y ont vécu mélangés aux Slaves avant la conquête hongroise. Ici aussi les toponymes roumains ont souvent mieux gardé le phonétisme slave que les toponymes correspondants hongrois²⁾, par ex. roum. *Dalnic* < sl. *Dalnikŭ* > hongr. *Dálnok*, roum. *Budila* < nom de personne slavo-roumain *Budilă* > hongr. *Bodola* (v. ci-dessus), roum. *Hotilca* < sl. **Chotilka?* > hongr. *Hatolyka*, roum. *Mușin* < sl. *Mušinŭ?* > hongr. *Moson*, etc. Pour la priorité roumaine dans les montagnes de cette région milite aussi le toponyme *Vlăhita* (v. ci-dessus)³⁾.

Les noms des montagnes *Obscina* et *Komárnyik* et les noms de villages *Polyán*, *Szacsva* ne peuvent pas servir pour démontrer

L'*Arieș* (< hongr. *Aranyos*) est appelé par les montagnards roumains *Râu Mare* ou simplement *Râu* (*Siebenbürgen*, *op. cit.*, p. 321, 342).

Il est curieux, après ce que nous venons d'apprendre, de voir M. Kniezsa affirmer que même les petits cours d'eau de la Transylvanie ont des noms slaves ou hongrois (*op. cit.*, p. 126, note 17). M. Kniezsa énumère les affluents du Criș Noir *Holod* (< hongr. *Hollód*), *Beiuș* (< hongr. *Belényes*) et *Gepiș* (< hongr. *Gyepes*), mais tait le nom du plus important *Roșia* (< roum. *roșie* « rouge ») (> hongr. *Rossia*). On n'a qu'à ouvrir une carte un peu détaillée d'une région quelconque de la Transylvanie pour se convaincre du contraire de ce qu'a affirmé M. Kniezsa. Ainsi la rivière de *Streiu* (> hongr. *Sztrigy*) dans le district d'Hunedoara (dont le nom roumain doit rendre d'après les « lois phonétiques » roumaines une forme antique thraco-dace **Streios* < **Streuios* < i.-e. **srey* — « couler », cf. sl. *struja* « fleuve » et les hydronymes *Stryj* de Galicie et Στρώμων: Hirt, *Indogermanische Grammatik*, I, Heidelberg 1927, p. 265, § 251) a comme principal affluent *Râul Mare*. Les affluents moins importants ont naturellement eux aussi des noms roumains: *Râul Alb* (attesté en 1398), *Valea Mare*, *Valea Văratecului*, *Râul* (la rivière qui traverse la ville de Hațeg), *Părăul Slivuții* (< sl. **Sliva* + le suffixe diminutif roumain *-uța*), *Valea Vânătorului*, *Valea Pietrosului*, etc. Tout cela sur un territoire d'une centaine de km². (V. la carte militaire autrichienne 1:75.000 de l'année 1895, zone 23, col. XXVIII).

¹⁾ En roumain « Săcuime ».

²⁾ Cf. Otto Liebhart, *Die Ortsnamen des Seklergebietes in Siebenbürgen*, dans *Balkan-Archiv*, III, p. 85.

³⁾ M. Kniezsa renvoie à l'étude de M. Liebhardt pour les toponymes d'origine slave du « Pays des Sicules ». Ainsi le toponymiste de Budapest prétend (*op. cit.*, p. 85, note 97) que M. Liebhart présente comme étant slave le toponyme *Szacsva* (district de Trei-Scaune). Cependant il n'en est rien. M. Liebhart explique *Szacsva* par le roum. **Sălcuia* (*Balkan-Archiv*, III, p. 66).

une symbiose slavo-hongroise dans la région (Kniezsa, *op. cit.*, p. 85, notes 97, 99), car tous ces toponymes doivent être expliqués par le roumain (roum. *obcină* « faite allongé d'une montagne, ligne de partage des eaux », roum. *comarnic* « avant-toit du bercaïl », cf. le toponyme *Comarnic* en Valachie, *poiană* « clairière », *apă *sălcuiă* « eau d'un goût saumâtre »).

M. Kniezsa (*op. cit.*, p. 85) constate, à propos des toponymes slaves de la dépression de Trei-Scaune, que les villages aux noms slaves se trouvent à la périphérie du bassin, aux pieds des montagnes. Il est significatif que c'est justement aux pieds des montagnes que sont situés les villages roumains actuels de la région. C'est que là aussi l'ancienne population slavo-roumaine a dû céder la plaine aux conquérants. Le village de *Vlăhița*, placé au centre du « Pays des Sicules », se trouve dans le massif de Harghita ¹⁾.

En résumé, les Hongrois ont dû trouver dans les parties orientales de l'ancienne Hongrie, lors de leur établissement progressif au cours des X-e—XIII-e siècles dans ces contrées aujourd'hui roumaines (sauf le « Pays des Sicules »), des Roumains et des Slaves. Le notaire anonyme du roi Béla qui a écrit sa chronique au milieu ou à la fin du XII-e siècle appelle ce mélange des deux peuples « Blasii et Sclavi » ²⁾. Cette population roumano-slave a été refoulée par les nouveaux venus dans les montagnes où s'est accomplie la roumanisation des Slaves avant le XIII-e siècle. (Les chartes — qui ne sont attestées pour la Transylvanie qu'à partir du XIII-e siècle — parlent bien des Roumains, mais jamais des Slaves). Comme les Hongrois, peuple habitué à la steppe, ont toujours eu horreur des montagnes, leur domination sur les régions montagneuses de l'Est de l'Ancienne Hongrie a été bien atténuée. Cela est valable d'ailleurs aussi pour les régions montagneuses du Nord-Est (Russie Subcarpathique) et Nord (Slovaquie) de la Hongrie d'avant la paix de Trianon. C'est ce qui explique les noms roumano-slaves

¹⁾ La conservation des Sicules au centre du territoire linguistique et ethnique roumain est due entre autres aussi au fait que les bassins de Ciuc et de Trei-Scaune ne sont en réalité que de petites plaines qui ont beaucoup de ressemblance avec les steppes natales du peuple hongrois. Le district d'Odorhei aussi est une région de collines peu boisées, donc offrant des conditions de vie supportables à un peuple habitué à la steppe.

²⁾ Cf. aussi Melich, *op. cit.*, p. 302 sq.

des villages et des villes des régions montagneuses de la Transylvanie (indiquées par des hachures sur la carte ci-jointe). Dans les plaines, les dépressions, les vallées plus larges et les régions de collines peu boisées, la domination hongroise a imprégné à la toponymie — surtout à celle qui transparaît dans les chartes médiévales — un caractère hongrois. La toponymie hongroise n'est donc pas une preuve pour l'existence dans une région quelconque d'une nombreuse population hongroise; c'est une toponymie d'origine féodale. D'ailleurs, même si on admettait que la population roumano-slave a été complètement chassée des régions où les noms des villages et des villes présentent un caractère hongrois (parties restées en blanc sur la carte ci-jointe), on ne pourra pas nier l'existence ininterrompue de cette population au moins dans les régions à toponymie roumaine (slavo-roumaine), régions indiquées par des hachures sur la carte ci-jointe.

EMILE PETROVICI

Professeur à l'Université de Cluj-Sibiu

LES PRINCIPES DE L'EXPROPRIATION DANS LA RÉFORME AGRAIRE

légiférée par le Grand Conseil National de la Transylvanie, du Banat et des régions « hongroises » par le décret-loi No. 3911 de 1919.
(Coup d'oeil rétrospectif et constatations)

La Transylvanie dont le territoire a été déchiré par l'acte de Vienne (du 30 août 1940) a **commémoré** le 1^{er} décembre 1943, dans le silence et le recueillement, le vingt-cinquième anniversaire de son union à la mère-patrie. Un des fruits de cette union, *la réforme agraire de Transylvanie, du Banat et des régions « hongroises »*, a été *une oeuvre de justice historique et sociale* et elle restera un des titres de gloire du régime roumain.

La légifération de la réforme *agraire* de Transylvanie, du Banat de la Crişana et du Maramureş a été accomplie en deux étapes: par le *décret-loi No. 3.911/1919* rédigé par le Conseil Dirigeant et voté par le Grand Conseil National et par *la loi du 23 juillet 1921*, publiée au Moniteur Officiel No. 93 du 30 juillet 1921.

Si c'est en Russie, au printemps de 1917, que cette idée a été mise à l'ordre du jour par les cris des révolutionnaires russes qui réclamaient la liberté et la terre («Zemlia i volia»), la réforme agraire a été dans l'Ancien Royaume de Roumanie l'oeuvre commune du roi Ferdinand I^{er} et des représentants de la nation qui ont compris les aspirations de leur époque et ont décidé, au parlement de Jassy, de modifier l'ancienne Constitution afin que le sol pût devenir la propriété de ceux **qui** l'avaient défendu au prix de leur sang et qui l'avaient travaillé à la sueur de leur front ¹⁾. En Transylvanie, la

¹⁾ La Réforme Agraire en Roumanie et les Optants hongrois de la Transylvanie devant la Société des Nations (Suite). Études dirigées par MM. Yves de la Brière et autres, 1928. Avant-propos, p. 1: « *La réforme agraire* devenait impérieuse alors, non seulement comme *une correction de la répar-*

réforme agraire radicale était un des postulats inscrits de longue date au programme du parti national roumain, seul porte-parole légitime des aspirations politiques de la nation roumaine. Le geste du Parlement roumain de Jassy peut être rapproché de l'attitude de la Chambre des Lords qui vota en 1832 la réforme électorale¹⁾. Mais le geste de la classe dominante roumaine nouvellement formée dépasse dans ses proportions celui des lords, car à Jassy tous ceux qui par la naissance ou par l'esprit constituaient l'élite du pays ont sacrifié leurs biens sur l'autel de la nation. Cette constatation n'est pas dépourvue d'intérêt car l'un des principaux *chefs d'accusation* élevés contre notre réforme agraire c'est que, dans les provinces nouvellement rattachées surtout, *elle a été dirigée contre les propriétaires d'une autre race et d'une autre langue. Or cette accusation tombe devant les immenses sacrifices consentis par l'État roumain et par la grande propriété de l'ancien Royaume*²⁾. La loi du 19 juillet 1917 publiée au Moniteur Officiel No. 93 du 30 juillet 1917, élargit les cadres de l'expropriation qui n'était admise en vertu de l'art. 19 de l'ancienne Constitution que pour cause d'utilité publique légalement constatée et a inscrit la réforme agraire dans la Constitution, par les termes suivants: Library Cluj

« Pour cause d'*utilité nationale*, l'étendue des propriétés rurales paysannes sera augmentée par *l'expropriation des terrains cultivables* qui seront vendus aux cultivateurs parmi lesquels la priorité sera accordée aux paysans mobilisés ou à leurs familles s'ils sont morts pendant ou par suite de la guerre ».

La loi répartissait en deux catégories les surfaces à exproprier: les terrains expropriables *en entier* et ceux qui ne l'étaient qu'*en partie*. La première catégorie comprenait:

a) *Les terrains cultivables des Domaines de la Couronne, de la Maison Rurale* et de toutes les *personnes morales publiques ou privées,*

tition anormale des terres, mais aussi comme une loi de défense sociale. Il fallait raffermir le fondement de la propriété et, en conséquence, associer l'immense majorité de la population — masse paysanne — à l'intérêt de la *conservation de la propriété individuelle* ».

¹⁾ André Maurois, *Histoire d'Angleterre*, p. 630. Éd. Fayard, Paris.

²⁾ La Réforme Agraire en Roumanie, p. 11: « Les propriétaires de Transylvanie comme les *propriétaires de l'Ancien Royaume* subirent l'expropriation. Le roi en donna le premier l'exemple: la totalité des terres cultivables appartenant au domaine de la couronne fut expropriée ».

fondations etc., même si les actes de fondation, de donation, testament ou tout autres dispositions, à quelque titre que ce fût, en empêchaient l'aliénation directement ou par une clause prohibitive quelconque, ou leur donnaient une affectation spéciale.

b) *L'étendue intégrale des propriétés rurales appartenant aux sujets étrangers d'origine*, ou qui l'étaient devenus par mariage ou de quelque façon que ce fût.

c) *L'étendue intégrale des propriétés rurales des absenteïstes.*

La deuxième catégorie comprenait *les propriétés rurales particulières* dont une étendue totale de 2.000.000 Ha de terrain cultivable devait être expropriée. Dans le calcul de ces 2.000.000 d'hectares n'entraient ni les terrains cultivables des Domaines de la Couronne, celles de la Maison Rurale et des personnes morales, ni les propriétés rurales des étrangers. Quant à celles des absenteïstes, elles n'y figuraient que pour leur portion cultivable.

Le législateur roumain est parti de l'idée que les propriétés immobilières agricoles de l'État et des personnes juridiques publiques et privées devaient être expropriées dans la mesure où elles comprenaient des terrains cultivables, parce que ces derniers étaient enlevés à la circulation et ne pouvaient devenir la propriété de ceux qui les travaillaient effectivement. L'expropriation intégrale des propriétés rurales appartenant aux citoyens étrangers était une conséquence de la nationalisation du sol que maintes législations étrangères ont consacrée et qu'il n'est même pas besoin de justifier car il est naturel que le sol d'un pays appartienne à ses propres citoyens¹). Enfin l'expropriation intégrale des propriétés rurales des absenteïstes était motivée par la considération que pour le citoyen roumain qui passait son existence à l'étranger et y dépensait les revenus de la terre, cette dernière n'était pour lui qu'un capital amorphe et que cette indifférence à l'endroit de son pays l'assimilait à l'étranger²).

¹) Le professeur à l'Université de Budapest, K. Kmety écrivait en 1902 déjà dans son traité de Droit Public hongrois (*A magyar közjog tankönyve*, p. 66) : le pays est à celui qui possède la terre (a kié a föld azé az ország), et il soulignait le fait qu'en Hongrie plus d'un million de « hold » (arpents) de terres cultivables appartenait à des étrangers.

²) Dans la conception juridique roumaine, l'absenteïsme a été sanctionné également dans le domaine fiscal. La loi de 1923 sur les impôts indirects,

Si nous insistons sur ces considérations, c'est parce qu'elles motivent également certaines dispositions de la réforme agraire transylvaine et qu'elles constituent des arguments décisifs contre la thèse suivant laquelle cette réforme aurait été conçue pour déposséder la population minoritaire des biens qui appartenaient à ses Églises et à ses écoles, pour frapper les optants et les absentéistes, dans le sens qui a été donné à ces termes au cours des luttes qui se sont déroulées devant la Société des Nations ¹⁾.

art. 3, al. 3, prévoyait une cote d'imposition de 24% du revenu de la propriété agricole, alors que la cote normale était de 6%, lorsque le propriétaire de l'immeuble — bénéficiaire du revenu — habitait à l'étranger.

La commission départementale d'expropriation de Mureș-Turda prononçant — *décision No. 235/a du 13 novembre 1922* — sur l'appel fait par Étienne Bethlen et fils, a décidé qu'un sujet hongrois, domicilié à Budapest où il occupe le poste de premier ministre, ne peut invoquer le traité de paix de Paris et de Trianon, en vertu duquel le droit de propriété est également respecté pour les sujets hongrois et roumains et ne peut donc demander à être exempté de la loi de réforme agraire du moment où celle-ci s'applique sans distinction à tout propriétaire d'immeuble rural. En vertu des principes énoncés par la loi agraire et suivant lesquels *tout sujet roumain ou étranger non domicilié en Roumanie et n'ayant été chargé par le gouvernement roumain d'aucune fonction à l'étranger* est considéré comme *absentéiste*, il résulte que la propriété rurale appartenant à des personnes de cette catégorie doit être expropriée en entier. « *Pandectele Române* », 1923, partie III, p. 39 et suiv.

¹⁾ Cette qualité — *d'optants hongrois* — revient aux *propriétaires de Transylvanie qui ont opté pour la nationalité hongroise*. V. la Réforme Agraire en Roumanie, p. III.

Alors que l'expropriation agraire était en cours et que la procédure était pendante devant les instances de Roumanie, le gouvernement hongrois, par une demande adressée au Conseil de la Société des Nations, le 15 mars 1923, se plaignit que la Roumanie en procédant aux expropriations décidées par la loi agraire, violait les obligations qu'elle avait assumées par les traités de paix. En conséquence, le gouvernement hongrois demandait au Conseil d'intervenir. Après de longs débats, le Conseil décida, le 23 avril 1923 d'ajourner la question pour une autre session et invita les parties à s'entendre à l'amiable. Les représentants des deux États — la Roumanie et la Hongrie — parvinrent en effet à un *accord formel*, par lequel les Hongrois reconnaissaient que la loi agraire roumaine ne portait aucune atteinte aux traités. À la suite de cet insuccès du gouvernement hongrois, un nombre d'environ 200 grands propriétaires hongrois ont saisi, vers la fin de 1923, le Tribunal Arbitral mixte roumano-hongrois siégeant à Paris et lui ont demandé la restitution de tous les domaines

N'est-il pas vrai d'ailleurs qu'en Transylvanie la réforme agraire a constitué, à côté du suffrage universel, la principale revendication politique non seulement du parti national roumain, mais de tous les partis progressistes à la tête desquels se trouvait le parti social-démocrate¹⁾? Et si l'on voulait chercher la justification de ces revendications, il faudrait remonter jusqu'à la fameuse définition du serf donné par Werböczy dans son *Tripartite*²⁾, et jusqu'aux autres monuments d'intolérance que l'orgueilleuse noblesse hongroise de Transylvanie a inscrits dans les *Approbatæ* et les *Compilatae*³⁾ et qu'elle n'a pas craint d'opposer au désir manifesté par l'empereur de remédier à cet injuste état de choses. Le Diplôme

expropriés. Ce tribunal se déclara compétent, bien qu'il ne le fût pas (conformément aux traités, sa seule attribution étant de se prononcer sur les contestations relatives aux biens hongrois qui avaient fait l'objet de mesures de liquidation en vertu des lois de guerre, ce qui n'était pas le cas). Titulesco, dans le plaidoyer qu'il prononça devant ce tribunal, a montré que le problème dépasse le cadre judiciaire et se transpose dans le domaine politique et financier, car il vise l'annihilation de la réforme agraire réalisée en Transylvanie. Quant à l'autre représentant de la Roumanie, Millerand, il déclara que « les conséquences extravagantes de la thèse hongroise suffiraient à elles seules à la condamner car elle entraînerait la constitution sur le territoire de l'État roumain d'une colonie d'étrangers, îlots isolés, qui perpétuerait, au XX^e siècle, le souvenir d'institutions que l'on pouvait croire supprimées depuis le Moyen Âge ». Cf. « *Pandectele Române* », 1927, partie III, p. 46 et partie IV, p. 1 et suiv.

¹⁾ Observons que l'association des paysans allemands — *Deutscher Bauernbund* — de Hongrie avait, elle aussi, demandé avant la guerre de 1914—1918, l'expropriation des *latifundia* que leurs propriétaires ne cultivaient pas eux-mêmes et surtout lorsque ces derniers passaient la plus grande partie de l'année à l'étranger. Voir Zenobie Păclișan, « *Mici lămuriri istorice* » (Un peu de lumière sur quelques points historiques) dans le journal « *Universul* », No. du 17 janvier 1944.

²⁾ *Stefan Werböczy, Tripartitum opus juris consuetudinarii inclyti Regni Hungariae* (pars. III, tit. 30, art. 7): « *rusticus praeter laboris mercedem nihil juris habet* » (pars. III, tit. 25, art. 1—2): « *iobagiones, quorum multiplex est conditio, — qui dam sunt Valachi, Graecorum sequentes errores, — dominis terrestrius mera et perpetua rusticitate subiecti sunt.*

³⁾ *Approbatæ Constitutiones Regni Transilvaniae et Partium Hungariae eidem annexarum*, pars I, tit. 1, art. 3; tit. 8, art. 1, tit 9, art. 1 et pars III, tit. 53, art. 1: Pour cause d'utilité publique, les Valaques sont l'objet d'une tolérance temporaire qui est à la merci du bon plaisir du prince et des habitants.

Léopoldien a consacré ces revendications, mais les tentatives de Marie-Thérèse et surtout de Joseph II et de Léopold II pour améliorer le sort des paysans se sont heurtés à la résistance acharnée de l'oligarchie magyare alliée aux Sicules et aux Saxons (Unio Trium Nationum). Et lorsque, après l'échec de la révolution hongroise (1849), le régime absolutiste qui fut instauré inaugura une politique d'émancipation des peuples opprimés portant surtout sur une réorganisation de la propriété et sur la distribution des terres aux paysans, il se heurta à l'ancienne hostilité que le pacte dualiste allait bientôt encourager de nouveau. Le prétendu régime constitutionnel qui dura de 1867 à 1918 s'est efforcé de rétablir l'ancienne classe dominante qu'étaient venue renforcer des juifs et des renégats. Le paysan, à peine entré en possession du sol, s'est vu déposséder par le système économique libéral soutenu par une législation, une administration et une justice asservies aux intérêts de la classe dominante hongroise. L'atmosphère qui régnait dans les rangs de l'oligarchie est caractérisée par la campagne entretenue vers la fin du siècle dernier dans l'opinion publique magyare par Étienne Bethlen et ses pareils.

Comme le soutient *Étienne Bethlen*¹⁾ à l'occasion de l'émancipation des serfs — proclamée en 1848, mais qui ne fut exécutée qu'après 1849 — on constitua en Transylvanie en faveur des paysans 173.781 lots d'une superficie totale de 1.615.574 « jugăre » (4 ares environ) dont la majorité est revenue aux Roumains. Un fait certain c'est que la majorité des serfs de Transylvanie, du Banat, de la Crișana et du Maramureș, étaient roumains et que presque tous les Roumains étaient serfs.

Jusqu'à la fin du XIX-ème siècle, il n'existe pas de données statistiques sur la répartition de la propriété immobilière suivant la nationalité des détenteurs. Bethlen affirme²⁾ qu'entre 1907 et 1912, dans la catégorie des propriétés de plus de 100 « jugăre »,

¹⁾ La réponse de la diète transylvaine au « Supplex Libellus Valachorum » (1791) est resté célèbre: On ne peut accorder aux Roumains de droits et de libertés plus grandes que ceux dont ils jouissent actuellement, sans ébranler la Constitution et sans violer les lois du pays.

²⁾ Comte Étienne Bethlen, *Az oláhok birtokvásárlásai Magyarországon az utolsó öt évben* (Les acquisitions de terres faites par les Roumains au cours des 5 dernières années). Budapest, 1912, p. 14 et suiv.

96.000 jugăre de terrains agricoles et 70.000 jugăre de forêts sont passés entre des mains roumaines. En 1916, les Roumains détenaient, à l'en croire, 66% des propriétés de moins de 100 jugăre, les Hongrois 24% et les Allemands 10%; la superficie totale des terrains cultivables était répartie entre les trois « nations » suivant le même pourcentage. La surface cultivable de 2.323.471 jugăre des propriétés de moins de 100 jugăre représentait 83% de la totalité des terres cultivables de la Transylvanie et les 1.558.138 jugăre détenus par les Roumains en formaient 54,9%. Le reste, — c'est-à-dire 45,1% — de la totalité des terres cultivables de la province comprenait donc, en dehors des terrains cultivables de la petite propriété hongroise — de moins de 10 jugăre — et de la propriété moyenne — de 10 à 100 jugăre — les terres cultivables de la grande propriété, hormis les forêts, de même que le lot des Allemands (Saxons). Et les grandes propriétés, de plus de 1000 jugăre étaient concentrées, d'après les dires de Bethlen, entre 965 mains seulement, presque toutes hongroises naturellement. Les données de Bethlen se réfèrent à la Transylvanie historique comprenant quinze départements: Alba, Braşov, Ciuc, Cluj, Făgăraş, Hunedoara, Mureş, Năsăud, Odorheiu, Sibiu, Someş, Târnava-Mare, Târnava-Mică, Turda, Trei-Scaune. Un autre auteur fréquemment cité, *Tokaji László*¹⁾, écrivait en 1913 que dans la Transylvanie proprement dite — y compris Sălaj mais non Satu-Mare ni Maramureş — le pourcentage de la population hongroise atteignait 35,4%, celui des Saxons 8,2% et celui des Roumains 54,6% et que les Hongrois détenaient 52% des surfaces agricoles, alors que les Roumains et les Saxons réunis n'en possédaient que 48%. Mais au cours des quinze dernières années, les Hongrois ont perdu 8,2% de leur patrimoine national. Pendant les dix ans qui ont précédé 1913, les Roumains ont acheté aux Hongrois 719 propriétés d'une superficie totale de 166.394 jugăre et les Saxons 86 propriétés dont la surface s'élevait à 37.025 jugăre. Les Hongrois ont acheté aux Roumains 76 propriétés d'un total de 54.388 jugăre et aux Saxons 19 propriétés de 4.413 jugăre. Les Roumains ont acheté aux Saxons 9 propriétés de 2.119 jug. et les Saxons aux Roumains 9 propriétés de 1.397 jug. Les Roumains ont donc acheté au total 168.593 jug.

¹⁾ Tokaji László, Eladó ország, (Pays à vendre). Kolozsvár 913.

et ils en ont perdu 55.785 jug., les Hongrois ont acheté 58.801 jug. et en ont perdu 203.419. Les Saxons ont acheté 38.422 jug. et en ont perdu 6.612. *Les Roumains* se présentent donc avec un *solde actif de 112.808 jug.*, *les Saxons avec 31.810 jug. et les Hongrois avec une perte de 144.618 ug.* Ces données ne concernent que les propriétés de plus de 50 jugăre.

* * *

Sur la base du recensement général de 1910 et de la statistique agraire spéciale rédigée en 1905 par le gouvernement hongrois, on constate que la superficie des 26 départements qui se sont réunis à l'Ancien Royaume (*Transylvanie*: Alba, Braşov, Ciuc, Făgăraş, Târnava-Mare, Târnava-Mică, Trei-Scaune, Turda; *Banat*: Caraş, Severin, Timiş-Torontal; *Crişana et Maramureş*: Arad, Bihor, Bichiş, Cenad, Maramureş, Satu-Mare, Ugocea), était en 1918 de 122.278 km². Cette superficie se répartissait comme suit: 33,9% de terrains arables, 33,8% de forêts, 13,8% de pâturages, 12,3% de prés de fauche, 1,6% de jardins 0,6% de vignes, 0,1% de roseaux et de buissons et 3,9% de terrains improductifs, cours d'eau, rivières, chemins etc.; soit en chiffres absolus:

7.182.547	jugăre	de terres arables
7.154.643	»	de forêts
2.919.108	»	de pâturages
2.601.164	»	de prés de fauche
343.228	»	de jardins
113.936	»	de vignes
23.349	»	de roseaux et buissons
828.592	»	de terrains improductifs

Du total de ces surfaces:

7,65 %	étaient la	<i>propriété</i>	de l'État
15,45 %	»	»	des Communes
4,53 %	»	»	des fondations, institutions, églises et écoles
1,55 %	»	»	des sociétés, corporations, chemins de fer
9,05 %	»	»	compossessorats
0,82 %	»	»	fidei-comissaires
60,95 %	»	»	des particuliers

Suivant *leur étendue*, les propriétés se répartissaient comme suit :
en-dessous de

1 jug., il y avait	132.084 propriétés	d'un total de	40.847 j.	21,81 %
1— 5 jug. »	304.638 »	»	853.231 »	28,70 %
5— 10 »	223.874 »	»	1.622.320	} 48,66 %
10— 20 »	182.852 »	»	2.557.078	
20— 100 »	110.049 »	»	3.782.267	
100— 200 »	3.838 »	»	523.967	} 0,67 %
200— 500 »	2.368 »	»	742.997	
500—1000 »	1.031 »	»	732.967	
au-dessus de 1.000	1.198 »	»	4.026.951 j.	0,11 %

Sur ce total de 14.933.841, les *terres cultivables* occupaient 7.613.555 jugăre. Les propriétés de plus de 500 jugăre comprenaient une superficie de 1.412.313 jugăre de terres arables. *La population roumaine ne détenait qu'un infime pourcentage de ces surfaces*, dans le territoire qui nous intéresse, il y avait 8.435 propriétés moyennes (au-dessus de 100 jug.) et grandes (au-dessus de 1.000 jug.) comprenant 6.026 jug. dont 150.067 jug. seulement appartenaient à 209 propriétaires roumains. Parmi les *grands propriétaires*, au nombre de 1.198, c'est à peine s'il se trouvait 27 Roumains¹⁾.

En dépit de leur exactitude numérique, ces données, n'ont pu servir au législateur roumain que comme point de repère pour une orientation approximative, car elles n'ont pas été réunies par le service statistique hongrois en vue d'une réforme agraire et qu'en outre, elles ne se référaient pas exactement aux territoires qui nous ont été attribués par les traités de paix. De plus, il ne faudrait pas oublier qu'au cours même de la guerre de 1914—1918, des changements surprenants sont intervenus dans la configuration des propriétés terriennes du territoire en question. *David Mitrany* montre dans le travail solidement documenté qu'il a consacré à la réforme agraire en Roumanie (*The land and the peasant in Rumania, the war and agrarian reform 1917—1921*, p. 209), que, de 1915 à 1919, la surface totale des propriétés inférieures à 100 jugăre a augmenté de 4,15% et il explique ce fait par l'aisance relative à laquelle était parvenu le paysan hongrois pendant la guerre, de

¹⁾ Conseil Dirigeant, Exposé des motifs du projet de réforme agraire.

même que par le déclin de la grande propriété. Il n'en reste pas moins que dès que la question d'une nouvelle répartition des terres se posa, il était nécessaire de savoir l'étendue des propriétés, le pourcentage qui pouvait être exproprié et le nombre de ceux auxquels des lots devaient être attribués.

L'aisance relative de la classe paysanne dont parle Mitrany et qui apparaît surtout comme une conséquence de la dépréciation de la monnaie avait déterminé le *gouvernement hongrois* à prendre des mesures draconiennes afin d'empêcher les paysans et surtout les Roumains d'acheter des terres aux magnats hongrois ruinés. Par l'ordonnance No. 4.000/1917 M. E., (publiée en vertu des dispositions relatives aux mesures exceptionnelles prévues pour le cas de guerre, loi LXIII de 1912, XII de 1915 et IV de 1916) la circulation des immeubles fut restreinte. Si l'immeuble était situé dans les départements transylvains ou dans ceux qui étaient peuplés de Roumains (Alba, Arad, Brașov, Caraș, Ciuc, Cluj, Făgăraș, Hunedoara, Maramureș, Mureș, Năsăud, Odorheiu, Sălaj, Satu-Mare, Severin, Sibiu, Someș, Târnava-Mare, Târnava-Mică, Turda, Trei-Scaune), il ne pouvait être aliéné, même par voie de licitation publique, loué ou donné à bail pendant plus de 10 ans, qu'avec l'approbation d'organes spéciaux institués par le ministère de l'Agriculture de concert avec le ministère de l'Intérieur (art. 1 et 6 de l'ordonnance). Il n'était fait exception que pour les immeubles situés dans le périmètre (intravilan) des municipalités ou des villes ayant un conseil municipal, de même que dans le cas où les parties contractantes — vendeur et acheteur — étaient proches parents (ascendants, descendants, collatéraux jusqu'aux cousins du premier degré) ou époux ou lorsque l'une des parties était l'État, la municipalité, la Centrale regnico-laire des coopératives de crédit (loi XXIII de 1898), ou l'Association regnico-laire des institutions de crédit foncier (loi XV de 1911); dans les cas qui viennent d'être énumérés, l'approbation n'était plus exigée (art. 2 de l'ord.). L'approbation pouvait être refusée pour le motif que la vente, la location ou le bail intentionnés, lé-saient l'intérêt public (Ord. No. 44.621 du 1917 du Ministère de l'Agriculture, de concert avec le Ministère de la Justice, art. 5). Contre la décision par laquelle l'autorité locale refusait l'approbation, les parties contractantes pouvaient faire appel au Ministère de

l'Agriculture qui décidait sur avis d'une commission économique spéciale; le juriconsulte de la municipalité, l'inspecteur agricole et l'inspecteur des eaux et forêts pouvaient également faire appel dans l'intérêt public (Ord. No. 4.000/1917, art. 4). Dans un terme de trente jours calculés à partir du moment où la sentence refusant l'approbation était restée définitive, le Ministère de l'Agriculture pouvait sommer le vendeur de l'immeuble de *le céder* contre paiement en numéraire à l'État ou à *la personne désignée par le ministre* (art. 5). Même en cas de licitation, volontaire ou exécutionnelle, le ministre de l'Agriculture avait le droit de prévenir dans la même délai, l'instance cadastrale que l'État ou la personne désignée par le ministre, prendrait possession de l'immeuble au prix obtenu à la licitation et cette *communication* produisait de plein droit *les effets de la cession* (art. 6) ¹⁾. Il est à peine besoin de souligner le caractère profondément anti-démocratique de cette procédure.

Ce qui montre bien que ces mesures étaient dirigées contre les Roumains, c'est d'une part la liste des départements sur le territoire desquels elles s'appliquaient et d'autre part la facilité qu'avait le ministre de l'Agriculture de désigner un autre acheteur à la place de celui qui avait acheté l'immeuble à l'amiable ou en licitation. Or, un fait qu'il convient de souligner, c'est que ces Roumains étaient citoyens de l'État hongrois pour lequel ils avaient versé leur sang et qui leur avait garanti des droits égaux à ceux des autres nations par une loi fondamentale, la loi XLIV de 1868, qui spécifiait que « *cette égalité de droits ne pouvait être soumise à une réglementation spéciale qu'au sujet de l'emploi officiel des langues utilisées en Hongrie* » et seulement dans la mesure où l'exigeaient l'unité du pays, les possibilités pratiques du gouvernement et de l'administration et le bon fonctionnement de la justice ».

La décision d'Alba-Iulia et le traité de *Trianon* mirent fin à cet état de choses.

L'assemblée générale de tous les Roumains de Transylvanie, du Banat et de Hongrie représentés par leurs délégués à Alba-Iulia

¹⁾ Petre Poruțiu, Situația juridică a proprietății imobiliare românești din Nordul Transilvaniei (La situation juridique de la propriété immobilière roumaine du nord de la Transylvanie), Sibiu, 1943, p. 6 et suiv.

le 1^{er} décembre 1918, nouveau style, déclarant l'union à la Roumanie de tout le territoire habité par des Roumains y compris le Banat et toutes les régions comprises entre les frontières naturelles formées par le Danube et la Tisa, a établi, entre autres, les deux principes suivants qui devaient servir de guide au nouveau régime roumain: établissement d'un régime largement démocratique et d'une réforme agraire radicale. La mission de faire exécuter les décisions prises par l'Assemblée nationale fut confiée au *Grand Conseil National* élu par l'Assemblée et celui-ci à son tour confia les rênes du gouvernement au *Conseil Dirigeant* ¹⁾.

Après des travaux préliminaires — établissement d'une liste des propriétés et de ceux qui devaient être lotis — le *Conseil Dirigeant* a rédigé un projet de décret qu'il a rendu public et qu'il a soumis aux discussions des milieux intéressés au cours de trois enquêtes: l'une qui se tint à Alba-Iulia et où furent consultés les Roumains, la seconde pour les Saxons à Sibiu et la troisième pour les Hongrois à Târgul-Mureș. Il le présenta enfin à l'approbation du Grand Conseil. En même temps que se poursuivaient ces travaux préliminaires, le Conseil Dirigeant, afin de calmer les esprits et de capter les courants subversifs — c'était d'époque où le gouvernement de Béla Kun s'était installé en Hongrie et où les rues de Berlin étaient le théâtre de luttes contre les Spartakistes — a obligé les propriétaires des domaines qui devaient être expropriés à les donner provisoirement à bail aux paysans (bail forcé. Ord. 82/A/1918).

Commentant, à l'Assemblée Nationale d'Alba-Iulia, les principes directeurs du régime roumain, *Jules Maniu* a dit: « Afin d'écarter tous les doutes qui pourraient naître dans l'esprit des étrangers au sujet de ce que nous voulons réaliser par notre unité et notre liberté nationales, l'assemblée déclare qu'elle ne veut pas un régime d'oppression. Nous ne voulons pas nous transformer d'opprimés en oppresseurs. Nous avons versé trop de larmes en voyant notre langue bannie de l'école, de l'église et de la justice, pour infliger à d'autres le même traitement. Nous ne nous rendrons pas coupables d'abus de pouvoir vis-à-vis des autres, nous n'ex-

¹⁾ Petre Poruțiu, Douăzeci și cinci de ani dela Marea Unire (Vingt-cinq ans après la Grande Union) dans «Notariatul Public», No. 9—10 du 15 décembre 1943, p. 141 et suiv.

exploiterons pas leur labeur car nous sommes capables de vivre de notre travail. C'est pourquoi une des résolutions inscrites au programme de l'assemblée est l'établissement du régime démocratique. C'est pourquoi *l'assemblée demande une réforme agraire radicale. Nous ne devons pas poursuivre seulement l'indépendance nationale, mais encore l'indépendance économique*, afin d'obtenir tout ce qui nous est nécessaire par nos propres forces et notre propre labeur »¹⁾. Lorsqu'il présenta plus tard le projet de réforme agraire à l'enquête qui réunit les propriétaires roumains à Alba-Iulia, le 2 juin 1919, Jules Maniu déclara, en qualité de président du Conseil Dirigeant, que *par la réforme agraire, le régime roumain voulait acquitter la dette contractée vis-à-vis du paysan roumain* qui, par la confiance témoignée à ses chefs au cours des siècles d'esclavage et par la sagesse et la modération dont il a fait preuve lors de la récente révolution, *nous a aidés à obtenir notre liberté. La réforme est un acte de justice sociale* grâce auquel l'État roumain sera fondé sur des bases solides; elle doit être faite aussi parfaitement que possible et en temps voulu. C'est pourquoi la discussion du projet *ne peut plus être ajournée* jusqu'à la réunion du Parlement mais — après avoir été approuvée par le Grand Conseil — *elle doit être promulguée sous forme de décret-loi* et soumise ultérieurement à la ratification des corps législatifs de la Grande Roumanie²⁾.

En vertu de l'article 5 du décret No. 3.632 du 11/25 décembre 1918, relatif à la direction des services publics en Transylvanie (où il était précisé que le premier soin du Conseil Dirigeant devait être de présenter dans les plus brefs délais, pour les régions administrées par lui, un projet de réforme électorale sur la base du suffrage universel et *un projet de réforme agraire*), et conformément au point 5 de l'article III de la résolution de l'Assemblée Nationale de tous les Roumains de Transylvanie, du Banat, de la Crişana et du Maramureş, représentés par leurs délégués légaux à Alba-Iulia le 1^{er} décembre 1918, *le décret-loi No. 3.911 du 10 septembre*

¹⁾ «Foia Poporului» (La Gazette du Peuple) No. 32 du 28 novembre 1918, p. 5 et suiv.

²⁾ Cité d'après les notes personnelles de l'auteur de ces lignes qui se trouvait présent.

1919¹⁾ a établi (art. 1^{er}) le droit d'expropriation de l'État pour les motifs suivants d'utilité publique :

1. Afin d'agrandir et de compléter du point de vue économique les propriétés rurales paysannes.

2. Afin d'assurer l'intensification de l'économie rurale en conservant ou en créant, suivant les circonstances, des propriétés moyennes et des fermes-modèles.

3. Afin de favoriser le développement de l'industrie nationale, en réservant aux industries déjà existantes ou à celles qui seraient créées à l'avenir les terrains remplissant les conditions géographiques, topographiques et géologiques nécessaires à des établissements industriels.

4. Afin de faciliter les conditions d'existence dans les villes et les centres miniers, industriels et balnéaires, en réservant des terrains pour y construire des logements à la disposition des ouvriers et des habitants aux revenus modestes.

Dans ce dessein on a prévu l'expropriation obligatoire et intégrale :

a) de toutes les propriétés immobilières, sans distinction de caractère et d'étendue, appartenant à des sujets étrangers — ce terme sous-entendant les optants ;

b) de toutes les propriétés immobilières, sans distinction de caractère et d'étendue, appartenant aux personnes morales, publiques ou privées — institutions, corporations, fondations, banques, entreprises etc. — dont le domicile ou le terrain d'activité se trouvait en dehors du territoire de la Grande Roumanie ;

c) des propriétés qui présentaient un intérêt particulier du point de vue scientifique.

L'expropriation obligatoire — le législateur emploie l'expression : « seront expropriées », qui a un sens impératif — a été décrétée (art. 2 pt. 1 a et b) seulement pour les propriétés immobilières de quelque

¹⁾ L'avant-projet d'un décret-loi relatif à la réforme agraire de Transylvanie, du Banat, de la Crișana et du Maramureș, a été rédigé par l'auteur de ces lignes qui en a été chargé par le chef du département de l'agriculture du Conseil Dirigeant, Victor Bontesco. L'exposé des motifs a été rédigé par Vasile C. Osvaldă, secrétaire général du département. La rédaction définitive du projet est due à Victor Bontesco qui l'a également soutenu devant le Conseil Dirigeant, présidé par Jules Maniu et plus tard devant le Grand Conseil National.

nature qu'elles fussent, appartenant à des étrangers, à des personnes physiques ou morales, ces dernières pouvant être publiques ou privées, à condition que cette expropriation fut justifiée par une des causes d'utilité publique figurant dans l'énumération limitative (art. 1^{er}, points 1—4). Mais l'expropriation obligatoire frappait tous les immeubles des sujets mentionnés, que ce fussent des immeubles ruraux ou des terrains vagues et des bâtiments situés sur le territoire des communes rurales, des centres miniers, industriels, balnéaires et même urbains. Cette disposition était prévue par l'art. I, point b de la loi de 1917, qui modifiait la Constitution, mais celle-ci ne se référait qu'aux propriétés rurales. Le but poursuivi par le législateur transylvain: enlever le sol aux étrangers pour le rendre aux citoyens roumains et surtout à ceux qui le travaillent eux-mêmes, n'a besoin d'aucune justification. Sur le territoire de la Transylvanie, du Banat, de la Crişana et du Maramureş, on a enregistré, rien que parmi les optants, 367 propriétaires de grands domaines féodaux, dont nous énumérons ci-dessous quelques-uns pris au hasard:

Andrássy Alexandre, départ.	Hunedoara	32.228 jug.	145 stj.
Andrássy Jules	» Turda, Cluj	25.438 »	1.058 »
Kendeffy Ludovic	» Hunedoara	15.799 »	536 »
Károlyi Ludovic	» Satu-M. et Sălaj	53.751 »	1.036 »
Károlyi Ladislav	» Satu-M. et Sălaj	16.258 »	38 »
Károlyi Joseph	» Satu-M. et Sălaj	9.972 »	1.143 »
Károlyi Étienne	» Năsăud, Someş	6.420 »	241 »
Károlyi Jules	» Arad et Sălaj	8.062 »	151 »
Károlyi Melinda	» Satu-Mare	4.160 »	462 »
Károlyi Margareta	» Timiş-Torontal	4.593 »	198 »
Wenckheim Ladislav	» Maramureş	33.375 »	899 »
Urmánczy Frédéric et			
Jean	» Mureş, Cluj	33.102 »	1.568 »
Zichy Raphaël	» Bihor	8.259 »	865 »
Polack et Schultz	» Maramureş	9.339 »	899 »
Lonyay Melchior	» Hunedoara	10.751 »	951 »
Bethlen Étienne	» Cluj, Turda,		
	Mureş	6.085 »	553 »
Bethlen Marguerite et			
Hélène	» Someş	4.216 »	312 »

Bethlen Aladár	départ. Bihor	6.634 jug. 1.257 stj.
Zselénszky Robert	» Arad	8.051 » 1.254 »
Harkányi Jean	» Arad	9.786 » 833 »

soit au total 316.288 jugăre, c'est-à-dire plus de 180.000 hectares.

On a également prévu *la possibilité d'exproprier en entier* (art. 2, pt. 2):

a) Toutes les *propriétés immobilières* entrées en possession de leurs propriétaires actuels *après le 1^{er} novembre 1917, en vertu des ordonnances de l'ancien gouvernement hongrois*, relatives à la restriction de la *libre circulation des immeubles*, dont nous avons parlé plus haut.

b) toutes les *propriétés rurales*, sans distinction de caractère et d'étendue appartenant à des personnes morales, publiques ou privées, institutions, corporations, fondations, banques, entreprises, même lorsque leur domicile se trouvait sur le territoire de la Grande Roumanie, en n'exceptant que les domaines qui servaient directement un but spécial scientifique, éducatif, sanitaire, charitable ou intéressant l'économie nationale; des exceptions de cette nature pouvaient d'ailleurs être également créées à l'avenir. D'autre part, en vertu des dispositions comprises dans ce point, on ne pouvait exproprier, les forêts, les alpages, les pacages communaux, des copropriétés et des biens appartenant en commun aux anciens régiments de garde-frontière, non plus que les copropriétés formées par les contributions bénévoles de plusieurs propriétaires et qui présentaient jusqu'à la promulgation de la loi dans les registres cadastraux le rapport des parties aliquotes de ceux-ci; on ne pouvait davantage exproprier les forêts qui couvraient les besoins en bois de chauffage et de construction des personnes morales susmentionnées ou de leur personnel, dans la mesure nécessaire pour couvrir intégralement ces besoins. Étaient enfin exemptées les terres cultivables des communautés ecclésiastiques et scolaires jusqu'à 32 «jugăre» s'il s'agissait de «sessions paroissiales» (portions canoniques) et jusqu'à 16 jug. si l s'agissait de dotations faites aux écoles dans la mesure où ces terres servaient effectivement à ces fins;

c) toutes les *propriétés rurales*, sans distinction de caractère et d'étendue appartenant aux aliénés et aux personnes se trouvant sous curatelle;

d) toutes les *propriétés rurales* de plus de 20 jug., entrées depuis le 31 juillet 1914 en possession de personnes qui ne s'occupaient pas d'économie rurale avant cette date.

Pouvaient être également expropriées toutes les terres cultivables (art. 2, pt. 3), au-dessus de 30 jug. dans les communes rurales et de 10 jug. dans les communes urbaines et faisant partie des domaines qui entre 1900 et 1918 avaient été pendant 12 années consécutives louées à bail en tout ou en partie, sauf dans le cas où ils appartenaient à des propriétaires mineurs qui à leur majorité et après expiration des contrats avaient administré eux-mêmes leurs terres. Ne bénéficiaient pas de cette exception les propriétaires mineurs des domaines qui avant de devenir la propriété de ces derniers avaient déjà été donnés à bail pendant 5 années consécutives.

Enfin, on pouvait exproprier dans toutes les propriétés rurales (art. 2, pt. 4) — et cette catégorie comprenait également les terrains des communes urbaines situés en dehors de la ville — quel que fût le propriétaire, quels que fussent sa capacité juridique ou le caractère de l'immeuble exproprié, la portion des terrains cultivables dépassant 500 « jugăre ». Au-dessous de cette limite et jusqu'à 200 jug. l'expropriation devait se faire suivant une proportion de 20% de la surface totale. Ce procédé pouvait être appliqué jusqu'à la limite minimale de 200 « jugăre ».

Étaient considérés comme *terrains cultivables*, tous les sols ayant été occupés jusqu'à la promulgation du décret-loi par des labours, des prés de fauche, des pâturages de même que tout autre terrain propre à être livré à la culture (art. 3).

Sur la base d'une *autorisation préalable* délivrée par le chef du département de l'agriculture de concert avec les chefs des départements de l'industrie, de l'assistance sociale et des finances, l'expropriation pouvait être appliquée aux *propriétés dépassant à l'origine, 200 « jugăre »* et même à celles d'une étendue inférieure à ce chiffre dans les communes et les régions où faisait défaut la terre nécessaire pour agrandir et compléter économiquement les *propriétés paysannes rurales*, afin de couvrir les besoins :

1. des *chefs de famille, serviteurs et ouvriers agricoles originaires de l'endroit*, qui pendant les deux ans ayant précédé la mobilisation et — dans le cas où ils avaient été démobilisés — au cours même de l'expropriation ont été employés sur le domaine ex-

proprié à condition qu'ils soient *invalides* mais capables avec l'aide de leur famille de travailler le sol. Dans cette catégorie entraient également les veuves et les familles de ceux qui avaient été *tués à la guerre* et qui remplissaient les *mêmes conditions*;

2. *des chefs de famille, invalides de guerre*, même s'ils n'avaient pas été serviteurs ou ouvriers agricoles dans la localité et s'ils n'avaient pas été employés sur le domaine exproprié, à condition d'être capables de travailler le sol. Le même privilège était accordé *aux veuves et aux familles* de ceux qui avaient été *tués à la guerre*;

3. *des invalides de guerre célibataires*, mais capables de travailler le sol.

Sur la base d'une *autorisation préalable* on pouvait dans les domaines susmentionnés (d'une étendue supérieure à l'origine à 200 jug.), procéder à l'expropriation même *au-dessous de la limite de 200 jug.* là où faisaient défaut les terrains nécessaires au *développement de l'industrie nationale* et à l'amélioration des *conditions d'existence* dans les *villes*, dans les *centres* miniers, industriels ou balnéaires et enfin là où les *pacages communaux* faisaient *absolument défaut* ou ne suffisaient pas à couvrir les besoins indispensables du cheptel normal de la commune.

Dans les *communes urbaines*, dans les *centres miniers, industriels et balnéaires*, on pouvait, pour les motifs indiqués ci-dessus, exproprier également en partie les *domaines qui avaient à l'origine moins de 200 «jugăre»*, mais la portion expropriée *ne pouvait dépasser 50 jugăre*.

Lorsque l'expropriation frappait un domaine inférieur à 200 jug. on pouvait, à la demande de l'exproprié — et si les circonstances le permettaient — lui offrir sur le territoire de la commune, un territoire équivalent à celui qui lui avait été enlevé (art. 4, al. 1, 2, 3, 4).

Si les terrains disponibles à la suite de ces expropriations ne suffisaient pas à résoudre le problème des logements, dans la mesure des besoins, on *pouvait* procéder à une *expropriation successive* des autres terrains, c'est-à-dire, dans les communes *rurales*, des terrains situés dans un rayon de moins de *600 mètres* et dans les communes *urbaines* et les centres miniers, industriels et balnéaires dans un rayon de moins de *1.000 mètres*. La distance était comptée à partir de la limite du périmètre communal, l'étendue d'un lot

ne pouvait dépasser un quart de « jugăr » et les nouveaux propriétaires devaient commencer à construire dans un délai de trois ans à dater de leur entrée en possession, sous peine de perdre le lot et les versements déjà effectués.

Dans les *communes urbaines*, les *centres miniers, industriels et balnéaires*, on pouvait également exproprier les terrains situés dans le périmètre de la commune et qui à la date du 1^{er} janvier 1919 étaient non bâtis depuis au moins trois ans (art. 4, al. 5, 6, 7).

Le propriétaire avait le droit de désigner la partie de son domaine qu'il désirait conserver : il pouvait prétendre qu'elle formât un tout avec les principales investitions économiques qui se trouvaient sur ses terres. Mais ce droit du propriétaire était limité car la partie qui revenait aux villageois devait présenter elle aussi des conditions d'exploitation satisfaisantes. En dehors du minimum de terres exempté auquel il avait droit de son propre chef, le propriétaire pouvait conserver une autre portion égale à ce minimum en faveur d'un de ses enfants ayant commencé des études agronomiques avant le 1^{er} décembre 1918 et se destinant à l'économie rurale (art. 5). Si des terres appartenant à un même propriétaire, étaient situées sur plusieurs communes, elles étaient considérées comme un domaine unique, mais le propriétaire conservait le droit de choisir celle qu'il désirait voir exempter. Les actes d'aliénation etc., faits après le 18 octobre 1918 — date de la déclaration d'Alexandre Vaida-Voevod au parlement de Budapest ¹⁾ — avec l'intention d'éluder la réforme agraire, n'étaient pas opposables et les terrains aliénés de la sorte étaient considérés comme appartenant encore à l'ancien propriétaire (art. 6). Les copropriétaires avaient, chacun, droit à l'exemption si, jusqu'au 31 juillet 1914 — début de la guerre mondiale — ils avaient exploité le même domaine sur la base d'un partage en nature ; les époux qui avaient des descendants directs bénéficiaient d'une exemption individuelle ; même dans le cas où ils exploitaient leur domaine en indivision, mais la part exemptée en faveur des enfants ne pouvait être plus grande que celle des parents réunis. La séparation du droit de propriété inscrite dans les registres cadastraux après le 18 octobre 1918 afin d'éluder ces dispositions, n'était pas opposable à l'expropriation. Les personnes morales étaient

¹⁾ « Foia Poporului » de Sibiu, No. 32 du 28 novembre 1943, p. 3.

considérées, quant au maximum exempté, comme une seule personne, même lorsque l'une d'elles administrait plusieurs patrimoines distincts.

Lorsqu'un propriétaire était exproprié de tout un domaine situé sur le territoire d'une commune, il avait le droit de demander également *l'expropriation des bâtiments et des terrains exemptés*, appartenant à ce domaine. Il avait également le droit d'exiger l'expropriation intégrale dans le cas où l'on avait empiété sur les 500 jugăre qui devaient lui rester ou lorsque le domaine frappé par l'expropriation avait à l'origine moins de 500 jugăre. Dans des cas de ce genre, les bâtiments et les parties du domaine qui n'avaient pas été expropriés restaient à la charge de l'État (fond d'expropriation, art. 8).

Les vignobles, les jardins potagers, les vergers et les houblonnières de même que les *pacages communaux* ne tombaient pas en général sous le coup de l'expropriation et n'entraient pas dans le compte des surfaces expropriables. Afin de faciliter les conditions d'existence dans les villes et les centres miniers, industriels et balnéaires en réservant des terrains destinés aux logements des ouvriers et des autres habitants aux revenus modestes, on pouvait exproprier, jusqu'à la limite de 5 jug. une partie des jardins potagers et des vergers, des houblonnières et même des pacages communaux, dans la mesure où le permettaient les besoins du nombre maximum de têtes de bétail dans la commune; mais dans le cas où cette limite était dépassée, le pacage communal devait être complété par des pâturages situés sur une autre partie de la commune et d'une surface équivalente à la partie expropriée. Les *jardins d'agrément* et les *parcs appartenant à des particuliers* et qui dépassaient 5 jug. dans les communes rurales ou 2 jug. dans les communes urbaines, les centres miniers, industriels et balnéaires étaient considérés comme surface expropriables et la partie qui dépassait les limites prescrites pouvait être expropriée en entier. Les jardins et les parcs appartenant à des particuliers et situés dans le périmètre des communes urbaines, des centres miniers, industriels et balnéaires qui n'étaient pas directement rattachés à l'habitation ou n'étaient d'aucune utilité pour cette dernière, pouvaient être expropriés en entier et destinés à la construction de logements à bon marché pour les ouvriers et les habitants aux revenus modestes (art. 9).

Là où l'intérêt économique de la population l'exigeait, on pouvait également exproprier — en tenant compte des besoins de l'exploitation économique — les *alpages* ou les *forêts*, afin qu'ils soient attribués aux communes ou aux coopératives sous le régime de la propriété ou de l'exploitations commune ou indivise sous le contrôle de l'État; dans ce dernier cas, c'est à l'État que revenait la propriété. Et dans les régions où le manque de terres cultivables se faisait particulièrement sentir et où on ne pouvait y remédier autrement, les *forêts* elles-mêmes pouvaient être expropriées afin d'être livrées à la culture, si le terrain le permettait et si les intérêts de l'économie nationale ne s'en trouvaient pas lésés. Dans les deux cas il fallait obtenir l'autorisation préalable délivrée par le chef du département de l'agriculture d'accord avec les chefs des départements de l'industrie, de l'assistance sociale et des finances (art. 10). On pouvait également exproprier une partie des *pacages appartenant aux communes voisines*, dans la mesure où l'étendue de ceux-ci excédait les besoins normaux des communes auxquelles ils appartenaient. Le terrain exproprié de la sorte ne pouvait être affecté qu'à la création de pacages communaux à la disposition de tous les habitants possédant du bétail, même s'ils n'avaient pas de terres cultivables (art. 11).

En même temps que les immeubles, devaient être expropriés également les *droits d'eau*, de *péage* et toute autre *prérogative*, ainsi que les *fabriques*, les *installations* et tous les *établissements* situés sur les terrains expropriés et les droits qui y étaient attachés. Les droits d'eau, de péage et les diverses prérogatives ne pouvaient être conférés aux particuliers, quant aux fabriques, aux installations et aux établissements de toute nature, ils devenaient de préférence la propriété indivise des habitants de la commune ou étaient confiés à leur exploitation. L'expropriation ne frappait pas les *minerais réservés* du sous-sol qui appartenaient à l'État (art. 12) ¹⁾.

¹⁾ Il s'agit des droits régaliens accessoires à la propriété nobiliaire (*iura regalia minora*), tel que le droit d'avoir un moulin, de percevoir un droit de péage sur les ponts ou sur le rive des fleuves. Les prérogatives étaient par exemple la qualité de patron d'une église (*ius patronatus*). Le droit d'eau est maintenant réglementé par la loi sur le régime des eaux du 27 juin 1924. Le patronage a été aboli par le Concordat signé avec le Saint-Siège, loi du 12 juin 1929. Les minerais réservés étaient ceux dont l'ex-

Comme on le voit, le décret-loi du Grand Conseil National était inspiré par le désir de faire régner la *justice sociale*, sans pour cela sacrifier *les intérêts de l'économie nationale*. « Seules des masses populaires jouissant d'une certaine aisance reposant sur une base agricole saine, peuvent assurer la vie économique qui nous permettra d'atteindre les cimes du progrès », disait l'exposé des motifs. Dans ce décret-loi, l'expropriation pour cause d'utilité publique se borne à accroître et à compléter les propriétés rurales paysannes, à intensifier l'économie rurale **par la consolidation** de la propriété moyenne et **la création** des fermes modèles, à faciliter le développement de l'industrie nationale et les conditions d'existence dans les villes, les centres miniers, industriels et balnéaires. La conception économique et sociale qui a présidé à la réforme agraire transylvaine de 1919 n'a pas comme point de départ le désir de créer à tout prix des petites propriétés paysannes modelées, quant aux formes et à l'étendue, sur un type rigide. Notre réforme agraire enlève à la terre son caractère de rente et, tenant compte des moyens et des possibilités d'exploitation des anciens propriétaires, elle laisse à ces derniers autant de terre qu'ils en peuvent administrer par eux-mêmes, avec les moyens dont ils disposent, et elle donne le surplus à ceux qui l'ont travaillée par le passé à la sueur de leur front. La propriété agricole a été fixée en général à 500 jug. de *terre cultivable*. Ce chiffre a été dicté par les circonstances agricoles et économiques qui nous sont propres ; dans les cas d'espèce, cette limite pouvait être élevée ¹⁾ ou abaissée, dans le cadre du plan général de réorganisation et de consolidation économique de la Grande Roumanie. Lors des enquêtes au cours desquelles se sont exprimées les opinions des propriétaires roumains, saxons et hongrois, on n'a pu relever aucun argument prouvant

exploitation devait faire l'objet d'une concession. Lallosevits-Lányi, Magyar magánjog (droit civil hongrois), Budapest, 1910, p. 237. A, Almási, Ungarisches Privatrecht, Berlin-Leipzig. vol. I, p. 90.

¹⁾ Dans le cas de copropriétaires ayant exploité le même domaine partagé avant 1914 ; dans le cas où il s'agit d'époux ; dans le cas où un des enfants a fait des études agronomiques (art. 5, al. 2 et art. 7, al. 1). Il convient d'observer que suivant la conception du décret-loi No. 3911/1919 — en opposition avec la loi du 30 juillet 1921, art. 8 pt. c) — l'expropriation de plus de 500 jug. était en général facultative : « on pourra » (art. 2, pt. 3).

sans conteste que ce maximum de 500 jug. de terrain cultivable, était trop faible pour permettre l'existence d'une agriculture, dans cette région du pays. Au contraire la situation nouvelle était telle que c'était l'agriculture extensive qui n'avait plus de chances d'avenir et de justification. Pour une agriculture intensive et dans un pays dont les tendances à l'industrialisation vont croissant, une étendue de 500 jug. de terrain cultivable paraît suffisante et quelquefois même trop grande. Ces considérations ont amené à formuler une règle qui permet d'exproprier *toutes les surfaces dépassant 200 jug. et autorise même, dans certains cas à descendre au-dessous de cette limite*. Dans des régions où les intérêts individuels ne pouvaient l'emporter sur les besoins de la population tout entière, la place de la grande propriété devait être prise par la moyenne propriété et par les fermes modèles. Dans la nouvelle conception de la propriété agricole, le nombre et l'étendue des propriétés moyennes pouvait même augmenter sans altérer la conception sociale du législateur. De la sorte, l'équilibre des propriétés rurales et les possibilités d'une culture agricole systématique ont été pleinement assurés. La transformation des grands domaines en moyenne et petite propriété devait trouver sa compensation — et c'est d'ailleurs ce qui s'est produit — dans une meilleure mise en valeur des produits agricoles sur les marchés des centres industriels, qui à leur tour, devaient être alimentés par les capitaux provenant de la vente des terres expropriées et placés dans des industries dont la rentabilité était supérieure à celle de l'agriculture.

Si l'on examine en détail les dispositions du décret-loi, on constate que l'*expropriation intégrale des propriétés immobilières* — ce terme a une acception plus large que les expressions de propriété rurale ou de terrain cultivable, employées par le législateur dans un autre ordre d'idées — qui appartenaient aux *étrangers*, personnes physiques et morales était justifiée non seulement par la conception nationaliste des législations nouvelles, mais encore par des considérations touchant à la défense nationale. On peut invoquer en faveur de cette thèse le fait que le préambule de la loi allemande de 1933 qui réglemente la succession au domaine familial (Reichserbhofgesetz) précise que le propriétaire du domaine (bien de famille) porte le nom de paysan et que *seul peut être paysan celui qui est citoyen allemand et de sang allemand* ou qui appartient à

une race apparentée et qui présente des garanties d'honorabilité ¹⁾. De même, « la *ruralisation* de l'Italie », était devenu le mot d'ordre du fascisme désireux de procurer au pays la richesse, l'énergie démographique, la santé morale et l'indépendance qu'assurent une agriculture intensive et l'amélioration des conditions de vie de l'agriculteur ²⁾.

L'expropriation — intégrale — des propriétés qui présentent un *intérêt scientifique* particulier, se justifie du fait que des intérêts de cette nature constituent des biens appartenant en commun à l'humanité.

L'expropriation intégrale des *immeubles et particulièrement des propriétés rurales de main-morte* s'explique par le désir de remettre en circulation une importante fraction du sol du pays. Nous avons montré plus haut que les corporations, les fonds, les institutions, les sociétés etc., détenaient plus de 6% de la superficie totale de la Transylvanie, du Banat, de la Crișana et du Maramureș, et que ces domaines ne représentaient pour elles que des capitaux. En dehors des propriétés rurales qui servaient directement un but spécial, de nature scientifique, artistique, éducative, sanitaire, charitable ou intéressant l'économie nationale, les autres propriétés de main-morte ne représentaient, pour les institutions auxquelles elles appartenaient, qu'une rente en argent et les obligeaient à des travaux entièrement étrangers à leurs préoccupations. De plus, elles les rendaient odieuses aux masses d'ouvriers agricoles privés eux-mêmes de terre. Dans l'ancienne Hongrie, ces propriétés étaient la cible des attaques incessantes des partis de gauche. En obtenant la contre-valeur en argent de leurs propriétés immobilières, ces institutions échappaient aux soucis de l'administration et pouvaient contribuer, par le placement de leurs capitaux mobiliers, à la consolidation économique du pays.

Les *forêts*, les *alpages* et les *pacages communaux* de même que ceux des *copropriétés* des anciens serfs et ceux *appartenant en commun* aux anciens régiments de garde-frontière ont été exemptés de l'expropriation intégrale, car ils servent directement les intérêts agricoles

¹⁾ Hans Frank, *Nationalsozialistisches Handbuch für Recht und Gesetzgebung*, München, 1935, p. II.

²⁾ Giacchino Volpe, *Histoire du mouvement fasciste*. Rome, 1940, traduit par Chuzeville, p. 186.

et encouragent l'élevage du bétail de leurs propriétaires dont la majorité sinon la totalité s'occupe d'agriculture et d'élevage; ils étaient d'ailleurs placés sous le contrôle de l'administration publique ou avaient le caractère de biens publics. Ont été également exemptées jusqu'à la limite de 500 jug. ou de 200 jug., pour le motif qu'elles n'avaient pas la personnalité juridique, les *copropriétés* formées par la contribution d'un certain nombre de copropriétaires inscrits dans les registres cadastraux indiquant les parties aliquotes des copropriétaires (*condominio*). Dans le même ordre d'idées et comme une conclusion nécessaire à ce qui précède, le législateur a également exempté les forêts appartenant à des personnes morales, publiques ou privées, de nationalité roumaine, — sans indiquer le nombre des jugăre exemptés — dans les limites permettant la satisfaction des besoins normaux de ces institutions — et, sous-entendu, de leur personnel — en bois de chauffage et de construction; de même que les « portions canoniques » jusqu'à 32 jug. et les dotations des écoles confessionnelles jusqu'à 16 jug. Étaient également exemptés 5 jug. de terre cultivable attribués aux communautés ecclésiastiques afin de couvrir les besoins du culte.

L'expropriation intégrale, encore que facultative, des *propriétés* immobilières acquises après le 1^{er} novembre 1917 en vertu de l'ordonnance susmentionnée du gouvernement hongrois, était destinée à réparer l'injustice commise à l'égard des Roumains par la restriction de la libre circulation des immeubles. L'expropriation des propriétés rurales d'une étendue supérieure à 20 jug. acquises par donations entre vifs depuis le 31 juillet 1914 — date de la déclaration de guerre — par des personnes qui jusqu'alors ne s'étaient pas occupées d'économie rurale, frappait les enrichis de guerre et ceux qui, sans être agriculteurs et à seule fin de mettre leurs capitaux à l'abri des conséquences de la dévaluation monétaire, les avaient placés en terres. Le désir de ne pas laisser le sol aux mains de ceux qui ne peuvent ou ne veulent le travailler par eux-mêmes, a inspiré la disposition qui prévoit l'expropriation des domaines donnés à bail en tout ou en partie par leur propriétaire, sauf dans le cas où ce dernier étant mineur n'a pu exploiter lui-même ses terres. Comme une conséquence logique de cet argument, on a prévu l'expropriation des domaines ruraux appartenant aux aliénés ou aux personnes sous curatelle et sans descendants.

En échange, *l'intention de protéger la propriété immobilière dans l'étendue que lui ont laissée* les mesures générales d'expropriation, est prouvée par le fait que l'expropriation au-dessous de 200 jug. n'avait été admise par le décret-loi — après autorisation préalable du département de l'agriculture de commun accord avec les autres départements intéressés — dans les domaines dont l'étendue était à l'origine supérieure à 200 jug. qu'afin de satisfaire les besoins des ouvriers agricoles de l'endroit et de préférence ceux qui avaient travaillé sur le domaine exproprié, s'ils étaient invalides de guerre et des veuves ou des familles de ceux qui avaient été tués au front ou qui étaient devenus invalides du fait de la guerre. L'abaissement de la limite d'expropriation jusqu'à 50 jug. pour les domaines dont l'étendue initiale était inférieure à 200 jug. s'explique par l'intention du législateur d'encourager l'industrie nationale en lui assurant les terrains convenables et de faciliter les conditions de vie dans les villes et les centres miniers, industriels et balnéaires, en réservant des terrains où pourraient s'élever des habitations à bon marché pour les ouvriers et les autres habitants aux ressources modestes. *Le souci du législateur de protéger le propriétaire frappé par la loi* — dans la mesure exigée par les intérêts économiques et permise par le but social de l'expropriation — résulte du fait que le décret-loi donne au propriétaire le droit d'obtenir, dans la limite des possibilités, une autre terre à la place de celle qui lui a été enlevée (art. 4, al. 4), et qu'il lui permet de plus de choisir la partie de son domaine ou le domaine — quand il en possédait plusieurs — qu'il désirait voir exempter et l'autorisait enfin, s'il le désirait, à demander l'expropriation intégrale de la partie exemptée d'une surface inférieure à 500 jug. et — en cas d'expropriation intégrale — des bâtiments et des terrains devenus inutilisables (art. 8). Afin d'obtenir les terrains nécessaires à la construction des habitations ouvrières, on a admis l'expropriation des terrains vagues, des jardins et des parcs appartenant à des particuliers et situés dans le périmètre des villes, des centres miniers, industriels et balnéaires, de même que des terrains situés aux abords des communes même s'il s'agissait de jardins, de vergers, de parcs ou de houblonnières. La limite de la surface non-expropriable était de 5 jug. dans les villages et de 2 jug. dans les villes, les centres miniers, industriels et balnéaires. Le but de ces dispositions était d'empêcher

la formation d'un prolétariat sans logement propre et particulièrement d'un prolétariat agricole sans lien avec le sol du pays.

C'est pour la même raison, à laquelle il convient d'ajouter la *défense des intérêts sylviques*, que le législateur n'a admis que sous certaines conditions et en l'encadrant des formalités mentionnées ci-dessus, l'expropriation des forêts et des alpages destinés à être transformés en terrains agricoles lorsqu'il était impossible de remédier autrement au manque de terres cultivables. Enfin, des considérations similaires expliquent l'expropriation des pacages appartenant aux communes avoisinantes, afin que le terrain ainsi obtenu soit attribué à tous les habitants de la commune dont les besoins rendaient cette expropriation nécessaire, mais en les obligeant à s'en servir comme pâturages, même s'ils manquaient de terres cultivables.

Le décret-loi réglemeute également la *procédure d'expropriation et de répartition des lots, le paiement de ces derniers, la liquidation des charges et des dettes ainsi que la transcription du droit de propriété*. Il institue des organes spéciaux chargés d'assurer l'exécution sur le terrain des expropriations et de l'attribution des lots: les *commissions locales et départementales* présidées par des magistrats et un *conseil supérieur* aux larges attributions ne laissant à la compétence des Cours d'Appel comme instance ordinaire que l'établissement définitif du prix d'expropriation; il prévoit la création d'une *Banque Agraire privilégiée* chargée des opérations financières et qui fut fondée par le décret-loi No. 4.167/1919. En ce qui concerne l'*attribution des lots*, on a établi un ordre de préférence basé sur l'accomplissement des obligations militaires pendant la guerre et on a envisagé en même temps des cas d'indignité. De sorte que l'expropriation se justifie non seulement par des arguments d'utilité publique, mais encore par des arguments d'une *valeur morale*.

Le Conseil Dirigeant et le Grand Conseil ont eu le mérite de reconnaître l'importance du problème agraire transylvain, d'en avoir embrassé toute la complexité et de lui avoir donné une solution à une époque troublée, réussissant ainsi à passer sans transition de la structure médiévale de l'État hongrois à la structure démocratique du régime roumain tout en épargnant aux provinces transcarpathiques les convulsions qui accompagnent en général une brusque transformation de l'ordre juridique établi. Le législateur roumain a été accusé par

l'oligarchie magyare, d'avoir sacrifié les intérêts politiques permanents, en particulier la production, au désir de s'assurer des succès politiques temporaires et d'avoir lésé les droits des autres nationalités. Aucune de ces objections n'est fondée.

La loi du 23 juillet 1921 qui a donné une forme définitive à la réforme agraire de Transylvanie, du Banat, de la Crișana et du Maramureș, a conservé, sans y apporter aucun changement, les principes fixés par le décret-loi.

Avant la réalisation de la réforme agraire, il y avait dans les provinces en question 843.448 propriétaires de lots de moins de 10 Ha représentant 87,6% du nombre total des propriétaires terriens qui était de 961.936 et détenant 2.536.738 Ha soit 34% de la surface totale de 7.411.313 Ha ; il y avait en outre 113.887 propriétaires possédant moins de 100 Ha, ils constituaient 11,8 % du nombre des propriétaires et détenaient 2.153.117 Ha ou 29% de la surface totale; il y avait enfin 4.061 propriétaires possédant plus de 100 Ha, ils représentaient 0,6% du nombre des propriétaires et détenaient 2.751.457 Ha soit 37%. *D. Mitrany* montre, dans l'ouvrage cité plus haut, qu'après la réforme, la superficie totale des propriétés inférieures à 10 Ha s'est élevée de 2.536.738 Ha à 4.200.547 Ha, soit de 34% à 56,4%, alors que la superficie totale des propriétés comprises entre 10 et 100 Ha est restée inchangée et que celle des propriétés de plus de 100 Ha est tombée de 2.751.457 Ha à 1.087.648 Ha soit de 37% à 14,61% et qu'on a exproprié au total 1.663.809 Ha appartenant à 8.963 domaines situés dans 3.583 communes ¹⁾. Le *Buletinul Informativ* (Bulletin d'Information) du Ministère de l'Agriculture et des Domaines (No. 1/1934), montre que jusqu'au 1^{er} janvier 1934, on a définitivement exproprié en Transylvanie, dans le Banat, la Crișana et le Maramureș, 11.728 domaines d'une superficie totale de 1.831.421 Ha. D'après *D. Mitrany*, un total de 490.528 sollicitants dont 363.664 Roumains et 126.864 appartenant à d'autres nationalités, ont été inscrits jusqu'au 1^{er} septembre 1927 et sur ce chiffre 310.583 ayants-droit — dont 227.943 Roumains et 82.640 de nationalités diverses — ont reçu des lots dont la superficie totale s'élevait à 451.654 Ha auxquels il convient d'ajouter 418.361 Ha de pâturages communaux et 484.805 Ha de

¹⁾ *D. Mitrany, op. cit.*, p. 210; observons que l'ouvrage de *Mitrany* ayant paru en 1930, les données qu'il publie sont antérieures à cette date.

forêts communales, ce qui porte le total de la superficie attribuée à 1.354.821 Ha. *Les données officielles* montrent que jusqu'au 1^{er} janvier 1934, 801.997 inscrits sur lesquels 388.717 ayants-droits sont entrés en possession définitive de lots couvrant une superficie de 369.262 Ha; on a également distribué 553.738 Ha pour les pacages communaux, 17.686 Ha pour des emplacements de villages; on a réservé à l'État des forêts d'une étendue de 651.173 Ha; et pour les institutions et les chaussées, 97.835 Ha¹⁾. Si le nombre des Roumains ayant bénéficié de la réforme agraire est plus élevé que celui des autres nationalités, cela s'explique par le fait que, d'après les données recueillies par le Conseil Dirigeant, les Roumains ne possédaient que 3.598.669 jug. sur les 14.882.625 jug. qui formaient la superficie totale des 26 départements de la Transylvanie, du Banat, de la Crişana et du Maramureş et que les Hongrois et les Allemands (Saxons et Souabes) détenaient le reste, c'est-à-dire 11.276.956 jug. alors que le nombre des Roumains était de 3.316.345 et que celui des autres nationalités réunies atteignait à peine 1.891.942. La population roumaine possédait donc 1 jugăr par tête, tandis que les autres nationalités en possédaient 6. Il était donc naturel qu'il y eut un plus grand nombre d'ayants-droit roumains et par conséquent de bénéficiaires de la réforme. Un fait certain et dont l'importance ne saurait être contestée, c'est que si quelques centaines de magnats hongrois ont perdu une partie de leur patrimoine immobilier, des dizaines de milliers de paysans hongrois ont reçu des lots de terre, tout comme leurs concitoyens roumains.

Quoi qu'il en soit, la réforme agraire roumaine a sensiblement diminué — du moins à la campagne — la trop grande distance qui séparait les riches des pauvres, et cela sans distinction de langue et de religion. À ce point de vue elle constitue une œuvre de justice sociale à laquelle le régime hongrois rétabli le 30 août 1940, dans le nord de la Transylvanie ne peut opposer que la fameuse ordonnance No. 1.440/1941 M. E. Cette ordonnance, considérant qu'au cours des vingt-deux ans d'administration roumaine en Transylvanie, les rapports de propriété ont évolué au détriment de l'élément hongrois et qu'une des causes de ce fait est la réforme agraire, permet aux anciens propriétaires — de nationalité hongroise na-

¹⁾ Enciclopedia României (Encyclopédie de la Roumanie), vol. III, p. 305.

turellement — d'obtenir d'une part l'annulation des contrats de vente conclus et exécutés, sans excepter les ventes faites par licitation publique, et d'autre part d'exiger des dommages et intérêts par des voies et des moyens entièrement étrangers au droit commun. *Elle annonce une nouvelle réglementation conçue dans le même esprit et concernant les « acquisition d'immeubles faites en vertu des normes de droit de la politique agraire roumaine ».* Un début d'exécution est marqué par l'ordonnance No. 3.710/1943 M. E. « sur la réglementation des questions connexes à celle des terrains à bâtir dans les territoires de l'est et de la Transylvanie rattachés à la Sainte Couronne de Hongrie ». Cette ordonnance prévoit la confiscation des terrains à bâtir attribués par la loi roumaine promulguée le 30 juillet 1921 et concernant la réforme agraire de Transylvanie, de même que la confiscation des terrains octroyés à leurs propriétaires actuels sur des biens ayant appartenu aux corporations et aux fondations publiques ou à la Banque Nationale de Roumanie, par lotissement ou par toute autre procédure officielle; les immeubles confisqués devenaient la propriété de l'État hongrois, même si, entre temps, ils avaient passé en d'autres mains et l'État ne devait verser aux propriétaires actuels que le prix qu'ils avaient payé si l'immeuble avait été acquis par contrat onéreux, sans tenir compte des frais éventuels, des intérêts moratoires et de la dépréciation de l'argent; l'ordonnance prévoyait également la restitution des « investissements nécessaires et utiles »; mais il n'est pas certain qu'on puisse entendre aussi par là les dépenses faites par le propriétaire à titre de contribution pour le pavage, la canalisation et le courant électrique. La nouvelle ordonnance établit un régime spécial pour les lots qui ont été bâtis et qu'elle frappe d'indisponibilité — interdisant de les grever ou de les aliéner — aussi longtemps que le propriétaire n'aura pas versé en faveur de l'État hongrois (au « fonds de dédommagement des expropriés ») une somme égale à la différence entre la *valeur réelle* de l'immeuble et le prix d'achat. Cette valeur réelle ne peut être inférieure au revenu cadastral multiplié par le coefficient 60 ¹⁾.

* * *

¹⁾ Petre Poruțiu, Situația juridică a proprietății imobiliare românești din Nordul Transilvaniei. Sibiu, 1943, p. 31.

En ce qui concerne les effets de la réforme agraire sur notre production agricole, ils n'ont pu être constatés et étudiés que lorsque l'on a eu connaissance des résultats de l'expropriation et des lotissements. M. Mitrany montre qu'en 1927, la surface de 10.318.520 ¹⁾ Ha qui est celle de la Transylvanie était répartie comme suit:

terres arables	2.979.740 Ha
prairies naturelles et pâturages	2.034.685 »
vergers et plantations	193.691 »
forêts	3.627.315 »
bâtiments, chemins, cours d'eau, carrières, mines et terres improductives	1.483.070 »

2.305.526 Ha de terres arables étaient affectés à la culture des céréales.

D'après les données statistiques officielles, en 1936, la superficie de 10.228.200 Ha des 23 départements de ces provinces était répartie de la manière suivante:

terres arables	3.409.763 Ha	33,34%
prairies naturelles et pâturages	2.121.312 »	20,74%
vergers et vignobles	138.203 »	1,35%
forêts	3.282.307 »	32,09%
terrains improductifs et cours d'eau	1.276.715 »	12,48%

L'agriculture roumaine en général et celle de Transylvanie en particulier est dominée par la culture des céréales. Celles-ci occupaient en Transylvanie en 1936, 75,60% de toute la surface arable. Les surfaces occupées par les principales céréales en 1936 sont indiquées dans le tableau suivant:

blé	1.120.405 Ha	32,86%
maïs	977.108 »	28,66%
orge	134.999 »	3,96%
avoine	252.615 »	7,41%
seigle	90.047 »	2,64%

¹⁾ L'étendue exacte de cette superficie est de 10.228.200 comme l'indique le Statistisches Taschenbuch von Rumänien 1941, p. 15 et suiv.; cf. également l'Enciclopedia României, vol. III, p. 307.

Les fourrages cultivés occupaient en Transylvanie 8,81% de la superficie totale dont le trèfle représentait 3,84% ¹⁾).

La production au quintal, à l'hectare a été ²⁾:

blé d'automne	12,2	} 8,7
blé de printemps . . .	8,1	
maïs	16,1	10,9
orge d'automne	14,2	} 7,1
orge de printemps . . .	11,7	
avoine	8,8	7,2
seigle d'automne . . .	12,0	} 7,4
seigle de printemps . .	7,0	

Ces chiffres montrent que, bien que la réforme agraire ait donné à l'agriculture roumaine en général une structure économique nouvelle, les conditions créées par cette transformation se sont montrées favorables à un développement progressif de notre production agricole et les résultats apparaissent clairement si l'on compare les données des tableaux ci-dessus: elles prouvent un accroissement des surfaces cultivées et une intensification de la production. Cette évolution peut encore être favorisée par l'application d'un programme de longue haleine, basé sur une connaissance profonde et exacte des conditions techniques et économiques de la production dans nos établissements agricoles. Les efforts des facteurs responsables s'orientent vers le redressement culturel et économique de la famille paysanne et de la ferme, et vers une réorganisation des villages qui abritent plus des trois quarts de la population du pays et constituent par conséquent l'inépuisable réservoir de vitalité de notre race.

La réforme agraire du Conseil Dirigeant et du Grand Conseil National est une des formes sous lesquelles le régime roumain s'est affirmé sur le sol ancestral de la Transylvanie qui déjà a été nôtre et le redeviendra sûrement. « Ce que nous voulons, c'est notre terre ».

PETRE PORUȚIU

Professeur à l'Université de Cluj-Sibiu.

¹⁾ Enciclopedia României, vol. III, pp. 307 et 309.

²⁾ Anuarul Statistic al României 1939 et 1940, p. 421.

LES NOUVELLES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES EN TRANSYLVANIE ¹⁾

Les progrès faits en Roumanie par l'archéologie dans les vingt dernières années, sont immenses, comme l'ont observé beaucoup de savants étrangers.

Cette science, méprisée par certains, s'est complètement émancipée, ouvrant de larges horizons sur la nuit du passé, éclairant les maigres données des documents écrits, fondant de puissantes institutions et jetant ainsi, par ses témoignages vivants, les bases de l'histoire véritable du peuple roumain.

Si pour beaucoup de nations cette science est un idéal passionnant de connaissance, pour le peuple roumain l'archéologie est aussi une arme puissante de l'esprit de défense et de conservation, dans la lutte avec l'inconnu et surtout avec les hérésies scientifiques, vieilles et tenaces, exploitées par nos ennemis: les archéologues roumains fouillent leur terre pour dénouer l'énigme de l'existence et pour comprendre le miracle de la permanence de leur nation.

* * *

La préhistoire, dont le champ s'étend toujours plus profondément dans le passé, établit dans l'ensemble du territoire roumain des centres de civilisations brillantes, particulièrement en Transylvanie.

La protohistoire, qui commence au deuxième millénaire av. J. Ch., nous montre, par le merveilleux âge du bronze, par les massives citadelles daces, en pierre, avec leurs éléments insoupçonnés de culture supérieure, et par quelques influences étrangères, rapidement assimilées, ce que fut la vie des Thraco-Géto-Daces.

¹⁾ Extrait d'une conférence faite à la Radio, le 20 novembre 1943.

En pleine histoire, l'archéologie nous explique comment la Rome impériale a mis « son sceau » sur le peuple dace et comment, pendant l'époque des migrations, le peuple roumain s'est accroché à la terre de la Dacie.

L'importance des vestiges romains de toutes sortes et la continuité des éléments de civilisation autochtone nous montrent clairement la double origine du peuple roumain: latin, par sa langue, sa mentalité et sa conversion au christianisme; dace, par sa vitalité et son endurance. Les preuves de l'époque des migrations comblent une grande lacune de notre histoire, celle de la formation du peuple roumain, sur les vieilles bases daco-romaines avec des influences passagères de peuples nomades.

Ces deux dernières années les fouilles archéologiques en Transylvanie ont, malgré les circonstances, été extrêmement actives. Elles ont été faites sous la conduite de l'Université de la Dacie Supérieure, par l'Institut des Études Classiques, dirigé par M. le Prof. C. Daicoviciu, l'âme de toute l'activité archéologique en Transylvanie, tant en ce qui concerne les fouilles, qu'en ce qui concerne l'organisation des musées et la collaboration avec toutes les Universités et le Musée National des Antiquités de Bucarest.

L'État et les institutions civiles, en particulier l'Institut National de la Coopération, ont appuyé ces fouilles.

I

Dans le domaine de la préhistoire et de la protohistoire les fouilles et les recherches suivantes ont été faites:

a) À Tărtăria, département d'Alba, sur le cours du Mureș inférieur M. Kurt Horedt de l'Institut des Études Classiques a découvert une riche station néolithique du type Turdaș, avec une couche supérieure de céramique peinte. Le matériel — belle céramique rougeâtre, des idoles en terre cuite et en os, différents instruments, des coupes à pied — et la céramique polichrome de la couche supérieure montrent, avec des éléments nouveaux d'ornementation et de stratigraphie, la culture du type Turdaș — la plus vieille du néolithique, née dans les régions des ruisseaux aurifères de la Transylvanie — et la liaison entre la céramique peinte de l'ouest transylvain, le groupe d'Ariuşd et le centre de Cucuteni en Moldavie.

b) À Boarta, département de Târnava-Mare, toujours M. Kurt Horedt a fouillé, pendant l'été de 1942, une station du type Coțofeni, en précisant la connaissance de cette civilisation, liée étroitement à l'Olténie et au Banat;

c) À Șanțul Mare et à Șemlac, près de Pecica-Rovine, département d'Arad, M. *Dorin Popescu* du Musée National des Antiquités a découvert encore deux stations du type Periam-Decica, caractérisées par des influences égéennes. Dans la couche supérieure de ces deux stations ont été trouvés des vestiges de La-Tène dacique et de l'époque des migrations.

Le Musée Régional d'Alba-Iulia, avec le conseil de l'Institut et l'assistance technique de D. Berciu, a fait des fouilles et des recherches dans le département d'Alba — à Ighiel, à Țelna et à Cetea — et dans le département de Turda à Bogata;

d) À Ighiel, localité déjà connue par l'important dépôt en bronze, publié dans *Apulum I*, a été fouillée, au lieu nommé «Piatra Poienii», une riche station Coțofeni, et a été déterminée une autre station Coțofeni, située sur le côté droit de la vallée, dans une dépression du coteau «Dealul Fierului».

e) À Țelna ont été fouillées deux stations de l'époque de bronze, du type Wietenberg, l'une dans les monts de Țelna, à Gugu et l'autre dans le village même à Râpe. Les deux stations étant situées sur des pentes, on n'a réussi à préciser aucune stratigraphie. À Țelna ont été déterminées encore deux stations préhistoriques à Litău et à Vârful Pietrii Tăiate.

f) À Cetea, connue dans la littérature archéologique par les dépôts en bronze et les découvertes scithiques, a été fouillée une station située entre les massifs granitiques de Măriuța, Ticuiata et Piatra Sasa, au lieu nommé «La Pietri», avec trois couches: Coțofeni, Wietenberg et La-Tène dacique. Pour la première fois il semble que la culture Wietenberg, cet admirable groupe de l'époque du bronze, caractéristique par la prédominance des spirales et des méandres, soit clarifiée du point de vue stratigraphique.

Aux environs du village de Cetea ont été déterminées six stations: Glămeea, Petriceaua, Boian, Guiul Lucăi, Pragsorul Mic et Vârf.

g) À Bogata, département de Turda on a fouillé, avec l'aide financière de la préfecture et avec la participation enthousiaste de

M. Darius Pop, conservateur du musée de Turda, récemment organisé, une très riche station, au lieu nommé « Bercul Țărcilor », avec deux couches, bien distinctes: Wietenberg et Hallstatt.

Aux alentours des villages de Bogata, de Cuci et de Dătășeni, situés près de Lechința, centre bien connu, ont été identifiées encore sept stations: Berc, Țăul Rotund, Groapa Roșie, Via Unguroaiei, Peste Apă et Sub VII.

II

Les connaissances de la culture des Daces, pendant les deux dernières années, ont élargi leur horizon, par de très importantes découvertes.

a) À Căpâlna, département d'Alba le Musée Régional d'Alba-Iulia, sous la direction de M. le Prof. C. Daicoviciu a découvert, de 1939, à 1942, une citadelle dace, qui fermait la vallée de Frumoasa (Sebeș) et qui sur les plateaux des monts de Sebeș, était en liaison, comme un avant-poste de l'Est, avec les forteresses daces du département de Hunedoara, bâties comme ce fort de Căpâlna, par les rois Burebista et Décébal, et détruites au moment de la conquête romaine.

La céramique, les monnaies, les outils, les objets de parure, un relief creusé en pierre et d'autres éléments d'architecture des murs, de la tour de défense, des palissades et des terrasses, élargissent beaucoup les données sur la vie et l'art des Daces, dont les citadelles fortifiées recouvrent le pays, de la Theiss au Danube et jusqu'en Moldavie;

b) À Costești, département de Hunedoara, M. le Prof. C. Daicoviciu, aidé de tous les membres de l'Institut, avec la collaboration de M. Vladimir Dumitrescu, directeur du Musée National des Antiquités de Bucarest, a continué les grandes fouilles archéologiques commencées par M. le Prof. D. Teodorescu, dans les Monts d'Orăștie, aux forteresses daces.

Grâce à une importante aide financière de l'État et au concours des Universités, des Fondations Royales et de quelques écoles secondaires, M. le Prof. C. Daicoviciu a ouvert non seulement de vastes chantiers, mais aussi un foyer pour l'éducation nationale, en organisant des cours et des excursions.

Le grand vallum, les palissades, avec leurs massifs pilons, les tours des terrasses inférieures, qui se trouvent sur l'arc, les célèbres alignements, apportent par de minutieuses observations et des grands travaux des éléments insoupçonnés, sur le goût raffiné, et sur l'architecture des Daces, modeste dans les habitations des pauvres, fastueuse et impressionnante, par sa richesse et sa massivité, dans les châteaux forts des rois et des chefs.

Parmi la multitude des objets archéologiques de toutes sortes nous mentionnons seulement un admirable relief en bronze, qui représente une tête de déesse.

Les fouilles de Costești, de Luncani et de Grădiștea Muncelului — centre de l'empire dace — continueront à l'avenir aussi.

c) À Ighiu, département d'Alba, près d'Alba-Iulia, le Musée Régional d'Alba-Iulia, avec la collaboration de l'Institut, a fouillé une nécropole dace, de l'époque romaine, après 170 ap. J. Ch. D'autres cimetières daces ont été fouillés, par M. O. Floca, directeur du musée de Deva, à Cașolț, près de Sibiu, et à Corabia dans les monts de Zlatna, lorsque une vérité capitale a été précisée, du point de vue archéologique: tardivement, pendant l'époque romaine, on trouve la trace, bien définie, du peuple dace.

La nécropole d'Ighiu, située près d'une carrière de pierre, donne des précisions plus claires, par de riches éléments concernant la vie, le rituel et l'époque, sur la continuité des autochtones et sur la naissance du peuple roumain. Cette nécropole marque la synthèse de la culture supérieure latine et la puissante tradition dace.

III

Non moins importantes sont les découvertes de l'époque romaine et de l'époque des migrations.

a) À Sarmizegethusa, outre les travaux de conservation faits, sous la direction de l'Institut, M. O. Floca a continué les fouilles des années précédentes, découvrant un fourneau systématique pour la brique, la céramique et la mosaïque, le premier, en bon état, trouvé en Dacie, et dans la nécropole romaine quelques tombeaux, avec leur inventaire habituel.

b) À Plugova (Ad Mediam), dans le Banat, M. M. Macrea, de l'Institut, a fouillé un camp romain, utilisé même au IV-e siècle ap. J. Ch.

M. I. I. Rusu a fait des recherches à Turda, M. Marius Moga a commencé les fouilles sur les mystérieux vallums romains dans le Banat et le Musée Régional d'Alba-Iulia a fouillé une « villa rustica » à Ighiu, un grand édifice public à Alba-Iulia et a déterminé une station romaine à Bogata, département d'Alba.

Nous signalons seulement une seule découverte archéologique de l'époque des migrations: l'inscription latine de Biertan, près de Mediaș, une des plus puissantes preuves de la continuité et de la romanité du peuple roumain; M. Kurt Horedt a publié cette inscription dans cet annuaire.

Beaucoup d'autres recherches d'information ont été faites par l'Institut des Études Classiques, par les musées de Deva, d'Alba-Iulia et le musée du Banat, récemment organisé par M. M. Moga, de l'Institut.

Les publications, les excursions scientifiques et le dur travail dans les musées n'ont jamais été interrompus.

* * *

Au terme de cette sommaire énumération des fouilles et des recherches archéologiques, faites pendant les deux dernières années, en Transylvanie, nous concluons:

Ces nouvelles découvertes élargissent encore l'horizon de la connaissance sur l'unité culturelle de la terre roumaine et approfondissent les données de l'histoire par des « preuves vivantes » de la brillante vie spirituelle des Daces.

Elles nous montrent dans l'instabilité et la douleur du présent la certitude du passé et l'assurance de l'avenir.

ION BERCIU

*Directeur du Musée Régional
d'Alba-Iulia*

CHRONIQUE

PUȘCARIU, SEXTIL: *Limba Română*, vol. I. Privire generală. (La Langue Roumaine, vol. I, Coup d'œil général). București. Fundația pentru literatură și artă. 1940. Pp. XIV+457. In 8°.

Sur ce premier volume, le seul de la série des quatre projetés qui ait paru jusqu'ici (sa traduction allemande a déjà vu le jour)¹⁾ de nombreux et très élogieux comptes-rendus ont été écrits, en particulier par des savants étrangers.

C'est en effet un livre magistral.

M. Sextil Pușcariu est le savant roumain le plus fidèle à sa spécialité. Il y aura bientôt cinquante ans que l'étude de la langue roumaine constitue sa préoccupation permanente et suprême. Durant tout ce laps de temps, il n'y a pas eu de problème de linguistique roumaine sur lequel M. Pușcariu n'ait dit son mot en toute clarté et en s'appuyant sur une parfaite documentation, il n'y a pas eu comme il n'y a pas de découverte en linguistique générale et dans les sciences apparentées que M. Pușcariu n'ait contrôlée et appliquée à la solution des problèmes que pose notre langue.

Le présent ouvrage est la synthèse de cette activité prodigieuse et de la plus haute tenue morale. C'est la synthèse de l'expérience, unique par ses proportions, de l'auteur du Dictionnaire de l'Académie, sous les yeux duquel a passé tout le trésor lexical de la langue roumaine, avec son immense complexe de problèmes, ainsi que l'inestimable trésor de l'Atlas Linguistique Roumain, le second des grands ouvrages qui lui doivent l'existence.

¹⁾ *Die Rumänische Sprache, Ihr Wesen und völkische. Prägung*, übersetzt von Prof. H. Kuen, Leipzig, Harrassovitz, 1944.

Introduction aux trois volumes devant suivre (le second sera bientôt sous presse), ce premier volume, portant le sous-titre de « Coup d'œil général », est en même temps une introduction, l'une des meilleures qui existent en quelque langue que ce soit, à la linguistique générale, laquelle bénéficie dorénavant des matériaux linguistiques roumains.

La langue qu'écrit M. Pușcariu est remarquablement belle, au point que ce livre, malgré sa richesse documentaire inégalable et bien qu'il soit au courant des plus récentes études relatives aux problèmes discutés, est par la forme une véritable œuvre littéraire, qu'on lit avec le même plaisir et la même facilité.

Le volume comprend deux parties : 1. *langue et expression* ; et 2. *langue et nation*.

Nous n'insisterons pas ici, sur la première partie. Très neufs, tant par les idées que par la méthode, les trois chapitres qui la composent : a) *l'organisation de la langue* ; b) *la prononciation* et c) *la pensée linguistique*, formeront chacun l'objet d'un des trois volumes qui suivront. Ils constituent dans ce volume un tout parfaitement lié, comprenant la plus magistrale analyse *in vivo* de la structure de la langue roumaine, dont on sent ainsi la pulsation à chaque pas, analyse dépouillée de tout dogmatisme, de toute nuance polémique, et conduite avec un amour sans égal pour son objet et sa spécialité.

En échange, nous nous occuperons, plus en détail, de la seconde partie : *langue et nation*, celle-ci étant la partie définitive du livre. Comprenant à peu près les trois quarts du volume cette partie contient tout ce que l'étude de la langue a permis de jusqu'ici de plus judicieux sur notre personne nationale et sur notre passé.

La langue est le miroir le plus fidèle du passé, des conditions géographiques et sociales dans lesquelles elle a pris naissance et où s'est développée la nation qui la parle. C'est donc une histoire authentique de la nation respective.

Nul n'a su comme M. Pușcariu déchiffrer et interpréter, avec un tel souci de vérité, avec tant de pénétration et de clarté, cette histoire qui est la nôtre.

Dans le premier chapitre, intitulé *Le Sang*, M. Pușcariu s'occupe en détail du problème, depuis longtemps controversé, du « substratum » et du « superstratum », du problème relatif à l'existence de rapports entre le « sang » ou la « race » et la « langue » d'une nation. Sa conclusion est la suivante : « Le sang s'hérîte, la langue s'apprend » (p. 166). « Il est indu-

bitable, dit-il, qu'il coule dans nos veines du sang thraco-géto-dace, mêlé de sang romain et, plus tard, de sang étranger provenant des peuples que nous avons assimilés au cours des siècles. Mais, du point de vue linguistique, nous sommes un peuple roman et parlons une langue romane » (pp. 182—183).

Si les résultats des recherches relatives au rapport entre le sang et la langue sont plutôt négatifs le rapport de la langue avec le sol sur lequel vit la nation qui la parle est depuis longtemps reconnu de tous. « Les conditions géographiques, nous dit M. Pușcariu au début du second chapitre intitulé: *Le Sol*, ont forcé l'homme à lutter avec les mêmes moyens contre la nature hostile et à recevoir, avec la même joie les dons de la nature amicale, à mener le même genre de vie et à prendre en face d'elle les mêmes attitudes. Ainsi s'est créé ce faisceau de qualités spirituelles qui, dans une plus large mesure que l'aspect extérieur, fait que les Roumains se reconnaissent aussitôt les uns les autres, et qui se refléchit dans leur langue » (pp. 208—209). Scrutant, avec sa vaste information, les cartes de l'Atlas et comparant les quatre principaux dialectes, M. Pușcariu illustre cette vérité, pour notre langue, de la manière la plus ample, en nous offrant en même temps, avec des preuves multiples une magistrale esquisse de la langue roumaine telle qu'elle se présentait avant de se diviser en quatre rameaux, et en déterminant en outre le territoire où nous nous sommes formés comme peuple et comme individualité linguistique. « Les grandes ressemblances entre les quatre dialectes roumains, écrit M. Pușcariu, ont fait croire à beaucoup que la langue roumaine primitive était unitaire, et cette unité supposée leur a fait admettre une patrie primitive d'étendue restreinte, d'où le peuple roumain aurait ensuite essaimé dans toutes les directions, comme les abeilles d'une ruche » (p. 251). À l'aide de preuves lumineuses, M. Pușcariu montre que, notre patrie primitive s'étendait au contraire sur un vaste territoire, comprenant les deux rives du Danube et de ses affluents. entre la Mer Adriatique et la Mer Noire et que les Roumains primitifs n'étaient pas, quant à la langue, tout à fait homogènes. L'auteur distingue, pour cette époque, trois groupes: les « Roumains orientaux », dont les descendants sont aujourd'hui les Aroumains et les Mégliéno-Roumains, les « Roumains occidentaux » de qui sont issus les Istro-Roumains, et les « Roumains du Nord du Danube », ancêtres des Daco-Roumains. La date de la rupture du contact entre les trois groupes de Roumains primitifs ne peut être établie avec précision. L'événement ne s'est produit, en tout cas, qu'après l'invasion

des Slaves, car les plus anciens emprunts linguistiques que nous leur ayons faits sont communs aux quatre dialectes, ce qui implique une symbiose qui a dû être entre eux d'une certaine durée.

Le troisième chapitre, intitulé *Les voisins*, comprend un admirable exposé des influences diverses exercées, au cours des âges, sur notre langue par les langues des peuples voisins. Nous remarquons en particulier, dans ce chapitre, les passages relatifs aux rapports linguistiques albanoroumains, à l'influence slave et à l'influence hongroise.

Les coïncidences linguistiques avec les Albanais, si controversées, prouvent, comme le démontre M. Pușcariu, une seule chose : à savoir que certains de nos ancêtres ont vécu côte à côte avec certains des ancêtres des Albanais actuels. « Comme nous n'avons, dit-il, ni informations ni indices que les Albanais aient vécu au Nord du Danube, nous sommes forcés d'admettre qu'au moins une partie des anciens Roumains ont habité au Sud du fleuve. Ce sont ces derniers qui ont transmis aux autres Roumains, par la voie naturelle de cheminement des innovations linguistiques, c'est-à-dire par contact d'homme à homme, les emprunts et les calques provenant de l'albanais » (p. 270), ou, pour dire mieux, un petit nombre d'emprunts ou de calques, car les autres proviennent en réalité, dans les deux langues, d'une source commune, la langue thrace. C'est par cette voie des « albanaisismes » que, selon M. Pușcariu, nous sont arrivés la plupart de nos « balkanismes ».

En ce qui concerne l'influence slave, qui, de toutes les influences exercées sur la langue roumaine, a été la plus prolongée et la plus forte, M. Pușcariu démontre qu'elle date non pas du commencement, mais de la fin de l'époque de formation de notre langue. Elle ne s'est pas exercée, particulièrement au Nord du Danube, dans le sens horizontal seulement, c'est à dire de peuple à peuple, par symbiose, mais en grande partie, dans le sens vertical, du Slave conquérant au Roumain autochtone.

L'influence hongroise forme deux couches dans la langue roumaine : l'une, réduite, plus ancienne, qui est commune à tous les Daco-Roumains, et l'autre, plus récente et plus massive, dans le parler de Transylvanie. Si, par la quantité comme par la qualité, l'influence hongroise est relativement négligeable, elle présente en échange une importance historique : en effet, son absence totale de nos dialectes sud-danubiens signifie que, à l'époque où nous sommes entrés en contact avec les Hongrois, le lien entre Daco-Roumains et Roumains du Sud du Danube était déjà coupé.

L'époque roumaine primitive était donc close à cette date (XI-e—XII-e siècles).

Le quatrième chapitre nous montre la relation étroite qui existe entre notre langue et notre passé. Dans ce chapitre, la partie relative à la continuité de notre habitat en Dacie est particulièrement importante. Des nombreux arguments que nous fournit la langue à cet égard et qui sont largement exposés par M. Pușcariu, nous ne relevons ici que quelques-uns des plus neufs, tirés de l'Atlas Linguistique Roumain. Comparant, avec une carte des établissements romains de Dacie dressée par C. Daicoviciu, une série de cartes de l'Atlas: *păcurar, nea, aiu, pedestru, varză, moare, cute, rinichi*, etc., et constatant que les éléments latins se trouvent précisément dans les régions des établissements romains les plus denses, M. Pușcariu se demande à bon droit: « Si les Roumains de la Roumaine actuelle étaient venus de la Péninsule Balkanique au Moyen-Âge, comme le prétendent d'aucuns, serait-il possible qu'ils aient apporté avec eux ces mots d'origine latine — dont une partie manque au Sud du Danube — et qu'ils se soient établis avec ces mots, par hasard, justement dans les régions où jadis la population romaine était plus dense »? (p. 339). C'est au Sud du Danube, où la civilisation romaine avait pénétré plus tôt et s'est maintenue jusqu'après le III-e siècle, qu'il semble que se soient formés des noyaux linguistiques d'où ont rayonné ensuite vers le Nord des innovations. Tel est le cas de *varză, rinichi, zeamă de varză, ȕresie*, etc., mots qui, dans leur expansion du Sud vers le Nord, se sont arrêtés devant une barrière puissante, derrière laquelle se conservent les formes plus anciennes latines: *curechiu, rărunchi, moare, cute*, etc. « Si la Roumanie d'aujourd'hui, conclut M. Pușcariu, avait été habitée par d'autres populations et si les Roumains étaient venus de la Péninsule Balkanique dans le pays qu'ils occupent, apportant avec eux les mots « balkaniques », nous ne pourrions nous expliquer pourquoi ils ne les ont pas portés avec eux jusqu'aux confins septentrionaux et occidentaux et pourquoi, dans ces régions, ... où l'on trouve encore d'autres archaïsmes ..., nous rencontrons, pressés par l'afflux des mots nouveaux, précisément des éléments latins, quoique au delà des frontières ouest et nord de la Roumanie ne vivent pas de peuples néo-latins à qui ils aient pu les emprunter » (p. 340). Ces arguments de M. Pușcariu ont convaincu tous les savants étrangers qui, dans cette question, ne sont préoccupés que de la découverte de la vérité (cf. G. Rohlfs, *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen*, vol. 175, p. 35; O. J. Tuulio, *Neuphilologische Mittei-*

lungen, vol. 89, p. 99; W. von Wartburg, *Die Entstehung der romanischen Völker*, pp. 157—159; K. Jaberg, *Vox Romanica*, V, pp. 49—86; Elise Richter, *Archivum Romanicum*, XXV, pp. 409—417; Alf. Lombard, *Literaturblatt f. germ. u. rom. Philologie*, LXIII, pp. 325—329, etc.).

Le cinquième chapitre nous montre comment se réfléchissent dans la langue notre structure sociale, notre mode de vie et nos occupations (agriculture, vie pastorale, vie militaire, etc.). Parlant de notre expansion pastorale au Moyen-Âge, M. Pușcariu fait la juste constatation suivante: « Si les Roumains de la Roumanie actuelle étaient les descendants de pâtres migrants, venus, comme le prétendent d'aucuns, de la Péninsule Balkanique, au Moyen-Âge, dans des régions habitées par d'autres peuples, leur sort aurait été assurément celui des groupes de « Vlaques » qui se sont noyés dans la masse des Hongrois de l'ancienne Pannonie et des Slaves des Carpathes septentrionales » (p. 361).

Le chapitre final, intitulé *Influences culturelles*, est une très judicieuse et très complète étude du néologisme dans la langue roumaine. Son introduction en masse chez nous a été un phénomène naturel. Notre européanisation, si profonde au XIX-e siècle, a transformé dans une telle mesure notre genre de vie et les conceptions de la société roumaine que les anciens moyens d'expression de la langue ne suffisaient plus à habiller les idées nouvelles qui demandaient impérieusement et rapidement à être exprimées. Le danger de défigurer notre langue a été alors des plus menaçants. Mais le bon sens inné de notre peuple nous a sauvés de ce péril. Les emprunts indispensables que nous avons faits au latin et surtout au français sont devenus nôtres de la façon la plus naturelle. Loin de défigurer notre langue, ils l'ont réintégrée dans la communauté spirituelle néo-latine.

Dimitrie Macrea

BIBLIOTHECA RERUM TRANSILVANIAE

À la suite des tristes événements de l'automne 1940, qui amenèrent le partage de la Transylvanie, le besoin se fit sentir d'organiser l'activité scientifique déployée chez nous concernant les multiples problèmes soulevés par cette province.

Tandis que la Société Historique Magyare faisait paraître un gros volume en allemand: *Siebenbürgen* (Budapest, 1940) afin de prouver à

l'opinion publique mondiale combien sont justes les prétentions magyares sur notre Transylvanie, nous avions cet admirable instrument scientifique d'information objective de l'étranger qu'était la « Revue de Transylvanie ». Mais en automne 1940, année endeuillée pour nous, au moment de l'injuste asservissement de la Transylvanie, la revue cessa de paraître elle aussi. En Transylvanie du Nord, occupée par les Hongrois, fut créé un Institut Scientifique Transylvain, ayant un but très précis: prouver la justesse des prétensions hongroises sur le territoire ravi en 1940 et pousser plus avant la lutte pour la complète réalisation des aspirations magyares. L'apparition du massif volume: *Documenta historiam Valachorum in Hungaria illustrantia usque ad annum 1400 p. Chr.* (Budapest, 1941), qui, sous l'apparence d'une stricte objectivité, se sert d'affirmations non-contrôlées et falsifie les réalités historiques, tend vers le même but du magyarisme: l'incorporation de toute la Transylvanie.

Dans ces conditions, il fallait nécessairement adopter une attitude décisive, destinée à annihiler les informations tendancieuses des Hongrois et à étudier d'une façon objective les problèmes de la Transylvanie, attitude destinée également à mettre à la portée de l'opinion publique mondiale une série d'instruments scientifiques, de données et d'éléments permettant au lecteur étranger impartial de porter, sur les réalités transylvaines, un jugement objectif et d'en tirer des conclusions conformes à la vérité historique, ainsi qu'aux réalités ethniques et géopolitiques de cette partie du sol roumain.

Afin d'assurer un caractère unitaire et homogène, ainsi qu'une tenue strictement scientifiques à cette active étude des problèmes transylvains fut créé, près l'Université réfugiée « Roi Ferdinand I^{er} » de Cluj-Sibiu, un Centre d'études et de recherches concernant la Transylvanie. Dirigé par le prof. S. Dragomir, membre de l'Académie Roumaine et spécialiste réputé des problèmes historiques et ethniques de Transylvanie, le Centre d'études et de recherches concernant la Transylvanie concentre son activité autour de deux publications: la « Revue de Transylvanie » et « Bibliotheca Rerum Transsilvaniae ». La seconde est une collection qui paraîtra en plusieurs séries, contenant des études approfondies en langues universelles: français, allemand, anglais, et qui embrassera des problèmes touchant tous les domaines de la Transylvanie.

La série introductive de cette collection fut inaugurée par l'étude du prof. S. Dragomir, intitulée: « La Transylvanie avant et après l'arbitrage de Vienne ». Dans un exposé clair et chaleureux le prof. Dragomir

réussit, en dépit du nombre restreint de pages, à mettre à contribution tous les résultats réalisés jusqu'à présent par les recherches scientifiques dans toute la complexité du problème transylvain. Appuyant son exposé synthétique sur des cartes, des données historiques et statistiques indiscutables, l'auteur démontre, d'une façon irrécusable, le caractère roumain qu'à toujours eu la Transylvanie. Il souligne que cette dernière, berceau du peuple et de l'État roumain, fait — avec le Banat et la plaine de la Tissa — partie intégrante de l'unité géographique, politique et économique roumaine. Ce fait explique l'immense progrès réalisé par cette province, à partir de 1918, dans tous les domaines, dans le cadre de l'État unitaire roumain. Un chapitre spécial examine l'indulgent régime de protection des minorités ethniques, adopté par l'État roumain vis-à-vis de tous les minoritaires sans exception. Mais à la suite de l'arbitrage de Vienne, l'unité géographique, politique et ethnique de la Transylvanie fut coupée en deux ; 1.304.398 Roumains, constituant la majorité de la population de la Transylvanie cédée, se virent à nouveau placés sous la domination magyare. Mais en dehors de l'anomalie ethnique résultant du partage arbitraire de la Transylvanie, l'impossible axe horizontal, qui contredit la logique même de l'histoire, a déterminé, par la destruction de l'unité territoriale, une désorganisation des voies de communications de l'industrie et du commerce, en un mot de l'entière économie transylvaine, lésant les intérêts de tous les habitants, quelle que soit leur condition ethnique.

La conclusion qui se dégage des pages convaincantes du prof. S. Dragomir est la suivante : la Transylvanie ne peut appartenir qu'au tronc commun du roumanisme, auquel elle est liée autant par toute la ligne de son développement historique que par sa configuration ethnique massivement roumaine, sa structure orographique et son orientation économique. À la lumière de l'exposé documenté du prof. S. Dragomir l'arbitrage viennois de l'automne 1940 apparaît dépourvu de toute justification historique, ethnique et économique.

Le seconde fascicule de la bibliothèque du Centre d'études et de recherches concernant la Transylvanie porte la signature du démographe bien connu le Dr. P. Râmneanțu et le titre : « Die Abstammung der Tschangos ».

Sans traiter spécialement une question d'intérêt transylvain purement local, la monographie du prof. Râmneanțu est organiquement liée aux recherches des réalités transylvaines, si nous la rapportons à l'origine de certains des « Ciangăi » de Moldavie. Son apparition dans la biblio-

thèque du Centre a de plus une autre explication: en démontrant scientifiquement la vraie provenance des «Ciangăi» de Moldavie, l'auteur met au point la tendance totalitaire du panmagyarisme enclin à considérer comme Hongrois les Sicules dont l'origine nous demeure inconnue, ainsi que les «Ciangăi» appartenant à nos régions moldaves. La question de l'origine de ces derniers est envisagée dans ce cas sous un angle nouveau. L'étude du prof. Râmneanțu est divisée en deux parties distinctes. La partie historique étudie la répartition géographique ainsi que le nombre des «Ciangăi» et apporte de nombreux témoignages historiques d'où ressort clairement la différence catégorique entre les concepts de «catholique» et de «Ciangău» concepts non entièrement superposés, par le fait que maints catholiques de Moldavie sont soit des Roumains transylvains siculisés et réfugiés en Moldavie, soit des Roumains moldaves convertis au catholicisme, tandis que les «Ciangău» sont pour la plupart des Sicules immigrés en Moldavie entre 1741—1824. Par conséquent ils sont injustement appelés «Ciangăi», puisque l'origine ethnique de la majorité d'entre eux peut être prouvée comme étant roumaine. Dans la seconde partie de son étude le prof. Râmneanțu établit, sur des bases d'analyse du sérum, la parfaite identité d'indices sanguins entre les Roumains de langue roumaine et de religion catholique et les «Ciangăi» de sang et de langue magyares et de religion catholique. En conclusion l'auteur affirme que les Roumains catholiques ainsi que la majeure partie des «Ciangăi» sont d'origine roumaine, — conclusion correspondant non seulement aux réalités historiques, démographiques, anthropologiques et ethnographiques, mais pouvant être vérifiée par les analyses de laboratoire des groupes sanguins et de l'indice sanguin des habitants catholiques de Moldavie.

Le No. 3 de la «Bibliotheca Rerum Transsilvaniae» est surtout une étude philologique de notre romanité et de notre continuité dans les monts daces. Cette brochure est due à l'un des philologues roumains actuels les plus qualifiés, le prof. Al. Procopovici et a pour titre: «Die Rumänenfrage (Beiträge zum Aufbau ihrer wahrhaften Geschichte) Priorität, Kontinuität und Struktur der dakischen Latinität». L'utilité de cette recherche ne saurait être suffisamment soulignée, aujourd'hui surtout, quand tant d'intrus, tels que Gáldi, Makkai, Mályusz, Tremli-Tamás et Van Leisen, résolvent d'un trait de plume des questions aussi complexes que celles de patrie préroumaine, de continuité, de symbiose slavo-roumaine, etc. Dans les premières pages, à caractère historique,

le prof. Procopovici apporte de précieux témoignages concernant notre latinité et notre continuité en Dacie, tels que ceux des chronographes byzantins Kekaumenos, Chalkokondylas et des humanistes Schiltberger, Bongarsius, Giovanni Antonio Magini, Giulio Pomponio Leto. Mais tous ces témoignages, attestant notre priorité et notre continuité en pays dace, sont contestés par les Hongrois.

En revanche, l'historiographie de nos voisins se fait un honneur de nous considérer comme des intrus tardifs, venus au XIII-e siècle descendants de forçats romains établis dans ces contrées par la royauté hongroise, comme le prétend la légende du Roi Ladislas. Mais des affirmations de ce genre, fondées sur la simple légende du Roi Ladislas ne sauraient résister à une critique sérieuse. Analysant cette légende dans la rédaction de Siméon Dascălul, ainsi que dans celle de la « Voskresenskaia Letopis » et la confrontant avec les relations de Marco Bandini et Niccolò Barsi de Lucca, le prof. Procopovici conclut que la source de Siméon Dascălul est une ancienne chronique hongroise non-identifiée, tandis que le Ladislas de la légende semble être le voévode transylvain Ladislas III (1291—1315) à moins d'être un nom collectif. L'esprit de cette légende survit encore dans l'historiographie magyare comme par exemple dans l'œuvre de L. Gáldi—L. Makkai: « Geschichte der Rumänen » (Budapest, 1942) où l'on peut voir que les premiers Roumains immigrés au nord du Danube remonteraient au XI-e siècle, n'étant venus, pour la plupart, qu'au XIII-e siècle dans les contrées où ils sont aujourd'hui. Mais combler à l'aide de la fantaisie l'hiatus de notre histoire du VI-e au XIII-e siècle ne signifie pas faire œuvre d'historien.

L'auteur apporte des lumières précieuses éclairant l'impénétrable nébuleuse du Moyen-Âge roumain en mettant à profit les résultats philologiques les plus récents. En citant à l'appui de ses affirmations des autorités telles que M. Friedwagner, G. Weigand, M. Vasmer, C. Daicovici, Th. Capidan, E. Gamillscheg, S. Pușcariu, E. Petrovici, S. Dragomir, G. Reichenkron, K. Jaberg, etc. l'auteur dissipe toute une série d'affirmations tendancieuses ou erronées émises par L. Gáldi, L. Makkai, H. Dumke et L. Treml. L'argumentation du prof. Procopovici est fondée sur maintes preuves linguistiques puisées particulièrement dans la terminologie agraire à coloris latin, toutes témoignant que l'agriculture fut connue des Roumains depuis les temps les plus reculés; cet argument plaide en faveur du sédentarisme de nos aïeux. Ils ont emprunté leur terminologie aux Slaves avec lesquels ils ont cohabité en Dacie (Daco-

slaves), et nous l'avons transmise aux Saxons — sûr indice de notre continuité en ce pays, où nous avons constitué depuis toujours un élément de perpétuité par rapport à tous les immigrés d'Orient ou d'Occident. L'auteur soulève et discute avec compétence divers problèmes se rattachant à la vieille patrie roumaine, tels que les anciens éléments germaniques de notre langue, les anciens éléments grecs, albanais et autochtones, les influences slavo-roumaines réciproques, le roumanisme balkanique et carpatique, et beaucoup d'autres. Dans les pages finales de ce chapitre le prof. Procopovici démontre que la présence d'éléments lexicaux bulgares, turcs et ukrainiens dans les régions roumaines, sauf la Transylvanie, ainsi que l'infiltration des éléments lexicaux hongrois dans les autres contrées roumaines prouve, d'une façon certaine, que les Roumains n'émigrèrent jamais de Valachie en Transylvanie — comme le soutient l'historiographie magyare — mais inversement, l'émigration roumaine de Transylvanie en Valachie et Moldavie étant historiquement prouvée. En insistant sur le dialecte « *crișan* » qui conserve les éléments latins les plus purs, l'auteur y voit une preuve sûre de continuité, car ce dialecte est parlé dans une région de très intense romanisation, ainsi que l'ont prouvé les fouilles archéologiques. Une autre preuve de notre continuité en Dacie est constituée par la palatalisation des dentales dans le dialecte « *crișan* », phénomène emprunté aux Daco-slaves, sur le territoire dace, au temps de la symbiose slavo-roumaine. Le dernier chapitre vient à bout de quelques affirmations tendancieuses de L. Gálldi et L. Makkaï dans leur fausse « Histoire des Roumains » (*Geschichte der Rumänen*).

Le quatrième numéro est dû au maître de conférences de la Faculté de Droit de Cluj-Sibiu, T. Drăganu, et porte le titre: « La doctrine juridique de la couronne hongroise ». En analysant l'idée de la « Sainte Couronne » hongroise sous l'aspect de la doctrine qu'elle fit naître dans la littérature juridique magyare, T. Drăganu souligne, par des arguments historiques et juridiques, le caractère non fondé des tentatives magyares destinées à prouver que — partant de l'idée de cette « Couronne Sacrée » — les Hongrois sont parvenus, avant tous les peuples occidentaux, à la notion moderne d'État et ont réussi les premiers à baser la Constitution de cet État sur la volonté nationale. Une autre thèse de la doctrine magyare, attentivement étudiée par l'auteur, est l'affirmation que le peuple magyar a établi, dès le Moyen-Âge, sa Constitution sur une conception intégralement semblable à la théorie organiciste moderne de

l'État. Dissertant largement sur cette question, l'auteur conclut que l'idée moyen-âgeuse de la Couronne hongroise n'a rien de commun avec la théorie organiciste moderne de l'État.

Les deux chapitres suivants de cette intéressante étude examinent l'idée de Couronne en tant que base juridique des revendications territoriales magyares, ainsi que le problème concernant le prétendu « droit historique » de domination de la Couronne hongroise sur les individus d'autre nationalité. Analysant la doctrine magyare sous cet aspect et à la lumière des principes du Droit public, T. Drăganu constate qu'elle s'isole dans une attitude idéologique n'ayant rien de commun avec les idées directrices modernes en matière de délimitation des frontières.

Le dernier chapitre est consacré à l'analyse des principales conséquences dérivant de l'idée de la « Sainte Couronne », par rapport aux institutions de Droit public magyar, ainsi qu'à une étude critique de la méthode appliquée par cette doctrine. Au moyen d'arguments convainquants, l'auteur repousse les prétentions des juristes hongrois selon lesquelles, grâce à l'idée de « Couronne », la Hongrie serait le premier pays du continent où ait pu être instauré un régime constitutionnel et parlementaire. L'excellente étude de T. Drăganu dissipe, au point de vue juridique, le mythe à l'aide duquel la Hongrie « millénaire » cherche à justifier sa « mission » d'opresseur des peuples d'autre race.

Le prof. Al. Borza, botaniste réputé, publie dans la collection du Centre (No. 5) la brochure: « Die Siebenbürgische « Heide », qui, comme l'indique son sous-titre: « Eine pflanzengeographische Schilderung », est une étude à caractère phytogéographique. Discutant les limites de la plaine transylvaine, le relief, l'hydrographie, le climat et la structure agro-géologique de son sol, l'auteur finit par conclure que cette plaine ne saurait être délimitée exactement en partant des considérations d'ordre orographique, hydrographique ou climatérique.

Dans le chapitre II, consacré aux considérations phytosociologiques, analysant la végétation de la plaine transylvaine, le prof. Borza étudie spécialement la flore des forêts de la plaine, ainsi que la végétation stepnique, et appuie ses constatations sur une série d'expériences personnelles.

Dans le domaine des considérations anthropogéographiques, l'auteur attribue aux pâtres roumains, vivant ici depuis des temps archaïques, la diminution des forêts de la plaine.

Il est démontré, en conclusion, que la prétendue « steppe » transylvaine est une région ne pouvant être définitivement séparée du reste de

la Transylvanie au point de vue géophysique et géobotanique. À ce dernier point de vue elle appartient à la région des forêts de chênes, ce qui n'a aucun rapport avec la lande pannonienne (pusta), quoi qu'on en ait dit.

La sixième brochure de la bibliothèque, intitulée: « Les Roumains de Transylvanie au Moyen-Âge », porte la signature du professeur d'histoire de la Transylvanie à l'Université de Cluj-Sibiu, Jean Moga. Écrit à l'occasion de l'apparition du volume: « Documenta historiam Valachorum in Hungaria illustrantia usque ad annum 1400 p. Chr. » publié sous les auspices de l'Institut Historique pour l'Europe centrale et orientale de Budapest, par Lukinich-Gáldi-Fekete-Nagy-Makkai, l'ouvrage du prof. Moga constitue jusqu'ici la plus compétente, la plus documentée et la plus ample des réponses aux aberrations figurant dans la susdite collection magyare de documents.

Dans ses recherches sur le prétendu nomadisme des Roumains, l'interprétation objective de toute une série de documents du XIV^e siècle, intentionnellement omis par les éditeurs hongrois, justifie l'affirmation du prof. Moga, selon laquelle les Roumains de Transylvanie eurent, à cette époque, une existence stable à caractère prépondérant agricole et non pastoral. Tout en démontrant l'inexistence d'un nomadisme roumain moyen-âgeux l'auteur se demande si une immigration roumaine a existé aux XII^e et XIII^e siècles en Transylvanie, comme l'affirme l'historiographie magyare grâce à une fausse interprétation des documents. Se basant constamment sur des témoignages documentaires et toponymiques, le prof. Moga établit, d'une manière certaine, la priorité des Roumains de Transylvanie dans une symbiose slavo-roumaine antérieure à la pénétration des Saxons et des Hongrois dans cette province. En démasquant la façon dont la toponymie roumaine ou slavo-roumaine fut traduite par les autorités politiques qui émettaient les documents, l'auteur conclut que la toponymie magyare ou saxonne de Transylvanie n'est pas le reflet des réalités ethniques locales. La seule conclusion qui pourrait dériver d'une analyse de la toponymie transylvaine du Moyen-Âge serait que les anciennes dénominations topiques réfutent la théorie du nomadisme ou de l'immigration roumaine en Transylvanie et confirment la stabilité et l'ancienneté de nos établissements.

Un chapitre spécial examine le rôle joué par les Roumains dans les transformations économiques et sociales de la Transylvanie: ils avaient assumé la charge du défrichement des forêts et de la création des villages,

œuvre nouvelle à conséquences énormes pour l'évolution économique, sociale et politique de la Transylvanie. Cette œuvre fut accomplie non par les Roumains immigrés, qui — sporadiques et accidentels — n'auraient pu participer aux transformations économiques et sociales du temps, mais par les kneaz roumains et la grande masse autochtone des Roumains. L'historiographie magyare, ignorant totalement le processus des transformations économiques et sociales en Transylvanie aux XIII^e et XIV^e siècles, ainsi que la contribution des Roumains dans ce processus en tant qu'élément autochtone, actif et créateur, — dans sa tendance à donner un forderung sérieux à la théorie d'immigration roumaine durant cette période — cherche à présenter la constitution des établissements roumains de Transylvanie comme dérivant du phénomène d'immigration. Le prof. Moga établit, à la lumière des documents, la préexistence des établissements roumains par rapport à ceux des Hongrois et signale également le cas de villages roumains magyarisés par les Hongrois qui y vinrent ultérieurement. Usant d'incursions ethnographiques et établissant le fait que les Roumains de Transylvanie, au XIV^e siècle, se servaient pour leurs constructions non seulement de bois, mais aussi de pierres et de briques, le prof. Moga réussit à démontrer le caractère d'ancienneté et de permanence des établissements roumains de Transylvanie.

Se basant sur les attestations du Notaire Anonyme du Roi Bela, l'auteur combat l'affirmation de L. Gáldi selon laquelle les Roumains n'auraient immigrés en Transylvanie qu'après l'invasion tartare, vu que la forme hongroise Oláh, désignant les Roumains, n'apparaît qu'après 1241. L'apparition de ce terme après l'invasion des Tartares — dit le prof. Moga — prouve que les Hongrois n'ont réussi à s'établir en Transylvanie qu'après 1241.

Le septième fascicule de la *Bibliotheca Rerum Transsilvaniae* est le volumineux ouvrage du prof. G. Giuglea intitulé: « Uralte Schichten und Entwicklungsstufen in der Struktur der dakorumänischen Sprache ». L'auteur y étudie plusieurs éléments dans la structure de notre langue sous le prisme des couches successives allant de l'époque de la colonisation jusqu'à l'arrivée des Slaves en Dacie. Les phénomènes linguistiques concernant chaque couche, depuis la couche autochtone jusqu'à la couche latine, ainsi que les filons de moindre importance à ancienne souche grecque et allemande y sont examinés avec une stricte application des normes de la langue roumaine.

Dans un chapitre spécial le prof. Giuglea analyse les coïncidences roumaino-albanaises, démontrant, à l'aide d'arguments phonétiques, que la plupart des emprunts dit « de l'albanais » ne peuvent être dérivés de cette langue, mais, ce qui est plus logique, de dialectes autochtones daco-thraces. Maints éléments grecs anciens de la langue roumaine se révèlent, grâce à l'étude du prof. Giuglea, comme parvenus ici par l'intermédiaire de colons du Sud de l'Italie, étant donné leurs évidentes concordances, à un degré parfois suprenant, dans ces contrées.

Dans l'important chapitre: « Propriétés linguistiques daco-roumaines » l'auteur présente un fait totalement nouveau: un bloc de plus de 400 mots d'origine latine, du daco-roumain ne figurant pas dans l'aroumain et appelé pour ce motif « grande digue différentielle entre les deux idiomes roumains ». « Face à cette masse de mots — dit le prof. Giuglea — pour la plupart indispensables à l'expression daco-roumaine, chacun décidera sans hésiter qu'il serait totalement impossible d'admettre l'arrivée du Sud du Danube d'un tel flot n'ayant laissé là-bas aucune trace ».

Dans cet ouvrage on trouve une série de faits et de preuves linguistiques qui expliquent la continuité des Roumains en Dacie depuis la romanisation de cette dernière jusqu'à nos jours.

Le professeur L. Someșan occupe, avec son ouvrage: « Le sol roumain », le No. 8 de la collection du Centre de Sibiu. En parlant des limites du territoire roumain, l'auteur démontre que les marais de la Tissa constituent autant une barrière politique, séparant deux organismes politiques à structure différente tout au long de leur développement historique, qu'une barrière ethnique, car la plaine péricarpatique au pied des Monts « Apuseni » (Occidentaux) fait partie du territoire roumain; elle s'y rattache par son sol, son relief, ses cours d'eau, son climat, sa végétation, sa population, ses fonctions économiques, politiques et culturelles et ses voies de communication. Tout la relie à la Transylvanie centrale et la différencie des régions situées à l'ouest des plaines inodables de la Tissa.

Les monts qui entourent la Transylvanie, d'une altitude de 1000 à 1500 m, ne l'isolent point des autres provinces roumaines, ni par leur hauteur ni par leur massivité. Ils jouent plutôt le rôle de polarisateur ethnique que celui de barrière ethnique. Si la Transylvanie se rattache par des liens plus étroits à la Moldavie et à la Valachie qu'à la Hongrie, c'est parce que les sommets des Carpathes Orientales et Méridionales offrent plus de brèches du côté des plaines danubiennes que les Monts « Apuseni » du côté de la « puszta » pannonienne, et que le Danube et la



Mer Noire exercent sur les régions carpatho-transylvaines une attraction supérieure à celle de la lointaine Adriatique. Par suite les voies qui mènent de la Transylvanie vers le Sud sont plus nombreuses que celles qui s'orientent vers la vallée de la Tissa.

Dans le chapitre consacré à la structure économique, l'auteur souligne le fait que la féodalité hongroise, réduisant les paysans au servage, les a forcés à quitter la Transylvanie pour la Moldavie et la Valachie, ces émigrations ayant été attestées à partir du XIV^e siècle.

Les voies de communication montrent que la Transylvanie est le centre d'où elles rayonnent vers toutes les autres régions roumaines. Par conséquent, la Transylvanie occupe dans l'État roumain, une position centrale et non excentrique, comme dans la Monarchie Habsbourgeoise.

Du chapitre traitant de la population nous retiendrons que notre supériorité numérique (75%) par rapport aux autres éléments ethniques, la diffusion des Roumains en masses compactes sur toutes les formes du relief et notre densité et homogénéité dans les territoires à position géographique et économique des plus importantes, prouvent que nous sommes autochtones dans cette région.

Les dernières pages de cette intéressante brochure sont consacrées à la situation impossible créée par l'arbitrage de Vienne (30 août 1940), qui a rompu l'unité géographique, ethnique, politique et économique de la Transylvanie. La Roumanie a perdu en Transylvanie la position la plus puissante de tout son territoire. Les données rigoureusement contrôlées et citées par l'auteur ainsi que les considérations ethniques faites par districts font ressortir la supériorité des Roumains en nombre et pourcentage dans le territoire cédé en 1940. Au point de vue économique, la crise survenue en Transylvanie du Nord, à la suite de l'arbitrage de Vienne, prouve clairement que, sous ce rapport également, le pays en question appartient à la Roumanie. Le prof. Someșan conclut, avec raison, que la Roumanie mutilée comme elle l'est et ayant perdu son unité territoriale et ethnique, n'est plus en état de remplir son rôle européen. Pour réaliser sa fonction géopolitique, consistant à former une barrière sur le front oriental de l'Europe ainsi qu'un facteur d'équilibre entre les puissances impérialistes, la Roumanie a un besoin absolu de son entière unité ethnique et politique. Les événements tragiques que nous vivons vérifient pleinement ces affirmations.

Le professeur de Droit International à l'Université de Cluj-Sibiu, G. Sofronie, publie dans la *Bibliotheca Rerum Transsilvaniae* (vol. IX)

une volumineuse étude intitulée: « Frontière et nation en droit international ».

L'auteur examine les principes fondamentaux de la théorie des frontières, poursuivant le déchiffrement des idées initiales qui présidèrent au processus historique et juridique ayant déterminé les frontières entre les États. Dans cet ordre d'idées usant d'une ample documentation, l'auteur s'applique à fixer un criterium impartial et progressif en matière de détermination des frontières et, à la lumière de l'histoire diplomatique et du droit international, il démontre que le principe des nationalités représente juridiquement un tel criterium. Ceci non seulement par le fait que la principe des nationalités — triomphateur relatif dans les traités de paix de 1919—1920, dans lesquels il a été appliqué en matière de transferts de souveraineté territoriale sous sa forme active et passive — comporte des commandements suffisamment clairs, mais aussi par le fait que ces commandements se trouvent, à la suite d'une longue évolution historique, fortement enracinés dans la conscience juridique des peuples. Devant ces criteriums, les idées initiales plus anciennese telles que la théorie des frontières naturelles, le principe d'équilibre, des puissances la légitimité dynastique et surtout le droit de conquête, autant de principes qui, ayant présidé, au cours des siècles, à ce processus de répartition de la souveraineté territoriale, paraissent rétrogrades, pour avoir systématiquement ignoré « l'homme », ses droits, ses intérêts, ses aspirations, ainsi que son attachement naturel au groupe ethnique dont il fait partie.

En appliquant à la Roumanie la théorie générale et la pratique de la frontière, le prof. G. Sofronie établit, une fois de plus, le caractère d'une application typique des impératifs du principe des nationalités et de son corollaire juridique, le droit de libre détermination, dans la structure des frontières roumaines de 1918, ainsi que les a déterminées la « volonté collective » de la nation roumaine et les ont consacrées les traités de paix de 1919—1920. Ceci met en évidence le caractère progressif de la Roumanie unie après la « guerre des nationalités » et l'illégitimité juridique des mutilations territoriales dont la Roumanie fut victime ces dernières années.

Le prof. Sofronie termine son ample et substantiel exposé par la constatation suivante: seule la concordance entre les frontières politiques et les frontières ethniques peut fournir dans l'ordre international de l'avenir l'indiscutable élément de stabilité et de permanence auquel aspire aujourd'hui l'humanité ensanglantée.

L'excellente étude du prof. Sofronie présente, en plus de sa valeur scientifique, un exceptionnel intérêt national, en démontrant sur la base des principes du Droit international combien fut injuste la frontière qui, en 1940, trancha la Transylvanie en deux parties.

Le dernier numéro de la première série de la *Bibliotheca Rerum Transsylvaniae* est dû à l'un des meilleurs spécialistes des réalités du Maramureș, le prof. Dr. Al. Filipașcu; il est simplement intitulé: « Le Maramureș ». L'auteur y fait un exposé documenté du passé historique, politique, social, religieux, culturel et ethnique du Maramureș et synthétise ses conclusions en cinq points, comme suit:

1. Le Maramureș est une province profondément roumaine qui ne fut peuplée au début que par des Roumains, organisés en voévodats et en une série de knezats, ayant pour organe suprême le conseil (*congregatio*) des kneaz présidé par le voévode. Vers la fin de XIV-e siècle la noblesse roumaine du Maramureș adopte l'organisation en districts, à la tête desquels se trouvait le conseil des nobles, composé, au début du XVI-e siècle, exclusivement de Roumains qui, en dépit d'éléments nobiliaires hétérogènes infiltrés ultérieurement, réussirent à obtenir une majorité jusqu'en 1848.

2. Les Roumains du Maramureș eurent leur propre organisation religieuse dans l'Église orthodoxe, avec un hiérarche au Monastère de Peri, datant de 1391, et leur évêque à partir du XVI-e siècle jusqu'au début du XVIII-e. Grâce à cette organisation religieuse nationale les Roumains du Maramureș entretenirent des relations religieuses et culturelles avec leurs frères de Moldavie et de Transylvanie.

3. Le mérite d'avoir fondé la Moldavie indépendante et d'avoir constamment renforcé l'élément roumain de Bucovine, Năsăud, Oaș, Lăpuș et Chioar avec l'excédent de sa population émigrée ici, revient au Maramureș.

4. Les minorités du Maramureș sont des colons immigrés à une époque tardive dans cette région roumaine: les Hongrois y représentent 5,8% (9870 habitants) et s'y sont établis au XIV-e ou au XVIII-e siècle, dans les salines et dans l'industrie forestière; les Ruthènes y forment 11,8% (19864 habitants) et datent les uns du XV-e, les autres du XVIII-e siècle, les Juifs, qui y représentant 22,1% (37.043 habitants), ont immigré aux XVIII-e et au XIX-e siècles, venant de Bucovine et de Galicie.

5. La dernière conclusion, catégoriquement soulignée par l'auteur montre que la Maramureș forme une individualité géographique, ethnique

et économique qui n'a rien de commun avec la Hongrie, mais qui est étroitement liée à la Moldavie et à la Transylvanie. Par sa configuration ethnique, ainsi que par la ligne de son développement historique et ses intérêts économiques, ce lointain bastion du roumanisme ne peut appartenir qu'à notre patrie, à laquelle il fut arraché par l'injuste acte de l'automne 1940.

Les dix études analysées plus haut en lignes générales constituent la première série de la *Bibliotheca Rerum Transsilvaniae*. Parues en moins d'un an, les brochures de cette collection représentent un total de 10 numéros ayant 900 pages environ et tirés à plus de 15.000 exemplaires. Mais la collection du Centre d'études et de recherche concernant la Transylvanie s'impose non seulement par la quantité, mais aussi par la supériorité dans l'exécution technique de ses publications et surtout par la valeur scientifique des études qu'elle contient. Embrassant les aspects les plus divers des problèmes transylvains, ces études sont dues aux plus compétents spécialistes des réalités de cette province roumaine.

Une classification des études selon leur caractère intrinsèque permet de constater l'apparition dans une période relativement courte des ouvrages suivantes: une étude à caractère général (S. Dragomir), deux études à caractère historique (I. Moga et Al. Filipașcu), deux études à caractère philologique (Al. Procopovici et G. Ciuglea), deux études à caractère juridique (T. Drăganu et G. Sofronie), une étude à caractère géographique (L. Someșan), une étude à caractère démographique (P. Râmneanu) et une étude à caractère botanique (Al. Borza), les auteurs étant tous des spécialistes connus des problèmes abordés dans leurs études.

Sans prétendre avoir épuisé, en cette série, les multiples aspects des réalités transylvaines, le Centre d'études et de recherche concernant la Transylvanie poursuivra son activité dans une deuxième série qui comprendra diverses monographies dans le domaine de l'histoire, de la littérature, de l'art, de l'ethnographie, de la sociologie, de la géopolitique, de l'anthropologie etc., s'efforçant de faire connaître les recherches les plus sérieuses et les plus variées sur la vie et les réalités du vieux coin roumain qu'est la Transylvanie.

Envisageant dans leur ensemble les études parues dans la première série de la *Bibliotheca Rerum Transsilvaniae*, les conclusions qui se dégagent de toutes ces contributions scientifiques au problème transylvain peuvent être résumées dans les constatations suivantes:

1. Nous sommes autochtones dans le territoire de l'ancienne Dacie, que nous avons habitée, sans interruption, depuis notre naissance en tant que peuple et jusqu'à nos jours.

2. La Transylvanie, qui est à tous les points de vue, la plus conservatrice des régions roumaines, peut être considérée comme le foyer de notre langue et le berceau de notre peuple et de notre État.

3. La Transylvanie est harmonieusement encadrée dans notre unité territoriale vers laquelle elle tendit de tout temps.

4. La frontière tracée en 1940 contredit la logique de l'histoire et les réalités géopolitiques, ethniques et économiques.

Ce sont là des constatations judicieuses, soutenues avec les armes scientifiques de la plus pure objectivité, constatations qui, pour n'importe quel juge impartial et bien intentionné, doivent être bien plus convaincantes que l'abîme de fausses affirmations et d'interprétations tendancieuses dont fait preuve la science hongroise.

À côté de la *Revue de Transylvanie*, la *Bibliotheca Rerum Transsylvanicae* se propose comme but suprême de fournir à l'étranger les éléments nécessaires à une bonne connaissance et à une interprétation exacte des problèmes concernant la Transylvanie, problèmes que des intérêts étrangers et des passions politiques ont souvent présentés sous un angle partial.

En ces heures décisives pour l'évolution de toute l'humanité, quand le bruit des armes a rejeté dans l'ombre la justice et le droit des nations, la *Bibliotheca Rerum Transsylvanicae* espère contribuer, par ses publications scientifiques, à la découverte d'une solution définitive dans la question transylvaine, solution vers laquelle s'orientent les aspirations légitimes de la population la plus ancienne et la plus nombreuse de Transylvanie: la population roumaine.

À la lumière de ces considérations, la *Bibliotheca Rerum Transsylvanicae* prend, à côté de sa valeur scientifique documentaire, le caractère d'une arme dans la lutte nationale pour les droits méprisés du peuple roumain.

Dr. Mihail P. Dan

LA ROUMANIE ET LE PROBLÈME DE L'UNITÉ EUROPÉENNE

Il y a près de cinq ans qu'une nouvelle guerre mondiale a éclaté, une guerre beaucoup plus dure que celle de 1914—1918 et de nouveau c'est en Europe que cette guerre a commencé. Tous les efforts faits par les hommes d'État après 1918 pour écarter les causes de futurs con-

flits ont échoué; toutes les tentatives, faites pour établir une procédure pacifique de solution des conflits, n'ont donné aucun résultat et la Société des Nations, créée à cette fin, est restée impuissante.

Pourquoi cette nouvelle guerre? Pourquoi cette faillite de tous les organismes inventés contre la guerre? Peut-on enfin trouver le moyen d'écarter à l'avenir toute guerre et tout conflit ou bien, de les r soudre pacifiquement? C'est à ces questions que cette étude veut répondre.

* * *

M. Ed. Herriot, ancien président du Conseil de Ministres de la France d'avant guerre, en commençant son étude sur l'*Europe*, s'exprime ainsi: « La politique moderne doit chercher dans la science les origines et les solutions des problèmes qu'elle pose ». Pour pouvoir nous expliquer la guerre que nous vivons, pour pouvoir établir à l'avenir un nouvel ordre européen, sinon mondial, nous devons employer une méthode scientifique d'études des choses et partir des donn es scientifiques.

Qu'est-ce que l'Europe? Qu'est-ce que la civilisation européenne? Comment peut-on établir un nouvel ordre européen durable?

Géographiquement parlant, l'Europe est un des cinq continents, le plus petit. Sa superficie ne dépasse de beaucoup 10 millions de kilomètres carrés. Elle représente un tiers de l'Afrique et de l'Amérique et moins d'un quart de l'Asie. Même l'Océanie est plus grande avec ses 11.300.000 km. carrés. L'Europe apparaît comme un prolongement de l'Asie. Située entre le 36^e et le 71^e degr s de latitude, elle occupe dans le monde la zone la plus favorable au développement de la civilisation. « Ses côtes, très découpées, la rendent sensible à l'action civilisatrice de la mer, sensible dans ses mœurs, comme dans son climat. Elle ne renferme aucun désert et c'est ainsi que, occupant tout au plus la treizième partie des terres émergées, elle nourrit plus du quart de la population mondiale »¹⁾.

L'unité de son territoire, son climat doux, son système fluvial ont créé le milieu propice au développement d'une civilisation originale. En effet, les côtes de l'Europe, plus nombreuses que celles des autres continents lui assurent une expansion plus facile. « L'Europe est, de tous les continents, celui qui possède proportionnellement le développement le plus considérable de côtes. 32.000 kilomètres dont 13.500 sur l'Atlantique et ses annexes, 5.800 sur l'Océan glacial, 12.700 sur la Méditerranée et les

¹⁾ Herriot, *Europe*, p. 12.

mers voisines ; plus de 11.000 kilomètres de côtes insulaires : on voit que la façade méditerranéenne et la façade atlantique s'équilibrent. Ce qui nous donne 4,1 km. de côtes pour 1.000 km. de surface, contre 3,1 en Amérique du Nord, 1,6 en Amérique du Sud, 1,7 en Asie. Quant à l'Afrique elle est trois fois plus grande que l'Europe, mais, avec ses formes massives et ses contours arrondis, son développement côtier n'atteint pas 29.000 kilomètres »¹⁾). Entourrée partout de mers, l'Europe a pu établir des voies de communications maritimes avec tout le monde. En outre, la mer a constitué la plus sûre protection contre les invasions. Les fleuves européens, navigables pour la plupart, ont été les premières routes des habitants.

Regardé de plus près, le continent européen présente une double face. Vers l'Asie, elle forme une masse compacte continentale, fort sillonnée de fleuves, mais très peu découpée par la mer. Vers l'Atlantique, l'Europe s'amincit et devient de plus en plus maritime et montagneuse. On peut séparer ces deux parties de l'Europe par une ligne tirée de Dantzig à Odessa. Il y a une différence profonde entre ces deux parties de l'Europe. La partie occidentale « apparaît comme un immense organisme animal de la série des grands vertébrés, où toutes les fonctions sont à la fois spécialisées et centralisées et dont toutes les cellules — de la ferme isolée à la grande usine ou à la grande banque internationale — sont interdépendantes... En face de l'Europe A et fortement spécialisée et centralisée dans ses fonctions, uniformisée dans son aspect, l'Europe B (Orientale) apparaît comme un agglomérat d'entreprises autonomes et de groupements ethniques diversifiés, sans autre lien entre eux que la foi religieuse ou la contrainte d'une administration d'État, le plus souvent imposée du dehors. Si la première est organisée comme un grand vertébré aux cellules interdépendantes, la seconde apparaît plutôt comme un polypier composé de milliards d'animalcules menant une vie indépendante sur le dépôt de corail qu'ils ont formé au long des siècles »²⁾). Mais ces deux parties de l'Europe se complètent l'une l'autre. La partie orientale, profondément agricole est comme le grainier de la partie occidentale, laquelle, à son tour fournit à la première tous les produits industrialisés. Il y a toutefois une grande différence entre les degrés de civilisation de ces deux parties. « Il est certain que, dans son ensemble, la civilisation de l'Europe occi-

¹⁾ Reynold, *Qu'est-ce que l'Europe?* p. 57.

²⁾ Delaisi, *Les deux Europes*, p. 27.

dentale est supérieure à celle de l'Europe orientale. Minorité d'illettrés, dans l'occidentale; majorité dans l'orientale. La civilisation de l'Europe occidentale vient de Rome, celle de l'Europe orientale de Byzance. L'Europe orientale est orthodoxe; l'occidentale, catholique et protestante. L'Islam a réussi à se maintenir dans la première; le fétichisme y est même en survivance çà et là. L'Europe orientale est essentiellement russe, slave, avec des résidus finno-ougriens et des restes asiatiques, mongols. C'est qu'elle fût toujours sous l'influence de l'Asie, tandis que l'Europe occidentale a su résister et c'est pour cela qu'elle a influencé le monde. Car elle est germano-latine, c'est-à-dire capable d'universalité...»¹⁾.

Dans cette contrée du monde s'est développée une civilisation tout à fait originale. À partir du XVIII-ème siècle les nouvelles inventions techniques ont modifié la structure de cette civilisation. « Jusqu'à nos jours, les hommes ont toujours pu échapper aux conséquences des crises dans lesquelles les grandes civilisations retombent indéfiniment, en s'enfuyant vers l'immensité apparente des espaces vierges et par conséquent vers des nouvelles possibilités... Cependant les bornes sont désormais posées. La terre a été explorée et surtout elle a été partagée: toutes les frontières sont exactement jalonnées, qu'elles courent dans les déserts de sable arabes ou dans les déserts de glace polaires »²⁾. Maintenant toutes les crises se soldent habituellement et se résolvent par la guerre. A cause du développement de la technique, toute guerre moderne pourra avoir pour résultat l'anéantissement des combattants et de leur civilisation.

La civilisation européenne est ébranlée aujourd'hui par la plus désastreuse des guerres que l'histoire ait connue. Commencée pour des motifs tout spéciaux (le conflit polono-allemand), elle aurait dû rester une guerre locale. Toutefois, à cause de l'interdépendance universelle, elle a dégénéré en une guerre mondiale. Les combattants poursuivent maintenant d'autres buts que la solution des conflits polono-allemands; ils veulent s'assurer à l'avenir une place définitive dans le monde et écarter tous soucis. Ce sont d'ailleurs les mêmes buts que ceux poursuivis par les combattants de 1914.

La paix de Versailles et tous les traités et pactes qui l'ont suivie, ont voulu établir un nouvel ordre mondial duquel la guerre soit bannie. La Société des Nations, créée par ces traités, a fait tous les efforts à cette

¹⁾ Reynold, *op. cit.*, p. 54.

²⁾ Fried, *Le tournant de l'économie mondiale*, p. 9—10.

fin ; mais malheureusement basée sur des principes autoritaires, en vertu desquels les grandes Puissances dirigeaient le monde sans tenir compte des petits États, elle n'a donné aucun résultat. Le conflit italo-éthiopien, le conflit sino-japonais, le conflit germano-tchèque, le conflit polono-allemand, pour ne mentionner que les cas les plus importants, n'ont pu être aplanis par la Société des Nations et la nouvelle guerre a éclaté.

« Par la paix de Versailles et par le pacte de la Société des Nations, on a créé un ordre international fragile tant sous son aspect juridique que sous son aspect politique et économique »¹⁾. Pour sauver la civilisation, le monde doit trouver un équilibre. Sur quelle base pourra s'établir une nouvelle organisation mondiale ? Quels seront les principes directeurs de cette organisation ? Quelle sera la place de la Roumanie dans le nouveau monde et surtout comment pourra-t-on assurer dans l'Europe de Sud-Est une paix durable ?

Il n'y a pas de doute que l'Europe ne peut retrouver la paix que si tous les États européens tombent d'accord sur quelques principes fondamentaux, principes qui constituent la pensée commune européenne. « Pour l'Europe se pose, surtout aujourd'hui, le problème de la réalisation de la communauté et de l'ordre internationaux, aussi bien pour éviter la lutte fratricide de ses peuples, l'épuisement de ses immenses forces, la désagrégation interne et la disparition de sa culture et de sa civilisation millénaire, que pour éviter la pression et l'invasion de dehors qui la menacent de tous côtés »²⁾.

Quels seront ces principes sur lesquels tout le monde doit se mettre d'accord ?

Un premier principe est le nationalisme avec toutes ses conséquences. Les causes des conflits ne peuvent être écartées que si, à l'avenir, chaque peuple se contentera de se développer dans les limites imposées par ses frontières ethniques. Si, à l'avenir les grands peuples voudront toujours conquérir les territoires des petits, si les frontières des États seront tracées sans tenir compte des nationalités qui composent ces États, nous n'aurons pas la paix. Un État doit contenir ses nationaux — ses nationaux seuls évidemment, mais tous ses nationaux. À la base de la constitution des futurs États doit se trouver la nation et c'est sur la nation que la nouvelle organisation étatique doit s'établir. De ce principe découlent plusieurs

¹⁾ Cumpănașu, *Condițiile comunității economice europene în Economia română*, 1943 — No. 11—12, p. 7.

²⁾ Cumpănașu, *op. cit.*, p. 23.

conséquences, les unes d'ordre intérieur, les autres d'ordre international. Du point de vue intérieur, nous devons conclure que toute politique doit poursuivre comme but le complet développement des qualités de la nation et les gouvernants ont le devoir de créer le milieu favorable à ce développement. De là, toutes les autres conséquences du principe du nationalisme : la protection de la race par l'interdiction des mélanges avec d'autres races, la favorisation de l'épanouissement économique des nationaux, etc. Du point de vue international, nous conclurons que toutes les erreurs commises jusqu'à présent par la création d'États factices non-nationaux, devront être corrigées et les peuples devront renoncer de plein gré aux territoires qui ne leur appartiennent pas et à la prétention de soumettre d'autres peuples qui n'ont avec eux aucun point de contact. La situation de la Roumanie est, de ce point de vue, toute spéciale. Elle a, en dehors de ses frontières actuelles, beaucoup de nationaux qui sont maintenant les citoyens d'autres États. Cet état des choses n'est par tout à fait normal et tant qu'il durera, il y aura dans le sud-est européen un foyer de mécontentement. À la fin de cette guerre, on essaiera certainement de créer une unité européenne, une communauté de l'Europe toute entière, dans laquelle les questions de frontières, perdront de leur importance actuelle. Mais il n'y a pas de doute, tout de même, sur cette vérité sus-énoncée, à savoir que l'on ne peut pas maintenir sous la souveraineté d'un État les nationaux d'un autre. Dans beaucoup de cas toutefois on ne peut pas faire coïncider les frontières politiques avec les frontières ethniques ; dans beaucoup d'États les nationalités sont entremêlées et une délimitation complète est impossible. Dans certains cas, on a trouvé une solution possible dans l'échange de populations. Cette formule résoud parfois beaucoup de conflits. L'histoire politique contemporaine connaît plusieurs cas où l'on a cette solution fut, en fait, appliquée avec succès. Rappelons-nous le massif échange de populations entre la Grèce et la Turquie, échange qui a écarté pour toujours toute possibilité de conflit entre ces deux pays.

Un second principe est la souveraineté nationale. En effet, il ne faut faire aucune discrimination entre grands et petits États. Tous les États européens doivent être, en droit, égaux les uns aux autres. « Nous espérons qu'à la fin de cette guerre disparaîtra l'idée de grande Puissance dans les rapports entre les peuples européens, avec ses conséquences naturelles : l'expansionisme annexioniste »¹⁾. Chaque État doit être considéré comme

¹⁾ Cumpănașu, *op. cit.*, p. 25.

pleinement souverain, mais, pour assurer la collaboration interétatique, chacun doit renoncer à une partie de sa souveraineté.

Le troisième principe qui doit se trouver à la base de l'unité européenne est celui en vertu duquel chaque peuple et chaque État a droit à la vie. Aucun peuple ne doit en suffoquer un autre, n'a le droit de le faire. L'ordre européen créé par la paix de Versailles, quoique parfait sous son aspect politique et territorial, n'a pu durer surtout parce que les hommes politiques d'alors n'ont voulu tenir compte de cette vérité. On a voulu étrangler économiquement l'Allemagne et écarter ainsi tout péril de guerre et l'on a abouti à cette nouvelle guerre plus atroce que la précédente. Une paix fondée sur un tel principe ne pouvait pas durer. Si l'on veut faire une paix durable, il ne faut pas commettre à nouveau des erreurs de ce genre, car une paix impitoyable se transforme tôt ou tard, en guerre. Si l'Europe veut vivre et sauver sa civilisation, les gouvernants des divers pays qui la composent doivent faire l'impossible pour établir une collaboration sincère entre leurs pays, basée sur le respect du droit des autres à la vie et au libre développement.

Une fois posés les principes de la future organisation européenne, il faut se demander quelle sera cette organisation? Qui dit collaboration, dit aussi organisation. La civilisation européenne constituant un tout unique, l'Europe doit s'organiser dans son ensemble ¹⁾. Sur quelles bases? Imiter les États-Unis d'Amérique est impossible. La conscience des divers peuples de l'Europe est trop développée pour permettre la création d'un organisme supérieur semblable aux États-Unis. Créer un autre organisme semblable à la Société des Nations, dépourvue de toute puissance de contrainte, est aussi superflu. La nouvelle organisation européenne doit comprendre un organe superétatique qui assurera la direction des affaires communes européennes. Cet organe sera seul compétent pour vider les éventuels conflits entre les divers pays et ses décisions devront être munies d'une sanction, c'est-à-dire de la possibilité d'être rendue exécutoire par une force quelconque, composée par une armée unique de tous les peuples européens.

Cet organe unique de direction devra assurer aussi la collaboration économique de tous les pays de l'Europe. L'âge du libéralisme est de beaucoup dépassé. On ne peut plus laisser aujourd'hui l'économie euro-

¹⁾ Pour détails sur ce problème, voir *G. Sofronie*: Contribuțiuni juridico-diplomatice la « problema Europei », p. 55, ainsi que les auteurs cités dans cette brochure.

péenne marcher toute seule. La libre concurrence — le principe fondamental du libéralisme — engendre les cartels, les trusts, le monopole, le protectionnisme douanier, qui constituent autant de germes de futurs conflits, beaucoup soldés par la guerre. Étant établi que la paix européenne ne peut être assurée que par la collaboration des peuples européens, l'économie européenne doit, elle aussi, être organisée. Nous avons vu, au commencement de cet étude, que l'Europe peut être divisée en deux parties: une partie occidentale fortement industrialisée, une partie orientale très agricole. L'une a besoin de ce que l'autre produit. Les produits industriels sont échangés contre des denrées alimentaires. Ces deux parties de l'Europe doivent collaborer. Mais reconnaître le caractère agricole de l'Europe orientale ne signifie pas que cette partie de l'Europe doive s'interdire toute préoccupation d'industrialisation. Chaque peuple doit rester libre de poursuivre n'importe quelle politique mais dans la nouvelle organisation européenne on doit tenir compte des possibilités économiques de chacun. Il est évident que toute tentative d'industrialisation dans un pays complètement dépourvu de minerais et de matières premières est voué à l'échec. Pour éviter des semblables échecs, dont certains peuvent être désastreux pour l'ensemble, la nouvelle Europe devra créer un organisme économique, légalement superétatique, qui assurera la direction de ses affaires économiques. « Il faut faire de l'ordre tant dans l'intérieur de l'État que dans ses relations avec l'étranger. Il faut faire justice et donner à chacun ce qui lui est nécessaire et lui appartient. La réalisation de la justice individuelle et nationale: voilà le grand impératif du moment historique présent. Dans le domaine économique, une seule voie mène à cette fin: le plan économique. Mais pour avoir toute efficacité, le plan économique devra être de deux sortes: le plan économique national, qui comprendra toute l'activité économique de la nation par rapport aux réalités et à ses besoins vitaux et le plan économique international, qui organisera, lui aussi, pour un temps limité l'activité économique internationale par la coordination des plans économiques nationaux »¹⁾. Nous croyons, qu'en partant de ces principes, on pourra établir en Europe une paix durable.

Quelle sera la situation et le rôle de la Roumanie dans la nouvelle Europe? Il est difficile de pronostiquer. Mais, en partant de quelques données concrètes, nous pouvons arriver à quelques conclusions certaines.

¹⁾ Cumpănașu, *op. cit.*, p. 37.

En examinant la carte géographique de l'Europe sud-orientale, nous observons que les Carpathes forment comme une citadelle entourée de plaines et limitée par trois fleuves : à l'est le Dniester, au sud le Danube et à l'ouest la Theiss. « Dans cet espace géographique de l'ancienne Dacie, dont l'unité est aussi évidente que celle de la Gaule l'était pour Strabon, la Bessarabie méridionale ouvre cependant une porte sur la steppe ukrainienne et russe. La plaine du Boudjak, à l'ouest et au sud de l'embouchure du Dniester, se prolonge au delà du Prouth et du Danube dans celle du Baragan... La destinée historique des pays roumains est donc inscrite dans le dessin même de leur géographie : depuis l'époque lointaine des Daces « fixés à la montagne » le fond permanent, l'arrière-plan durable de leur histoire s'attache au bastion des Carpathes et à la vallée du Danube, mais il subit, par l'effet d'une fatalité, à la fois géographique et historique, le contre-coup des invasions nomades qui surgissent périodiquement de la steppe russe et asiatique »¹⁾. La Roumanie forme donc géographiquement un tout organique et unitaire.

Mais l'unité roumaine, ne se manifeste pas seulement du point de vue géographique. Ce n'est pas de ce seul point de vue que la Transylvanie forme un tout avec le reste du pays roumain. Du point de vue économique aussi la Transylvanie et les autres pays se complètent réciproquement. En effet, depuis les temps les plus reculés les produits de la Transylvanie s'échangent contre les produits de la plaine du Danube et de ses affluents. « La Transylvanie et la Hongrie ne se sont jamais confondues et elles sont toujours demeurées deux pays différents »²⁾ dit un auteur hongrois. La Transylvanie, loin d'être une annexe de la plaine hongroise, forme, tout au contraire, la forteresse centrale dont la plaine hongroise est comme le prolongement. En outre, les « géographes hongrois négligent de parler de l'obstacle naturel formé par les marais de la Theiss qui, jusqu'au siècle dernier, avaient séparé de façon naturelle la Hongrie de la Transylvanie et ils l'évitent intentionnellement, pour ne pas démontrer que la Transylvanie est une province complètement excentrique par rapport au centre de l'État hongrois »³⁾. Le lien entre la Transylvanie et le reste de la Roumanie est tellement étroit que, vers la fin du siècle dernier, lors de la

¹⁾ G. Brătianu, *Origines et formation de l'unité roumaine*, p. 19—20.

²⁾ Szilágyi, *Histoire de Transylvanie*, cité par Leon, *La Transylvanie et la politique économique roumaine*, p. 48.

³⁾ Leon, *op. cit.*, p. 49.

guerre douanière entre la Roumanie et la Hongrie, les Chambres de Commerce de la Transylvanie exposèrent dans leur rapports au gouvernement hongrois la situation impossible où elles se trouvaient, « ne pouvant plus exporter leurs produits dans l'Ancien Royaume ». Par conséquent, la Transylvanie appartenait du point de vue économique à l'Ancien Royaume même sous la domination de la Hongrie et il était naturel qu'il fût ainsi parce que la Transylvanie se rattachait économiquement à l'Ancien Royaume, qui représentait un débouché pour les produits de cette province, nécessaires à la consommation intérieure ainsi qu'à l'exportation. Pour la mise en vente des produits de la Transylvanie sur les marchés étrangers, le trafic par la Roumanie a toujours été plus aisé que par la Hongrie »¹⁾.

L'unité géographique et économique de l'espace roumain est complétée par une unité linguistique et par une même conscience de l'origine latine commune à tous les habitants de cet espace. En effet, tout les habitants de la Roumanie, y compris la grande majorité de la population de la Transylvanie parlent une même langue: la langue roumaine. Quoique l'espace roumain soit divisé aujourd'hui comme il a été tant de fois dans le passé, entre plusieurs États, cette division due au hasard de l'histoire, n'a pu empêcher que l'unité linguistique roumaine se formât, ni que la conscience nationale s'éveillât. On pourrait même évincer que les premiers auteurs roumains qui ont étudié les origines latines du peuple roumain ont été des auteurs transylvains. « Ces données semblent tracer le cadre d'une unité nationale dont la réalisation s'est poursuivie jusqu'à nos jours, en surmontant tous les obstacles, avec l'invariable rigueur d'un phénomène naturel »²⁾.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'unité de la Roumanie, il résulte une chose: que l'espace roumain est un et indivisible, quoique des événements imprévus, fortuits et tout à fait temporaires détruisent parfois cette unité. Les bâtisseurs de l'Europe d'après guerre devront tenir compte de cette unité de l'espace roumain, s'ils veulent que la paix dure dans ces contrées. Il ne faut pas oublier que le peuple roumain compte plus de 16 millions d'individus dont presque 2 millions se trouvent en dehors des frontières actuelles de la Roumanie et qu'il n'y a aucune raison plausible, justifiant cet état de choses.

¹⁾ Leon, *op. cit.*, p. 51.

²⁾ Brătianu, *op. cit.*, p. 24.

Le peuple roumain a beaucoup de qualités. Son intelligence native, une philosophie spéciale de la vie, la patience avec laquelle il supporte toutes les vicissitudes des temps, son amour du travail et de ses terres, sa profonde foi religieuse font de lui un des plus sûrs défenseurs de la civilisation et un élément d'ordre dans l'Europe de sud-est.

« Le danger de l'Est n'a pas disparu de nos jours non plus. Peut-être prend-il même aujourd'hui un aspect plus inquiétant et cache-t-il plus de surprises. La région carpathique roumaine qui, même fractionnée, a continué la tâche imposée par sa position géographique, comme elle a été réalisée de nos jours — expression complète de la conformation géographique et d'une unité ethnique parfaite — est une nécessité européenne et une garantie de paix pour l'évolution de la civilisation européenne » ¹⁾. Mais pour que le peuple roumain puisse remplir complètement sa tâche, qui est celle d'être l'avant-garde, vers l'Est, de la civilisation européenne, il doit être mis en état de la remplir, c'est-à-dire ne pas être empêché dans sa voie vers son unité complète et définitive, car cette unité constitue par elle-même une garantie de paix et de sécurité dans le sud-est. Et si les données scientifiques que nous avons mentionnées plus haut étaient prises en considération, les dirigeants de l'Europe future ne tarderaient pas à reconnaître le bien fondé de nos assertions et contribueraient à la réalisation de cette unité tellement nécessaire pour toute une partie de l'Europe.

Mihail Ciocâlțeu

Docteur en Droit de Paris

L'ÉTAT POLICIER

Nous possédons aujourd'hui de nombreuses études relatives à la conduite de l'État hongrois — d'avant 1918 — à l'égard des minorités. Mais toutes ne procèdent qu'à l'analyse d'un seul aspect du problème, à son étude en détail avec des généralisations basées sur la présentation de faits concrets, ou bien elles en examinent successivement, dans le cadre d'un même ouvrage, tous les aspects particuliers. Dans ce genre nous connaissons : la politique scolaire de l'ancien État hongrois, son attitude à l'égard de la presse minoritaire et des institutions culturelles des

¹⁾ Vâlsan, *Transilvania, Banatul, Crișana, Maramureșul, 1918—1928*, p. 156, cité par Leon, *op. cit.*, p. 53.

groupes ethniques, ainsi que la conduite du gouvernement magyar vis-à-vis des minorités sur le plan social et économique, pour ne pas parler du problème purement politique, celui de la représentation nationale et de la validation des droits naturels des collectivités nationales comme telles.

Le volume du publiciste Ion Bozdog intitulé: *l'État policier*¹⁾, nous offre une méthode originale pour connaître la structure de l'État hongrois et le mode de fonctionnement de son appareil administratif. Cet ouvrage peut être comparé à une section verticale dans un corps solide, opération qui permet à l'investigateur d'observer, d'un seul regard, toute la composition du corps respectif, afin de pouvoir juger de la valeur de celle-ci ainsi que ses forces positives et latentes.

Comment l'auteur a-t-il procédé? Il a feuilleté les archives secrètes d'une préfecture, celle de Braşov, et il en extrait tout ce qui était relatif aux mesures prises par les autorités publiques à l'égard des minorités ethniques de cette région et spécialement à l'égard des Roumains. Ces données se réfèrent à une période limitée, à peine deux années, car les informations relatives aux autres années sont assez réduites par rapport aux précédentes et elles ne font que compléter l'image, d'ailleurs assez suggestive, telle qu'elle ressort des documents antérieurs.

Il est vrai que l'époque soumise à un examen microscopique est extrêmement intéressante. Il s'agit de l'année 1896 — l'année du « millénaire » — celle où les Hongrois fêtaient le millénaire de leur établissement au centre de l'Europe — et de l'année précédente. C'est une période de vive agitation, de fébrile activité sur tous les terrains, car on voulait démontrer, tout d'abord au peuple magyar lui-même et, ensuite au monde civilisé tout entier, que l'État hongrois a réussi, en mille ans, non seulement à transformer le naturel du peuple majoritaire en faisant d'un peuple migrateur et envahisseur des steppes de l'Orient une nation adaptée aux conditions de vie de notre continent, et capable de faire le bonheur des autres peuples placées par le sort dans le voisinage du peuple magyar. Le deuxième objectif était poursuivi avec une grande insistance, car le peuple hongrois avait fait d'une légende un credo politique et il proclamait, chaque fois que l'occasion se présentait, qu'il a la mission « sacrée » de gouverner les autres peuples, même s'ils sont très anciens et autoch-

¹⁾ Ion Bozdog, *L'Etat policier*. Matériel documentaire extrait d'une archive secrète de Braşov. Brasov, 1944, éd. « Astra ».

tones, comme c'est le cas pour le peuple roumain, et de leur apprendre les normes de la civilisation européenne. Le problème n'était pas facile à résoudre.

En ce qui concerne le peuple roumain, une année plus tôt, — c'est-à-dire en 1894, — avait eu lieu le fameux procès du Mémorandum, à la suite duquel presque tous les chefs politiques roumains avaient été emprisonnés. Et de quoi s'étaient-ils rendus coupables? D'avoir, en leur qualité de membres influents du parti national roumain, — organisme moderne des Roumains de Transylvanie — pris part à la rédaction, à la présentation à Vienne et à la distribution du cahier des doléances politiques de notre peuple, adressé au chef suprême de l'État, l'empereur d'Autriche. Cette requête publiée et connue dans le monde entier prouvait donc que, non seulement les Roumains de l'État hongrois n'étaient pas heureux, mais aussi qu'ils avaient de graves motifs de mécontentements et d'importantes revendications nationales de plus en plus dédaignées par l'État qui se vantait d'avoir fait leur bonheur. La situation des autres peuples minoritaires était la même que celle des Roumains.

Cette situation explique parfaitement l'extrême sensibilité de l'administration publique, ses réactions nerveuses, dépassant souvent le sens de la mesure et l'esprit d'équité, ainsi que cela ressort des sondages faits par l'auteur de l'ouvrage dont il est question ici. Les « minorités » de Hongrie, et le peuple roumain spécialement, étaient soumis à la plus attentive observation, tels des malfaiteurs notoires et tout geste, tout mouvement de leur part étaient considérés comme des violations de la loi. Il en découlait toutes sortes de vexations, de chicanes et de persécutions qui allaient jusqu'aux sanctions exagérées des tribunaux. C'était une chasse folle aux culpabilités et aux coupables qui, parfois, se terminait dans le ridicule. Mais le fait le plus significatif c'est que le promoteur et le chef direct de cette action n'était pas le ministre de la Justice ou l'un quelconque de ses représentants en qualité de défenseur de la loi, ni même le ministre de l'Intérieur qui était naturellement responsable de l'ordre public et de la sûreté de l'État, mais la premier ministre lui-même, qui, en ce temps-là, était le baron Desideriu Bánffy. D'ailleurs l'histoire l'a surnommé, et à juste titre: « le destructeur des nationalités ». Car l'ambition de sa carrière politique a été: supprimer les nationalités non-magyares de Hongrie. Dans la région qui nous intéresse les exécuteurs de sa volonté étaient le préfet de Braşov et ses fonctionnaires subalternes.

Pour illustrer les affirmations ci-dessus nous allons emprunter quelques cas à l'ouvrage de Ion Bozdog.

Le 10 avril, le « primpretor »¹⁾ de Codlea rapporte au préfet: La brigade de gendarmerie de Vulcani a confisqué, chez la veuve Ioana Dihoiu, de la commune de Râsnov, un calendrier roumain, imprimé chez I. V. Socec, à Bucarest qui porte clairement les portraits des agitateurs mémorandistes avec l'inscription: *condamnés dans le proc's du Mémorandum*. Pour justifier cette confiscation, le fonctionnaire poursuit en affirmant que cette mesure doit être appliquée dans d'autres cas. « Étant donné, dit-il que les tels calendriers peuvent aisément être utilisés pour créer une agitation contre l'État, que les paisibles relations des nationalités entre elles peuvent être troublées et, surtout, que tous les condamnés sont présentés comme des martyrs de la nation roumaine, j'ai jugé bon d'ordonner aux autorités communales des recherches destinées à trouver de tels calendriers et tout autres imprimés non autorisés ». Quelques semaines plus tard le même « primpretor » rapportait avec satisfaction qu'il avait réussi à confisquer cinq autres calendriers pareils au premier.

On voit donc qu'il était interdit aux Roumains d'avoir les photographies de leurs chefs politiques parce qu'ils avaient été condamnés au proc's du Mémorandum, car de tels portraits sont des moyens « d'agitation contre l'État ». Mais la persécution ne s'en tenait pas aux gravures représentant des vivants, elle visait aussi les portraits des personnages de l'histoire du peuple roumain. Ainsi le « primpretor » de Șercaia découvrit dans sa circonscription, des feuilles de papier à cigarettes provenant de Roumanie, d'une fabrique ayant pour marque: le portrait du Prince Alexandre-Ioan Cuza (1859—1866). Aussitôt grande agitation à Brașov. Tous les « primpretors » du département ouvrent immédiatement des enquêtes afin de retrouver de tels « pièces à conviction », considérées, elles aussi, comme préjudiciables à la sûreté de l'État. Un échange de lettres eut lieu avec le Ministère de l'Intérieur à Budapest. Finalement celui-ci donna un ordre général « interdisant la vente de toutes sortes de feuilles de papier à cigarettes ayant des inscriptions ou des portraits roumains sous peine de retrait du brevet commercial ».

Les personnes vivantes étaient évidemment bien plus dangereuses que les portraits. D'innombrables rapports relatent le passage, par Brașov,

¹⁾ Le primpretor est un fonctionnaire administratif ayant les attributions du sous préfet français mais une circonscription territoriale plus petite.

d'intellectuels roumains venant de Roumanie ou d'une localité quelconque de Hongrie et on retrouve chaque fois le soupçon « d'agitations » ou de « complots ». C'était le premier ministre qui, presque toujours, ordonnait la surveillance de ces intellectuels ; il était mécontent chaque fois que l'enquête n'amenait pas une découverte sensationnelle et il demandait sans cesse de nouvelles enquêtes. Nous n'insisterons pas sur la surveillance dont les intellectuels roumains étaient l'objet, mais nous devons mentionner que les intellectuels de tous les pays étaient soupçonnés eux aussi dès qu'ils entraient en relation avec des Roumains. Des savants poursuivant des études, faisant des recherches relatives avec leur spécialité, devenaient des individus suspects aussitôt qu'ils arrivaient dans les régions habitées par les Roumains. Les archives de Braşov nous offrent deux cas de ce genre : le premier est celui du professeur allemand Gustave Weigand et, le deuxième celui du professeur français Emile Picot.

Le professeur Weigand de l'Université de Leipzig était un romaniste et en cette qualité il se préoccupait spécialement de l'étude de la langue roumaine. Il n'avait aucune préoccupation politique et l'intérêt d'un linguiste pour la langue d'un peuple du domaine de sa spécialité ne saurait être considéré comme une attitude politique. Mais Budapest voyait les choses autrement ou, pour mieux dire, on y imaginait les choses autrement, car l'imagination a joué souvent un rôle important dans l'orientation politique hongroise. C'est pourquoi, le 21 juillet 1895, on informa le préfet de Braşov qu'un professeur allemand, « un certain Weigand » va venir dans la pays pour étudier la situation des Valaques et « qu'il prendra contact avec des agitateurs extrémistes ». Il devra donc « être pris en surveillance » et le résultat sera rapporté à Budapest. Un mois plus tard, environ, le préfet de Braşov dissipe les inquiétudes de son gouvernement en l'informant que le professeur Weigand est à Timişoara et qu'il est venu dans le pays *pour étudier la langue roumaine*.

Un mois plus tard le président du Conseil des Ministres de Budapest informe le préfet de Braşov de l'arrivée prochaine du professeur Emile Picot de Paris. Plus modéré cette fois, Budapest précise qu'il s'agit d'un voyage d'études, mais ajoute aussitôt que le professeur sus-nommé devra être surveillé *avec une vive attention*. Et comme Braşov ne répondait pas assez vite, Budapest répète son ordre. Finalement le gouvernement est informé qu'« Emile Picot n'est pas encore arrivé à Braşov » et que, par suite, cette affaire est classée.

Le fait suivant permet de se rendre compte jusqu'où allait l'imagination du baron Bánffy. Le 8 septembre 1895, par une simple adresse, le premier ministre met le préfet de Braşov en face de trois problèmes relatifs à la conduite du peuple roumain, problèmes qui ne constituent pas seulement de simples exagérations, mais qui sont tout le contraire de la vérité. Le baron Bánffy communique que: 1. le parti national roumain tient des séances bi-mensuelles à l'hôtel « Europa »; 2. le professeur Vasile Goldiş du lycée roumain de Braşov, manipule des fonds envoyés du Royaume de Roumanie pour l'école de jeunes filles de cette ville; 3. un Roumain nommé Ioan Suci, garçon de café, ayant fait des études secondaires, reçoit des sommes d'argent de la banque « Albina », quand il veut et autant qu'il veut, on ne sait dans quel but. Deux semaines plus tard le préfet de Braşov rapporte avec précision: 1. que le propriétaire de l'hôtel « Europa » est un hongrois respectable et que les Roumains ne tiennent aucune réunion dans son hôtel. 2. que Vasile Goldiş est en relation avec la Ligue Culturelle de Bucarest, mais qu'il ne jouit d'aucune sympathie à Braşov, car il n'est élu dans aucun conseil des églises locales, comme le sont d'autres professeurs et que, par conséquent, il ne peut administrer les fonds d'aucune communauté scolaire de cette localité. 3. que, enfin, le garçon de café Ioan Suci n'existe pas, il y a seulement un aubergiste nommé Stefan Suci. Il habitait Cluj à l'époque du procès du Mémorandum (1894) et il s'y est ruiné. Il n'y a donc rien de vrai dans ses éventuels rapports avec la banque « Albina ».

Un conflit, survenu entre les élèves du lycée roumain et ceux de lycée d'État hongrois causa bien des soucis aux autorités de Braşov et de Budapest. Cette fois encore, c'est à la suite d'une intervention insistante du premier ministre que l'enquête est ouverte. Au début le préfet de Braşov, désireux de bagatelliser l'incident répondit qu'il s'agissait d'une attaque « par derrière » d'élèves roumains qui, des cours et des jardins avaient jeté des pierres contre des élèves hongrois qui passaient dans la rue au retour d'une excursion. Mais le premier ministre veut que les coupables soient traduits en justice. La police est obligée d'ouvrir une enquête les « inculpés » sont interrogés et le dossier est transmis au Parquet. Le préfet a soin de se mettre en rapport avec le président du Tribunal et le procureur. Il leur demande « d'agir avec la plus grande sévérité » et, ensuite, le premier ministre lui-même intervient pour demander une répression rigoureuse. Finalement on constate que ce sont les plaignants qui ont provoqué l'incident. Voici comment les choses

s'étaient passées: des élèves du lycée d'État hongrois, revenant joyeux d'une excursion, traversèrent le quartier roumain de Braşov et insultèrent les Roumains en chantant une chanson ayant pour refrain: «à bas les Valaques puants» et ils maltraitèrent quatre vieilles femmes de 70 à 80 ans. C'est pourquoi les élèves roumains ont riposté et sanctionné sur-le-champ les malfaiteurs en leur jetant des pierres. Et cette affaire dut être classée pour que la justice magyare ne soit pas obligée de donner raison aux Roumains qui, à juste titre, demandaient la condamnation des «instigateurs» et des offenseurs de la nation roumaine.

Mais l'ouvrage de Ioan Bozdog relate encore des faits plus infâmant pour l'administration de l'État hongrois. Il serait intéressant de présenter le cas de certaines élections parlementaires car le récit détaillé de l'auteur, basé uniquement sur les actes officiels, nous fait connaître tous les moyens employés par les Hongrois pour falsifier la volonté des électeurs, assurer le succès des candidats agréés par le régime et, spécialement, pour empêcher l'élection des candidats des nationalités minoritaires et cela même dans les circonscriptions où celles-ci avaient la majorité absolue. Les élections, dont il est question dans l'ouvrage de Ioan Bozdog, ont eu lieu dans une région du département de Braşov où la population était, en majorité, saxonne. Mais l'État hongrois n'avait aucune considération pour les Saxons et, dans le cas cité, il a usé de toutes les pressions illégales, de toutes sortes de menaces et d'ingérences, impliquant des fonctionnaires administratifs et ainsi le candidat «officiel» fut élu.

La considération dont les Saxons jouissaient auprès du gouvernement de Budapest et de ses subalternes ressort mieux encore d'une autre circonstance qui est caractéristique pour le criterium moral de l'administration hongroise. En tous temps l'État magyar a fait grand cas de sa conduite morale et de son respect pour les institutions et les personnes dans les rapports qu'elles avaient avec les autorités publiques. Voici comment cette conduite ressort des agissements du préfet de Braşov.

En 1889 une fabrique de sucre est installée à Bod, commune du département de Braşov. Afin, d'avoir une bonne voie de communication avec cette ville, la construction d'une route reliant la fabrique au chef-lieu de département est décidée. Cette route appartenait à l'État, mais le préfet demanda à la fabrique de contribuer à la construction. La direction de la fabrique y consentit et versa une somme de 4.000 florins, mais elle déclara ne pouvoir prendre aucun engagement relatif à l'entretien ultérieur de la route. C'est alors qu'intervient l'ingéniosité du préfet

Il propose, au Ministère du Commerce, d'approuver que cette somme ne soit pas utilisée dans le but en vue duquel elle a été versée, et qu'elle constitue un fonds séparé, laissé à la disposition personnelle du préfet, non à celle des organes administratifs légaux et qu'elle soit destinée à être utilisée dans l'intérêt « patriotique », pour satisfaire diverses « exigences patriotiques ». Il s'agit évidemment de l'intérêt de la politique de magyarisation par la dénationalisation des minorités nationales habitant la Hongrie. Le préfet s'exprime d'une manière suffisamment transparente dans son rapport au ministère intéressé: « Je veux atteindre un but qui n'est pas seulement utile matériellement car il est une véritable délivrance au point de vue politique dans ce département mêlé (c'est-à-dire ayant une population hétérogène) où de telles demandes patriotiques sont rejetées (entendons: les organes administratifs les rejettent) sous prétexte de manque de fonds, *même au moindre soupçon* ». Et plus loin: « *C'est dans ce but que j'ai utilisé la construction de cette route* ».

Mais l'ingéniosité du préfet ne s'en tint pas là. Profitant du fait que le directeur de la fabrique de sucre ne savait pas le hongrois il lui fit signer un procès-verbal par lequel la fabrique s'engageait à couvrir les frais d'entretien de cette route. Cet exploit fut rapporté au Ministère en soulignant que *si le directeur de la fabrique avait su le hongrois il n'aurait pas signé ce procès-verbal*. Ce serviteur zélé de l'État magyar avait vraiment motif de se vanter.

L'administration n'avait pas le monopole de tels excès — pour employer un terme modéré — la Justice suivait cet exemple. L'ouvrage de Joan Bozdog nous en fournit des exemples. C'est pour cela que j'ai dit qu'il illustre toute la structure de l'État magyar et constitue un document des plus précieux, car ici, ce sont les faits eux-mêmes qui parlent, les actes authentiques et non leur interprétation, et on ne saurait les mettre en doute puisqu'il s'agit uniquement de rapports officiels.

Olimpiu Boitoș

UN ANNIVERSAIRE

Au mois de mars de cette année il y a eu quarante ans que fut fondée une association d'étudiants dont l'idéal était parfaitement exprimé par son nom: *La Grande Roumanie*.

Cette société est un des anneaux de la chaîne des initiatives des intellectuels roumains ayant pour but la réalisation de l'unité politique du peuple roumain. La politique officielle de la Vieille Roumanie n'était pas libre à l'égard de ce problème. Le traité de 1883, entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie, enlevait à l'État roumain la possibilité de travailler au grand jour à la libération des Roumains vivant sous l'autorité du gouvernement de Vienne. Bien plus, en vertu de ce traité, l'État roumain était tenu d'empêcher toute action de cette nature et l'État alié contrôlait lui-même si cette obligation était bien respectée. Cependant les intellectuels roumains ne demeurèrent pas passifs, bien au contraire. On sait aujourd'hui qu'ils ont fait leur devoir en préparant la nation en vue de la réalisation de l'idéal national et spécialement des sacrifices qui devront être consentis pour la réalisation de cet idéal. C'était un devoir de conscience nationale et aussi de conscience européenne, car l'idée nationale faisait partie du patrimoine de notre continent et les grands peuples de l'Europe centrale, comme l'Allemagne et l'Italie, divisés auparavant en de nombreux États, avaient réalisé, dans une large mesure leur unité nationale. Il était donc naturel — et c'était même un devoir pour les petits peuples qui se trouvaient dans la même situation — de suivre cet exemple et le peuple roumain était justement au nombre de ces derniers.

La société *La Grande Roumanie* fut fondée à Berlin et son créateur fut Ioan Ursu, le futur professeur d'histoire universelle à l'Université de Cluj, décédé en 1925. À cette époque Ursu poursuivait ses études, dans la capitale allemande, comme boursier de l'État roumain. Originaire de Transylvanie, il était né à Cața, commune du département de Târnava Mare et il n'avait pas pu faire ses études supérieures dans sa patrie — de ce temps-là. Il était le fils d'un instituteur et avait six frères, de telle sorte que sa famille n'avait pas les moyens matériels nécessaires pour lui permettre de faire des études supérieures dans un centre universitaire éloigné. Mais il avait la vocation de l'enseignement et il sentait une vive prédilection pour l'histoire. Il prit donc la résolution de passer en Roumanie où il put réaliser son rêve. À la suite d'un concours, il entra, comme boursier, à l'École Normale Supérieure de Bucarest. Cette institution d'élite accordait à ses boursiers, outre la pension complète, l'argent nécessaire pour leur garde-robe et pour leurs menues dépenses. À sa sortie de l'École Normale Supérieure, Ursu fut nommé professeur dans un lycée et, en 1903, il obtint, au concours, une bourse

destinée à lui permettre de faire, en Allemagne, des études spéciales d'histoire.

Toute la vie de Ioan Ursu a été dominée par le désir de lutter pour la réalisation de l'idéal politique de sa nation. Cela ressort non seulement de toutes les œuvres qu'il a publiées, mais aussi de toute son activité d'étudiant et de professeur de lycée, pour nous en tenir à cette première période de sa vie. Dès son arrivée en Allemagne, à Berlin, le potentiel de ses prédispositions patriotiques augmenta car, dans ce pays, le sentiment national était extrêmement développé et son exaltation avait donné des résultats politiques importants pour le peuple allemand. Ursu était alors en pleine maturité — il avait 28 ans — de telle sorte qu'il comprit parfaitement l'enseignement politique qui se dégageait de l'atmosphère de la vie publique en Allemagne. Il voyait clairement que c'était seulement par la réalisation de son unité nationale que le peuple roumain pourrait valider ses forces morales, car seule cette union pouvait lui assurer cette force politique sans laquelle un peuple est victime de toutes les vicissitudes de l'histoire. Mais il savait aussi qu'étant citoyen de l'État roumain allié à l'Autriche-Hongrie il lui était impossible de travailler ouvertement à la réalisation de son idéal politique et c'est alors qu'il conçut l'idée de fonder une société secrète. Telle est la genèse de la société *La Grande Roumanie*.

Il fit part de son projet à ses collègues d'études de Berlin qu'il rencontra à l'Association académique des étudiants roumains. Lorsque le terrain lui parut suffisamment préparé, il convoqua, chez lui, un certain nombre de ses collègues, afin de discuter avec eux la possibilité de la création d'une société secrète destinée à lutter pour l'union politique de tous les Roumains. Les statuts de la société furent rédigés sur-le-champ. Ils ne comprenaient que neuf articles. Le premier était ainsi conçu : « Il est créé une société secrète intitulée *La Grande Roumanie*. Son but est de renforcer la nation roumaine de partout sur le plan économique, culturel — dans le sens roumain — militaire et politique; ce renforcement doit conduire à la réalisation de l'idéal suprême et unique de la société: l'union politique de tous les Roumains ».

Ceci avait lieu à Berlin, le 2 mars 1904. Ces statuts furent approuvés par 30 personnes qui furent les premiers membres de la société. Bientôt Ioan Ursu quitta la capitale de l'Allemagne pour continuer ses études à Munich où il vécut jusqu'en 1905. Il introduisit ses préoccupations de prédilection dans ce nouveau centre d'étudiants. Elu président de la

Société académique des étudiants roumains, il s'efforça de propager l'idéal qui lui tenait à cœur dans cette association. En organisant la célébration de l'anniversaire de la révolution de 1848 des Roumains de Transylvanie, le 3/15 mai, il se proposait de faire, de ce jour, une fête de tous les Roumains, donc une manifestation de l'idée d'unité nationale. L'année suivante cette manifestation fut répétée à Berlin, où se trouvait alors Ioan Ursu et où il était président de l'Association académique des étudiants roumains de la capitale de l'Allemagne. Dans la conférence qu'il fit, à cette occasion, et qui fut imprimée, la même année, par l'éditeur Göbl de Bucarest, sous le titre: *Causes principales de notre décadence et de notre grandeur dans le passé*, Ursu disait: « C'est uniquement par le sacrifice et par une concentration consciente de toutes les forces de la nation qu'il sera possible de réaliser la difficile mission que nous avons le devoir de remplir si nous ne voulons pas descendre au rang de ces nations indignes pour lesquelles le conquérant étranger n'a que du mépris et l'historien ne trouve aucune excuse ».

Ursu a exprimé ses idées plus franchement encore à l'occasion de l'anniversaire de l'union des Principautés, le 24 janvier 1907. Dans le discours qu'il prononça en qualité de président de l'Association académique des étudiants, Ursu expliqua clairement les vérités suivantes: « Aujourd'hui la moitié de notre nation use ses forces et verse son sang pour un drapeau qui n'est pas le sien... Pour tout peuple conscient, l'union définitive n'est pas seulement une question de dignité, c'est aussi une question de progrès. Pour nous, en plus d'une question de dignité et de progrès, l'union est aussi une question d'existence. Ce n'est ni par enthousiasme romantique, ni par sentimentalisme que je vous parle de cette idée d'union définitive, mais c'est par suite d'un froid raisonnement des conditions d'existence de notre nation considérée, selon la conception universelle, comme un tout... Il n'y aura ni gloire ni satisfaction plus grande, si, nous, jeunes gens, dédions notre vie tout d'abord à l'anéantissement du déséquilibre social à l'intérieur des frontières actuelles de l'État, et, ensuite, à la destruction de cette autre caractéristique médiévale: la dissociation de notre peuple par des frontières. Fasse le Ciel que nous ne mourrions pas sans avoir vu se réaliser ces deux grands idéaux »¹⁾.

Tels furent les idéaux qui ont animé Ioan Ursu fondateur de la société d'étudiants: *La Grande Roumanie* et qu'il répandit chaque fois

¹⁾ Ce discours d'Ursu fut imprimé seulement en 1915. Il a paru dans la publication « Notre Idéal » éditée à Jassy.

qu'il en a eu l'occasion, tant dans le cadre de cette société qu'en dehors d'elle. Mais ces idéaux professés par le promoteur engageaient aussi, sans aucun doute, les membres de la société, de telle sorte qu'ils ne pouvaient rester sans effet sur les contemporains.

Dans sa vieillesse, réfléchissant à une certaine occasion, sur les événements de sa jeunesse. Ioan Ursu constata, avec une juste satisfaction, que la plupart des 30 membres fondateurs de la société *La Grande Roumanie* étaient devenus des personnalités de premier plan dans la vie publique de son pays et qu'ils avaient fait tout leur devoir envers l'idée pour laquelle ils avaient prêté serment.

Olimpiu Boitoș

BCU Cluj / Central University Library Cluj

COMPTES-RENDUS

Dr. GHEORGHE CIUHANDU, *Românii din Câmpia Aradului de acum două veacuri*. Cu un excurs istoric până la 1752 și însemnări istorico-politice ulterioare. Cu 11 ilustrații și două hărți (Les Roumains de la Plaine d'Arad d'il y a deux siècles. Avec un coup d'œil historique jusqu'en 1752 et notations historico-politiques ultérieures. Avec 11 illustrations et deux cartes), Arad, Diecezana, 1940, p. 256 + 319.

Le massif ouvrage du Rév. Ciuhandu vient comme une éloquente réplique à l'imposante monographie de Márki Sándor (« Arad vármegye és Arad szabad király város története. I—II, Arad, 1892—1895) qui falsifie avec préméditation l'aspect ethnique de cette région de la frontière occidentale, insistant sur une infime superstructure magyare et ignorant l'élément de base, les serfs roumains, asservis à la noblesse. Ce même Márki soutient, sans aucune justification, que l'élément magyar fut majoritaire ici autrefois, mais qu'il fut supprimé au cours des guerres contre les Turcs, la place des Hongrois étant occupée par les Roumains. Devant cette affirmation non fondée, l'auteur se voit obligé de donner, à son argumentation, une note polémique, démontrant l'ancienneté de l'élément roumain dans la Plaine d'Arad et renversant, par une minutieuse analyse, l'hérésie magyare d'un « hungaricidium » provoqué par les Turcs, si semblable comme facture à celui provoqué par les Tartares des centaines d'années plus tôt, probablement comme un signe de sympathie des derniers envahisseurs mongols pour les frères de race.

Étudiant avec soin les rapports entre les Magyars et les maîtres turcs, le Rév. Ciuhandu aboutit à la conclusion que ces rapports ne furent pas si défavorables à l'élément magyar que le prétend l'historiographie hongroise, à l'exception de Salamon Ferencz qui, dans sa monographie: « Magyarország a török hódítás korában » (La Hongrie à

l'époque de l'occupation turque), Pest, 1864, remanie sensiblement l'image devenue somme toute classique, des « tyrans » turcs. La domination turque a fourni suffisamment de possibilités, dans le cadre de son régime foncier et de sa fiscalité agraire, du moins à certaines villes hongroises, de se développer et, à la propriété, de prospérer. Mais même sous le rapport de l'organisation politique, les Turcs ne furent pas si radicaux qu'il pourrait sembler. Un document hongrois, publié par Ismail, beg de Szolnok, le 30 décembre 1666, atteste entre autres que « dans les communes hongroises la vie et les autorités communales n'ont pas été modifiées ». Aux côtés du cadi turc, il existait aussi une justice pour les chrétiens. Dans les villes où n'habitaient pas de Turcs, les chrétiens jouissaient d'une autonomie presque complète dans l'administration intérieure. Les comitats tenaient des assemblées générales et prenaient des décisions. La fixation des impôts, même, se faisait selon le système hongrois. Voilà pour ce qui concerne les Turcs dans leurs rapports avec les Hongrois. En ce qui nous concerne, la domination ottomane qui supprimait les sévères limitations édictées par la domination magyare, persécutrice de l'orthodoxie, et qui rendait aussi plus accessible la circulation par delà les frontières politiques antérieures, de part et d'autre des Carpathes jusqu'à la vallée de la Theiss, a créé d'autres frontières et d'autres cadres politiques, plus favorables aux Roumains. Rien de plus. Par conséquent la thèse magyare selon laquelle l'élément hongrois supprimé par les « tyrans » turcs fut remplacé par les Roumains, qui envahirent les lieux demeurés déserts après la disparition des Hongrois, n'a pas le moindre fondement historique.

Après ce passage polémique, l'auteur procède à une présentation détaillée de la question qu'il s'est proposée de traiter, c'est-à-dire la situation des Roumains, dans la région d'Arad, il y a deux cents ans.

Dès le début du XVIII^e siècle, les rapports ethniques nous sont des plus favorables dans la Plaine d'Arad. La statistique officielle magyare de 1715 indique, pour 27 communes, la situation suivante établie par familles: Magyars 112 (11%), Allemands 65 (7%) et Roumains 804 (82%); en 1720, ces chiffres étaient: Magyars 40 (7%), Allemands 94 (16%) et Roumains 439 (77%), le chiffre des Roumains diminuant tant à cause des émigrations dans le Banat de Timișoara délivré de la domination turque, qu'à cause de l'épidémie de peste de cette époque. Mais ce qui demeure comme un point acquis et ce qui doit être souligné d'autant plus que le fait est constaté par une statistique officielle magyare,

c'est la prédominance de l'élément ethnique roumain dans la Plaine d'Arad au début du XVIII-e siècle. Cette supériorité des Roumains se retrouve également pendant les décades suivantes. Ne disposant pas d'autre terme de comparaison, l'auteur examine la condition ethnique des habitants de la région d'Arad en prenant comme point de départ les noms de famille et les noms de baptême existant dans les recensements. Il va de soi qu'une multitude de noms roumains, enregistrés dans les recensements officiels hongrois avec l'orthographe magyare, donnent un coloris magyar apparent à l'ethnique de cette région. Mais une observation plus attentive dévoile, sous cet aspect hongrois, une foule de noms purement roumains. C'est pourquoi le Rév. Ciuhandu est en droit d'affirmer qu'il y a deux cents ans le département d'Arad était un département roumain, même dans une plus forte mesure qu'au cours des dernières années de la domination magyare. Analysant les données fournies par les recensements de 1743—1752, l'auteur constate que sur un total de 168 communes, 148 sont roumaines, 12 à majorité roumaine, 4 magyares, 2 à majorité magyare, 1 allemande et 1 à majorité serbe. Les Roumains constituent une population dense, sans infiltration, présentant l'aspect d'une population autochtone solidement installée tandis que tous les autres (Magyars, Allemands, Serbes, etc.), présentent un caractère infusoire dans la masse roumaine. Parmi toutes les nations co-habitanes, les Roumains présentent, tant comme établissement géographique que comme répartition par localités, les conditions les plus favorables pour prouver leur ancienneté et leur caractère autochtone. Ceci résulte clairement du tableau statistique sommaire suivant :

Roumains	8.050 familles soit	87,6%
Magyars	436 » »	4,7%
Allemands	186 » »	2 %
Serbes et Socates	513 » »	5,5%
« Grecs »	3 » »	0,2%

Sur un total de 9.188 familles, les Roumains en comptaient donc 8.050 (87,6%), tous les autres ensemble seulement 1.138 (12,4%).

Les données statistiques nous montrent clairement la prédominance des Roumains dans la moitié orientale du département d'Arad. Mais plus nous descendons vers la plaine, plus nous observons que les Roumains deviennent numériquement forts, ce qui ne peut s'expliquer que par le fait qu'ils se basent sur une origine très ancienne, en tout cas plus

ancienne que celle des autres nationalités co-habitanes, demeurées en minorité par rapport aux Roumains, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau concernant les communes mixtes (p. 42—48).

Dans les pages suivantes, l'auteur s'occupe des rapports entre les Roumains et les Serbes — ces derniers immigrés dans cette région à la fin de XVII-e siècle, à l'époque du patriarche Arsenie Crnojević — insistant sur l'organisation militaire roumano-serbe et sur la révolte orthodoxe de 1735 du Serbe Petro Seghedinac, révolte à laquelle participèrent aussi des Roumains, un grand nombre d'entre eux se réfugiant au Banat après qu'elle eut été étouffée. Il résulte des données du recensement de 1746/47 que dans les cadres militarisés, dits « illyriques », du département d'Arad, l'élément le plus nombreux, du moins après 1746, est fourni par les Roumains. Ensuite viennent quelques pages consacrées à la situation des autres nationalités (Allemands, « Grecs », Slovaques, Socates — des Bulgares de religion catholique — Tziganes, Juifs), et donnant des indications civiles et confessionnelles concernant la population de la Plaine d'Arad à la moitié du XVII-e siècle. Les données relatives aux confessions permettent de dresser un intéressant tableau statistique qui, corroboré avec le tableau ci-dessus nous donne l'image suivante (p. 85 et 137):

Nationalité	Familles	Habitants	Nombre des habitants par confessions		
			Orth.	Cathol.	Protest.
Roumains	8.050	40.250	40.250	—	—
Serbes	492	2.460	2.460	—	—
Magyars	436	2.180	—	795	1.385
Allemands	186	930	—	930	—
Socates	21	105	—	105	—
« Grecs »	3	15	15	—	—

Il résulte de ces données que, si du point de vue ethnique, la population roumaine donnait 87,6% du total, du point de vue confessionnel elle représentait — ensemble avec les Serbes, orthodoxes eux aussi — 93%, les catholiques ne représentant que 4% et les protestants 3%. Notre supériorité est donc évidente aussi d'après les chiffres fournis par la statistique d'ordre confessionnel. C'est pourquoi l'auteur peut affirmer à juste titre (p. 85) que « les Roumains de la Plaine d'Arad et de tout le département du même nom constituaient donc

une mer de Roumains, un pays réellement roumain, de paysans orthodoxes auxquels il ne fallait qu'un renforcement de la conscience nationale et des circonstances favorables pour pouvoir prendre en mains la direction de leurs propres destinées, ce qui était du reste leur droit vu leur qualité d'autochtones et leur supériorité numérique ».

Cette évidente prépondérance de l'élément ethnique roumain, était de nature à causer de légitimes soucis chez les Magyars qui, se rendant compte du danger latent que représentaient les Roumains, réagissaient puissamment, faisant revivre la féodalité hongroise afin d'y trouver une arme efficace de dénationalisation.

Pendant les vingt premières années du XVIII^e siècle, la région d'Arad ne comptait aucune famille de propriétaires terriens magyars. Même pendant la troisième décade la situation n'avait pas changé, puisqu'en 1732 le comitat ne comptait que trois propriétaires: le Duc de Modène, Reggio et Mirandola, Rinaldo, Sigismond Josika, baron d'origine roumaine et l'Allemand récemment magyarisé Sigismond Edelspacher. La victoire des armes habsbourgeoises provoqua, dans cette région, une multiplication des nobles terriens comme instruments au service de la politique de prosélytisme catholique des Habsbourg, entièrement asservis à la papauté. C'est ainsi que de nombreux établissements roumains retombèrent entre les mains de ceux que la domination turque avait chassés pour un temps assez long. Les propriétaires magyars ou magyarisés se multiplient de plus en plus, surtout par suite de l'application de la loi hongroise de 1741 (Loi XVIII) concernant le rattachement au Royaume de Hongrie des régions dites « Partium », la fusion du comitat de Zarand avec celui d'Arad et la suppression de la légion militaire « illyrique » qui devenait de plus en plus roumaine. L'auteur cite les noms suivants de propriétaires, indiquant en même temps celui des terres roumaines détenues par eux: Almásy (Chitigazul), Andrassy (Chitigazul, Şiclăul român). Csernovics (Şimandul, Macea), Sigismond Edelspacher (villages roumains de Şimandul et Macea et la commune mixte roumano-magyare de Ghioroc), Johann Georg Haruckern (Socodorul et Pilul), Léopold Talheim, Lengyel Gáspár (Iteul român, Lepedea), Salbeck (Petriş, Corbeşti, Roşia, Obârşia, Vineşti), Bohus, Bibics (F.-Vârşandul, (Olari), Comlăuşul, Zărandul), Consbruch, Zöldy (Dud, Pâncota, Agriş), Baranyay (Tornea, Crista-Miniş, Văsoaia, Chisindia). À ces nobles d'origine ethnique si différente, il faut ajouter aussi les fonctionnaires magyars. En effet, l'exclusivité des emplois, était réservée aux

Magyars déjà par les lois antérieurs du XVII^e siècle (Loi X de 1608 et Loi de 1659), comme aussi par la Loi XV de 1741.

Tant les nobles que les fonctionnaires soutinrent une lutte sans merci afin de faire passer les Roumains d'Arad, à la religion catholique. Mais ces Roumains trouvèrent appui, dans leur forte résistance, près des évêques orthodoxes d'Arad. Ce fut surtout après la révolte de 1735 que la réaction contre l'orthodoxie et le prosélytisme catholique se firent sentir. En 1745 le Conseil de la lieutenance de Pojon, interdit la rénovation ou la construction de nouvelles églises par les orthodoxes. C'est à peu près vers la même époque que ces régions sont agitées par le militant décidé de l'orthodoxie, le moine serbe Visarion Sarai, qui avait rallié à son mouvement aussi les Roumains orthodoxes de la région d'Arad. Mais, ce qui est plus intéressant, c'est que l'Assemblée du Comitat réunie à Arad, le 29 octobre 1747, constatait officiellement le grand nombre de ceux qui abandonnaient la « vraie foi », c'est-à-dire la religion catholique, pour passer au « schisme », c'est-à-dire à l'orthodoxie. Il fut donc donné ordre que les coupables soient arrêtés et conduits à la prison départementale d'Arad, étant maintenus en cellule jusqu'à ce qu'ils abjurent le « schisme ». Le cas de l'Allemand Antonin Habata, dit Neamtu, né vers 1693 à Comlăus (départ. Arad) de père allemand romano-catholique et de mère roumaine orthodoxe est plus caractéristique que tout autre pour cette époque d'efforts des catholiques. Ce cas est révélateur pour les conditions dans lesquelles s'effectuait la persécution contre l'orthodoxie et il mérite que nous nous y arrêtions un instant. Le nommé Habata passa à la religion orthodoxe vers 1718. Revenant dans son village natal, après une pérégrination jusqu'à Avrig, où il avait épousé une Roumaine orthodoxe, il fut arrêté et emprisonné. Il fut jeté en prison une seconde fois pour son « apostasie », en 1747 à Şiria. Au cours de l'enquête, Habata déclara être né de père romano-catholique et de mère roumaine orthodoxe (« az apám pápista vala, az anyám pediglen oláh nemzett »). Comme on lui demandait pourquoi il avait changé de religion, puisque son père était « papiste », il répondit qu'étant demeuré orphelin de père et de mère il s'était rendu à Sibiu pour y chercher du travail mais que, n'en trouvant pas, il était allé à Avrig, où il avait épousé une Roumaine ; depuis lors il vivait dans la religion roumaine (« Oláh hitben éltem mivel a felegésem is oláh nemzett »). Au moment de cet interrogatoire, il avait 55 ans et était orthodoxe depuis plus de 30 ans. Invité à revenir au catholicisme, et bien

que menacé de peines sévères, Habata répondit: « Je suis entre les mains du noble Comitat; il peut faire de moi ce qu'il veut; mais comme j'ai vieilli dans la religion roumaine, c'est avec cette foi que je désire vivre et mourir » et il ajouta: « Je ne serai jamais « papiste », mais je demeurerai jusqu'à la mort dans la foi roumaine vu que c'est dans cette foi que j'ai vieilli ». Devant sa résistance obstinée, Habata (Neamțu) fut condamné à l'emprisonnement à vie, n'ayant droit qu'au pain et à l'eau. Le malheureux Neamțu fit près de trois ans de prison à l'eau et au pain, jusqu'au moment où il fut remis en liberté, en août 1750, à la suite de l'application des nouvelles lois concernant la reconversion des catholiques ayant abandonné le catholicisme. Le cas de Habata (Neamțu) est l'un des nombreux cas donnant la mesure de l'intolérance religieuse des Hongrois. De très nombreux serfs roumains refusaient le catholicisme, et donc aussi le magyarisme, préférant affronter les prisons et même la mort ou partir en Russie, en « Nouvelle Serbie », se montrant disposés à perdre leur nationalité et devenir Serbes ou Russes plutôt que de perdre leur foi orthodoxe.

Mais la politique de dénationalisation de la monarchie des Habsbourg eut recours à une nouvelle arme, celle des colonisations. C'est ainsi qu'en plus des Serbes et des Allemands, de nombreux Hongrois envahirent la région d'Arad cherchant, sans succès d'ailleurs, à modifier la configuration massivement roumaine de ce département de frontière. Les deux derniers siècles constituent la période d'infiltration de l'élément magyar dans cette région roumaine. Dans la ville d'Arad, les premiers Magyars ne font leur apparition qu'en 1703. Les villages de Livada, Sânleani, Zimandul-Nou, Zimanducz, furent fondés entre 1842 et 1852, les Magyars étant amenés de la pusta de St. Tamás, du département de Nógrad, du département de Heves et de Cenad. Les Hongrois de la commune de Peregul-Mic y sont venus en 1787 du département de Szabolcs; ceux de Iratos sont arrivés il y a 60—80 ans du nord de la Hongrie; à Semlac, ils pénètrent en 1835; la colonie magyare de Rovine (Pecica-Maghiaș) date des environs de 1735; les Hongrois de Otlaca sont venus après 1835; récente encore, l'immigration des Magyars de Giula-Vârșand et de Socodor; à Simand ils ne sont venus qu'après 1835; à Sarind, les Hongrois proviennent de Bihor, de Szabolcs et de Bereg. Aux XVIII-e et XIX-e siècles trois couches de colons hongrois venant des environs de Debrețin et de Gyöngyös, et ayant parmi eux des Ruthènes magyarisés, se sont superposées l'une à l'autre. La colonie de Simonești (Simo-

nyifalva) a été fondée en 1883 et renforcé en 1892, les colons magyars provenant de Băţania et du département de Csongrad. La colonie de Țipar (Szaparyliget) est composée de Hongrois amenés en 1883 de la limite du département de Cenad. Le village d'Olari (Vârşandul-Nou) est une colonie de Hongrois amenés d'au delà du Danube et de Orosháza en 1792. La colonie de Satul-Mic (Dezsőháza) date de 1866 et a été fondée par les Hongrois amenés des départements de Cenad et Csongrad. Micălaca, Miniş, Cermeiu, Şilindia, communes roumaines, en 1835, reçoivent, après cette date, des colons magyars.

Nous croyons que ces exemples éloquentes n'ont besoin d'aucun commentaire. L'auteur du reste n'en fait pas non plus. Mais ce qui doit absolument être mentionné — et le Rév. Ciuhandu le souligne également — c'est que les données ci-dessus sont empruntées à des historiens et à des statisticiens magyars (Fábián, Somogy), de sorte que leur authenticité est hors de discussion. L'infiltration magyare dans cet ancestral territoire roumain en résulte clairement. Et elles imposent une seule conclusion: notre droit sur cette terre où la priorité et le nombre plaident en notre faveur.

Dans les pages suivantes — tant dans la partie générale que dans la partie spéciale — de son excellente monographie, le Rév. Ciuhandu s'occupe de la vie des paysans roumains, des villes et des villages roumains de la région d'Arad et de l'expansion de l'élément roumain vers l'ouest.

Parlant des nombreuses guerres soutenues par les Habsbourg au XVIII^e siècle, l'auteur s'arrête sur la Guerre de Succession et mentionne que sur 89 soldats que le Comitat d'Arad devait fournir en 1744, la majorité, soit 74, étaient des serfs roumains auxquels venaient se joindre 1 Polonais, 2 Allemands et 15 Hongrois, dont 6 seulement provenant du Comitat, les autres venant de Pojon, Seghedin, Debretin, Szelszar dans le Comitat de Tolna, Mező-Csávás, Cluj, Oradea (voir p. 109 et notes 1 et 2). Voilà donc comment les nobles hongrois du Comitat d'Arad se soustrayaient à l'élémentaire devoir de défendre le pays, mettant leurs personnes à l'abri et envoyant une forte majorité de serfs roumains à la mort! Mais en dehors de ce tribut de sang, les serfs roumains devaient encore acquitter une multitude d'impôts et de contributions fiscales écrasantes, fournir des jours de corvée et remplir de lourdes charges en nature. Le malheur était que le labeur des serfs roumains était frustré par les fonctionnaires fiscaux magyars qui,

bien souvent, donnaient une destination privée aux impôts encaissés. À cause de ces impôts écrasants comme aussi à la suite de la furie du prosélytisme catholique, de nombreux serfs fuirent la région d'Arad vers le Banat de Timiș. Une quarantaine « d'hôtes » fuirent ainsi du domaine de Csernovics, à Curtici, dix seulement demeurant sur place. Motif : corvées trop dures et fiscalité excessive. De même faits, avec de légères variantes, se produisirent à Roșia, sur le domaine de Szalbeck, à Corbești, à Petriș, à Vinești, à Săliște sur le domaine de Lengyel, à Săvârșin, à Ohaba, à Odvoș sur le domaine de Forray, à Temeșești, à Totvărădia, à Giulița, à Lupești, à Govoșdia sur le Mureș, à Groși, à Bârzava, à Conop sur le domaine de Kászonyi, à Pârnești, à Monoroștia, à Sânt Ana sur le domaine de Bibics. À la suite des fréquents refuges de serfs au Banat, l'Assemblée du Comitat d'Arad se vit obligée d'en faire rapport, en mars 1752, à la Chancellerie Aulique hongroise de Vienne, demandant pour tout le Comitat, une nouvelle réglementation des obligations des serfs. En 1767, l'Impératrice approuve une nouvelle réglementation des rapports entre serfs et propriétaires terriens, mais les mauvais traitements, les abus et les injustices n'en continuèrent pas moins comme par le passé.

Mais la situation des malheureux serfs roumains était encore plus difficile. En 1717—1719 s'abattit sur eux une terrible famine, puis vint une épidémie de peste à laquelle s'ajouta la cherté de la vie. Et les milieux officiels magyars ne faisaient preuve d'aucune compréhension pour le sort de ces malheureux et ne prenaient aucune mesure pour alléger leurs souffrances. Bien au contraire, les dirigeants du Comitat d'Arad élaborèrent en mars 1751, afin de les soumettre à la Diète Hongroise, une série de « gravamine », visant à servir les intérêts hongrois et ne se préoccupant de la population roumaine que dans la mesure où cet élément pouvait être utile aux dominateurs (voir p. 133—134).

Passant à la partie spéciale de sa monographie le Rév. Ciuhandu s'occupe plus particulièrement de la vie des serfs roumains. Le régime agraire était celui des grandes latifundia, telle celle du Duc de Modène, créée en 1732 et comprenant une multitude d'établissements roumains. Le propriétaire terrien était le vrai maître de toute la terre, labourée ou non. La terre était labourée par les serfs roumains, ceux-ci ne détenant que certains terrains (sesii colonicale) qu'ils labouraient pour eux-mêmes, payant certains impôts au propriétaire, au comitat et à l'armée. De ce point de vue aussi, les nobles magyars trouvaient une nouvelle

occasion de chicane contre les malheureux serfs roumains. En effet, leur distribuant des «sesii «coloniale», ils leur donnaient les plus mauvaises terres, des terrains boisés, plein de ronces ou non défrichés qu'ils devaient nettoyer et rendre productifs; et après que ces terrains eussent été rendus utiles à l'agriculture, les nobles les enlevaient aux serfs et leur donnaient des terres inondables ou infertiles. De la sorte, les propriétés des nobles magyars s'étendaient aux dépens des serfs roumains. L'auteur souligne encore que les serfs roumains détenaient en fermage certaines terres qui leur étaient absolument nécessaires à cause de leur grand nombre et de leur vigoureuse vitalité. En ce qui concerne les terres des serfs ou «coloniale», elles étaient pour la plupart menacées d'inondation (comme c'était le cas à Chişineu, Zerindul Mare, Agya, Sinteia, Berechiu, Talpoş, Vădas, Běl-Zerind, Pâncota, Agriş, Cinteiu, Şomoş, etc.), tandis que d'autres étaient riches en forêts mais n'avaient que peu de terres cultivables, d'autres encore ayant énormément à souffrir à cause de fréquents transports qui y passaient, de divers inconvénients économiques, le tout concourant à rendre impossible une production agricole suffisante. En général, vers la moitié du XVIII^e siècle, les serfs roumains ensemençaient environ 36.000 «jugăre» de terres, le blé étant cultivé dans les régions occidentales du département et le maïs dans les régions orientales. Ceci nous indique que les serfs de la plaine, surtout ceux de la frontière, se nourrissaient surtout de pain de blé, tandis que pour ceux de l'est, où le blé cédait le pas au maïs, le rapport d'alimentation se modifiait en défaveur de la population rurale roumaine.

« À la frontière donc, le serf roumain s'affirme mieux encore aussi du point de vue économique. Il faisait preuve d'adaptation à la mesure de production du sol et prouvait, il y a 200 ans déjà, sa capacité de production agricole, qui était pour lui un titre de plus à dominer, à l'avenir, de ce point de vue également, en dehors des titres que lui donnaient son ancienneté sur cette terre et son nombre si prépondérant » (p. 145).

En ce qui concerne la situation matérielle, analysant l'inventaire agricole vif et la capacité de production des serfs roumains, l'auteur aboutit à la conclusion intéressante que, bien que constituant une couche sociale persécutée, exploitée sans pitié, les serfs roumains représentaient toutefois, parmi les autres serfs, la classe la plus aisée tandis que l'élément minoritaire, disparaissant dans la grande masse roumaine, ne représentait pas, sous le rapport matériel non plus, une force appréciable.

En dehors de l'agriculture, les serfs roumains transylvains se sont affirmés également dans d'autres domaines de la production, et c'est surtout dans l'élevage du bétail qu'ils occupent une place de premier plan. La culture de la vigne permettait de constater que là où elle était le plus avancée, les Roumains constituaient l'élément le plus ancien parmi les nationalités co-habitanes et avaient la supériorité numérique comme aussi celle de la production; là où elle était à ses débuts, ils jouaient le rôle d'initiateurs. Le vin des Roumains de Miniş était exporté, en 1745, jusqu'en Bohême et jusqu'à Buccari et Fiume. L'apiculture était également fort répandue parmi les Roumains dès les temps les plus reculés et il en fait mention déjà au XIII-e siècle, ce qui prouve que l'étrange théorie des Magyars, concernant l'immigration des Roumains dans cette région au XIII-e siècle ne repose sur aucun fondement sérieux. Car c'est à juste titre que l'auteur se demande: « A-t-on jamais entendu dire que des nomades possédaient des ruches? » (p. 163). L'industrie de la bière et de l'alcool, les hôtelleries ou restaurants, la meunerie, sont tout autant de domaines dans lesquels les Roumains se sont affirmés avec succès, dépassant les nationalités co-habitanes et, surtout, les Hongrois (p. 167—175).

Les métiers étaient moins répandus. Dans la ville d'Arad nous trouvons, à la moitié du XVIII-e siècle, 8 artisans, 15 à Radna, 3 à Pecica. Nous les trouvons un peu partout dans la partie supérieure du Mureş, à Roşia, Totvărădia, Baia, Monoroştia, Bărzava, Conop, Miniş, Ghioroc, Micălaca, ensuite dans la vallée du Criş Blanc, à Ineu, Sebiş, et à d'autres endroits. Il en va de même dans le district de Zarand: à Chişineu, Măderat, Agriş, Drauţ, Cinteiu, Nădab, Socodor, Şimand, Cherechiu, Seleuş où nous trouvons une multitude d'artisans à noms roumains, ces noms si expressifs qui nous indiquent leur profession: Cojocar (fabricant de manteaux de peau de mouton), Olar (potier), Rotar (charron), Faur (forgeron) Funar (cordier), Butar (tonnelier), Cişmaş (cordonnier), Croitor (tailleur), Curelar (bourellier), Măcelar (boucher), Pescar (pêcheur), Berar (brasseur); d'autres noms sont une transcription mutilée en hongrois, tels que Szücs, Szöts, soit Cojocar, qui prendra plus tard la forme roumanisée de Suci; ensuite aussi Szab, Sabău (en hongrois szabó = tailleur), Kerekes-Cherecheş (rotar), Kovács-Covaciu (forgeron), Molnár-Molnar-Morariu (meunier), Mészáros-Mesaroş (boucher), et de nombreux autres encore. L'industrie ménagère des broderies qui avait il y a deux siècles, chez les Roumains d'Arad une extension générale et une importance

reconnue même par l'historien hongrois Márki, mérite d'être soulignée tout spécialement.

Dans le commerce ce furent surtout les « Grecs », c'est-à-dire les Roumains de Macédoine qui s'affirmèrent; ils tenaient des cabarets ou s'occupaient du commerce de bétail, ayant à lutter contre la concurrence des Serbes avec lesquels ils avaient parfois de véritables conflits. Des foires renommées se tenaient un peu partout, il y a deux siècles, dans la région d'Arad. Ineu avait une foire renommée dès le XVII^e siècle, foire où se rencontraient les négociants d'Oradea, Beiuș et Debrețin. À Ineu, centre naturel d'une région purement roumaine, se créa, très tôt déjà une vie roumaine et, afin de l'intensifier et de la consolider c'est également à Ineu que fut établi le siège d'un évêché orthodoxe. Au XVIII^e siècle ces foires augmentent en nombre et à la moitié de ce siècle, il est fait mention des foires de Siclău, Ineu, Șiria, Zarand, Chișineu, Ghioroc, Arad, Radna, Șimand, toutes localités roumaines, ayant trois ou quatre foires par an, ce qui constitue la preuve indiscutable d'une intense vie commerciale au milieu du peuple d'agriculteurs et d'artisans roumains. Au sujet de la foire au bétail d'Arad, il faut signaler le fait que cette foire se tenant pour les intérêts des Roumains d'Arad, la communauté roumaine de cette ville encaissait les revenus des foires de bétail en vertu d'une décision de 1750 de la Congrégation du Comitat.

En résumé, tant les Roumains macédoniens que les Roumains autochtones apportaient, plus qu'aucun autre élément co-habitant, une importante part de contribution dans la vie économique de la région d'Arad, tant comme producteurs, surtout comme éleveurs de bétail, que comme facteurs remarquables dans l'encouragement à la circulation des biens matériels.

Terminant cet important chapitre de l'histoire économique, le Rév. Ciuhandu en arrive aux plus intéressants chapitres de sa monographie, insistant sur l'organisation juridique des villes et des villages roumains, sur leur vie culturelle, et faisant d'amples considérations sur l'expansion de l'élément ethnique roumain à l'ouest de la frontière actuelle. La vie du village roumain de la plaine d'Arad, au XVIII^e siècle, avait des cadres et des organes bien précisés, tant du point de vue spirituel, que social et juridique. Les « juzii » (judices) ou maires et jurés, leurs adjoints, étaient en majorité Roumains, ce qui prouve que dans cette région roumaine, les affaires publiques ou les questions personnelles des habitants se trouvaient, à la moitié du XVIII^e siècle, entre les mains d'une

administration roumaine propre. Sous le rapport social, l'auteur mentionne la classe des « libertins », intermédiaires entre les nobles et les serfs et ayant une situation privilégiée par rapport à ces derniers. La vie spirituelle des villages se trouvait entre les mains des prêtres. Sur les 95 prêtres dont l'existence est relevée par l'auteur à la moitié du XVIII^e siècle, aucun ne provient des classes privilégiées; ils sont tous serfs, bon nombre d'entre eux n'ayant aucun bien ou, en tout cas, une situation matérielle moins bonne que celle de leurs fidèles. Quelques-uns d'entre eux seulement possédaient un inventaire agricole mobile et un peu de terres, biens réalisés non pas par l'exercice de leur ministère mais du fait que la prêtrise étant transmissible de père en fils, ils n'héritaient pas seulement l'étole, mais encore les biens de leurs parents, bien accrus de génération en génération. Par leur origine serve, les prêtres étaient étroitement rattachés à leurs fidèles avec qui ils partageaient un même destin et cultivaient un même sillon. Cette communauté des moyens d'existence, unissait étroitement le paysan-serf assoiffé de consolation et le prêtre-paysan dépendant de ses fidèles pour assurer ses moyens d'existence. Les aides des prêtres, diacres ou chantres d'église, partageaient le même sort des serfs. En dépit de leur humble condition sociale et matérielle, ces serviteurs de l'Eglise trouvaient encore le temps de copier des livres rituels ou les prêches nécessaires aux prêtres, diffusant ces copies dans toutes les régions habitées par des Roumains. Nous ne devons donc pas nous étonner quand nous apprenons que le diacre Vasile Sturze Badiul Moldoveanul qui pérégrina vers 1706 dans ces régions, amena des livres roumains de Bihor à Arad et vers le « Pays Turc » ainsi que l'on dénommait alors le Banat, se trouvant à cette époque sous la domination turque.

L'auteur consacre également quelques pages aux belles églises roumaines en bois, à l'admirable iconographie populaire-religieuse avec des thèmes bibliques et apocryphes-chrétiens, ainsi qu'aux livres religieux qui ont connu une diffusion telle que l'Evangile imprimé en 1742 à Bucarest, se trouvait la même année déjà à l'Eglise de Nadiș, dans la région de Sălaj et plus tard aussi au monastère de Bodrog.

Étudiant de près la vie des Roumains d'Arad, le Rév. Ciuhandu s'occupe aussi de nos villes. Bien que l'historiographie magyare affirme que les villes appartenrent toujours aux Hongrois (voir p. 206—208, note 3), une analyse des témoignages historiques et des conditions locales infirme cette assertion. Ceux qui eurent toujours, ici, la supériorité

numérique, furent les Roumains qui, affrontant toutes les difficultés et tous les obstacles, demeurèrent ici au cours d'innombrables générations, le seul élément constant et de base des villes. Comme preuve du caractère roumain originaire des villes de la région d'Arad, l'auteur cite le cas d'Ineu, de Lipova et d'Arad, où, après que les Turcs eurent chassé les maîtres hongrois-catholiques, nous voyons apparaître des évêques orthodoxes sur les traces de l'ancienne et pure orthodoxie, espérant en sa réfection sous la protection du Croissant. Et c'est à juste titre que l'auteur se demande (p. 245): « Qu'auraient cherché ces évêques dans ces villes, s'il n'y avait pas existé une population de même religion? ». Une attention toute particulière est accordée à la ville d'Arad, dont le caractère roumain original est au-dessus de tout doute. Dans le cas d'Arad, il n'est pas question d'une seule ville ayant un caractère d'établissement et d'organisation unitaires, mais de parties dont la plus ancienne était l'établissement roumain, suivi, dans l'ordre chronologique par les établissements des Allemands et des Serbes militaires. Cette affirmation s'appuie sur le plan topographique d'Eugène de Savoye (1689—1701) et sur deux cartes: celle d'Emerik Ruttkay de 1755 et une carte, copie d'une autre intitulée « Situations-Plan der alten und neuen Festung Arad », datant de 1765. Mais nulle part il n'est fait mention d'un quartier magyar. Un tel quartier n'est pas indiqué sur les plans de la ville du XVIII^e siècle, parce qu'il n'existait pas, sauf une seule rue: Magyar-utca.

Mais le caractère roumain des villes de la plaine d'Arad est prouvé, en dehors des témoignages historiographiques et cartographiques, aussi par les données statistiques. Dans le Comitat d'Arad existaient, au XVIII^e siècle, six villes ayant la situation ethnique suivante:

1. Pecica: 159 serfs dont 97 portant des noms roumains, 34 des noms magyars, 4 des noms allemands et 24 des noms serbes;
2. Arad: 542 serfs dont 75 portant des noms roumains, 38 des noms magyars, 106 des noms allemands, 321 des noms serbes et 2 des noms grecs;
3. Vilagos: 232 serfs dont 195 portant des noms roumains, 1 un nom allemand et 36 des noms serbes;
4. Zarand: 129 serfs dont 128 portant des noms roumains et 1 (?) un nom magyar;
5. Ineu: 110 serfs dont 91 portant des noms roumains, 10 des noms magyars, 9 des nom serbes;
6. Sebiş: 51 serfs dont 19 portant des noms roumains, 32 des noms magyars.

Le total, en pourcentage, donne: Roumains 53,3%; Hongrois 8,7%; Allemands 8,4%; Serbes 29,5%; « Grecs » 0,1%. Sur les six villes de la région d'Arad, les Hongrois avaient une légère supériorité numérique dans une seule: à Sebiş; grâce à la population militarisée installée à Arad, les Serbes ont la supériorité dans le chef-lieu même du département. « Si des populations serbes et allemandes n'avaient été amenées à Arad, l'élément roumain y aurait été fort supérieur par rapport aux Magyars, ce qui est une preuve positive et concrète du fait qu'avant cette infiltration ethnique amenée par la nouvelle domination, Arad était bien plus roumain qu'autre chose ». Les autres villes: Pecica, Vilagoş, Zărand et Ineul étaient également roumaines d'après leur population. Jusqu'à la moitié du XVIII-e siècle, les villes de la région d'Arad — à l'exception d'Arad peuplé artificiellement pour des intérêts politiques et militaires et de Sebiş, peuplée d'éléments magyars amenés de Transylvanie — conservaient la supériorité numérique roumaine sur toute la ligne comparativement aux Magyars, ce qui prouve que les Roumains étaient autochtones des villes respectives (p. 224).

Le dernier chapitre de la monographie du Rév. Ciuhandu traite du « Massif roumain de la région d'Arad et son expansion vers l'ouest »; il donne une série de diagrammes d'où résulte, grâce à l'éloquence des graphiques, la supériorité incontestable de l'élément roumain, tant sous le rapport ethnique que sous le rapport confessionnel. Basé sur des sérieuses données historiques, l'auteur dénonce la politique magyare de colonisation qui a amené des Allemands ou des Magyars dans la région de plaine, cherchant à endiguer le massif élément roumain, le repoussant vers la vallée de la Theiss ou l'affaiblissant par des infusions d'éléments hétéroglotes (Allemands, Magyars, Juifs). Les constatations critiques de l'auteur lui donnent le droit d'affirmer (p. 234): « La frontière de la Roumanie dans la région d'Arad possède, à sa base, une masse compacte de Roumains dont l'existence a été prouvée de façon absolue depuis le XVIII-e siècle, mais qui a ensuite été bariolée et affaiblie par des infiltrations hétéroglotes, dont aussi des infiltrations magyares. Par conséquent, nous autres, Roumains, avons à cette frontière des droits acquis par notre nombre absolument prépondérant et ce ne fût pas nous qui, dans cette région, avons trouvé des Magyars; ce furent eux qui tentèrent de briser l'ensemble ethnique roumain demeuré prépondérant jusqu'à nos jours et ayant un rôle de culture nationale bien défini en dépit de toutes les infiltrations des Magyars et d'autres nationalités ».

Une forte preuve de la massiveté de l'élément roumain dans la plaine d'Arad, est le fait qu'il ne s'est pas arrêté à la limite du comitat d'Arad d'il y a deux siècles, mais que, débordant cette limite, il a donné naissance à une multitude d'établissements dont certains sont restés au delà de la frontière de Trianon. Contrairement aux affirmations hongroises, selon lesquelles les Roumains n'auraient fait leur apparition de part et d'autre de la frontière qu'au XVIII^e siècle, le Rév. Ciuhandu démontre que l'existence de l'élément roumain vers la Theiss s'explique, quand elle n'est pas de date plus ancienne, par la protection accordée par la domination turque. Dès établissements roumains au delà des frontières, dans le Comitat de Bichiş existaient au XVIII^e siècle: Ghiula, Chitigaz, Ciaba et Bichişul. En 1748 il y avait tant de Roumains à Chitigaz qu'ils avaient quatre prêtres orthodoxes et, entre 1726 et 1800 cette commune eut 11 maires, tous Roumains. Dans le comitat de Cenad, les principaux établissements roumains étaient Tornea (Tornya), Băţania (Battanya), Nădlac (Nagylac), Cenadul Unguresc (Magyarcsanak) et Măcău (Makó).

En conclusion, l'auteur reproduit quelques données statistiques du XX^e siècle dont ressort clairement l'accroissement successif des Magyars, accroissement réalisé par des colonisations, des arrangements politiques, économiques et culturels et surtout par l'élaboration de statistiques magyares tendancieuses. En dépit de tous les moyens utilisés par les Magyars, la population roumaine a conservé sa supériorité jusqu'en ce siècle. En 1900, dans le Comitat d'Arad, sur un total de 357.403 âmes, les Roumanis étaient au nombre de 205.634 (57%), les Hongrois au nombre de 100.404 (28%), les Allemands au nombre de 40.097 (11%), les Slovaques, au nombre de 5.590 (1%), le reste étant des Ruthènes, des Serbes, des Croates, etc. En 1910, sur un total de 413.648 âmes, il y avait 239.755 Roumains (58%), 123.654 Hongrois (30%), 38.677 Allemands (9%), 5.438 Slovaques (1%), etc. L'auteur fournit encore quelques chiffres fort éloquents attestant la puissante position de l'élément roumain dans les arrondissements de frontière et dans les comitats de Cenad et de Bichiş, indiquant le nombre de Roumains par communes. Ces données statistiques illustrent la puissante pénétration de l'élément roumain au delà de la frontière actuelle vers la Theiss, élément qui jaillit du massif roumain de la région d'Arad comme d'une source. Plus cet élément s'est dispersé au loin dans la masse magyare, plus il a été menacé de perdre sa nationalité et sa religion orthodoxe.

Le dernier chapitre de la monographie du Rév. Ciuhandu termine sur quelques intéressantes constatations, énoncées en de si belles phrases (p. 234) qu'elles mériteraient de figurer dans une anthologie du roumanisme transylvain. Il souligne comment, depuis deux siècles, les deux éléments ethniques, roumain et magyar, se dressent l'un en face de l'autre, sur la ligne de frontière ethnique d'Arad. Se trouvant dans la situation de tenter une expansion des masses, ils se sont pénétrés réciproquement: les Magyars aidés par leur position de peuple dominant — par leur aristocratie bien plus que par la pression du nombre — les Roumains, aidés par leur nombre prépondérant dans la région d'Arad et poussés vers l'ouest par les nécessités de l'existence. Mais alors que nous n'avons pu créer que quelques communautés plus importantes, dont certaines sont demeurées au delà de l'actuelle frontière, les Magyars aidés par leur situation dominante ont pu effectuer, parmi nous, des colonisations réussies et une pénétration individuelle de fonctionnaires, de commerçants et d'industriels, ayant encore à leur disposition l'élément juif devenu « patriote » et « Magyar » de la dernière heure, augmentant le rapport numérique en faveur des Hongrois. Dans cette lutte, livrée dans des conditions inégales, avec des mystifications de statistiques, avec une politique d'État de colonisation soutenue et d'autres moyens d'encouragement à l'élément magyar, notre pourcentage élevé d'il y a deux siècles s'est vu de plus en plus menacé. Aujourd'hui, quand les sacrifices de sang et les prescriptions du Droit international nous ont rendus maîtres des territoires roumains ancestraux, nous avons le devoir sacré de remédier à cette situation, remplaçant l'élément roumain dans la situation prépondérante qu'il occupait il y a deux siècles et dont il fut privé progressivement par les ravages de la politique magyare et les agressions de la féodalité hongroise ressuscitée sous la protection des Habsbourg.

En conclusion l'auteur souligne que le fait essentiel résultant de son étude est l'affirmation de la domination roumaine sur ce côté de la frontière qui nous a toujours appartenu et qui est appelé à demeurer à jamais sous la domination roumaine. Deux conclusions s'affirment, avec la force d'un impératif national, se dégageant des enseignements du passé: 1. une colonisation roumaine bien organisée s'impose à la frontière occidentale; 2. il est nécessaire de roumaniser à nouveau les villes devenues, au cours des deux cents dernières années, de véritables oasis étrangères parasites dans la puissante masse roumaine qui les environne.

L'imposante monographie du Rév. Ciuhandu termine ici (p. 256) sa partie expositive, pour continuer avec 274 pages d'annexes, comprenant les recensements du Comitat d'Arad en 1743, 1745—46, 1747 et 1752, utiles surtout pour l'histoire économique des Roumains de la région d'Arad à la moitié du XVIII^e siècle. Le volume termine sur une bibliographie et trois indices: des noms de personnes et de familles, de dénominations géographiques et d'autres matières, ainsi qu'une ample Table des Matières. Deux cartes sont annexées: une carte du département d'Arad du point de vue administratif et ethnographique selon les registres de population entre 1743 et 1752, projetée par le Dr. Gh. Ciuhandu et exécutée par Stefan Beleznyay, et la carte publiée par Kehrér Károly dans son ouvrage: « Arad vármegye és Arad szabad királyi város népoktatásügye 1885—1910 » (L'enseignement populaire dans le comitat d'Arad et dans la ville libre royale d'Arad entre 1885 et 1910), Arad, 1910.

Nous nous sommes efforcés, dans ces quelques pages, de reproduire aussi amplement que possible le contenu et l'esprit de ce livre. Bien informé, écrit avec beaucoup de sens critique et beaucoup de pénétration, il peut être qualifié comme étant l'une des meilleures monographies consacrées à notre frontière occidentale. Les services que des monographies telles que celles du Rév. Ciuhandu rendent à notre patrie, sont immenses. C'est pourquoi il serait bon que de semblables monographies soient élaborées pour toutes les régions occidentales de la Transylvanie. Le livre du Rév. Ciuhandu est un modèle de genre. À la massiveté du volume de plus de 570 pages, à l'immense richesse de suggestions qu'il donne et des problèmes qu'il soulève, à l'immense information historique et surtout statistique mise à contribution, — l'auteur ajoute encore la plus parfaite sérénité scientifique et le plus pur esprit d'objectivité. La valeur intrinsèque de la monographie s'en trouve énormément accrue, distançant l'excellente contribution du Rév. Ciuhandu des monographies tendancieuses des historiens hongrois qui se sont occupés de la région d'Arad. Mais cette façon probe de faire l'histoire sert mieux encore notre cause, puisque, selon les paroles bien connues du philosophe Masaryk: « Pravda zvítězí » (La vérité vainct), — seule la vérité ouvertement proclamée assure le triomphe d'une cause aussi juste que la nôtre.

Qu'il nous soit permis d'ajouter notre regret que l'excellent ouvrage du Rév. Ciuhandu ne comprenne pas, en annexe, un résumé dans une langue de circulation internationale, afin que les vérités proclamées par l'auteur puissent pénétrer dans des milieux aussi larges que possible.

C'est du reste ce qui nous a déterminé à donner une plus grande ampleur à notre compte rendu, appelé à tomber sous d'autres yeux que ceux des Roumains. Mais pour les Roumains, toutefois, c'est un devoir d'honneur de lire entièrement ce précieux livre que nos lignes — quels que soient les efforts que nous ayons faits en ce sens — n'ont pu présenter en détail dans toute la diversité de ses multiples aspects.

Mihail P. Dan

GIOVANNI GEORGESCU, *La Diocesi Magiara di Hajdu-Dorogh*. Blaj, 1940, p. 63.

Cette brochure est un chapitre de l'ouvrage *George Pop de Băsești* (Oradea, 1935), publié en roumain par le chanoine Dr. Ioan Georgescu d'Oradea. Elle nous expose, objectivement et documentairement, un douloureux épisode de la lutte des Roumains sous la domination de la Hongrie, pour la défense de leur langue et de leur nationalité contre les tendances de dénationalisation des gouvernements magyars.

La création de l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdu-Dorogh fut incontestablement le coup le plus rude porté à l'Église Roumaine Uniate non pas par ses ennemis, mais par ses amis et ses protecteurs de droit: la Cour de Vienne et l'Évêché catholique de Hongrie.

Le mouvement en vue de la création d'un évêché gréco-catholique magyar a été entrepris par quelques prêtres ruthènes, dépendant de l'évêché ruthène de Munkács et qui, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, traduisirent en langue magyare les livres de prières et les lithurgies slavonnes, à l'usage des Ruthènes gréco-catholiques magyarisés. Au début, ce mouvement ne se manifesta que par l'usage de la langue magyare lors des enterrements, des baptêmes et des mariages; encouragé par les évêques ruthènes et soutenu par les autorités d'État, ce mouvement se proposa ensuite de lutter pour l'obtention du droit d'user de la langue magyare dans toutes les fonctions ecclésiastiques, y compris la Sainte Lithurgie.

Les 16 et 17 février 1868 eut lieu à Hajdudorog un congrès de tous les gréco-catholiques magyars, auquel participèrent 220 députés laïques et 20 prêtres, représentant 52 villages des départements de Szabolcs, Bihor, Zemplén, Bereg, Maramureș, Abauj-Tolna, Satu Mare et Cenad, congrès qui décida la création du diocèse gréco-catholique magyar avec le hongrois comme langue lithurgique. Le vicariat gréco-catholique

magyar de Hajdudorog, composé de 33 paroisses enlevées à l'évêché ruthène de Munkács, est créé en 1873. À l'occasion du millénaire magyar (26 juin 1896), les gréco-catholiques magyars organisent, à Budapest, une grande manifestation patriotique, célébrant la liturgie en hongrois, en l'église de l'Université. Comme conséquence de ce geste fut constitué à Budapest, le 20 juin 1898, le « Conseil des Magyars catholiques de rite grec en Hongrie », ayant pour but d'obtenir, pour la langue magyare, le droit de langue liturgique. En l'année jubilaire 1900, les gréco-catholiques magyars participent en grande nombre au pèlerinage dirigé par les évêques d'Eperjes et de Munkács. À cette occasion, ils présentèrent au Pape Léon XIII un mémoire exposant leurs doléances et signé par 11.358 fidèles, représentant 113 paroisses avec 134.527 habitants. Ce mémoire était accompagné de deux cartes indiquant les localités habitées par les gréco-catholiques magyars. Parmi ces localités figuraient aussi six paroisses du diocèse d'Oradea et une du diocèse de Gherla. Il y a lieu de mentionner ici qu'il ne se trouvait pas un seul Roumain parmi ces représentants des gréco-catholiques magyars qui s'étaient rendus en pèlerinage à Rome.

Informé de l'abus fait par l'introduction de la langue magyare dans les actes du culte de l'Eglise gréco-catholique magyare, le Pape Pie IX ne tarda pas à condamner ces procédés déclarant que la traduction des livres orientaux en langue magyare était « une innovation périlleuse ». Le 2 septembre 1896, la Congrégation du St. Office, de Rome, prenait de nouvelles mesures contre ce mouvement. Constatant que le Saint-Siège insistait sur son interdiction d'utiliser la langue magyare comme langue liturgique, même après le pèlerinage fait à Rome, les Magyars gréco-catholiques changèrent de tactique, décidant d'obtenir tout d'abord la création de l'évêché gréco-catholique magyar et laissant en suspens, jusqu'alors, le problème de la langue liturgique magyare. En juin 1911, la question de la création d'un évêché gréco-catholique magyar fut discutée à la Chambre des Députés et à la Chambre des Magnats, après quoi le gouvernement magyar se hâta de demander au Saint-Siège la création d'un tel évêché, s'engageant à lui accorder tout son appui matériel et moral. Dans le mémoire remis en cause, à Rome, le gouvernement magyar, utilisant des données statistiques fausses, indiquait l'existence, en Hongrie, d'un nombre de 239.353 fidèles magyars gréco-catholiques ; parmi les localités mentionnées comme habitées par eux, se trouvaient également 83 paroisses avec 378 filiales et 73.225 fidèles gréco-catholi-

ques roumains, dépendant des évêchés gréco-catholiques d'Oradea, de Gherla et de Blaj. Toutes ces démarches furent entreprises dans le plus grand secret et sans que les évêques gréco-catholiques roumains eussent été consultés.

À la suite de la proposition du gouvernement magyar, le Saint-Siège demanda l'avis de l'évêché catholique de Hongrie qui donna son approbation lors de la conférence qui eut lieu à Budapest le 9 novembre 1911. Les évêques roumains uniates, ayant reçu, du gouvernement, l'assurance qu'il ne s'agissait que d'une décision de principe, déclarèrent qu'ils ne pouvaient, en principe, soulever aucune objection contre la création d'un nouvel évêché catholique, mais qu'ils ne pouvaient admettre aucune atteinte portée aux territoires actuels des évêchés uniates roumains, sans leur consentement préalable. La réserve faite par les évêques roumains ne fut pas mentionnée au procès-verbal de la conférence et Rome fut induite en erreur grâce à ce document falsifié. Afin d'éviter les formalités usuelles et de traiter avec la Congrégation de Propaganda Fide, qui connaissait la cause dans tous ses détails, le gouvernement magyar convainquit le roi apostolique François-Joseph I-er de traiter directement la cause de cet évêché avec le Pape Pie X. Offrant à Rome divers avantages, entre autres aussi de patroner lui-même le Congrès Eucharistique de Vienne, le roi réussit à obtenir la bulle « Christifideles Graeci », par laquelle était créé l'évêché gréco-catholique magyar à la juridiction duquel étaient soumises toutes les paroisses proposées par le gouvernement magyar.

L'attentat perpétré contre l'Église uniате roumaine, dans le but de magyariser les Roumains, fut dévoilé à Rome par quatre longs mémoires, envoyés par l'évêché uniате roumain au cours de 1912. Les évêques Dr. Dumitru Radu et Dr. Vasile Hossu, le chanoine Dr. Vasile Suciù, le vaillant militant Dr. Vasile Lucaci et le Dr. Alexandre Nicolescu et Dr. Ioan Coltor, professeurs de théologie à Blaj, intervinrent personnellement à Rome dans un même but. Placé devant les preuves présentées par l'évêché uniате roumain, le Pape Pie X fut obligé de déclarer qu'il avait été trompé et d'ordonner une revision de la Bulle.

Le 29 mai 1912 eut lieu, en l'historique cité d'Alba-Iulia, un important meeting de protestation présidé par George Pop de Băsești et auquel participèrent plus de 20.000 Roumains représentant tous les villages roumains de Transylvanie, du Banat, de la Crișana et du Maramureș. En vertu des résolutions votées à ce congrès de tous les Roumains gréco-

catholiques — et auquel participèrent même des Roumains de Roumanie — un mémoire fut remis au Saint-Siège, mémoire combattant, pont par point, et sur la base d'une riche argumentation, toutes les affirmations gratuites du gouvernement magyar, dénonçant avant tout le but de magyarisation du nouvel évêché. En réponse à cette manifestation, le gouvernement magyar publia, le 8 juin 1912 la Bulle « Christifideles Graeci » et, le 17 novembre de la même année, il en ordonna l'exécution, enlevant à la juridiction des évêques uniates roumains les 83 paroisses avec leurs 73.225 fidèles gréco-catholiques roumains, les soumettant à la juridiction du nouvel évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog. La création de ce nouvel évêché a été commentée, par la presse magyare, comme une brillante victoire nationale hongroise et le quotidien « Hirlap », de Budapest (numéro du 10 novembre 1912), déclarait que la mission du nouvel évêché était de magyariser, par tous les moyens possibles, également les paroisses voisines demeurées sous la juridiction des diocèses uniates roumains.

Les premières mesures prises par l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog furent l'introduction de la langue magyare dans les écoles confessionnelles roumaines tombées sous sa juridiction, et la punition — par suspension des appointements — de plusieurs prêtres roumains qui avaient protesté contre le fait qu'eux-mêmes et les paroisses qui leur avaient été confiées, avaient été soustraites à la juridiction des évêques uniates roumains. Afin d'intimider les fidèles roumains, Mihail Jaczkovics, Ruthène renégat, nommé vicaire général et inspecteur scolaire du nouvel évêché, fit des visites canoniques aux villages roumains, accompagné des organes administratifs et de gendarmes montés et pedestres, entrant de force dans les églises et provoquant un véritable scandale par son attitude arrogante. Ces visites canoniques se terminèrent par l'arrestation et la condamnation d'un certain nombre de fidèles roumains ayant à leur tête les prêtres Gheorghe Mureşan, de Moftinul Mic, et Mihail Ciurdariu, de Doba, le premier étant condamné à un an et demi et le second à trois mois et cinq jours de cachot. Pendant toute la durée de l'emprisonnement de ces prêtres, leurs fidèles refusèrent de participer aux offices célébrés par les prêtres les ayant remplacés, envoyés par Hajdudorog et ceci bien que ces faits se déroulaient pendant la grande fête des Pâques, lorsque les églises sont toujours bondées de fidèles.

Les abus de l'évêché de Hajdudorog et le comportement anti-canonique du vicaire Jaczkovics furent stigmatisés à la Chambre des Députés

et au Sénat (juin 1913) par le député roumain Ștefan Ciceo-Pop et l'évêque Dr. Vasile Hossu, à l'occasion de l'enregistrement du projet de loi relatif au nouvel évêché, ces orateurs insistant une fois de plus en faveur d'une revision de la Bulle papale. Cette revision, proposée également par le Saint Siège, fut constamment empêchée par le gouvernement magyar, présidé par le comte Étienne Tisza, ensuite par le déclenchement de la guerre mondiale. L'explosion d'une bombe dans le palais épiscopal de Hajdudorog (février 1914) ne fut qu'un simple avertissement donné au chauvinisme magyar par les peuples opprimés.

Au cours d'une conversation qu'il eut à la fin de 1912 avec les Prof. Nicolescu et Coltor, de Blaj, le cardinal Rampolla de Tyndare, ancien Secrétaire d'État du Pape Léon XIII, a déclaré: « Mes chers amis, moi-même et, plus particulièrement, le Cardinal Giotti, Préfet de la Congregation de Propaganda Fide, avons fait tout ce qui était possible pour écarter ce péril de vous. Il y a des dizaines d'années déjà que nous connaissons ces tentatives déplorables. Si la création de ce diocèse avait été tentée normalement, par la voie habituelle, elle n'eut jamais obtenu l'approbation nécessaire. Mais des facteurs extérieurs sont intervenus, qui ont décidé le Saint Père à se réserver personnellement cette question. C'est une erreur qu'il regrette bien souvent. Mais ne soyez pas tristes. Une nation ne périt pas en quelques années, surtout pas une nation qui, comme la vôtre, a donné tant de preuves de vigueur et de vitalité. Vos efforts, unis à ceux d'autres nations enchaînées par les tyrans, feront disparaître l'anachronisme austro-hongrois de la carte de l'Europe, et les peuples asservis pourront aboutir à la liberté et à l'unité avec leurs frères de même sang. Ce qui est basé sur la force et la violence ne peut durer ».

Ces paroles prophétiques du grand Cardinal se sont réalisées à l'automne de 1918, lorsque l'anachronisme austro-hongrois s'est définitivement effonré et que les nations asservies se sont constituées en États nationaux libres.

Comme conséquence, les paroisses roumaines soumises à l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog se sont constituées, en novembre 1918, en vicariats nationaux roumains de Satu-Măre, Carei, Târgul-Mureș et Săcuime, tandis qu'en mai et en juillet 1919, elles étaient replacées officiellement par le Nonce Apostolique de Vienne, le comte Théodore Valfré di Bonzo, sous la juridiction des évêchés uniater roumains d'Oradea, Gherla et Blaj auxquels elles avaient appartenu depuis toujours. Cette situation, grâce à laquelle fut mis fin à jamais aux tentatives

magyares de pénétrer dans l'Église des Roumains, fut consacrée par le Concordat intervenu entre la Roumanie et le Saint Siège et par le Décret No. 482/933 de la Congrégation Orientale.

Alexandre Filipaşcu

ŞTEFAN MANCIULEA, *Episcopia greco-catolică maghiară din Hajdudorog şi Români* (L'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog et les Roumains). Blaj, 1942, p. 27.

Basé sur une riche argumentation historique, tirée pour la plus grande partie des recensements officiels de l'État et des Églises roumaine et ruthène ainsi que des études des statisticiens, des ethnographes et des historiens hongrois, M. St. Manciulea renverse les opinions du Prof. hongrois E. Ivanka, exprimées dans l'article « Les problèmes ecclésiastiques nationaux en Hongrie orientale », publié dans le numéro de juin 1942 de la revue *Donaueuropa*. Selon le Prof. E. v. Ivanka, les Hongrois gréco-catholiques de la région de la Tissa supérieure (districts de Hajdu, Szabolcz, Bihor et Satu-Mare) et des départements de la région des Szeklers, seraient d'origine purement magyare, leur organisation ecclésiastique de rite byzantin daterait des premiers siècles de la consolidation de l'État magyar et la langue magyare aurait été utilisée, dans les offices religieux, depuis de nombreux siècles déjà.

La vérité est que tous les Hongrois gréco-catholiques ne sont que des Roumains et des Ruthènes dénationalisés à l'aide de la hiérarchie ecclésiastique magyare, les milieux officiels magyars cherchant, par tous les moyens, à les enrégimenter parmi les Hongrois véritables; en 1912, ils réussirent à créer l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog, ayant juridiction sur les soi-disant Magyars gréco-catholiques se trouvant jusqu'alors sous l'obédience des Églises gréco-catholiques roumaine et ruthène. Les soi-disant Magyars orthodoxes ont une même origine vu que ni les Bulles papales ni les divers Actes du Saint Siège transmis au clergé catholique magyar jusqu'en 1910, ne faisaient mention de l'existence, sur le territoire de la Hongrie, de Hongrois de religion grecque qui auraient désiré se convertir au catholicisme; et à l'occasion de la réunion de l'Église orthodoxe de Transylvanie et de Hongrie, deux Églises seulement sont mentionnées sous ce titre: « L'Église orthodoxe roumaine et l'Église orthodoxe serbe », sans qu'aucune mention ne soit faite d'une Église orthodoxe hongroise.

Le Prof. Ivanka ne cite, à l'appui de sa thèse, aucune source historique ni aucun document confirmant l'origine magyare des Magyars gréco-catholiques; au contraire, il est obligé, à plusieurs reprises, de reconnaître que les milieux officiels de l'État hongrois actuel ainsi que l'opinion publique magyare et l'Église romano-catholique sont d'avis que « tous ces gréco-catholiques sont soit des Ruthènes, soit des Roumains, l'expression gréco-catholique ayant un même sens que non-magyar. C'est pourquoi le rite gréco-catholique n'est pas considéré avec sympathie par les Hongrois, les Magyars qui en font partie ne pouvant que difficilement convaincre les autres Hongrois de leur caractère hongrois ».

L'existence de l'élément roumain est documentairement prouvée dans toute la plaine de la Tissa, où il était répandu parmi la population hongroise et où il s'occupait d'agriculture et menait une vie pastorale. Jusqu'au début du XIX^e siècle, la ville de Hajdudorog elle-même, s'appelait Rátz-Dorogh, c'est-à-dire « Dorogh serbe ». À l'occasion de sa visite canonique, en 1748, l'archevêque d'Eger trouva, à Hajdudorog, deux curés de rite grec: l'un Roumain, l'autre Ruthène. Une enquête effectuée en 1765, d'ordre de l'Impératrice Marie-Thérèse constate que la majorité de la population de la ville de Hajdudorog était constituée par des Roumains et des Ruthènes, et il fut décidé que le maire de la ville serait élu parmi les Ruthènes et les premiers conseillers parmi les Roumains.

Le Lexicon géographie de Korabinszky, de 1786, cite une série de villages roumains situés sur le territoire des départements de Szabolcs, Hajdu, Bihor, tels que Nyiradoni, Csege, Bedő, Pocsay, Darvas, Petard, Sărand, Vezend, et autres, tandis que la ville de Nagy-Kállo est désignée comme « un bourg hongrois-roumain-ruthène ».

Le caractère roumain d'un grand nombre de villages situés dans la plaine de la Tissa est prouvé aussi par les données publiées dans les annuaires ecclésiastiques de l'évêché de Munkács qui, pour l'année 1816, indique à Hajdudorog 2.014 fidèles roumains et 4.031 fidèles ruthènes. Pour l'année 1822, ils indiquent l'existence, dans le département de Satu-Mare, de 132 communautés religieuses habitées uniquement par des Roumains, 62 habitées uniquement par des Ruthènes, 20 habitées par des Roumains mélangés à des Ruthènes et 31 habitées par des Roumains mélangés à des Hongrois et à des Ruthènes. Selon le schéma de 1819, de l'évêché gréco-catholique d'Oradea, la langue roumaine était utilisée dans tous les services du culte divin dans les villages suivants

des départements de Bihar et de Szabolcs: Bedő, Nagy Lethka, Vértés, Almosd avec sa filiale Székelyhid, Bagamér, Vasad, Értarcsa, avec sa filiale Érkeserű, Gálos Petri avec sa filiale Mihályfalva, Éradony avec ses filiales Otomány et Asszonyvására; les deux langues, roumaine et magyare, étaient utilisées à Pocsay avec ses filiales Monostor Páli, Debreczen, Derecske et Kispirto, tandis que dans la ville de Macáu avec ses filiales Földéak et Nagylak, la langue ruthène était également utilisée, parallèlement au roumain et au hongrois.

Les Roumains de ces régions ont pris une part active aux mouvements religieux et politiques des XVII^e et XVIII^e siècles, luttant pour leur indépendance religieuse. Dans leurs églises, ils utilisaient des livres rituels venus, pour la plupart de Moldavie et de Valachie; ceci dura jusqu'en 1770 lorsque Marie-Thérèse interdit l'importation de ces livres et chargea le typographe Joseph Kurzböck d'installer une typographie à Vienne, pour y imprimer les livres rituels roumains et grecs nécessaires au culte des peuples des provinces soumises à sa domination. Soumis à l'évêché ruthène de Munkács, les Roumains furent arrachés, sous le rapport ecclésiastique et politique, à la masse des Roumains de Transylvanie. Mélangés dans certains villages avec les Magyars, les villages purement roumains étant entourés d'installations rurales, bourgs et villes hongrois, les Roumains ne purent utiliser leur langue maternelle dans leurs rapports quotidiens avec leurs voisins et se virent obligés d'apprendre le hongrois. Profitant de cette circonstance, les prêtres ruthènes, nourrissant des sentiments magyars, délégués par l'évêché de Munkács ont introduit progressivement — et abusivement — la langue magyare dans l'église, dans les prêches et les offices, sous prétexte que les fidèles roumains ne connaissaient plus leur langue. Cette situation fut ensuite exploitée par les milieux officiels hongrois afin de proclamer que ces Roumains étaient des Hongrois et de les soumettre à l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog.

Un même sort fut réservé aussi aux Roumains de la région des Szeklers; leur ancienneté peut être prouvée documentairement dès le XIII^e siècle, lorsqu'il est fait mention, pour les régions de l'est de la Transylvanie, des Roumains et des Petchénègues, aux côtés des Szeklers et des Saxons. La chronique de Paulinus de Venise (1333) constate que la défense des frontières orientales de la Transylvanie était une ancienne coutume chez les Roumains de ces régions et qu'en 1231, les Roumains et les Szeklers ont fermé les défilés afin d'arrêter l'invasion des Tartares venus

de l'est des Carpathes. En 1300, il est fait mention du village roumain de Vlahiță, dépendant de la citadelle d'Odorhei, tandis qu'en 1367—1375, il est fait mention des Roumains de Vașarheiu, dépendant de la citadelle de Balvanus. Un acte relatif aux « Annotations sur les dîmes papales », datant du XIV^e siècle, mentionne les revenus pontificaux des églises paroissiales portant une multitude de dénominations roumaines.

Les Szeklers, colonisés entre les XI^e et XIII^e siècles dans les dépressions du Mureș et de l'Olt, y ont trouvé une population roumaine vivant dispersée dans toute la région, se trouvant sous la direction de Kneaz propres et ayant sa religion que les Szeklers appellent, aujourd'hui encore, la « religion valaque ». Vivant avec les Roumains, les Szeklers leur ont emprunté, au cours des siècles, toute une série d'institutions et de formes de vie publique ainsi qu'un grand nombre de notions relatives à leur vie agricole et pastorale. L'organisation administrative des Szeklers en « Scaune » (littéralement, chaises, c'est-à-dire résidences) a été empruntée aux « Scaune » roumains ; les administrations respectives étaient composées de douze membres, comme chez les Roumains, un tiers étant élu parmi les anciens du village, le reste par l'ensemble de la commune, ainsi qu'il était de coutume pour les assemblées roumaines de jugement au XIV^e siècle. Parallèlement au Droit des Szeklers, le « Jus siculicæ », il est fait mention, dans cette région, également de l'ancien Droit des Roumains, le « Jus olahicæ ».

Vivant isolés et privés de droits, les Roumains de la région des Szeklers furent fatalement attirés par l'Église dominante qui, des 1700, a magyarisé un grand nombre de Roumains ; après cette date, la magyarisisation a connu un rythme bien plus accéléré, de telle sorte que vers la moitié du XVIII^e siècle, il existait à Odorheiu 35% de fidèles de rite grec, leur nombre se réduisant à 25% en 1844 pour ne plus représenter, aujourd'hui, que 3—4%. Ce phénomène s'est produit de façon identique dans toute la région des Szeklers.

Les plus importants historiens, géographes et ethnographes hongrois et allemands, tels Heufler, K. F. von Czörnig, A. Ficker, K. Keleti, P. Balogh, B. Orban et F. Kozma reconnaissent qu'au XIX^e siècle un grand nombre de Roumains vivaient aux côtés des Szeklers dans les départements de Mureș, Turda, Ciuc, Odorhei et Trei Scaune. Le *Dictionnaire géographique de la Transylvanie*, publié par I. Lenk von Treufeld, à Vienne en 1839, montre que la majorité des habitants de 121 villages et bourgs de la région des Szeklers, cédés en 1912 à l'évêché magyar de

Hajdudorog, était composée de Roumains ou de Roumains mélangés à des Szeklers.

Le schéma de l'évêché gréco-catholique roumain de Blaj indique pour l'année 1838, un nombre de 13.137 fidèles gréco-catholiques parlant le roumain et le hongrois et habitant 208 villages et bourgs situés dans les régions de Szeklers de Gheorgheni, Ciuc, Trei Scaune et Odorhei. D'après le schéma de 1844 de l'Église Orthodoxe de Hongrie et de Transylvanie, un nombre de 14.660 fidèles orthodoxes habitaient dans 120 villages situés dans les régions de Szeklers de Odorhei, Mureş et Trei Scaune.

L'écrivain hongrois Orbán Balázs, reconnaît dans sa monographie *A Székely föld leirása*, I—IV, Pest, 1867, l'existence dans la région des Szeklers, d'un grand nombre de Szeklers de rite grec, dont 19.000 environ peuvent encore être considérés comme Roumains, le reste étant des Szeklers de langue magyare. Un autre écrivain magyar F. Kozma répartit, dans son étude sur la terre des Szeklers *A Székelyföld*, Budapest, 1877, les Roumains de la région des Szeklers en deux groupes : de frontière et de l'intérieur. Parlant du groupe des Roumains de frontière, il dit que, vivant en contact avec leurs frères d'au delà des Monts, ils ont conservé leur nationalité ; par contre, les Roumains de l'intérieur de la région des Szeklers, se sont complètement magyarisés, leurs familles se sont mélangés aux Szeklers de telle sorte qu'en dehors de la religion plus rien ne rappelle leur origine roumaine et qu'ils prennent de mauvaise part de ne pas être considérés comme des Szeklers purs et sincères. L'auteur reconnaît également que dans certains villages le processus de magyarisation était en plein progrès. Ainsi par exemple, dans le village de Zágón, « toute une partie du village est uniquement roumaine mais parle déjà le hongrois, contracte des mariages mixtes et il existe suffisamment de gens dans cette commune, qui se sont complètement magyarisés ».

Dans son étude sur les races en Hongrie *A népfajok Magyarországon*, Budapest, 1902, élaboré sur les bases du recensement officiel hongrois de 1900, Balogh Pál, indique clairement et presque village par village, l'origine roumaine d'une grande partie des prétendus gréco-catholiques magyars et leur processus de dénationalisation. Parlant de l'origine des Szeklers gréco-catholiques et orthodoxes, cet auteur avoue que « les Hongrois de rite oriental en Transylvanie sont, partout, une population roumaine magyarisée. Mais là où les Hongrois de race s'appauvrissent et diminuent, tandis que les Roumains se renforcent et s'étendent, ils se

confondent à nouveau dans l'ethnique roumain; et ce ne sont pas seulement les couches magyarisées de Roumains qui subissent ce phénomène, mais aussi des Hongrois de race pure. Ce tableau se présente partout où nous rencontrons de faibles majorités hongroises avec de puissantes minorités roumaines et où la majorité confessionnelle de la population, est gréco-catholique ou orthodoxe ».

Analysant les conclusions des études des statisticiens, des ethnographes et des historiens magyars, qui avouent que le plus grand nombre de paroisses et de filiales cédées en 1912 à l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog, étaient encore roumaines pendant la première moitié du XIX-e siècle et qu'elles faisaient partie intégrante du bloc roumain ou constituaient des îlots isolés au milieu du bloc magyar de la plaine de la Tissa, — l'investigateur impartial ne peut aboutir qu'à la conviction, que, lorsqu'il est parlé, dans les statistiques et actes officiels hongrois des Magyars gréco-catholiques et orthodoxes, il faut entendre par là, en tout premier lieu, les Roumains dénationalisés surtout aux XVIII-e et XIX-e siècles.

Alexandre Filipaşcu

BCU Cluj / Central University Library Cluj

VICTOR BRĂTULESCU, *Biserici din Maramureş* (Églises du Maramureş). *Bulletin de la Commission des Monuments Historiques*, XXXIV-e année, Fasc. 107—110, Bucarest, 1941, grand format, pp. 168 + XXXVI.

Avec une compétence de spécialiste éprouvé et à la suite d'une étude faite sur les lieux mêmes, l'auteur décrit en détail l'extérieur et l'intérieur des 34 églises anciennes, construites en bois de chêne-rouvre, les seules encore demeurées debout parmi les anciennes églises des Roumains du Maramureş. Les églises disparues ont été remplacées, au cours des deux derniers siècles, par des églises en briques et en pierre. La première d'entre elles fut construite, en 1699, à Sarasău.

Dans son introduction (pp. 3—7), l'auteur nous donne une image générale du Maramureş et des coutumes des paysans roumains, nous fournit des connaissances introductives concernant l'architecture, la sculpture et la peinture des églises du Maramureş. C'est également dans l'introduction que l'auteur nous dit qu'au cours des recherches entreprises au sujet de ces églises, il a cherché à étudier leur architecture, leurs peintures murales et leurs icônes, par rapport aux croyances et aux traditions roumaines, à l'art paysan dans la sculpture sur bois et l'har-

monisation des poutres et à la conservation de la tradition imposée par le matériel et la situation de l'endroit exigé par la construction de l'église.

Cette étude est accompagnée d'un bref résumé en langue française (pp. 151—152) ainsi que de 259 illustrations fort réussies représentant l'extérieur des églises, des peintures murales et des icônes, des esquisses d'iconostases de nefs, des portes impériales et d'entrée avec des sculptures sur bois, ainsi que quelques vues de villages roumains ou des portraits de paysans roumains dans leur pittoresque costume du Maramureș. Nous y trouvons également la reproduction d'un drapeau de Rakoczy, conservé à l'église d'Apșa de Mijloc, orné d'une part d'un Croissant et, d'autre part, de deux fleurs épanouies en forme de croix. Les plans de construction des églises étudiées ainsi qu'une carte de tout le Maramureș historique, avec les dénominations roumaines d'après la carte de Gönczy Pál, Budapest, 1899, figurent aux pages I—XXXV.

Architecture. Les églises sont construites d'après le plan des basiliques, avec autel polygonal selon les exigences des anciennes traditions de notre Église. Sur ce plan, les maîtres-constructeurs roumains ont élevé des poutres de chêne-rouvre soutenant des toits en pente raide, devant permettre l'écoulement des eaux de pluie et des neiges hivernales. Certaines de ces églises ont un seul toit recouvrant toute l'église : il est plus élevé au-dessus de l'église même, plus bas au-dessus de l'autel. Chez d'autres on observe, sous le rebord du toit principal, une gouttière faisant le tour de toute l'église ou se joignant au toit de l'autel.

La tour, svelte, élégante et droite comme une flèche, s'appuie sur les murs du pronaos, jaillit du toit et termine sur un chapeau en pointe. La plupart des tours sont pourvues de petits balcons d'où l'on peut regarder au loin et qui rappellent les tours de guet des anciennes citadelles. Certaines de ces tours sont encadrées de tourelles coniques situées aux quatre coins de la base, ce qui donne à l'ensemble de l'édifice, un aspect architectural de toute beauté, produit du génie de constructeurs roumains anonymes, issus des rangs des tailleurs de bois.

La décoration extérieure est assurée par l'arrangement des poutres dont les croisement présente, aux coins ou au-dessus de l'autel, la forme d'une queue d'hirondelle. Considérés de profil, ces têtes de poutres apparaissent comme des dents de scie, visibles au-dessus de l'autel ou sous les balcons de la tour. Une ceinture de bois entoure tout l'édifice et encadre la porte d'entrée, ayant comme motif décoratif, une corde tressée. Les cadres des portes sont ornés, dans les coins, d'encoches accompagnant

la corde de bois tressée ou demeurant indépendantes de celle-ci. Le profil des cadres de bois de ces églises se rapproche fort du profil des cadres de pierre d'origine gothique. Parmi les produits de l'art de la sculpture sur bois, ce sont surtout les portes impériales des iconostases qui s'imposent à l'admiration; ces sculptures représentent des motifs végétaux: fleurs, tiges tressées et grappes dans des espaces libres.

Cette architecture prouve la maîtrise des constructeurs populaires roumains qui, greffant la construction gothique sur le plan byzantin, ont su revêtir de formes roumaines les éléments étrangers dont ils se sont servis. Un même type d'église est conservé encore aujourd'hui dans la région ruthénisée du Maramureș, jusqu'aux Carpathes septentrionales et aux frontières de la Slovaquie où les Roumains habitaient en masses compactes aux XIII-e et XIV-e siècles. Quelque puissante qu'ait été l'influence ruthène et quelque habiles qu'aient été les constructeurs étrangers au temps de la ruthénisation de cette région, le sceau de l'œuvre d'art imprimé par l'ethnique roumain dans la construction de ces églises est demeuré inchangé.

Le style gothique, qui donne, aux églises du Maramureș, un aspect semblable à celui des églises dites « Stahrkirchen », en Norvège, fut introduit avant le XIV-e siècle au Maramureș. C'est de ce siècle que datent deux des vieilles églises de cette province, notamment celle de Ieud (1360) et celle d'Apșa de Mijloc (1400). L'opinion selon laquelle ce style aurait été emprunté par les Roumains du Maramureș aux colons saxons, installés entre 1300 et 1329 dans les villages de Vișc, Hust, Teceu, et Câmpulung, ne possède aucune base historique. Ces colons n'ont jamais utilisé par le passé et n'utilisent pas encore maintenant le style gothique dans la construction des églises et, au cours de six siècles de cohabitation, les Roumains ne leur ont emprunté ni une seule coutume ni un seul mot.

Peinture. En peinture comme en architecture, les formes étrangères ont revêtu un aspect roumain. Ce qui impressionne à première vue, c'est le costume des paysans du Maramureș utilisé dans le vêtement des saints. Les peintres respectent les anciennes traditions de notre Église dans la reproduction des scènes de la vie et de la Passion du Seigneur; les autres scènes, toutefois, sont influencées par l'inspiration, parfois naïve, du peintre et par les exigences locales. La vie de l'homme est représentée par le prisme des contes bibliques concernant la création d'Adam et d'Eve, le fratricide de Caïn, le déluge, etc. La vie future est comprise

dans le Jugement Dernier, fort richement représenté, surtout en ce qui concerne l'enfer.

Cet enfer expose toutes les tortures que doivent supporter les pécheurs tombés sous la faux de la Mort et emportés, dans des brouettes, par les diables vers le feu éternel. Les fermiers paresseux sont enjugués par des diables ; le meunier incorrect doit porter sur ses épaules une lourde meule et se voit pendre au cou la fausse mesure qu'il utilisait pour la dîme ; le cabaretier, empoisonneur des âmes doit suspendre un récipient à son cou ; un clou est battu à coups de marteau dans la tête d'un cordonnier malhonnête ; l'estomac du forgeron incorrect est gonflé à l'aide d'un soufflet de forge ; des diabolotins dansent sur les épaules du sorcier ; le menteur est pendu par la langue ; les femmes immorales sont suspendues, par les pieds, à une branche d'arbre et découpées à la scie ; d'autres peines frappent les brigands, les ivrognes, les assassins, ceux qui, le dimanche, dorment pendant la messe, les femmes souhaitant rester stériles ou qui tuent leurs enfants, etc. Même l'instituteur du village n'est pas épargné : les diables lui appliquent des coups de verges, tout comme il en appliquait aux élèves désobéissants.

Certaines scènes sont le reflet du désir de liberté des Roumains et de leur aversion contre les dominateurs étrangers. Ainsi, par exemple, les scènes du combat entre le païen Lie et St. Nestor, représentées dans les églises de Borșa, Budești, Călinești, Cuhea, Ieud, Rozavlea et Văleni, ainsi que le combat entre Samson et le lion peint sur les portes d'entrée des églises de Ieud et de Cuhea. St. Nestor, représenté sous les traits d'un Roumain du Maramureș, sort victorieux de cette lutte, tandis que le vaincu, le païen Lie, est représenté sous l'aspect d'un Hongrois ayant de longues moustaches et portant un uniforme étranger ; dans l'église de Rozavlea, Lie porte l'uniforme des soldats hongrois. Une peinture murale de l'ancienne église de Dragomirești représente les hauts fonctionnaires magyars du comitat, les vice-comite, les pretori et les magistrats, maltraités par les diables et entraînés vers le feu de l'enfer.

La majorité de ces peintures datent du XVIII^e siècle, mais il en est aussi du XVII^e, telles les portes impériales de l'église de Budești-Susani, représentant des ornements floraux et les images des quatre Evangélistes ; ces ornements sont accompagnés de l'inscription suivante : « Ces portes ont été achetées par Mariș Vasile avec sa femme Ileana et ses fils pour le pardon de leurs péchés, 1628 ». Les peintures ont été exécutées par des peintres-paysans locaux, d'habitude des descendants de

familles nobles et dotés de beaucoup de goût artistique. Les inscriptions dans les églises font mention des peintres suivants : Hodor Toader, de Vişeu de Mijloc, qui a peint plusieurs icônes dans les églises de Bârsana et Corneşti (1755) ; Alexă (1769), peintre de l'église de Berbeşti ; Radu Munteanu et Gheorghe (1760), peintres de l'église de Deseşti ; Ştefan Radu (1775), peintre de l'église de Sălişte ; Filip et Mihai (1799—1800), peintres de l'église de Strâmtura ; Ioan Plohod (1808—1810), peintres d'icônes dans l'église de Bocicoel ; Ion Opriş de Călineşti (1812), peintre de l'autel de l'église de Budeşti ; Ion de Dragomireşti (1817), peintre de l'église de Rona de Jos ; un certain Vasile Hojda, de Vişeu de Sus, a peint, en 1785, l'église d'Ilva-Leşu, département de Năsăud, où il a également peint un « sfântu aeru » (Saint Esprit) et a composé le tableau des fondateurs, conservé au Musée de Năsăud.

La peinture était exécutée sur la commande et aux frais des boyards et des « jupânese » (femmes de boyards), parfois même des prêtres, comme ce fut le cas pour « le Pope Antonie et sa dame » (1778), à Deseşti ; pour le « Pope Ionaşcu et sa dame Iura Maricuşa », à Budeşti-Susani, etc. Dans les villages habités par les serfs, la liste des fondateurs mentionne également des noms de serfs mêlés à ceux des nobles. Ce phénomène est des plus naturels si nous songeons au fait qu'en dépit de la grande différence de classe sociale qui les séparait, les relations entre les nobles du Maramureş et leurs serfs furent toujours amicales et fraternelles ; ils se rendaient ensemble dans une même église et se trouvaient sous la direction spirituelle d'un même prêtre roumain. Les chroniques du passé n'ont enregistré aucun cas d'oppression sauvage exercée par les nobles roumains du Maramureş ni des cas de rébellion de la part des serfs — pas même des Ruthènes — contre les nobles roumains.

Parmi les registres paroissiaux découverts dans ces églises, le plus ancien est celui de Giuleşti, qui date de 1755—1781. Les cloches les plus anciennes se trouvent dans la tour de l'église de Giuleşti (1679) et celle de l'église de Satşugatag (1695). Dans ces églises, l'on a également découvert un nombre impressionnant d'anciens livres rituels, imprimés à Bucarest, Târgovişte, Râmnic, Jassy, Suceava et Blaj ; ils y furent amenés au prix de grosses difficultés et à grands frais par des prêtres, des négociants et des boyards du Maramureş qui se rendaient annuellement aux foires de Moldavie et de Transylvanie. Ils prouvent que les livres roumains provenant des Principautés bénéficiaient d'une grande circulation, et aussi l'indiscutable solidarité nationale et culturelle des Roumains

de partout et de toujours. Les inscriptions des églises du Maramureș, les anciens livres rituels et les intéressantes notations qui y furent faites par des prêtres, des instituteurs ou des chantres d'église, ont été étudiés par le Prof. Ion Birlea, un fils du Maramureș, et publiés, grâce au Prof. Nicolas Iorga, en un volume supplémentaire de la collection *Studii și Documente* (Études et Documents), intitulé *Insemnări din bisericile Maramureșului* (Les inscriptions dans les églises du Maramureș) (Bucarest, 1909).

Le souci d'une bonne conservation de ces livres très vénérés a donné naissance, dans le Maramureș, à une pléiade de maîtres-relieurs, parmi lesquels nous trouvons des nobles, tels Ion de Petrova (1657) et Popa Marentie, de Călinești (1728). Entre 1766 et 1786, la reliure des livres d'église de Călinești, Cornești, Desești, Hărnicști, Iapa et Sârbi, fut faite par le maître relieur Ioniță Voiță, de Suceava.

L'exposé ci-dessus ainsi que les nombreuses informations historiques citées par l'auteur, relativement à l'ancienneté des villages roumains et de leurs propriétaires, donnent une image lumineuse du passé national et culturel du Maramureș de Dragoș et de Bogdan, si profondément roumain, aujourd'hui encore.

Alexandre Filipașcu

Dr. JAN SVETOŇ, *Slováci v európskom zahraničí* (Les Slovaques d'outre-frontières en Europe), *Slovenská Akadémia vied a umení* (Academia scientiarum et artium slovacae), Bratislava, 1943, p. 128 + 10 cartes.

Nous nous sommes occupés par ailleurs de ce livre, relevant plus particulièrement l'expansion de l'élément slovaque dans l'espace balkanique. Tenant compte du caractère de cette revue, nous exposerons à nos lecteurs la situation des Slovaques de Hongrie, semblable à celle des Roumains faisant partie de l'État hongrois.

Le Dr. Jan Svetoň, auteur de ce livre est, aux côtés d'autres spécialistes slovaques (Rappant, Varsík, Janšák, etc.), l'un des plus compétents investigateurs des problèmes slovaques par rapport à la Hongrie; c'est aussi un statisticien réputé, spécialisé dans les questions démographiques soulevées par les statistiques tendancieuses des Hongrois. Il est connu pour une multitude d'études dédiées aux Slovaques de Hongrie et parmi lesquelles nous citons: « Die Slowakische Volksgruppe auf

dem abgetretenen Gebiete nach der madjarischen Volkszählung vom Jahre 1938 », parue dans « Volksforschung, IV. Bd. 2. Heft, Stuttgart, 1940, et, plus spécialement, « Slováci v Mad'arsku. Príspevok k otázke štatistickej mad'arizácie », Bratislava, 1942, parue en allemand sous le titre « Die Slowaken in Ungarn. Beitrag zur Frage der statistischen Madjarisierung », Bratislava-Pressburg, 1943, étude dans laquelle il dénonce les méthodes incorrectes, constamment utilisées du reste, employées aussi dans le recensement hongrois de 1938. Continuant cette infatigable activité, mise au service d'une juste cause, le Dr. Jan Svetoň a publié récemment dans la revue de Bratislava « Náš Národ » (Notre Peuple), une intéressante étude de statistique démographique: « Les peuples de l'ancienne Hongrie à la lumière de la statistique », aboutissant à cette conclusion motivée que: « Même dans sa forme de Trianon, la Hongrie n'avait pas le droit de se dire un État national homogène », tout comme le fait remarquer aussi M. Ion Burlea dans le compte rendu publié par la revue bucarestoise « Câmpia Libertății », I-re année, No. 1, du 15 janvier 1944.

Le livre qui fait l'objet du présent compte rendu se situe sur une même ligne d'analyse consciencieuse des dénaturations statistiques magyares et du rétablissement de la vérité, sur la base de documents statistiques objectifs.

Grâce à ce connaisseur réputé des ingénieuses méthodes statistiques hongroises, du passé et du présent, vient de paraître dans l'édition de l'Académie Slovaque de Sciences et d'Art, dans une collection rédigée par l'émérite professeur universitaire Ludovit Novák, ce livre du Dr. Svetoň qui présente toutes garanties de sérieux scientifique. Considérée sous cet angle, l'œuvre du Dr. Jan Svetoň, où toute nuance de propagande est absente, apparaît comme un excellent instrument, purement scientifique, appelé à informer objectivement l'opinion publique mondiale sur la situation difficile des Slovaques dans la Hongrie actuelle.

Après l'arbitrage de Vienne (2 novembre 1938) et les Protocoles des Commissions de délimitation, des 7 mars et 4 avril 1939, la Slovaquie a cédé à la Hongrie, 8 arrondissements dans toute leur étendue et une partie de 21 autres arrondissements, avec 838 communes intégralement et 20 communes partiellement. Dans ces communes vivaient, selon le recensement de 1930, 901.263 habitants dont 290.819 avaient indiqué la nationalité slovaque (ou tchèque) et 511.413, la nationalité hongroise. D'après le recensement effectué le 15 décembre 1938 par l'Institut cen-

tral de statistique de Budapest, il y avait, sur ce même territoire, 121.988 personnes dont le slovaque était la langue maternelle et 725.447 ayant le hongrois pour langue maternelle. Les Slovaques sont donc descendus à la moitié de leur nombre de 1930, tandis que les Hongrois gagnaient 190.000 unités. Tenant compte du départ des Tchèques et du refuge de certains Slovaques du territoire cédé, l'auteur aboutit à la conclusion que 265.000 Slovaques se trouvaient encore dans les régions cédées au moment du recensement magyar de 1938. L'explication de l'accroissement surprenant du nombre de Hongrois est fournie par l'auteur, d'une part, par l'inscription des Juifs et des Slovaques parmi ceux ayant le hongrois comme langue maternelle, et d'autre part, par les méthodes spéciales utilisées par les Magyars dans l'élaboration du recensement de 1938, ainsi qu'il résulte des paroles mêmes du statisticien hongrois Dr. L. Thiring qui, dans « Magyar statisztikai szemle », XVII, évf. p. 2, dit: « Le succès du recensement a été assuré en grande partie par la collaboration et l'appui des organes militaires centraux et locaux... Le contenu du recensement, son extension et ses méthodes de réalisation ont été dirigées par les dispositions de l'État-Major des Honveds » (p. 11). Pour tout homme de bonne foi, ces déclarations magyares sont particulièrement éloquentes ! BCU Cluj / Central University Library Cluj

Plus loin, l'auteur examine la situation ethnique des Slovaques dans les régions cédées: Ľurany et Košice-Trebišov, aboutissant à cette surprenante constatation que dans de nombreuses localités telles que Barca, Belža, Bernátovce, Dekeneš, Dolný D'úrad, Migleš, Nádošť, Poproč, Rekeňa, Semerovo, Sokol'any, etc., où les Slovaques étaient indiqués comme majoritaires dans toutes les statistiques magyares à partir de 1880, il n'existe plus, en 1938, que d'infimes minorités slovaques. Cette subite transformation au préjudice de l'élément slovaque ne peut être imputée au refuge des Slovaques du territoire cédé, vu que le nombre de 50.000 Slovaques réfugiés est balancé par l'accroissement naturel de ceux-ci entre 1930 et 1938. Les résultats miraculeux du recensement hongrois de 1938 sont donc dus à une magyarisation statistique artificielle et brutale de l'élément slovaque, magyarisation exercée aussi contre l'élément roumain dans les territoires que la Hongrie s'est appropriés en 1940.

S'occupant des Slovaques vivant dans l'ancienne Hongrie de Trianon, l'auteur indique qu'ils sont répartis en trois grands groupes: 1. de puissants groupes slovaques, commençant à Komárno, à l'ouest de Vác,

tout au long de l'ancienne frontière de Trianon, jusqu'aux collines de Tokay; 2. autour des collines de Nógrad, entre le Danube et la Theiss et 3. dans les comitats de Békés, Arad, Csanád et Csongrád. Après avoir étudié attentivement la provenance de ces Slovaques et leur évolution numérique, par commune, entre 1880 et 1930, le Dr. Svetoň soumet à une analyse critique le nombre réel des Slovaques dans l'ancienne Hongrie de Trianon. En 1880 il existait, sur ce territoire, 102 localités à majorité slovaque, en 1910 il n'en restait plus que 36 et ce nombre tombait à 19 en 1930. Selon les statistiques magyares, les Slovaques ont perdu, en 50 ans, leur prépondérance ethnique et de langue dans 83 localités. Dans des conditions normales, dit l'auteur, les Slovaques de la Hongrie de Trianon, tenant compte d'une augmentation annuelle de 1% devaient, en 50 ans, atteindre un total d'environ 300.000 âmes. Malgré cela, la statistique hongroise de 1930 n'indique que 104.819 Slovaques, ce qui signifie qu'en 50 ans, les Slovaques ont perdu environ 200.000 habitants. Cette perte est-elle réelle? Un minutieux examen des données statistiques magyares, surtout entre 1920 et 1930, autorise l'auteur à affirmer (p. 20) que dans le territoire de l'ancienne Hongrie de Trianon, dans les communes à majorité slovaque, le nombre de Slovaques a augmenté, jusqu'en 1930, de 7000 et, dans les communes à minorité slovaque, de 6000 âmes, donnant ainsi en 1930 un total de 155.000 Slovaques purs qui, avec les soi-disant Magyars de langue slovaque (127.000), donnaient un total d'environ 282.000 Slovaques. Ce cas de dénatura-tion statistique est typique, mais pas unique. Un même phénomène curieux s'est produit pour les Allemands vu qu'entre 1920 et 1930, un accroissement naturel de 41.855 âmes est reconnu à l'élément allemand, ce qui n'empêche pas que dans le recensement de 1930, il y ait 72.581 Allemands de moins!

À la suite de l'arbitrage de Vienne (30 août 1940) des Slovaques de la région de Bihor et de Sălaj, de la région dite « région métallifère de la Transylvanie » (Sedmohradské Rudohorie), furent annexées par la Hongrie. Ce sont des colons venus ici à la fin du XVIII-e et au début du XIX-e siècles. Selon les statistiques magyares de 1910, il existait, dans les départements de Bihor et de Sălaj, un total de 10.862 Slovaques qui, jusqu'en 1920, avaient crû jusqu'à 17.063, soit une augmentation de 6.201 habitants. L'auteur fait cette juste observation que les Slovaques de ces régions ont progressé de façon satisfaisante, sous le rapport numérique, grâce au régime libéral roumain qui ne manifestait

aucune tendance d'assimilation, tandis que les Slovaques de l'ancienne Hongrie de Trianon eurent à lutter, pour leur existence nationale, contre un puissant courant de magyarisation. Selon les calculs de l'auteur, et tenant compte de l'indice d'accroissement annuel de 26,1%, il eut fallu que les départements de Bihor et de Sălaj eussent un total de 20.000 Slovaques. Il donne aussi un tableau des communes habitées par les Slovaques, indiquant également les données statistiques de 1910 et 1930 et le pourcentage de leur accroissement ou de leur diminution pendant ces vingt années. Les chiffres sont parfaitement exacts. Il eut simplement fallu que l'auteur rappelât le fait que le département de Bihor n'étant pas intégralement cédé à la Hongrie, 100 Slovaques du Bihor sont demeurés à la Roumanie sur un total de 17.063 indiqués par la statistique roumaine de 1930, la Hongrie héritant de 11.062 Slovaques pour le Bihor et de 5.901 pour le département de Sălaj (voir S. Dragomir: *La Transylvanie avant et après l'arbitrage de Vienne*. « *Bibliotheca Rerum Transsilvaniae* », No. 1, Sibiu, 1943, p. 42). De la sorte, la presque totalité des Slovaques de la Transylvanie septentrionale sont à nouveau tombés sous le régime de l'oppression magyare et se trouvent une fois de plus menacés de dénationalisation. Et il n'est pas sans intérêt de souligner le parallélisme parfait entre le destin ingrat de ce groupe de Slovaques et celui des Roumains des deux départements, tel que ce parallélisme se dégage des chiffres publiés par le Prof. S. Dragomir. Sur une population totale, pour ces deux départements, de 843.665, en 1930, un nombre de 648.895 furent cédés en 1940 (Sălaj tout entier + Bihor, partiellement); ce total se décompose comme suit: Roumains: 329.137 sur un total de 506.930, chiffres de la statistique de 1930; Slovaques: 16.963 sur un total de 17.063, selon notre statistique de 1930. De la sorte, la grande majorité des Roumains et la presque totalité de Slovaques de ces deux départements de la Transylvanie septentrionale sont à nouveau retombés sous le joug de l'opresseur millénaire, frères de souffrance, soumis aux mêmes méthodes classiques d'assimilation forcée.

Un autre groupe de Slovaques retombés récemment sous les Hongrois, est celui de la région de Bačka; ce sont des colons datant de l'époque des colonisations effectuées par Marie-Thérèse et l'auteur apprécie leur nombre, pour 1940, à 47.000.

Récapitulant les données concernant les Slovaques des diverses régions de la Hongrie, le Dr. Svetoň aboutit à la conclusion qu'il y a 640.000

Slovaques dans la Hongrie actuelle (cf. aussi Dr. Jan Svetoň: « Die Slowaken in Ungarn », Bratislava-Pressburg, 1943, p. 130), ce qui donnerait 80% des Slovaques vivant, en Europe, dans des pays étrangers, à l'exception des Slovaques de Moravie.

Le Chapitre II traite de la religion et de la vie religieuse des Slovaques en Hongrie. La majorité des Slovaques de la Hongrie de Trianon, sont de confession évangélique. Le reste est catholique, réformé, gréco-catholique, gréco-orthodoxe, etc. L'auteur étudie l'évolution numérique des diverses confessions et se livre à quelques considérations sur la stagnation de la vie religieuse et le progrès réalisé par les sectes, surtout à Bačka.

Un III-e chapitre est consacré à la vitalité des Slovaques. Du point de vue biologique, c'est le groupe des Slovaques de la région métallifère de la Transylvanie qui se trouve dans la meilleure situation, ce qui s'explique tant par la forte natalité que par les conditions climatiques favorables. L'auteur signale le malheureux système des mariages mixtes dans l'ancienne Hongrie de Trianon, excellent moyen de dénationalisation, qu'il a dénoncé dans une étude spéciale consacrée à ce problème: « Smie aná sobášnosť ako faktor prenárodnenia » (Les mariages mixtes comme facteur de dénationalisation), publiée dans la revue « Slovenská Liga », XIX-e année, p. 245 et suivantes. Dans les départements de Bihor et de Sălaj, les Slovaques ont mieux conservé leur nationalité, leurs coutumes, leurs chants et leurs costumes, précisément par suite de l'absence de mariages mixtes. La natalité la plus élevée est celle de la région de Békés et de la région métallifère de Transylvanie. À Bačka, la natalité a diminué, surtout à la suite de la guerre mondiale. Dans l'ancienne Hongrie de Trianon, l'indice de natalité pour les Slovaques a baissé de 25,4 en 1921 à 15,2 en 1930. La mortalité des Slovaques dans l'ancienne Hongrie de Trianon a suivi une courbe décroissante de 17,8 pour mille en 1921 à 12,2 pour mille en 1925 et 10 pour mille en 1930. Dans la région métallifère de la Transylvanie, la mortalité est plus élevée et un peu moins forte dans la région de Bačka. En ce qui concerne l'accroissement naturel du nombre des Slovaques dans l'ancienne Hongrie de Trianon, elle fut, entre 1901 et 1910 de 17.906 unités, soit 11 pour mille annuellement. Bien que la natalité des Slovaques de Hongrie diminue progressivement, ils ont pourtant donné dans les communes à majorité slovaque de la Hongrie de Trianon, entre 1920 et 1930, un indice d'accroissement annuel de 11,2 pour mille, alors que les Hongrois

ne réalisaient, pour toute la Hongrie, qu'un accroissement annuel de 9,2 pour mille. En d'autres termes, dit l'auteur, la vitalité des Slovaques, dans un milieu étranger, est plus élevée que celle des Hongrois à leur propre foyer (p. 78).

Le Chapitre IV s'occupe des professions et de la situation économique et sociale des Slovaques de Hongrie. La statistique de 1930 a établi que dans la Hongrie de Trianon, 66,2% des Slovaques étaient agriculteurs, le pourcentage respectif des Hongrois, pour la même année, n'étant que de 51,8%. Par contre, alors que les Magyars fournissaient, en 1930, un pourcentage de 21,7 pour l'industrie, ce même pourcentage, pour les Slovaques, n'était que de 15,6. Dans les fonctions d'État, l'on ne comptait que 13 Slovaques, 2 dans celles des Comitats et 6 dans les administrations communales. Il y avait 5 avocats slovaques, 12 prêtres, 4 médecins, 3 pharmaciens, aucun Slovaque ne pratiquant les professions de professeur, ingénieur ou médecin-vétérinaire. Il n'y avait que 4 instituteurs slovaques dans les écoles primaires. Mais la situation sociale des Slovaques de Hongrie était également défavorable. Dans son étude « A magyarország szociális tagozódása » (La répartition sociale des Magyars) publiée dans la revue « Magyar Szemle », 1939, p. 114—124, Rónai Horváth Jenő, étudiant minutieusement les données statistiques relatives aux occupations des Hongrois, aboutit à la conclusion que, sous le rapport social, sur le nombre total des Hongrois, 0,6% sont riches, 7,4% appartiennent à la classe dite moyenne, 32,1% ont une solide situation sociale, 29,2% sont des travailleurs ayant un revenu régulier et 30,7% sont tout à fait pauvres. Le Dr. Svetoň applique une même classification aussi aux Slovaques de Hongrie; dans l'agriculture il n'y a que 10 Slovaques possédant plus de 200 « jugäre », 49 possédant entre 100 et 200 « jugäre » et 6.640 petits propriétaires. Sur les 69.110 Slovaques vivant dans l'agriculture, 32% seulement étaient assurés, en 1930, du point de vue économique, les autres vivant comme petits agriculteurs, domestiques ou travailleurs de la terre à un degré social inférieur. Dans l'industrie, les conditions étaient plus difficiles encore. Comparativement à 4.169 Slovaques vivant dans une aisance relative, 6.114 doivent vivre d'un revenu mensuel de moins de 100 pengő et 6.115 autres sont tout à fait pauvres, supportant, dans les rangs de la classe ouvrière, tout le poids des difficultés nées du problème social en Hongrie. Dans le commerce, les Slovaques ne sont que faiblement représentés.

Il est caractéristique pour la condition sociale des Slovaques de la Hongrie de Trianon, de noter que 41.548 des Slovaques enregistrés en 1930, soit 38,8% ne possédaient ni propriétés ni revenus sûrs. Dans la région métallifère de la Transylvanie, les Slovaques s'occupent d'agriculture et d'abattage des arbres, presque chaque famille disposant de sa maison propre. À Backa également, l'agriculture constitue la principale occupation des Slovaques, ceux-ci étant relativement bien organisés du point de vue économique et possédant des entreprises bancaires prospères, comme dans la région de Nadlac, en Roumanie.

Le V-e et dernier chapitre de cette étude, s'occupe de l'école, de l'instruction et des rapports culturels. Alors que la situation des écoles slovaques et la vie culturelle des Slovaques, en général, sont assez satisfaisantes en Roumanie, la vie culturelle du groupe ethnique slovaque, de l'ancienne Hongrie de Trianon, offre un triste contraste avec celle de leurs frères de Roumanie, de Bačka ou de Bulgarie. C'est pourquoi l'auteur constate, avec une révolte retenue (p. 95) que: « Presque nulle part au monde nos Slovaques ne vivent dans de si tristes conditions culturelles qu'en Hongrie ». La traditionnelle politique nationale magyare s'est efforcée d'endormir la conscience nationale des Slovaques, surtout par des moyens culturels. Le petit groupe slovaque d'Argentine (20.000 âmes), si éloigné et isolé de la patrie, a édité, en dix ans, plus de publications slovaques que les Slovaques de Hongrie en un demi-siècle. Alors que dans l'ancienne Yougoslavie et en Roumanie, les institutions culturelles slovaques étaient florissantes, même celles que la politique « libérale » magyare avait tolérées avant la guerre mondiale, ont disparu dans la Hongrie de Trianon. Cet assaut contre les écoles slovaques et allemandes est expliqué par l'investigateur allemand Dr. Heinz Brunner quand il dit: « Die Madjaren hatten schon im letzten Jahrhundert erkannt, dass man einem Volke in erster Linie die politische und kulturelle Führung nehmen muss, um es entmünden zu können » (Nation und Staat, 1940, p. 367). Il y a dix ans, les Slovaques de Hongrie ne possédaient aucune école purement slovaque, aucune institutrice slovaque dans les jardins d'enfants et seulement 4 instituteurs slovaques dans les écoles primaires. Environ 46% des enfants ne recevaient même pas les plus élémentaires connaissances de langue slovaque. Et la situation d'aujourd'hui n'est pas meilleure. Il existe des écoles où, pendant le premier semestre, les cours sont faits en slovaque et, pendant le second, en hongrois; dans d'autres, le slovaque n'est utilisé que comme

langue auxiliaire. Dans le comitat de Nitra-Bratislava, où le recensement magyar de 1930 indiquait 50 localités slovaques et où la statistique magyare de 1935 reconnaissait une majorité slovaque absolue dans 35 communes, l'enseignement slovaque n'a été introduit que dans 26 écoles. Dans cette situation, les journaux magyars n'hésitent pas à reconnaître la « réjouissante et rapide diffusion de la langue magyare dans les localités slovaques », et à parler, extasiés, des enfants slovaques qui « récitent avec enthousiasme des poésies patriotiques magyares et chantent : « Miénk lesz még a Magas Tátra » (Le Haut Tatra sera de nouveau à nous). Et il sera, en effet, leur, lorsque les enfants slovaques devenus étrangers, reviendront dans la patrie dont l'arbitrage de Vienne les a arrachés. Nous avons cité ici l'un des nombreux exemples donnés par l'auteur (p. 96—101), concernant l'enseignement primaire, exemple concluant pour la politique scolaire hongroise envers le groupe ethnique slovaque. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il suffira de rappeler qu'alors qu'en Slovaquie 5.800 Hongrois avaient une classe de gymnase, 24.000 Slovaques ont une classe en Hongrie. Pendant l'année scolaire 1940/41, 446 élèves des deux sexes furent inscrits dans les écoles magyares de Slovaquie, ce qui revient à environ 8 élèves par 1000 Hongrois, élèves qui eurent la possibilité d'étudier dans une école propre. En même temps, en Hongrie, deux élèves seulement correspondent à 1000 Slovaques, et ils devaient étudier dans des parodies de gymnases slovaques, sans professeurs d'origine slovaque, sans manuels slovaques, dans une atmosphère étrangère, dominée par un esprit hostile.

Mais tout comme dans la Hongrie d'autrefois et en dépit de toutes les oppressions et de toutes les misères de la condition sociale, des militants spirituels et sociaux tels que Teššedik, Bella, Bocko, Bodnár, Bosý, Francisci, Gajdác, Seberéní, etc., sont nés du sein du peuple slovaque, de même aujourd'hui, les intellectuels slovaques rassemblent les larges masses du peuple slovaque, en vue de la résistance, dans les cadres du parti Slovenská Národná Jednota (Union Nationale Slovaque). La vie nationale indépendante de la jeunesse slovaque peut être limitée par les dispositions officielles magyares, les obligeant à porter des uniformes hongrois (casquettes Levente ou costumes Bocskay), à fréquenter les services divins magyars et à chanter « Hiszek egy Istenben » (Le crédo du Magyar), la langue slovaque peut être progressivement étouffée par l'enthousiasme des sœurs magyares de la « Croix Verte », des « Napközi otthon » (Foyers de jour) et des professeurs de la fameuse « E.M.K.E. »,

mais la force de résistance de la communauté slovaque d'aujourd'hui ne peut plus être brisée, dit le Dr. Svetoň en terminant son exposé si documenté et, de nombreux points de vue, si instructif pour nous autres aussi.

Milail P. Dan

LEON N. G., *La Transylvanie et la politique économique de la Roumanie*. (Les éditions Dacia, 1943), 63 pag.

Dans un ouvrage publié à Budapest sous le titre : « Die Siebenbürgische Frage » (La question transylvaine) par le Dr. Em. Lukinich, en collaboration avec d'autres écrivains hongrois, des critiques sont élevées contre la politique économique roumaine vis-à-vis de la Transylvanie. Le Dr. A. Ronay, dans le chapitre intitulé « Die Wirtschaftslage Rumäniens und Siebenbürgens » (La situation économique de la Roumanie et de la Transylvanie) soutient que la Roumanie est un pays désorganisé qui a détruit en Transylvanie tout ce que les Hongrois y avaient fait de bien.

Pour répondre à ces attaques M. G. N. Leon, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, a fait paraître en 1943, un petit livre intitulé « La Transylvanie et la politique économique de la Roumanie », dans lequel l'auteur démontre complètement les inexactitudes soutenues par les auteurs hongrois dans l'ouvrage susmentionné. Ainsi :

1. Il a été soutenu dans ce livre hongrois, que *la réforme agraire en Roumanie*, n'aurait eu d'autre sens que la persécution des minorités et particulièrement des Hongrois. Cette affirmation est tout à fait erronée. En effet, la réforme agraire roumaine a d'autres causes d'ordre social, beaucoup plus profondes que l'intention d'exproprier les propriétaires hongrois. D'ailleurs, les Hongrois, qui ne formaient que 9,9% de la population agricole de la Transylvanie, ont obtenu, par la distribution des terres expropriées, une proportion de 16,3%. « La loi agraire de Transylvanie, dit M. Leon, ne fait aucune distinction entre les Roumains et les minorités et il est téméraire d'affirmer que l'expropriation, ait été faite dans l'intention de nuire aux propriétaires hongrois. Si tel avait été là le motif de l'expropriation pourquoi donc aurait-on appliqué la même réforme à l'Ancien Royaume, où il n'y avait pas de propriétaires hongrois ? Mais si la grande propriété roumaine a été obligée à consentir des sacrifices, on comprendra aisément qu'il eut été difficile d'en exempter les magnats magyars ».

2. En ce qui concerne *l'industrie et le commerce*, les auteurs hongrois font plusieurs affirmations inexactes, en soutenant que la Roumanie en a empêché, par sa politique, le développement normal, que le lent développement de l'industrie est dû au fait que la Roumanie ne disposait pas d'un marché intérieur pour la vente des produits, la ville de Bucarest ne pouvant absorber la production transylvaine et que les lois de nationalisation du sous-sol et des entreprises industrielles et commerciales ont été en réalité dirigées contre la minorité hongroise.

Pour combattre ces affirmations, il suffira de nous rapporter aux chiffres. « Il ressort en effet des chiffres reproduits par M. Ronay que la Transylvanie qui avait, en 1919, 161 entreprises avec une force motrice de 264.489 HP., un capital en Lei — or de 337 millions et occupant 81.539 salariés, a atteint, en 1935, le chiffre de 1.705 entreprises, avec une force motrice de 277.683 HP., un capital de 460 millions de lei — or, et un nombre de 106.626 salariés. Par conséquent, d'après les chiffres fournis par l'auteur hongrois lui-même, une augmentation de 46,85 % a pu être enregistré au cours d'un laps de temps de 16 années ».

En ce qui concerne l'affirmation que le marché roumain est insuffisant pour absorber toute la production de la Transylvanie, il suffit de rappeler que ce n'est pas la Capitale seule qui peut servir de débouché, mais toutes les provinces roumaines.

« Si l'on veut illustrer l'intensification des échanges de l'économie transylvaine sous l'administration roumaine, il suffit de mentionner qu'il n'y avait en 1918 dans cette province qu'un nombre de 284 foires annuelles et hebdomadaires de bétail, nombre qui s'est élevé en 1928 à 2.103 et que le nombre des sociétés anonymes commerciales de Transylvanie s'est accru, de 27 en 1919, à 244 en 1938, ayant cette année-là un capital de 713.208.000 lei.

Enfin la mesure de la nationalisation du sous-sol n'est pas la même. La loi des mines de 1895, prévoyait, en grandes lignes, le même principe. La Constitution de 1923 et les lois minières qui ont suivi maintiennent la même règle. Les mesures de roumanisation des entreprises commerciales et industrielles ne visent pas spécialement les Hongrois; elles se sont inspirées du courant antisémite dominant en Roumanie après 1936.

3. La même mauvaise foi des auteurs hongrois se retrouve aussi en ce qui concerne la situation des *institutions de crédit*. Ces auteurs soutiennent que l'organisation du crédit a été négligée en Transylvanie, ce qui est faux. En effet, le nombre des banques s'est accru entre 1919 et 1938; le capital

de ces banques s'est élevé de 149 millions lei en 1919 à 2.327 millions en 1938. M. Leon fournit ensuite toute une série de données desquelles se dégage nettement la même conclusion: sous l'administration roumaine la Transylvanie n'a fait que progresser.

4. Enfin, en ce qui concerne les *finances publiques et les transports*, les assertions des auteurs hongrois ne sont pas plus fondées que les précédentes, ce que M. Leon démontre jusqu'à l'évidence, en appuyant sa démonstration sur des tableaux statistiques dont la valeur ne peut être contestée.

La conclusion qui se dégage de l'ouvrage de M. Leon est la suivante: la Transylvanie est rattachée, du point de vue économique, à l'Ancien Royaume plutôt qu'à la Hongrie, conclusion qui était vraie même sous la domination de la Hongrie.

Mihail Ciocâlțeu

Docteur en Droit de Paris